

STORAGE-ITEM
MAIN


LP9-Q13C
U.B.C. LIBRARY

THE LIBRARY



THE UNIVERSITY OF
BRITISH COLUMBIA

Asian Studies Fund



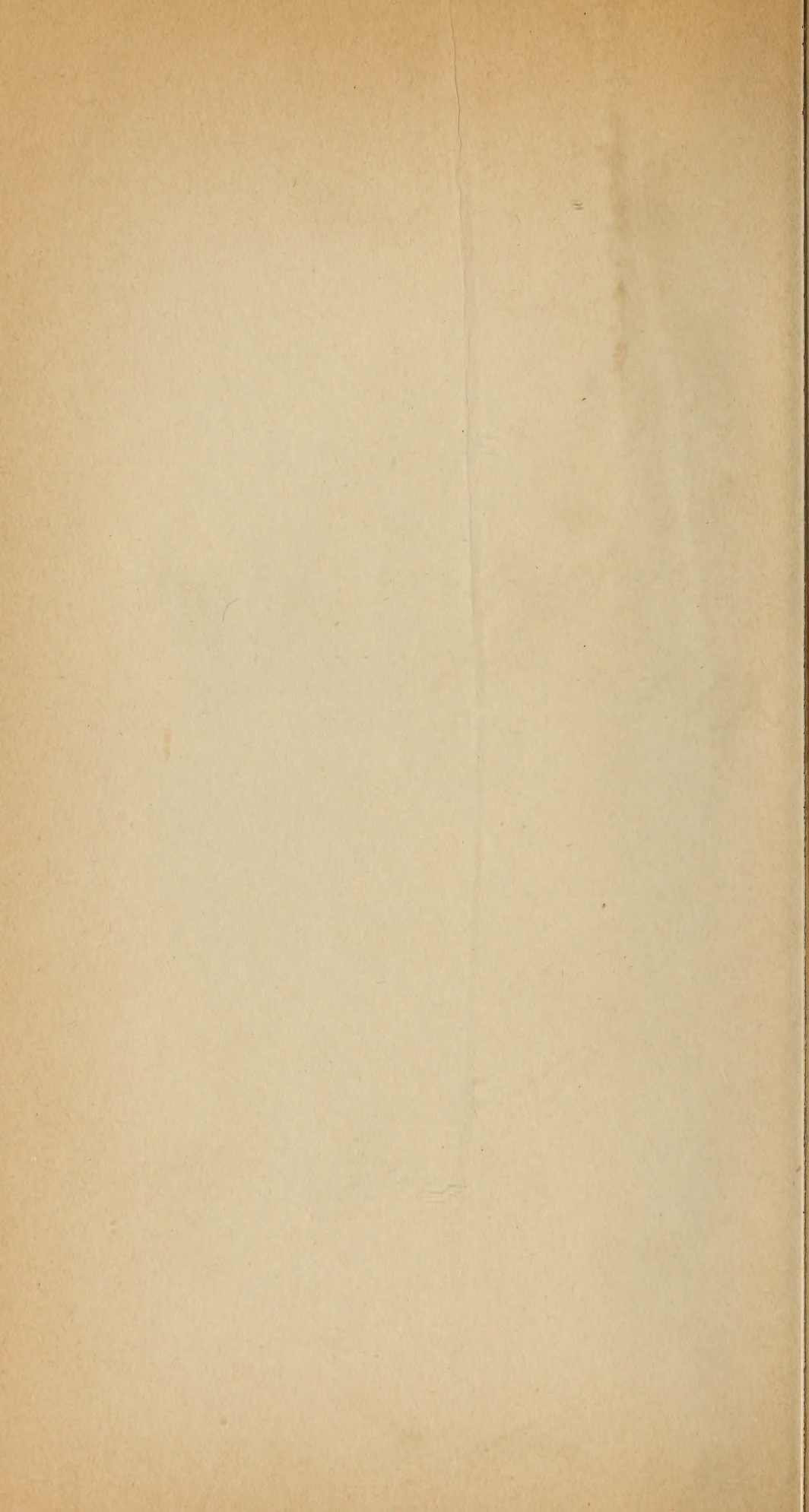
Digitized by the Internet Archive
in 2010 with funding from
University of British Columbia Library

293

Amalukufund

12.10.41

Aufteil



MA MISSION AU JAPON

(1907-1914)

Ce volume a été déposé au ministère de l'intérieur en 1919.

DU MÊME AUTEUR :

Ma Mission en Chine. Un volume in-8° avec un portrait et quatre cartes.

(Ouvrage couronné par l'Académie française, prix Thiers.)



Taionzi

A. GÉRARD

AMBASSADEUR DE FRANCE

MA MISSION AU JAPON

(1907-1914)

*Avec un épilogue de 1914 à 1919
et quatre portraits.*



PARIS

LIBRAIRIE PLON

PLON-NOURRIT ET C^{ie}, IMPRIMEURS-ÉDITEURS

8, RUE GARANCIÈRE — 6^e

1919

Tous droits réservés

Copyright 1919 by Plon-Nourrit et Cie.

Droits de reproduction et de traduction
réservés pour tous pays.

PRÉFACE

Cet ouvrage, qui fait suite à *Ma Mission en Chine* (1893-1897), expose, en même temps que l'historique de ma mission au Japon de 1907 à 1914, les circonstances dans lesquelles le Japon, devenu après ses deux guerres victorieuses contre la Chine et la Russie la puissance prépondérante de l'Extrême-Orient et l'une des grandes puissances de l'univers, entra en relations plus étroites, non seulement avec la Grande-Bretagne dont il était l'allié depuis 1902, mais avec la France et la Russie, c'est-à-dire avec la Triple-Entente, d'où devait sortir au mois d'août 1914 la coalition de résistance contre l'agression germanique.

C'est moins de dix-huit mois après la signature du traité de Portsmouth (septembre 1905) qui mit fin à la guerre russo-japonaise, que furent conclus, dans un seul trimestre de l'année 1907 (10 juin-31 août),

les accords entre le Japon, la France et la Russie, puis entre la Russie et l'Angleterre, par lesquels s'ouvre le récit de ma mission à Tokyo. Les années écoulées de 1907 à 1914, tout en consolidant et développant la situation prépondérante (paramount power) du Japon en Extrême-Orient, ont vu non seulement se resserrer les rapports entre le Japon et la Triple-Entente, mais s'ébaucher le rapprochement, l'union entre l'Orient et l'Occident, qui devait être l'un des événements heureux et efficaces de la guerre de 1914 à 1918.

Bien qu'ayant moi-même quitté le Japon à la fin de 1913, j'ai cru devoir compléter la relation proprement dite de ma mission par le résumé des faits qui se sont déroulés en Extrême-Orient dans la période de 1914 à 1919. Ils sont le développement et la conséquence de l'évolution dont le début remonte à l'année 1894. Je ne pouvais considérer le présent ouvrage comme achevé sans y joindre, en un dernier livre, le tableau du moins sommaire de la part prise par le Japon à la guerre de 1914-1918 et à la paix de 1919. La politique du Japon, qui s'est poursuivie, dans ce dernier quart de siècle, avec une si persévérante continuité, avec une si loyale fidélité à ses engagements et à ses alliances, est en même temps l'accomplissement, dans une des crises les plus profondes et les plus décisives de l'histoire, du

grand dessein d'union entre l'Orient et l'Occident qu'il avait conçu dès les origines de sa révolution, et dont la réalisation est bien l'un des résultats, l'un des gains essentiels consignés dans le traité de Versailles.

A. GÉRARD.

Paris, 24 juillet 1919.

MA MISSION AU JAPON

(1907-1914)

LIVRE PREMIER

RÉSUMÉ DES ÉVÉNEMENTS DU JAPON DE 1897 A 1906. — CONCLUSION DES ACCORDS ENTRE LA FRANCE ET LE JAPON (10 JUIN 1907), ENTRE LE JAPON ET LA RUSSIE (30 JUILLET 1907), ENTRE LA RUSSIE ET L'ANGLETERRE (31 AOUT 1907).

CHAPITRE PREMIER

Ma nomination à Tokyo. — Premières impressions et négociations. — L'emprunt japonais du 12 mars 1907. — L'accord entre la France et le Japon (10 juin 1907).

Après la terminaison de la guerre russo-japonaise de 1904-1905 et la conclusion de la paix de Portsmouth (5 septembre 1905), la Grande-Bretagne, d'abord, le 25 novembre 1905, puis les États-Unis et l'Allemagne, les 31 mars et 22 mai 1906, avaient décidé d'élever au rang d'ambassades leurs légations à Tokyo. Le gouvernement français avait pris la même résolution au printemps de 1906, lorsque le vicomte (alors baron) Kurino fut nommé

ambassadeur du Japon à Paris, et désigné comme ambassadeur de la République à Tokyo M. Gaston Raindre, précédemment ambassadeur à Berne. M. Raindre ayant, pour raison de santé, demandé, au mois d'août de la même année, sa mise à la disposition, puis à la retraite, le choix du gouvernement de la République, pour la direction de son ambassade à Tokyo, se fixa sur moi qui, depuis neuf ans, occupais le poste de ministre à Bruxelles. Sur la proposition de M. Léon Bourgeois, ministre des Affaires étrangères dans le cabinet dont M. Sarrien avait la présidence, je fus nommé ambassadeur à Tokyo par un décret en date du 12 octobre 1906 et invité à me rendre le plus tôt possible à ma nouvelle résidence.

J'avais toutefois à terminer encore à Bruxelles le règlement de plusieurs affaires en cours et à m'y acquitter jusqu'au bout de la tâche qui m'avait été confiée de représenter mon gouvernement à la conférence chargée de reviser le régime des spiritueux en Afrique dans le bassin conventionnel du Congo. Cette conférence ayant pris fin à la date du 3 novembre par la signature d'une convention nouvelle qui modifiait sur plusieurs points essentiels la convention précédente de 1899, je pus remettre mes lettres de rappel au roi Léopold II le 15 novembre, et, dès le 25 du même mois, je m'embarquai à Marseille à bord du paquebot des « Messageries Maritimes », le *Salazie*, qui, par les escales de Port-Saïd, Djibouti, Colombo, Singapour, Saïgon, Hong-kong, Shanghai et Kobé, devait m'amener jusqu'à Yokohama. Ma mère, alors âgée de soixante-dix-sept ans, avait, par dévouement maternel, consenti à m'accompagner dans ce long et lointain voyage. Elle est restée auprès de moi durant toute ma mission qui devait se prolonger sept années, avec une

interruption de quelques mois de congé en 1911, et n'est rentrée avec moi définitivement en France qu'à la fin de l'année 1913.

J'avais, avant de quitter Paris, reçu les instructions écrites et orales les plus précises de M. Stephen Pichon, nouveau ministre des Affaires étrangères dans le cabinet présidé par M. Georges Clemenceau. J'avais aussi, dès la semaine même qui précéda mon départ, vu à Paris le ministre des Affaires étrangères de Russie, M. Iswolsky, ancien ministre de Russie à Tokyo, et j'avais eu avec lui les entretiens les plus instructifs sur la situation respective des deux adversaires qui venaient de conclure la paix de Portsmouth, mais qui avaient à poursuivre de nouvelles négociations pour la conclusion d'un traité de commerce, de navigation et de pêche, et qui surtout se préparaient à définir et à régler dans un tout autre esprit leurs relations futures dans cette extrémité de l'Asie orientale où les deux empires se rencontraient et se touchaient.

Depuis la date à laquelle s'était achevée ma mission de Chine (juillet 1897), et pendant les neuf années que je venais de passer en Belgique (1897-1906), le cours et l'évolution des événements dans l'Asie orientale avaient consacré la prépondérance japonaise et fait du Japon, non seulement la grande puissance de l'Asie, mais une grande puissance dont les rapports avec les puissances de l'Ouest, avec le reste du monde, ne pouvaient cesser de croître et de s'étendre. Le Japon avait, il est vrai, dans une première période, et au lendemain même de sa victoire sur la Chine, déféré au conseil amical que lui donnaient, après le traité de Shimonoseki, trois des puissances de l'Ouest, la Russie, la France et l'Allemagne,

et consenti à rétrocéder à la Chine les territoires d'abord annexés dans la presqu'île du Liao-tong et la Mandchourie méridionale. Il avait, en outre, laissé se former entre la Chine et la Russie, à partir de 1896, cette alliance dont l'objet était de protéger la Chine contre lui-même. Mais la contradiction infligée, dès l'automne de 1897, par l'Allemagne à la politique de soi-disant protection et préservation de la Chine, l'occupation en pleine paix par l'escadre allemande du port et du territoire de Kiao-Tcheou, la cession à bail à la Russie, à l'Angleterre, à la France de ports destinés à compenser la cession première faite à l'Allemagne, la crise et l'explosion de nationalisme qui furent en Chine, de 1898 à 1900, la suite et le résultat de cette curée des ports, l'insurrection des Boxeurs, la campagne qui réunit et coalisa contre les insurgés chinois non seulement les puissances occidentales, mais le Japon lui-même, la nouvelle défaite de la Chine, les négociations que la Chine dut entreprendre et poursuivre pour expier les crimes et attentats des Boxeurs, la signature du protocole final de Pékin (7 septembre 1901) avaient, en quatre années, créé une situation nouvelle dont le Japon, éclairé par l'expérience, n'avait pas manqué de faire son profit. Le Japon avait compris que les questions de l'Asie orientale et de la Chine ne pouvaient, à la longue, se résoudre pour lui que d'accord avec celles des puissances de l'Ouest dont les intérêts seraient conformes aux siens. Quelques-uns de ses principaux hommes d'État, et à leur tête le prince (alors marquis) Ito, eussent préféré que cet accord fût cherché avec la Russie en qui ils pressentaient et prévoyaient l'alliée désirable et naturelle de leur pays. Mais le prince Ito lui-même, dans un voyage qu'il fit en Europe à la fin de l'année 1901, ne

trouva pas en Russie, pour ses projets, l'accueil qu'il avait souhaité et espéré. Les circonstances du moment, les conversations entamées depuis quelques mois déjà entre le comte (alors baron) Hayashi, ministre du Japon à Londres, et lord Lansdowne, la décision prise après un long examen par le Conseil des anciens hommes d'État (genro) et le cabinet Katsura, firent que ce fut avec la Grande-Bretagne que se conclut l'accord considéré comme nécessaire. La signature du premier traité d'alliance entre l'Angleterre et le Japon, à la date du 30 janvier 1902, donnait au Japon plus d'autorité et de force pour soutenir et revendiquer les droits essentiels et vitaux que lui conférait, à ses yeux, sa situation géographique dans la mer Jaune et le détroit de Corée. La revendication de ces droits n'ayant pu, malgré les longues négociations entamées l'année suivante entre les cours de Tokyo et de Saint-Pétersbourg, se concilier avec les vues que la Russie elle-même s'était faites sur la défense de ses intérêts politiques propres en Mandchourie et en Corée, le conflit ne put être conjuré entre les deux empires. C'est la fortune des armes et de la guerre qui fut appelée à décider d'un antagonisme et de compétitions dont il eût été hautement désirable que la solution et l'apaisement fussent recherchés par une autre voie. La guerre, du moins, si longue qu'elle ait été, et quelques sacrifices qu'elle ait coûtés aux deux belligérants, fut, par la sagesse de leurs alliés respectifs, la Grande-Bretagne et la France, contenue dans les limites qu'il eût été dangereux de voir excéder, et, par l'heureuse médiation du président des États-Unis, amenée à un terme et à une conclusion raisonnables. Si le Japon pouvait se flatter d'avoir obtenu, par le traité de Portsmouth, la reconnaissance de ses droits et intérêts spéciaux en Corée

et en Mandchourie, il n'y avait rien dans la paix elle-même qui pût altérer de façon irrémédiable et durable les relations futures entre les deux adversaires de la veille. Il est permis de dire, au contraire, et j'en ai eu l'impression immédiate dès mon arrivée au Japon dans les premiers jours de l'année 1907, que du duel qui venait de se terminer les deux adversaires ne conservaient qu'un égal respect, une mutuelle estime l'un pour l'autre et la conviction que désormais était possible et vraisemblablement prochaine entre eux l'entière réconciliation, l'entente rêvée dès 1901 par le prince Ito.

La France et la Russie se rendaient compte que l'heure était venue, en reconnaissant les faits accomplis, de rétablir leurs relations avec le Japon de façon à sauvegarder tout ensemble leurs intérêts communs en Asie et la liberté de leur action en Europe. Le Japon, d'autre part, s'était convaincu que c'était avec la Russie qu'il avait le plus d'intérêt à s'entendre pour la délimitation des zones respectives d'influence des deux pays dans l'Asie orientale et pour la ligne de conduite à adopter à l'égard de la Chine.

Au moment où je fus nommé à Tokyo, des entretiens se poursuivaient déjà à Paris entre M. Stephen Pichon et le baron Kurino, à Saint-Pétersbourg entre M. Iswolsky et M. Motono. Le désir, ou mieux la résolution d'un rapprochement, d'un accord, inspirait des deux parts les interlocuteurs qui cherchaient seulement les formules et les transitions nécessaires. Malgré les obstacles résultant des défiances qui subsistaient encore dans le parti militaire russe et dans une partie de la presse conservatrice de Saint-Pétersbourg et de Moscou, le gouvernement impérial de Russie, et notamment MM. Stolypine et

Iswolsky, avaient franchement embrassé le parti de la paix définitive et de l'entente. Le Japon, de même, malgré les objections et la résistance de certains groupes que la paix de Portsmouth n'avait point satisfaits, s'orientait délibérément vers une réconciliation totale, ou mieux encore, vers une entente avec l'ennemi de la veille. La France était l'intermédiaire, le truchement naturel, tant par l'alliance franco-russe que par l'« entente cordiale » franco-anglaise, entre la Russie, son alliée, et le Japon, allié de la Grande-Bretagne. Elle n'avait eu elle-même, tout en remplissant ses devoirs envers la Russie, aucune difficulté avec le Japon. Lors donc que la France, qui désirait mettre au point et rectifier ses propres relations avec le Japon, comprit que les deux adversaires de 1904-1905 inclinaient à se rapprocher, lorsque le gouvernement japonais, par l'entremise de son ambassadeur à Paris, fit de premières ouvertures sur les tentatives qui pourraient être esquissées à ce sujet et, subsidiairement, sur les dispositions qu'aurait la France à prêter au Japon, après les sacrifices si onéreux de la dernière guerre, le concours de son marché financier, les voies étaient déjà préparées. Il était clair que la France ne pouvait prêter ce concours au Japon que si le Japon, de son côté, était résolu à inaugurer avec la Russie une ère, non seulement de paix, mais de confiance, et c'est bien ainsi que le Japon l'entendait. Au moment même où je quittais Paris, les conversations entre M. Pichon et le baron Kurino s'étaient orientées dans ce sens. Ma première instruction et ma première tâche, lorsque j'arriverais à Tokyo, était de m'assurer que le Japon désirait poursuivre les pourparlers entamés, leur donner le caractère d'une négociation en règle, tandis que d'autre part

les négociations déjà en cours entre le Japon et la Russie seraient menées aussi rapidement que le permettait la complexité de certaines questions non encore résolues.

Je débarquai à Yokohama le 2 janvier 1907, par un temps de neige. Le même jour je m'installai à Tokyo et y recueillis des soins de M. Couget, chargé d'affaires, la direction de l'ambassade. Dès le lendemain, je fis ma première visite au vicomte Hayashi, ministre des Affaires étrangères, dont j'avais été le collègue à Pékin pendant les années 1895-1896.

Dans cet intervalle de dix années, de grands événements s'étaient accomplis et le vicomte Hayashi, successivement ministre à Pékin, à Saint-Pétersbourg (de 1897 à 1899), à Londres (de 1900 à 1905), ambassadeur à Londres (de la fin de 1905 au mois de mai 1906), enfin ministre des Affaires étrangères, avait comme reflété et résumé dans les étapes de sa propre carrière les progrès et succès de la politique extérieure de son pays. Je le retrouvai, grandi et mûri sans doute par les beaux états de service de ces dix années, mais aussi cordial et sympathique envers ma personne qu'il l'avait été à Pékin, et plus disposé encore par les changements déjà survenus et qui allaient s'accroître davantage dans la situation politique de nos deux pays à se montrer ouvert et confiant dans ses entretiens avec moi. Dès notre première conversation, je sentis que nous nous entendions à merveille et que nos relations antérieures, de même que nos sympathies et affinités personnelles, étaient vraiment en correspondance et harmonie avec la mission, avec l'œuvre qui allait être la nôtre. La presse japonaise, évidemment inspirée par ses ordres, me fit, pour ma bienvenue au Japon, l'accueil le plus chaleureux et le plus flatteur,

augure exact et fidèle des sentiments, égards et marques de sympathie et de faveur qui ne cessèrent de m'être témoignés pendant toute la durée de mon ambassade.

La cour de Tokyo venait seulement, depuis la fin de 1905, d'inaugurer le régime des ambassades et le cérémonial adopté pour la réception des ambassadeurs. Ce cérémonial, qui avait présidé à la réception de mes trois collègues plus anciens, les ambassadeurs d'Angleterre, des États-Unis et d'Allemagne, et qui me fut, à mon tour, appliqué à moi-même, était, sur la plupart des points, semblable à celui qui est en usage dans les cours et gouvernements d'Europe. Le ministère de la Maison impériale et le gouvernement japonais avaient mis le plus grand soin à se régler à cet égard sur les modèles déjà adoptés, bien que le style du palais de Tokyo et les dimensions assez restreintes de la pièce où l'empereur Mutsu-Hito donnait audience laissassent à la cérémonie elle-même un dernier vestige de caractère oriental. Tous les détails, d'ailleurs, soit en ce qui concerne les équipages et les escortes, conduisant et accompagnant les ambassadeurs au Palais, soit en ce qui touche le personnel de cour et de gouvernement assistant à l'audience, les uniformes, les livrées, et, quelques jours après l'audience, le déjeuner offert par l'Empereur à l'ambassadeur, étaient d'une élégance raffinée et d'un goût parfait.

Ma première audience, retardée par les cérémonies rituelles du commencement de l'année, ne put avoir lieu que le 15 janvier. Le grand maître des cérémonies, le comte U. Toda, était venu me chercher à l'ambassade dans trois grandes voitures suspendues, attelées en gala, que précédait et suivait une escorte de lanciers. Le ministre de la Maison impériale et le ministre des Affaires

étrangères, le comte Tanaka et le vicomte Hayashi, m'attendaient au Palais. C'est le comte Toda qui, après quelques moments de repos, m'introduisit auprès de l'Empereur dans une petite pièce réservée pour les audiences et faisant partie des appartements privés du souverain. L'Empereur, en uniforme de général et portant, avec les décorations japonaises, le grand cordon de la Légion d'honneur, reçut de mes mains mes lettres de créance, entendit le discours en langue française que je lui adressai et qui lui fut traduit en langue japonaise, et me répondit lui-même par quelques paroles en langue japonaise qui me furent traduites en français. L'Empereur eut ensuite avec moi, par l'intermédiaire de son interprète, une conversation de quelques minutes, à la fin de laquelle je fus admis à lui présenter tous les membres du personnel de l'ambassade. L'Empereur était ganté de gros gants blancs, assez semblables à des gants d'escrime, et qu'il ne quittait point pour tendre et donner la main. L'apparence, dans une attitude plutôt solennelle, restait cependant aimable et gracieuse. Le souverain avait à ses côtés les officiers de sa maison militaire et les maîtres de cérémonie de service.

Quelques jours après, le 19 janvier, je fus reçu dans la même forme, mais dans un autre petit salon faisant également partie des appartements privés, par S. M. l'Impératrice, auprès de laquelle une dame du Palais faisait office d'interprète. J'eus ensuite une série d'audiences auprès du Prince héritier et de la Princesse impériale, puis auprès des princes et princesses de la famille impériale alors présents à Tokyo. Le 21 eut lieu, dans la grande salle des fêtes du Palais, le déjeuner auquel Leurs Majestés invitent les nouveaux ambassadeurs. A

ce déjeuner, servi à l'européenne dans un style impeccable, assistaient, avec les souverains, le prince Higashi-Fushimi, officier de la marine impériale et ancien élève à notre *Borda*, le prince et la princesse Yamashina, le ministre de la maison impériale, le ministre des Affaires étrangères, le grand maître des cérémonies, les officiers et les maîtres de cérémonie de service.

Après l'accomplissement de ces divers rites de cour, ma bienvenue au Japon fut fêtée par mes collègues des différentes ambassades et légations, par le ministre des Affaires étrangères, le marquis Saïonji, président du Conseil, et plusieurs autres membres du cabinet japonais, par quelques diplomates japonais que j'avais connus en Europe et qui étaient rentrés au pays, dans une série de dîners, soirées et réceptions, auxquels ma mère était également conviée, et qui nous permirent de connaître en quelques semaines toute la société de Tokyo.

Au cours de ces réunions, je rencontrai souvent le vicomte Hayashi à qui, d'autre part, je rendais visite chaque jeudi, jour fixé pour sa réception hebdomadaire, sans préjudice d'autres entrevues que je lui demandais parfois à d'autres jours de la semaine. La conversation s'était établie entre nous de façon ininterrompue, de même qu'elle se poursuivait à Paris entre M. Pichon et le baron Kurino, à Saint-Pétersbourg entre M. Iswolsky et M. Motono. A Paris, c'était sur la question du concours financier à prêter au Japon et sur l'admission à la Bourse d'un emprunt d'État japonais que le baron Kurino se montrait le plus pressant. A Saint-Pétersbourg, la négociation du traité de commerce et de la convention des pêcheries se heurtait à certaines difficultés et lenteurs. A Tokyo, le vicomte Hayashi m'exprimait tour à tour son

espoir et ses craintes, selon que les entretiens poursuivis en Europe suivaient un cours plus ou moins favorable. Je lui répondais, selon mes instructions, que les dispositions du gouvernement et du marché français n'étaient pas douteuses et qu'il pouvait compter sur notre bonne volonté dès que la clarté se ferait dans les négociations menées avec la Russie et qu'il apparaîtrait que l'accord entre les deux cabinets de Saint-Pétersbourg et de Tokyo devait suivre immédiatement celui qui serait conclu entre le Japon et la France. Le vicomte Hayashi se rendait bien compte de la nécessité de cette tactique, mais il craignait que les hésitations, les résistances de certains partis en Russie n'eussent pour effet d'amener de trop longs délais et d'alanguir des résolutions qui gagneraient, au contraire, à ne pas paraître trop marchandées et discutées. Dans son sincère désir d'aboutir au résultat qu'il considérait comme capital et essentiel, il avait parfois des moments de doute et d'inquiétude. Un soir entre autres, lors d'un dîner que M. Kato, ancien ministre du Japon à Bruxelles, m'offrait au Mitsui Club, et où j'étais voisin du vicomte Hayashi, celui-ci, qui avait reçu dans la journée des télégrammes moins satisfaisants, je pense, de Paris ou de Saint-Pétersbourg, me disait avec une sorte de chagrin et d'angoisse combien il lui en coûtait de voir s'éloigner le beau rêve qu'il avait conçu d'une prompte et décisive entente avec la France et la Russie. Il estimait qu'au lendemain des événements qui venaient de s'accomplir, l'intérêt des gouvernements décidés en principe à une entente était de brûler les étapes et d'aboutir aussi promptement que possible. La nouvelle ère ne serait décisive et féconde que si elle s'ouvrait sans retard, si elle apparaissait comme née sans hésitation et sans repentir

de la conviction commune et loyale des gouvernements en cause.

Au mois de mars 1907, la clarté acheva de se faire et la résolution de conclure triompha des derniers obstacles. M. Pichon me fit savoir dans les premiers jours de ce mois que le gouvernement de la République avait autorisé l'émission sur la place de Paris d'un emprunt japonais 5 pour 100 or, s'élevant à 300 millions de francs (exactement 290 375 000 francs), en même temps qu'était émis sur la place de Londres un emprunt égal de 11 millions et demi de livres sterling. Cet emprunt, remboursable en vingt-cinq ans à partir du 12 mars 1922 jusqu'au 12 mars 1947, était destiné à consolider et rembourser l'emprunt de 22 millions de livres 6 pour 100 émis à Londres et à New-York aux mois de mai et de novembre 1904 pendant la guerre russo-japonaise. Il était, en même temps que la conversion et la liquidation d'un des emprunts les plus onéreux de la dernière guerre, le premier augure et gage des relations nouvelles, non seulement financières, mais politiques, qui allaient s'établir entre le Japon, la France et, par l'entremise de celle-ci, la Russie.

L'emprunt, émis à Paris le 12 mars 1907, eut un brillant succès. Il donna satisfaction entière au gouvernement impérial qui en exprima, dans les termes les plus empressés, sa sincère gratitude. Il fut aussi le signal de l'ouverture entre les deux gouvernements de la phase active des négociations destinées à hâter la conclusion des arrangements et accords politiques, d'abord entre la France et le Japon, puis entre le Japon et la Russie.

Ces négociations eurent leur siège officiel à Paris et à Saint-Pétersbourg entre M. Pichon et le baron Kurino,

M. Iswolsky et le baron Motono (alors M. Motono). Mais elles étaient, en ce qui concerne le Japon, dirigées de Tokyo par le vicomte Hayashi qui, non seulement, donnait ses instructions aux représentants du gouvernement impérial, mais conférait lui-même, lorsque les circonstances l'exigeaient, avec les représentants à Tokyo des gouvernements français et russe. Ces conférences ne tardèrent pas, étant donnée la confiance que le vicomte Hayashi et M. Pichon me témoignaient l'un et l'autre, à être presque aussi actives entre le vicomte Hayashi et moi qu'entre M. Pichon et le baron Kurino.

Les négociations proprement dites, après l'émission et le succès de l'emprunt, n'eurent pas une longue durée. Les deux gouvernements étaient décidés à s'entendre. L'accord était, pour ainsi dire, fait d'avance puisqu'il consistait surtout à reconnaître les faits accomplis et à consacrer entre les deux gouvernements la similitude d'intérêts et l'entente politique qui en résultaient. Ce qu'il restait à trouver et à définir, c'était la formule constatant et enregistrant l'entente. Or il n'y avait, entre les gouvernements français et japonais, les questions commerciales, financières et économiques mises à part, et en dehors de leur résolution déjà prise de consacrer et manifester leur entente, d'autre terrain et champ commun que celui de l'Asie orientale et méridionale. C'était donc sur la préservation et la sauvegarde des situations acquises et des intérêts déjà existants dans cette vaste région que devait porter la formule d'entente. Cette préservation et cette sauvegarde elles-mêmes impliquaient, outre la reconnaissance par les deux gouvernements de leurs possessions, droits et intérêts réciproques, la protection de ces possessions, droits et intérêts contre tout ce qui

pourrait y porter atteinte ou les menacer. L'atteinte ou la menace ne pouvant, sauf le cas de conflit entre les puissances occidentales elles-mêmes, être prévue que sur la frontière ou à proximité des territoires appartenant soit à la France, soit au Japon, c'est-à-dire sur les confins de leur commune voisine, la Chine, les deux gouvernements en venaient naturellement à penser que la formule d'entente avait surtout à mentionner, avec la reconnaissance de leurs droits et intérêts respectifs sur le continent asiatique, l'intérêt spécial que tous deux avaient à ce que le *statu quo*, l'équilibre, l'ordre et la paix fussent maintenus dans la région de ce continent dont leurs possessions étaient limitrophes, c'est-à-dire dans l'Empire de Chine. La formule visant la Chine aurait cet autre avantage qu'elle permettrait aux deux gouvernements d'affirmer à nouveau, comme l'avaient fait déjà les traités anglo-japonais, de 1902 et 1905, la déclaration franco-russe de 1902 et tous les actes ou déclarations postérieurs à cette date, leur ferme résolution de respecter et de maintenir l'indépendance et l'intégrité de la Chine, ainsi que le principe de l'égalité de traitement dans l'Empire du Milieu pour le commerce et les ressortissants de toutes les nations. La formule adoptée, en même temps qu'elle consacrerait le rapprochement et l'accord de la France et du Japon, serait la garantie du *statu quo*, de l'équilibre et de la paix de l'Orient, c'est-à-dire de cette indépendance et de cette intégrité de la Chine que les puissances de l'Ouest et le Japon étaient désormais unanimes à considérer comme la base de leur politique commune.

M. Pichon avait d'abord songé à proposer en même temps au gouvernement japonais la conclusion entre les

deux gouvernements d'une convention d'arbitrage, semblable à celle qui avait été conclue entre la France et la Grande-Bretagne, et qui servit de type aux autres conventions du même genre. Mais le vicomte Hayashi ne voyait pas l'opportunité et l'utilité d'un tel arrangement entre deux gouvernements qu'aucune divergence ne paraissait désormais devoir séparer. Le gouvernement japonais, d'ailleurs, quoiqu'il dût se décider un peu plus tard à conclure une convention d'arbitrage avec le gouvernement des États-Unis, n'était pas alors très bien disposé à l'égard de l'arbitrage, procédure dont il n'avait pas eu à se louer en 1905 dans la question de l'house-tax, avec les gouvernements français, anglais et allemand.

C'est donc aux questions de l'Asie orientale et de la Chine qu'avait à s'appliquer et à se dédier la formule d'entente sur laquelle les deux gouvernements désiraient se mettre d'accord. Ce point une fois fixé, le vicomte Hayashi pria M. Pichon de rédiger lui-même la formule dont le sens et l'esprit étaient, dans leur commune pensée, nettement déterminés. Après une étude attentive et un échange télégraphique d'idées qui se poursuivit pendant quelques semaines, la formule arrêtée fut la suivante :

« Le gouvernement de la République française et le gouvernement de S. M. l'Empereur du Japon, désireux de resserrer les liens d'amitié qui les unissent et d'écarter toute cause de malentendu pour l'avenir, ont décidé de conclure l'arrangement dont les termes suivent :

« Les gouvernements de la France et du Japon, étant
« d'accord pour respecter l'indépendance et l'intégrité de
« la Chine, ainsi que le principe d'égalité de traitement
« dans ce pays pour le commerce et les citoyens ou sujets
« de toutes les nations, ayant, de plus, un intérêt spécial à

« ce que l'ordre et la paix soient préservés surtout dans les
« régions de l'Empire chinois voisines des territoires où ils
« ont des droits de souveraineté, de protection ou d'occu-
« pation, s'engagent à s'appuyer l'un l'autre pour assurer
« la sécurité et la paix dans lesdites régions, en vue de
« maintenir la situation respective et les droits territoriaux
« des deux Hautes Parties Contractantes sur le continent
« de l'Asie. »

Le gouvernement japonais exprima, à ce moment de la négociation, le désir de voir étendre à l'Indo-Chine française les effets du traité de commerce existant entre le Japon, la France et certaines de nos colonies. Il ne nous était possible d'accéder à ce désir qu'après avoir, d'une part, consulté le gouvernement, les corps délibérants, les Chambres de commerce de notre colonie, après avoir, d'autre part, fait approuver par le Parlement français l'extension à l'Indo-Chine du régime commercial existant entre la France et le Japon. Cette double nécessité eût exigé beaucoup de temps, et il ne nous était pas possible de préjuger l'accueil que la colonie et notre Parlement feraient à une telle suggestion. M. Pichon, en signalant ces difficultés au vicomte Hayashi, lui fit, en outre, observer que la date d'échéance de notre traité de commerce, qui expirait en 1911, n'était plus très lointaine, et qu'en attendant la conclusion d'un nouveau traité, il suffirait peut-être, pour l'objet que le gouvernement impérial avait en vue, d'assurer aux sujets du Japon en Indo-Chine, ainsi qu'aux sujets et protégés de l'Indo-Chine française au Japon, pour tout ce qui concernait leurs personnes et leurs biens, le traitement de la nation la plus favorisée. Il serait possible au gouvernement de la République d'accorder ce régime par une simple déclaration à échanger

entre les deux gouvernements et sans avoir à consulter le Parlement, puisque aucune question budgétaire n'était en jeu. Le vicomte Hayashi, après avoir consulté le président du Conseil, ses collègues et les anciens hommes d'État (genro), se rallia à cette procédure. Il fut donc convenu qu'à l'accord relatif à l'Asie orientale et à la Chine serait jointe une déclaration reconnaissant que le traitement de la nation la plus favorisée serait accordé aux Japonais en Indo-Chine et aux sujets et protégés de l'Indo-Chine française au Japon pour tout ce qui concerne leurs personnes et leurs biens.

Le vicomte Hayashi me pria encore, à la fin de nos pourparlers, d'exposer à M. Pichon la convenance et l'utilité qu'il y aurait à ce que les deux gouvernements pussent se notifier réciproquement par écrit la limite des régions de Chine où s'exerçaient leurs droits et intérêts respectifs de voisinage et d'influence. M. Pichon ne fit pas obstacle à cette suggestion. Il fut convenu que, par un simple échange de lettres joint à l'accord, la France et le Japon définiraient cette limite, d'une part, en ce qui concerne la France, pour les trois provinces méridionales de la Chine, le Kouang-tong, le Kouang-si, le Yun-nan, d'autre part, en ce qui concerne le Japon, pour le Fou-kien, et, au nord-est, les régions de Mandchourie et de Mongolie dans lesquelles le Japon avait des droits spéciaux. Le vicomte Hayashi nous déclara, d'ailleurs, qu'il était bien entendu que les droits ou avantages antérieurement reconnus à la France au Fou-kien seraient scrupuleusement respectés.

Vers le milieu du mois de mai, l'accord pouvait être considéré comme conclu. Les deux gouvernements avaient respectivement agréé les termes de la formule destinée

à consacrer l'entente. Il restait au vicomte Hayashi à expliquer aux « genro » et aux membres du conseil privé, non seulement l'esprit mais la lettre même de la formule. Quoique les anciens hommes d'État et les conseillers de l'Empereur fussent en principe acquis à l'arrangement avec la France et que l'opinion publique le désirât sincèrement, le ministre des Affaires étrangères avait cependant à obtenir l'adhésion personnelle des « genro » et des membres influents du conseil privé. Dans les traditions et habitudes japonaises ce travail requiert beaucoup de temps et de paroles. Les financiers, d'autre part, et les représentants des intérêts économiques du Japon, bien que déjà tous satisfaits du résultat de l'emprunt et des relations ainsi inaugurées avec le marché de Paris, désiraient s'assurer pour l'avenir des avantages nouveaux et surtout la continuité des rapports qui venaient d'être établis. Le gouvernement français enfin insistait loyalement, comme il n'avait cessé de le faire depuis l'ouverture des négociations, pour que l'arrangement général à conclure entre le Japon et la Russie suivît le nôtre d'aussi près que possible. Le vicomte Hayashi, qui partageait à cet égard notre désir et notre conviction, multipliait ses efforts pour hâter le dénouement. Sur le traité de commerce et de navigation, ainsi que sur la convention des pêcheries, la plupart des difficultés étaient écartées. Mais pour l'arrangement, d'ordre politique, et plus particulièrement pour la délimitation des zones d'influence du Japon et de la Russie en Mandchourie et en Mongolie, d'assez graves divergences subsistaient encore. Le vicomte Hayashi nous les révéla, en nous faisant connaître l'extrême limite des concessions que le Japon pouvait consentir. C'est assurément l'entremise officieuse du gou-

vernement français qui, à ce moment, facilita l'entente désirée. Lorsque le principe de cette entente fut fixé, aucun motif n'empêchait les gouvernements français et japonais de conclure et de publier leur propre accord.

Le 10 juin 1907 le vicomte Hayashi me fit savoir qu'il avait donné au baron Kurino l'ordre définitif de signer avec M. Stephen Pichon l'arrangement et la déclaration relative à l'Indo-Chine. Le même jour les signatures étaient échangées à Paris ; et bien que le texte même n'ait été publié simultanément à Paris et à Tokyo que le 20 juin suivant, le fait de la conclusion et de la signature de l'accord fut aussitôt connu. Ainsi, et moins de six mois après mon arrivée à Tokyo, était consommé l'acte par lequel les deux gouvernements, en reconnaissant les faits accomplis, en ajustant leurs rapports à cette situation nouvelle, en préparant la conclusion d'un accord semblable entre la Russie et le Japon, allaient ouvrir, et non pas seulement dans les régions lointaines de l'Extrême-Orient, mais par l'enchaînement des conséquences qui devaient suivre, dans tout l'univers, une ère dont il n'est plus possible aujourd'hui de méconnaître la haute et significative importance.

M. Pichon, en faisant l'exposé au Parlement français de l'arrangement qu'il venait de signer avec l'ambassadeur du Japon, rappela, parmi les souvenirs antérieurs et les affinités qui déjà avaient uni le Japon et la France, la part que l'armée japonaise avait prise en 1900, lors de l'insurrection des Boxeurs, à la délivrance des légations étrangères assiégées dans Pékin. Lorsque, de mon côté, dans le banquet auquel j'avais convié le 1^{er} juillet à l'ambassade les « genro », les membres du cabinet japonais, les représentants de l'armée, de la marine, des

grandes administrations, de la haute finance, mes collègues de Russie et d'Angleterre, je célébrai l'accord du 10 juin, je ne manquai pas de remémorer tous les liens qui, dans le passé, rattachaient la France au Japon et prédestinaient les deux pays à une durable alliance. Le gouvernement japonais répondit au banquet du 1^{er} juillet par un autre banquet organisé sous les auspices de la Banque du Japon, qui eut lieu le 12 du même mois dans les beaux locaux du Mitsui Club, auquel assistèrent, outre les convives cités plus haut, des représentants plus nombreux de l'armée, de la marine, des divers ministères, ainsi que du monde économique et financier. L'accord du 10 juin fut encore, à partir de ces deux dates, l'objet de grandes fêtes et réjouissances dans toutes les grandes villes, à Tokyo, à Yokohama, à Osaka, à Kyoto et dans tout le pays. A Tokyo une imposante manifestation eut lieu au parc d'Uyeno par les soins de la municipalité, de la Chambre de commerce et de tous les grands établissements commerciaux, industriels et financiers. Le soir, un banquet réunit sous les ombrages du parc un nombre considérable de convives et fut suivi d'une procession aux lanternes à laquelle prirent part près de cent mille personnes. La procession, qui était partie de la place du Palais-Impérial pour se rendre au parc d'Uyeno, s'arrêta, au retour, devant le portail de l'ambassade de France : le cortège, en levant ses lanternes et ses torches, poussait des banzai (cris de triomphe) en l'honneur de la France et de l'alliance.

A part ces manifestations publiques, d'un caractère grandiose et solennel, je reçus maint témoignage touchant de la profonde et unanime émotion que suscitait dans tout le Japon l'annonce de l'heureux accord conclu

entre les deux pays, et dont le Japon attendait, en même temps qu'un rapprochement politique, l'inauguration de relations économiques plus étroites et plus fécondes. Une grande quantité de télégrammes et de lettres parvinrent à l'ambassade, non seulement de hauts personnages, de fonctionnaires, d'officiers des armées de terre et de mer, de commerçants, d'industriels et de banquiers, mais de gens obscurs, de paysans, de jeunes gens, d'enfants, qui tenaient à faire connaître et à exprimer leurs sentiments. Un instituteur de la province de Fukui m'envoya une adresse signée de lui et de tous ses élèves, avec une gravure commémorative, pour m'exprimer la joie que causait dans tout le Japon la nouvelle de l'accord signé à Paris. Il ajoutait qu'il continuerait à entretenir ses élèves dans la célébration de cette grande date du 10 juin 1907 et dans le culte de la France. La journée du 14 juillet et l'anniversaire de notre fête nationale furent choisis dans mainte localité pour la manifestation de sentiments de reconnaissance et de sympathie à l'égard de notre pays. De tous les points cardinaux du Japon me venait l'écho de ces démonstrations.

Les deux gouvernements avaient, selon l'usage, consacré la conclusion de l'accord par un échange de décorations. Le président de la République, M. Armand Fallières, avait reçu le collier du chrysanthème. Le président du conseil japonais, le marquis Saïonji, et le vicomte Hayashi, ministre des Affaires étrangères, avaient été élevés à la dignité de grands-croix de la Légion d'honneur. MM. Clemenceau et Stephen Pichon avaient reçu le grand cordon de l'ordre du Paulownia. C'est cette même et haute distinction qui me fut également conférée, et dont les insignes me furent remis à l'ambassade par le

comte Ujitomo Toda, grand maître des cérémonies du Palais.

M. Stephen Pichon, en me priant de me faire auprès de l'Empereur et du gouvernement impérial l'interprète de sa gratitude pour la distinction dont il avait été l'objet, voulut bien m'exprimer ses propres félicitations et remerciements pour le concours que je lui avais prêté dans la négociation et la conclusion de l'accord du 10 juin.

La publication de cet accord avait été accueillie en France, de même qu'en Angleterre et en Russie, avec une haute et sincère satisfaction, non seulement comme l'établissement entre la France et le Japon de relations conformes à l'intérêt et aux affinités des deux pays, mais comme la préface et l'augure d'autres arrangements, contractés par nos alliés ou amis, et qui transformeraient la constellation politique de l'Orient et de l'Europe même. Le gouvernement allemand, au contraire, avait marqué sa mauvaise humeur et son dépit, à l'annonce d'un acte diplomatique, qu'il n'avait pas prévu, qui décevait ses calculs, qui sans doute serait suivi d'autres actes modifiant les relations des puissances en Extrême-Orient, et qui lui paraissait accentuer l'isolement ou l'encercllement dont il se prétendait victime. Mon collègue allemand, le baron Mumm, qui était absent de Tokyo et faisait un voyage dans l'intérieur au moment où l'accord du 10 juin commença à être connu, me fit demander par le comte de Montgelas, conseiller de son ambassade, ce qu'il y avait d'exact dans les indications données par la presse à ce sujet. Quand il fut de retour, il me rendit lui-même visite, et en m'entretenant de l'arrangement intervenu entre la France et le Japon ne chercha pas à dissimuler le sentiment que lui inspirait

la création entre les deux pays de liens qui laissaient présager la réconciliation prochaine des deux adversaires d'hier, la Russie et le Japon. Comme c'était précisément l'Allemagne qui avait, d'une part, poussé la Russie vers l'Extrême-Orient, et qui, d'autre part, avait le plus contribué à l'alliance anglo-japonaise de 1902, il est clair qu'elle ne devait éprouver aucune satisfaction à voir se rapprocher ainsi, par l'entremise de la France, d'abord la Russie et le Japon, puis peut-être (quoique cette perspective lui parût sans doute plus lointaine), la Grande-Bretagne elle-même et la Russie.

CHAPITRE II

Négociations entre la Russie et le Japon. — Le traité de commerce et la convention des pêcheries (28 juillet 1907). — Accord russo-japonais (30 juillet 1907).

En même temps que s'étaient poursuivies avec la France les négociations qui venaient d'aboutir à l'accord du 10 juin, le gouvernement japonais, ainsi qu'il s'y était engagé, hâtait, autant que les circonstances le lui permettaient, le dénouement des négociations avec la Russie.

M. Iswolsky, ministre des Affaires étrangères, ancien ministre du tsar à Tokyo, m'avait déjà dit, dans nos entretiens, avant mon départ de Paris, combien il désirait, non seulement le prompt règlement avec le Japon des dernières questions léguées par le traité de Portsmouth, mais encore la conclusion d'un accord général qui marquerait, avec la réconciliation des deux pays, leur entente pour l'avenir. Ce désir était partagé par tous les membres du gouvernement japonais, par les « genro », et par l'opinion publique du Japon, chez qui la fin de la guerre ne laissait subsister qu'estime et sympathie pour l'adversaire avec lequel les armées du Mikado s'étaient mesurées dans les plaines de Mandchourie. En Russie, au contraire, il y avait, sinon dans les sphères gouvernementales, du moins dans l'armée et la marine et dans une partie de

l'opinion et de la presse, une défiance persistante à l'égard de l'ennemi d'hier, avec la pensée que la paix de Portsmouth ne serait peut-être qu'une trêve que le Japon aurait hâte de rompre dès que les circonstances lui paraîtraient de nouveau favorables. Dans ces conditions, les négociations, dont le siège était à Saint-Pétersbourg, étaient difficiles et lentes. M. Motono, ministre du Japon et premier plénipotentiaire, malgré son habileté, sa finesse et son esprit largement conciliant, sentait l'obstacle et les retards qui lui étaient opposés, sans pouvoir en triompher. Mais il ne perdait pas patience. De Tokyo, le vicomte Hayashi l'encourageait et le soutenait, en lui laissant entrevoir l'appui qu'allait sans doute leur prêter à tous deux la prochaine et opportune intervention du gouvernement français.

C'est en effet, comme je l'ai indiqué au chapitre précédent, à partir du jour où les négociations de l'accord franco-japonais furent entamées à Paris et à Tokyo qu'une détente se fit dans les négociations russo-japonaises et que la glace commença à se rompre. Les négociations du traité de commerce et de navigation et de la convention de pêcheries, qui avaient subi de longs arrêts, prirent une allure plus aisée. Lorsque M. Pichon et le vicomte Hayashi se mirent définitivement d'accord pour la signature de l'arrangement franco-japonais du 10 juin, il était convenu que le Japon et la Russie étaient désormais prêts à conclure non seulement le traité de commerce et la convention de pêcheries, mais l'arrangement général entre les deux gouvernements. Le traité de commerce et de navigation, négocié entre M. Motono, pour le Japon, MM. Iswolsky, Philosophoff, Malewsky-Malevitch pour la Russie, et la convention de pêcheries, négo-

ciée entre M. Motono, pour le Japon, et MM. Iswolsky et Goubastoff, pour la Russie, furent signés le même jour, le 28 juillet 1907. L'accord général fut signé deux jours après, le 30 juillet.

Le traité de commerce et de navigation était un traité de rigoureuse et égale réciprocité, accordant aux Russes au Japon, aux Japonais en Russie, en matière de commerce, d'industrie, de navigation, de juridiction, comme en matière douanière, les mêmes droits et avantages reconnus aux nationaux de la nation la plus favorisée. Par une série d'articles séparés, la Russie et le Japon exceptaient des clauses du traité, l'une les faveurs accordées à des États limitrophes pour faciliter le trafic d'une zone frontière s'étendant jusqu'à 50 verstes de largeur, les faveurs accordées aux habitants du gouvernement d'Arkhangel et des côtes septentrionales de la Russie d'Asie, les dispositions spéciales contenues dans le traité du 8 mai 1838 entre la Russie, la Suède et la Norvège, enfin les dispositions se rapportant au commerce de la Russie avec les pays limitrophes de l'Asie, — l'autre les dispositions spéciales concernant les relations entre le Japon et la Corée, ainsi que les relations entre le Japon et les pays voisins du Japon, dans l'Asie orientale, situés à l'est du détroit de Malacca. Les deux Hautes Parties Contractantes se réservaient, de plus, le droit d'établir un monopole sur quelque article que ce fût.

La convention de pêche, conclue en conformité avec l'article XI du traité de Portsmouth du 5 septembre 1905, réglait avec précision les conditions dans lesquelles les sujets japonais auraient le droit de pêcher, de prendre et de préparer toutes espèces de poissons et produits aquatiques, sauf les phoques à fourrure et les loutres

marines, le long des côtes russes, des mers du Japon, d'Okhotsk et de Behring, à l'exception des fleuves et des anses (inlets) énumérées dans l'article 1^{er} d'un protocole annexé à la convention.

L'arrangement général, signé le 30 juillet entre M. Iswolsky et M. Motono, était ainsi conçu :

Le gouvernement de S. M. l'Empereur de toutes les Russies et le gouvernement de S. M. l'Empereur du Japon, désireux de consolider les relations de paix et de bon voisinage qui ont été heureusement rétablies entre la Russie et le Japon, et d'écartier à l'avenir toute cause de malentendu dans les relations entre les deux Empires, ont résolu de conclure l'arrangement qui suit :

« ARTICLE PREMIER. — Chacune des Hautes Parties Contractantes s'engage à respecter l'intégrité territoriale actuelle de l'autre et tous les droits résultant respectivement pour l'une et pour l'autre : 1^o des traités, conventions et contrats conclus entre elles et la Chine (traités, conventions et contrats dont les copies ont été échangées entre elles), en tant que ces droits ne sont pas incompatibles avec le principe de l'égalité de traitement ; 2^o du traité signé à Portsmouth le 5 septembre 1905 entre la Russie et le Japon, ainsi que des conventions spéciales conclues entre la Russie et le Japon.

« ART. II. — Les deux Hautes Parties Contractantes reconnaissent l'indépendance et l'intégrité territoriale de l'Empire de Chine, ainsi que le principe de l'égalité de traitement en tout ce qui concerne le commerce et l'industrie de toutes les nations dans cet Empire, et s'engagent à soutenir et défendre le maintien du *statu quo* et le respect du principe de l'égalité de traitement par tous les moyens pacifiques en leur pouvoir. »

Ce dernier accord qui avait l'avantage, tout en se référant au traité de Portsmouth comme aux différentes conventions conclues entre la Russie et le Japon, de placer entre les deux gouvernements un texte nouveau, un texte non plus seulement de paix, mais d'entente et

d'amitié, outre qu'il reconnaissait, lui aussi, les faits accomplis, ouvrait une ère d'action commune, de coopération entre les deux pays. La Russie et le Japon étaient désormais libres de reprendre cette politique que la plupart des hommes d'État japonais et, à leur tête, le prince Ito, avaient toujours considérée comme celle qui était le plus conforme à leur commun intérêt, de même qu'à leur mission en Orient. La Russie, exonérée de toute crainte, comme de toute pensée de compétition jalouse et étroite en ce qui concernait ses intérêts d'Asie, allait pouvoir se dédier de nouveau à ses autres tâches, dans l'Orient musulman et en Europe. Le Japon, d'autre part, rassuré sur la liberté de son développement et de son expansion dans les régions de l'Asie orientale où son influence devait naturellement s'étendre, reconnu comme la puissance prépondérante de l'Est et admis dans la compagnie des grandes puissances de ce monde, pouvait, en s'appuyant sur l'Europe, non seulement se fortifier, se consolider et grandir, mais s'adonner avec plus d'autorité à la mission qu'il regarde comme la sienne, celle de rapprocher, d'unir l'Orient et l'Occident. Déjà uni lui-même, par des accords précis, à la Grande-Bretagne, à la France et à la Russie, il allait, par la conjonction et conjugaison des intérêts franco-russes, d'une part, anglo-japonais de l'autre, préparer et hâter le rapprochement de l'Angleterre et de la Russie, c'est-à-dire des deux groupes d'alliance sur lesquels reposait, à cette date, l'équilibre de l'Orient et de l'univers. L'heure est venue où le rôle du Japon va prendre une singulière ampleur, où l'Orient va peser d'un poids beaucoup plus lourd dans la balance des forces, où le Pacifique prendra place sur la carte du monde, où les arrangements et groupements

réalisés en Asie feront sentir leurs effets en Europe, aux États-Unis et sur toute la surface du globe.

Ce fut la haute fortune et le mérite du Japon, comme des trois grandes puissances de l'Occident, France, Angleterre, Russie, de comprendre l'évolution nécessaire et de répondre à l'appel des temps. Il fut donné au vicomte Hayashi, qui dirigeait alors la politique extérieure de l'Empire mikadoual, d'être à cette date si profondément historique, l'homme du destin. Après avoir été, en 1902 et 1905, le signataire des deux premiers traités de l'alliance anglo-japonaise, il fut en 1907 le négociateur et l'inspirateur des traités qui unirent le Japon à la France et à la Russie, et il eut le privilège et l'art d'achever et conserver son œuvre en faisant des accords franco-japonais et russo-japonais la préface et la préparation de l'accord essentiel et capital qui, en rapprochant sur le terrain de l'Asie la Grande-Bretagne et la Russie, allait parfaire et consacrer l'entente de la Grande-Bretagne, de la France et de la Russie, la Triple-Entente qui devait jouer, quelques années plus tard, un rôle si décisif et si grandiose dans les destinées du monde et de l'humanité.

Témoin de ces événements, mêlé par mes fonctions et par la part qui me revenait dans l'exécution de la politique française aux négociations et aux actes de cette période, j'ai pu me rendre compte, d'abord de la haute sagesse et de la rectitude avec lesquelles le Japon accomplit son œuvre, mais aussi de la claire conscience et de la lumineuse prévision avec lesquelles les hommes d'État japonais, et notamment le vicomte Hayashi, saisirent et voulurent l'enchaînement des combinaisons et des accords d'où résulta la constellation politique nouvelle de l'Orient et de l'univers. Il n'y eut rien de fragmentaire ni de hasardeux dans

cette série si bien liée des événements et des actes de 1907 qui, en moins d'un trimestre, transformèrent l'aspect et la réalité de l'Orient et les relations des puissances. Ce n'est pas fortuitement que la Triple-Entente fut comme forgée sur l'enclume d'Asie. C'est, au contraire, selon une loi régulière et dans un ordre logique que se succédèrent les faits et actes qui, du choc entre l'Europe et l'Asie, du conflit entre les deux grands groupes franco-russe et anglo-japonais, tirèrent la lumière, l'harmonie, la suprême alliance. A dater de ce jour, le Japon s'inscrivit, non seulement comme une grande puissance, mais comme un facteur considérable, dans les annales du monde. Ceux des hommes d'Etat japonais qui collaborèrent à cette œuvre, le prince Ito, le marquis Saïonji, le vicomte Hayashi, le comte Komura, M. Motono ont leur place dans l'histoire.

L'accord russo-japonais du 30 juillet 1907 fut, comme l'avait été l'accord franco-japonais, l'objet de grandes réjouissances et manifestations à Tokyo et dans tout le Japon. La saison d'été, avec les grandes chaleurs et les inondations qui en sont les principaux attributs, ne permettait guère une célébration immédiate. Les fêtes n'eurent lieu qu'au mois d'octobre. Elles se déroulèrent selon un programme analogue à celui qui avait été adopté pour la célébration de l'accord franco-japonais : grande manifestation au parc d'Uyeno, banquets et procession aux lanternes, échange de décorations. L'enthousiasme ne fut peut-être pas aussi vif qu'il l'avait été pour les fêtes françaises. Les souvenirs de la guerre de 1904-1905 étaient encore trop proches, et il n'y avait pas entre la Russie et le Japon les traditions, les affinités, certaines analogies d'art et de culture qui avaient existé de longue date entre le Japon et la France. Le rapprochement entre les deux

pays fit cependant dès cette date un progrès marqué. La cour, le gouvernement, les administrations et le peuple lui-même saisirent avec opportunité la première occasion qui leur était offerte de manifester leur sincère désir de voir s'établir entre les deux nations des rapports de cordiale et confiante amitié.

A l'accord russo-japonais du 30 juillet était joint un protocole, qui ne fut pas publié, dans lequel étaient délimitées et définies les zones d'influence des deux pays en Mandchourie et en Mongolie. Pour la Mandchourie, la limite résultait déjà des stipulations du traité de Portsmouth et de la répartition entre la Russie et le Japon des sections d'exploitation de la ligne ferrée mandchourienne entre la frontière russe et la Corée. Pour la Mongolie, il fut alors convenu que la zone russe ne dépasserait pas les confins de la Mongolie dite extérieure, s'étendant de la frontière sibérienne jusqu'au désert de Gobi. C'est la détermination de cette zone qui avait, pendant quelques mois, retardé l'entente entre les négociateurs. J'ai déjà indiqué plus haut que l'entremise du gouvernement français ne fut pas sans effet heureux sur le résultat qui fut alors obtenu.

La conclusion de l'accord russo-japonais fut, pour les deux gouvernements l'occasion qu'ils attendaient d'élever au rang d'ambassades leurs légations respectives de Tokyo et de Saint-Pétersbourg. La Grande-Bretagne, les Etats-Unis, l'Allemagne avaient déjà nommé des ambassadeurs à Tokyo, la première à la date du 25 novembre 1905, les autres en 1906. J'avais été moi-même nommé ambassadeur au Japon le 12 octobre 1906, et j'avais pris possession de mes fonctions le 2 janvier 1907. Les gouvernements russe et japonais se concertèrent pour désigner à la même date

leurs représentants. M. Motono fut promu sur place du rang de ministre à celui d'ambassadeur au mois d'avril 1908. M. Malewsky-Malevitch, sénateur, et l'un des négociateurs du traité de commerce et de navigation, fut désigné en même temps, mais il n'arriva à Tokyo et ne prit possession de ses fonctions qu'au mois de juillet 1908.

CHAPITRE III

L'accord anglo-russe du 31 août 1907.

Un mois après la conclusion de l'accord russo-japonais, le 31 août 1907, les gouvernements russe et anglais signèrent à Saint-Pétersbourg, par la main de MM. Iswolsky et Nicholson, une convention contenant trois arrangements relatifs, l'un à la Perse, l'autre à l'Afghanistan, le troisième au Thibet.

C'étaient les trois régions de l'Asie dans lesquelles la Grande-Bretagne et la Russie, en leur qualité de puissances respectivement limitrophes, avaient des intérêts, sinon divergents, du moins différents, et où il était particulièrement désirable qu'une entente pût intervenir. Longtemps il avait paru que c'était là une tâche à peu près impossible, et nombreux étaient les prophètes qui annonçaient comme une éventualité inéluctable le duel entre « l'éléphant et la baleine ». Un esprit nouveau s'était manifesté depuis l'avènement du roi Edouard VII dans les relations entre l'Angleterre et la Russie, et l'Angleterre s'étant, comme la Russie, convaincue de la nécessité de faire front, avec la France, contre les ambitions et les convoitises croissantes de l'Allemagne, les cours de Saint-Pétersbourg et de Saint-James sentirent le besoin de régler, ainsi que l'avaient fait en 1904 les gouvernements français et anglais, tous les

litiges non résolus. Après la guerre russo-japonaise et la conférence d'Algésiras ce sentiment se fit plus impérieux et plus pressant. C'est alors aussi que, le rapprochement se préparant entre la France et le Japon, les deux groupes franco-russe et franco-anglais se trouvant de même, par la situation respective des alliés, plus à portée l'un de l'autre, l'Angleterre et la Russie abordèrent les premiers entretiens. Il n'est pas vain de rappeler que, durant la conférence d'Algésiras, ces entretiens prirent un tour de plus en plus intime et confiant. La France et le Japon firent beaucoup pour que leurs alliés respectifs s'entendissent comme ils s'entendaient eux-mêmes. M. Stéphen Pichon et le vicomte Hayashi eurent alors une action particulièrement bienfaisante dont l'Angleterre et la Russie se montrèrent prêtes à subir et reconnaître l'effet. De même que c'était sur le terrain colonial que la France et l'Angleterre, en réglant leurs litiges d'Afrique, d'Amérique et d'Asie, s'étaient réconciliées et unies, ce fut sur le terrain d'Asie, où l'intrigue allemande avait si perfidement tenté de perpétuer leurs difficultés ou querelles, que l'Angleterre et la Russie cherchèrent et trouvèrent le chemin de l'entente. Est-ce à l'ironie du destin ou à la justice immanente des choses qu'il convient d'attribuer le juste retour qui se fit alors dans les dispositions des deux pays et dans les relations des puissances? Le destin ou la justice voulurent que ce fût l'Allemagne, cette puissance de malfaisance et d'intrigue, si prompte à se réjouir du mal d'autrui, si éprise de la joie de nuire, qui, à force d'avoir semé la division et la haine entre les rivaux coloniaux des diverses parties du monde, devint malgré elle l'artisan de leur réconciliation et de leur entente. Il n'est pas non plus indifférent de noter que c'est le Japon, cette puissance jaune dont

l'empereur Guillaume II s'était appliqué à dénoncer le péril, qui fut, avec la France, l'intermédiaire du dernier acte et accord destiné à parfaire la Triple-Entente de l'Angleterre, de la France et de la Russie, je veux dire l'arrangement anglo-russe du 31 août 1907. L'Allemagne jouait décidément de malheur, et c'est elle qui, au moment où elle commençait à se plaindre de « l'encerclement » dont la menaçait la politique des trois grandes puissances d'Europe, s'encerclait elle-même en ses propres filets.

Le règlement (1) des litiges de Perse, d'Afghanistan et du Thibet ne concernait guère que l'Angleterre et la Russie. Mais, dans le reste de l'Asie, le fait pour l'Angleterre et la Russie de s'être entendues sur ces trois régions, entraînait et facilitait l'accord des deux gouvernements et de leurs alliés sur l'importante et capitale question de Chine. D'Asie, l'entente se communiquait vite à l'Europe. Si limité qu'en fût d'abord l'objet, dans ces régions lointaines de l'Asie, l'entente cordiale de l'Angleterre et de la Russie s'étendait, par une conséquence rapide, comme l'avait fait l'entente cordiale de l'Angleterre et de la France, à l'ensemble des questions politiques et économiques et devenait virtuellement une alliance. Par une autre, immédiate et presque insensible extension, l'entente anglo-russe et l'entente franco-anglaise s'unis-

(1) Le règlement consistait, pour ce qui concerne la Perse, à déterminer deux zones d'influence, l'une russe, l'autre anglaise, et à interposer, entre elles, une zone neutre ; pour ce qui concerne l'Afghanistan, à reconnaître ce pays comme étant hors de la sphère d'influence russe et comme soumis aux arrangements passés en 1906 entre le gouvernement britannique et le dernier émir, Abdir-Rahman ; — pour ce qui concerne le Thibet, à reconnaître la suzeraineté de la Chine, à s'abstenir de toute immixtion dans l'administration intérieure du pays, à n'y rechercher aucune concession de chemins de fer, de routes, de télégraphes ou de mines, et à ne négocier avec les autorités indigènes que par l'entremise du gouvernement chinois.

saient l'une à l'autre de façon à devenir, sous le nom de Triple-Entente, le groupement le plus considérable, le plus puissant de l'Europe et du monde. Ce sera le titre glorieux de l'année 1907 et des négociations de Paris, de Londres, de Saint-Pétersbourg, de Tokyo, à l'estime et à la gratitude de l'univers d'avoir forgé cet instrument de paix qui devait, quelques années plus tard, être l'arme de résistance de l'Europe et du monde contre l'abominable et néfaste agression des puissances germaniques. J'ai déjà dit quelle part revenait au Japon dans la création de cette entente et de l'arme qui a, en 1914, sur la Marne, refoulé l'invasion du nouvel Attila. Depuis l'année 1907, le Japon, baptisé par Guillaume II du nom de péril jaune, était devenu en fait l'allié, non seulement de la Grande-Bretagne, mais de la Triple-Entente ; il s'était inscrit d'avance parmi les alliés de la grande guerre, parmi les défenseurs de la liberté, du droit, de la civilisation.

Si la conclusion de l'accord anglo-russe ne fut pas à Tokyo l'objet de réjouissances et de manifestations semblables à celles qui avaient marqué la conclusion des accords franco-japonais et russo-japonais, elle n'en fut pas moins célébrée dans la conscience des hommes d'État et dans l'instinct de la nation comme la consécration et l'achèvement de l'œuvre que le Japon venait d'accomplir. Entre le 30 janvier 1902 et le 31 août 1907, du conflit né dans l'Asie orientale entre la Russie et le Japon était sorti, après la réconciliation entre les deux adversaires, l'arrangement diplomatique, l'acte international qui devait, avec l'entente anglo-française du 8 avril 1904, exercer l'influence la plus décisive sur la situation et les destinées de l'Europe et du monde : le rapproche-

ment, l'entente anglo-russe. La guerre russo-japonaise de 1904-1905, si malheureuse qu'elle ait été, et qu'une connaissance plus exacte des intérêts et des desseins des deux Hautes Parties en présence eût pu éviter, a, du moins, dégagé l'atmosphère et éclairci l'horizon. Elle a, après la fin de cet orage sur le Pacifique, dissipé les nuages, non seulement entre la Russie et le Japon, mais entre l'Angleterre et la Russie. Tel est le service capital que le Japon a rendu à la paix de l'univers, et c'est pourquoi, dans l'histoire, le trimestre du 10 juin au 31 août 1907, durant lequel ont été successivement conclus les accords franco-japonais, russo-japonais et anglo-russe, sera considéré comme la période où ont été vraiment préparées et déterminées les lignes de défense et de protection qui devaient, en 1914, assurer contre l'agression germanique le salut et la liberté de l'Europe et de tout le monde civilisé.

LIVRE II

LE MINISTÈRE DU MARQUIS SAIONJI (7 JANVIER 1906-14 JUILLET 1908). — LA RÉORGANISATION FINANCIÈRE ET ADMINISTRATIVE. — LES ACCORDS AVEC LA FRANCE ET LA RUSSIE. — LA QUESTION CORÉENNE. — NÉGOCIATIONS AVEC LA CHINE, LES ÉTATS-UNIS ET LE CANADA. — LES ÉLECTIONS GÉNÉRALES DE MAI 1908 ET LA RETRAITE DU CABINET.

CHAPITRE PREMIER

Le cabinet Saïonji. — Réorganisation financière et administrative : exécution du programme d' « administratio post bellum ». — La session parlementaire de 1907.

Le cabinet présidé par le marquis Saionji, à qui revient l'honneur des actes mémorables conclus dans ce trimestre de l'été de 1907, avait succédé le 7 janvier 1906 au cabinet présidé par le comte Katsura, lequel était en fonctions depuis le mois de juin 1901 et avait gouverné le pays pendant toute la durée de la guerre russo-japonaise.

Le gouvernement du général comte Katsura avait été,

selon la terminologie japonaise, un gouvernement « bureaucratique », c'est-à-dire dans lequel les ministres n'étant, d'après la constitution même du 11 février 1889, responsables que devant l'Empereur, ne sont soumis, ni aux influences, ni aux sanctions parlementaires, et demeurent placés en dehors des partis. Le marquis Saïonji, qui était, depuis 1903, le chef, le « leader » du parti libéral et constitutionnel (Seiyukai) fondé au mois d'août 1900 par le marquis Ito, représentait en politique une tendance assurément très différente de celle dont s'était inspiré le cabinet Katsura. Il considérait que le Parlement, s'il n'a pas, en vertu de la constitution impériale, les attributs et les pouvoirs qui lui appartiennent dans les pays strictement parlementaires, tels que la Grande-Bretagne, la France et l'Italie, ne peut cependant rester sans action sur la marche des affaires et sur la composition même du gouvernement. Aussi le marquis Saïonji avait-il fait place, dans son cabinet du 7 janvier 1906, à deux membres du Seiyukai, MM. Hara et Matsuda, siégeant tous deux à la Chambre des représentants, et comptait-il trouver un solide appui dans le parti parlementaire dont il était le chef. Mais les autres membres du cabinet étaient ou des indépendants, sans attache à aucun parti, ou même, comme MM. Matsuoka et Yamagata, comme les ministres de la Guerre et de la Marine, le général Teraoutsi et le vice-amiral Saito, des représentants de la tendance « bureaucratique » dont le général comte Katsura était, sous la haute direction du maréchal Yamagata, l'un des plus éminents « leaders ». Le marquis Saïonji avait dû, en outre, lorsqu'il recueillit la succession du comte Katsura, s'engager, par respect du principe de la continuité gouvernementale,

à conserver et à faire siens la plupart des articles du programme conçu et légué par son prédécesseur, notamment en ce qui concerne la politique militaire, navale et financière. Ce programme étant lui-même une conséquence de la guerre russo-japonaise et devant assurer la réorganisation du pays après la paix de Portsmouth, c'est par patriotisme, et conformément à la volonté même de l'Empereur, que le marquis Saïonji avait accepté l'hypothèque dont se trouvait ainsi grevé le cabinet qu'il présidait.

Les difficultés que le marquis Saïonji avait à affronter et à résoudre, et que le cabinet Katsura, après un long règne de cinq années, n'était plus en état d'aborder, étaient de divers ordres. Si le Japon avait, par la paix de Portsmouth, puis, par le traité de Pékin du 22 décembre 1905, réglé avec la Russie et la Chine les principales questions territoriales et d'influence qui avaient été la cause et l'objet du conflit entre le Japon et la Russie, il restait à tirer les conséquences pratiques de ces traités dans les nouveaux rapports à établir avec la Corée, dans l'occupation des territoires cédés à bail en Mandchourie, dans la mise en valeur des droits désormais transférés au Japon sur le chemin de fer mandchourien, entre la frontière sibérienne et la Corée, ainsi que sur les mines situées dans cette région. Il y avait, en outre, pour le Japon, à réorganiser dans des cadres élargis ses forces militaires et navales, à réformer son propre réseau ferré, et surtout, pour liquider les dépenses de la guerre, la paix de Portsmouth ne lui ayant accordé aucune indemnité à cet égard, à rétablir ses finances que les frais de la guerre et les emprunts, soit domestiques, soit extérieurs, avaient singulièrement obérées.

Le programme conçu sur ces différents objets par le cabinet Katsura, et que le marquis Saionji avait consenti, en assumant le pouvoir, à faire sien, consistait :

1^o A élever de seize à dix-huit le nombre des divisions militaires (sans compter la garde impériale) qui, avant la guerre russo-japonaise, n'était que de douze, et à renforcer la marine nationale, déjà augmentée avant la guerre, en 1903 (moyennant une dépense de 115 millions de yen répartie en dix années), puis pendant la guerre même (moyennant une dépense de 175 millions de yen répartie en sept années), par une nouvelle expansion de la flotte, moyennant un nouveau crédit de 76 601 000 yen, toutes les constructions devant être achevées en 1913-1914 ;

2^o A nationaliser, en les rachetant aux compagnies privées, dix-sept lignes de chemins de fer, plus la ligne coréenne de Fousan à Seoul, cette dernière ligne au prix de 20 millions de yen, les dix-sept lignes du Japon proprement dit au prix de 424 millions de yen, moyennant une émission de bons spéciaux du type de 5 pour 100 payables en quarante ans avec les produits escomptés de l'exploitation ;

3^o A augmenter les revenus de l'Etat par la création ou la consolidation de taxes intérieures (taxe foncière, taxe sur le revenu, taxe sur les patentes, droits d'enregistrement, taxe sur le saké et autres liqueurs, etc., etc.) jusqu'au chiffre de 100 millions de yen, par l'élévation des tarifs de douane, dont plusieurs seraient convertis en tarifs spécifiques ;

4^o A adopter pour le service, l'amortissement et le rachat de la dette nationale, intérieure ou étrangère, qui se montait, à la fin de 1905, au chiffre global de 1 700 millions de yen, un plan dont l'essence était la constitution

d'un fonds d'amortissement et de rachat s'élevant à 110 millions de yen par an.

Le marquis Saïonji, pour soutenir et faire adopter ce programme, pouvait compter sur l'appui, non seulement des membres de son parti qui formaient la majorité de la Chambre des représentants, mais des membres du parti acquis à la politique du comte Katsura (le Daido Club) et de la Chambre Haute elle-même, si peu disposée qu'elle fût en principe à accueillir un gouvernement suspect de tendances parlementaires. Le marquis réussit en effet à faire voter sans grande difficulté par les deux Chambres les diverses lois d'impôts, la réforme du tarif douanier, la loi de règlement de la dette nationale, la loi de nationalisation des chemins de fer, enfin le budget de l'exercice 1906-1907 et la loi de liquidation du budget spécial de la dernière guerre. Toutes ces lois, si elles requièrent un assez long travail dans les commissions des Chambres, furent, selon la tradition japonaise, discutées et votées en une seule séance par chacune des Chambres. Le cabinet eut, en général, une majorité de plus de cent voix à la Chambre des représentants. Le seul accroc ou accident survenu au cours de la législature fut la retraite du ministre des Affaires étrangères, M. Kato (Taka-akira), ancien ministre à Londres, à qui ses opinions en matière économique et financière et ses attaches avec la puissante famille des Iwasaki ne permirent pas de se solidariser avec le cabinet sur la question de la nationalisation des chemins de fer. C'est alors que le vicomte Hayashi fut rappelé de son poste d'ambassadeur à Londres pour recueillir au ministère des Affaires étrangères la succession de M. Kato, dont la carrière politique devait, quelques années plus tard, prendre d'amples et brillants développements.

L'exécution du programme d' « administratio post bellum » eut pour premier effet de porter le budget de l'exercice 1906-1907 au chiffre de 487 898 000 yen, auquel s'ajoutaient, pour les dépenses, 450 450 000 yen du budget extraordinaire de la guerre, et 53 912 767 yen du budget supplémentaire pour l'exercice précédent de 1905-1906. Avant la guerre de Chine (1894-1895), le budget de l'Empire s'élevait au chiffre moyen de 100 à 110 millions de yen aux recettes, de 75 à 84 millions de yen aux dépenses. Après la guerre de Chine, dans le budget de 1896-1897, le chiffre des recettes s'était élevé à 187 millions de yen, le chiffre des dépenses à 169 millions. De 1898 à 1903 ces chiffres s'étaient progressivement accrus : 220 millions (1898-1899), 254 millions (1899-1900), 295 millions (1900-1901), 297 millions (1902-1903). Ainsi, en deux étapes et en dix ans, le budget avait passé de 100 millions à 300 millions, puis à 500 millions de yen. La dette publique, d'autre part, s'était élevée de 267 millions de yen, avant la guerre de Chine, en 1894, à 552 millions de yen avant la guerre de Russie, en 1903, enfin à plus de 2 milliards de yen à la fin de la guerre de Russie (1905). Le Japon, n'ayant pas reçu d'indemnité après cette dernière guerre, avait dû trouver dans les emprunts et les impôts les ressources suffisantes pour subvenir aux besoins du gouvernement et de la nation. Mais, en même temps, par le développement correspondant du commerce, de l'industrie, par l'activité économique de la nation, la fortune publique et privée s'était considérablement augmentée, de sorte qu'au total, si l'étiage budgétaire s'était élevé en dix ans, et dans l'espace des deux grandes guerres, dans la proportion de un à cinq, les capacités productrices du pays avaient suivi une progression égale. Les deux guerres, en portant à un degré

infiniment plus élevé la grandeur et la puissance politique de l'Empire, avaient laissé à un niveau correspondant les ressources, la prospérité, la situation économique du pays. Les impôts, il est vrai, avaient dû, pour soutenir l'accroissement des dépenses et de la dette, subir une progression aussi rapide et étendue que l'était cet accroissement même ; mais le patriotisme de la nation, l'énergie de toutes les classes, la collaboration active du gouvernement avaient su tirer des nécessités et des sacrifices acceptés et consentis ce résultat presque paradoxal d'une croissance économique et matérielle égale, d'une part à la croissance politique, de l'autre à l'élévation des charges. Non pas que le Japon puisse être représenté, ainsi que l'a été jadis la Prusse, comme ayant fait de la guerre une industrie nationale : le Japon avait prouvé, avant cette date, et il a prouvé depuis lors que sa civilisation est dirigée d'après d'autres principes et a obéi à d'autres fins. Mais, dans son fier désir de ne pas demeurer inférieur à la tâche et de ne pas laisser aux générations à venir des responsabilités trop lourdes, le Japon a fait un héroïque et généreux effort pour que la situation matérielle et économique restât dès cette génération même au pair de la situation politique et sociale à laquelle il s'était élevé.

Dès la session parlementaire de 1905-1906, le marquis Saïonji, en présentant à la Diète le budget de l'exercice, les lois relatives aux nouveaux impôts, la réforme du tarif douanier, le projet de nationalisation des chemins de fer, enfin le plan de règlement de la dette publique, n'avait pas craint de présenter de même les comptes de la dernière guerre, depuis le mois d'octobre 1903 jusqu'à la fin de septembre 1905. Du rapport dans lequel ces comptes sont établis il résulte que les dépenses de la guerre se sont

élevées à 1 173 558 000 yen, dont 992 724 000 yen pour l'armée de terre, 180 816 000 pour la marine. Pour subvenir à ces dépenses, les ressources tirées de l'impôt, des emprunts, des bons du Trésor, des fonds spéciaux, des contributions volontaires et des surplus budgétaires, se montèrent à 1 356 228 000 yen. L'excédent des recettes sur les dépenses, soit une somme de 182 670 000 yen (environ 480 millions de francs) devait être, pendant les premières années qui ont suivi la guerre, affecté à l'équilibre des budgets et notamment à la dotation du fonds d'amortissement de la dette.

Le marquis Saïonji avait, en quelques semaines, accompli cette partie essentielle de sa tâche avec aisance et décision, sans se heurter à l'opposition du Parlement ni de l'opinion, sauf de certains cercles financiers et commerciaux. Il avait eu, pour l'assister, le précieux concours de son ministre des Finances, Y. Sakatani, qui, après avoir fait depuis 1887 toute sa carrière dans ce département ministériel, en avait été le vice-ministre pendant toute la durée du cabinet Katsura. M. Sakatani avait lui-même pour très efficaces collaborateurs M. R. Wakatsuki, vice-ministre, M. K. Arai, directeur de la comptabilité publique, M. T. Sakurai, directeur du bureau des revenus, M. K. Mizumachi, directeur du bureau des Finances, qui, tous élevés dans cette même administration et y ayant passé par les divers grades et échelons, connaissaient à fond la pratique et pouvaient, dans un temps limité, mener à bien les travaux les plus difficiles. Tous devaient, d'ailleurs, dans les années suivantes, être successivement appelés aux charges ou aux missions les plus importantes. C'est à eux, comme au marquis Saïonji et à M. Sakatani, que revient l'honneur d'avoir, à une date critique, accompli l'œuvre laborieuse

consistant à réparer les pertes de la guerre, à reconstituer les forces vives du pays, à organiser, sur de nouvelles et plus larges bases, l'armature financière et économique de l'Empire.

Les nouveaux impôts étaient entrés en vigueur dès le début de l'exercice 1906-1907, à partir du 1^{er} avril 1906 ; le nouveau tarif douanier était applicable à dater du 1^{er} octobre de la même année 1906. Le plan de nationalisation des chemins de fer et de rachat des lignes privées entraînait en exécution dès le 1^{er} juillet 1906 par l'achat au prix de 18 millions de yen et le transfert à l'État de la ligne coréenne de Séoul à Fousan. Le rachat des dix-sept lignes privées, incluses dans la loi de mars 1906, devait se poursuivre sans interruption : le montant des titres de l'emprunt national 5 pour 100 destiné à solder aux compagnies le prix de rachat, s'élevait au total de 476 318 800 yen ; ces titres furent entièrement délivrés aux anciennes compagnies à la date du 31 juillet 1909. La loi d'amortissement et de rachat de la dette nationale entra en vigueur dès le 1^{er} avril 1906.

Pour la mise en valeur des territoires, ainsi que des droits, avantages et privilèges concédés et transférés par les traités de Portsmouth et de Pékin, le gouvernement impérial avait tout d'abord créé dans la Mandchourie méridionale un gouvernement général, dont le siège, fixé à Liao-yang, fut plus tard transféré à Port-Arthur. Le premier titulaire de ce gouvernement fut le général baron Oshima (Yoshimasa), qui s'était distingué dans les deux grandes guerres de Chine et de Russie et qui avait notamment, à la bataille de Moukden, commandé la 3^e division dans l'armée du général Oku. L'administration avait été, par les ordonnances

impériales du 1^{er} septembre 1906, divisée en deux départements, l'un militaire, l'autre civil, entre lesquels il fallut, à plusieurs reprises, chercher des tempéraments et des accords. Les ports de Port-Arthur et de Dalny (Ta-lien-wan) étaient naturellement placés sous cette administration. Le transfert au Japon par le gouvernement russe de la partie du chemin de fer mandchourien cédée en vertu du traité de Portsmouth entre Tchang-tchouen et le Sud avait été effectué le 1^{er} août 1906. Pour l'exploitation et la reconstruction de cette ligne, le gouvernement japonais avait, au mois de juillet de la même année, provoqué la création d'une Compagnie dite des Chemins de fer sud-mandchouriens, au capital de 200 millions de yen, dont la moitié était souscrite par l'État, l'autre moitié ne pouvant, aux termes des statuts, être souscrite que par des Japonais ou des Chinois. (Les Chinois n'ont, d'ailleurs, pas profité de cette faculté.) En ce qui concerne la ligne de Moukden à Antoung, jusqu'à la frontière du Ya-lu, l'article VI du traité de Pékin du 22 décembre 1905 avait stipulé que le Japon aurait le droit de maintenir et d'exploiter cette ligne, de l'améliorer et de l'adapter aux usages commerciaux et industriels, ce droit étant consenti pour une période de quinze ans à dater de la réfection de la ligne. Cet arrangement devait recevoir, dans la suite, des amendements et extensions sur lesquels il y aura lieu de revenir. Quant à l'exploitation des mines transférées par le traité de Portsmouth et des forêts de la rive droite du Ya-lu dont l'article X du traité de Pékin avait consenti la concession à une compagnie sino-japonaise, quelque temps encore devait s'écouler avant que ces droits ne pussent être pratiquement exercés.

L'article IX du traité de Portsmouth avait cédé au Japon la partie méridionale de l'île de Sakhaline, au sud du 50^e degré. La commission mixte qui, aux termes du protocole additionnel du traité, devait procéder à la délimitation exacte des territoires, ne put terminer ses travaux qu'au mois d'octobre 1907, mais un bureau d'administration civile avait été ouvert à Vladimirovka dès le 15 juin, et durant l'année 1906 près de 18 milliers de Japonais étaient déjà venus s'établir dans l'île pour s'y livrer soit aux travaux de culture, soit à la pêche.

La Corée, que l'article II du traité de Portsmouth avait reconnue comme placée dans la sphère des intérêts politiques, militaires et économiques du Japon, était devenue, par le traité signé le 17 novembre 1905 entre le ministre du Japon à Séoul et le gouvernement coréen, un protectorat japonais. Le Japon, qui assumait, en vertu de ce traité, le contrôle et la direction des affaires extérieures de la Corée, ainsi que la représentation de la Corée au dehors, s'était réservé le droit d'y nommer un résident général, établi à Séoul, ayant le privilège d'être reçu en audience privée et personnelle par l'Empereur de Corée. Dès le 15 décembre 1905, le gouvernement coréen avait rappelé les ministres et consuls qui le représentaient à l'étranger, cette représentation étant désormais dévolue aux agents du gouvernement japonais. Le 21 du même mois, le marquis Ito était nommé résident général à Séoul avec tous les pouvoirs résultant des traités. Bien des difficultés cependant devaient être encore écartées, bien des résistances vaincues avant que la Corée se conformât aux conditions du protectorat qu'elle avait subi et qui dut, quelques années plus tard,

se transformer en annexion. C'est au cours de ma mission à Tokyo que furent franchies, comme j'aurai l'occasion de l'exposer, les diverses étapes entre le protectorat du 17 novembre 1905 et l'annexion proprement dite.

Quand j'arrivai au Japon, le 2 janvier 1907, le cabinet Saïonji avait, en une année d'administration, accompli une œuvre considérable. Les stipulations des traités de Portsmouth et de Pékin, si essentielles pour la croissance et le développement de l'Empire, étaient, pour la plupart, entrées en vigueur. Le plan d'« administratio post bellum » était, non seulement adopté par les Chambres, mais en pleine exécution. Le Japon, élevé au rang de grande puissance, avait désormais des ambassadeurs à Londres (le vicomte Komura qui avait succédé au mois de juin 1906 au vicomte Hayashi), à Paris (le baron Kurino), à Berlin (M. Inouye), à Washington (le vicomte Aoki). Les gouvernements anglais, français, allemand et américain étaient de même représentés à Tokyo par des ambassadeurs, sir Claude M. Mac Donald, M. Auguste Gérard, le baron Mumm, M. L. Wright. M. Motono avait été, le 26 janvier 1906, nommé ministre à Saint-Pétersbourg ; il ne devait être promu sur place au rang d'ambassadeur que dans le mois d'avril 1908, lorsque M. Malewsky-Malevitch, sénateur, fut désigné pour remplacer M. Bakhmetieff à Tokyo.

Le marquis Saïonji, quand j'entrai en rapports officiels et personnels avec lui, était, malgré sa discrétion et sa modestie, conscient, non seulement du rang que son pays venait d'atteindre, mais des résultats qu'il avait lui-même obtenus. Il avait alors cinquante-huit ans. Né à Kyoto au mois d'octobre 1849, descendant d'une famille de kuge, frère cadet du marquis Tokudaiji (grand cham-

bellan du Palais) et adopté par la maison Saionji, il avait été élevé dans l'entourage du Palais impérial, et le futur empereur Mutsu-hito lui avait témoigné, dès l'enfance, une sincère sympathie. A dix-neuf ans il avait, dans les luttes de la Restauration, commandé une armée impériale, puis avait été nommé, pour quelques mois, gouverneur de Niigata, sur la côte occidentale du Japon. Envoyé alors en France pour y achever ses études, il y resta dix ans, de 1869 à 1880. Il y avait été en relations d'amitié avec un certain nombre de jeunes Français d'opinion avancée, notamment avec M. Georges Clemenceau, et il s'était senti attiré, malgré ses origines et sa première éducation, vers les idées libérales et démocratiques. De retour au Japon, il y fonda, avec M. Nakaye et M. Matsuda, devenu maintenant ministre de la Justice dans son cabinet, un journal intitulé *la Liberté de l'Orient*, qu'il dut cependant, sur les observations de ses pairs, presque aussitôt interrompre pour entrer dans la carrière officielle. Nommé membre du premier Sénat, il accompagna le marquis Ito dans le voyage que ce dernier entreprit en Europe et aux États-Unis pour y étudier le système constitutionnel et parlementaire. Ministre plénipotentiaire à Vienne en 1885, à Berlin en 1888, non sans faire de fréquentes excursions en France, il rentra en 1891 au Japon, où il devint successivement vice-président de la Chambre des pairs, conseiller privé, ministre de l'Éducation dans les deuxième et troisième cabinets du marquis Ito, président du conseil privé, à la mort du comte Kuroda. Lorsque le marquis Ito fut, à son tour, au mois de juillet 1903, appelé à la présidence du conseil privé, le marquis Saionji le remplaça comme chef du parti constitutionnel (Seiyukai), c'est-à-

dire du parti que le marquis Ito avait fondé en 1900. C'est de ce poste que la confiance de l'Empereur le tira, sur la désignation du général comte Katsura, pour l'appeler à la présidence du Conseil des ministres.

Le marquis Saïonji, qui avait des manières aisées et nobles, une haute distinction et un accueil avenant, parlait fort bien notre langue. Notre littérature, nos idées lui étaient familières ; il avait conservé pour elles, comme pour notre pays, nos principes, notre idéal dans le monde, les goûts vifs et sincères de sa jeunesse. Je me suis toujours senti en parfaite confiance et sécurité avec lui, et j'ai trouvé un vrai charme dans son commerce. Comme le vicomte Hayashi m'avait, de son côté, gardé les sentiments de cordialité et d'affection qui, de 1895 à 1896, nous avaient unis à Pékin, et comme surtout la mission que j'avais à remplir était entièrement conforme à ses propres vues et aux désirs de son gouvernement sur les rapports qui devaient désormais s'établir entre la France et le Japon, l'entente devait être entre nous aussi facile que spontanée. J'ai tenu à exposer, dès le premier chapitre de cet ouvrage, les conditions dans lesquelles se fit de même l'entente entre nos deux pays, puis, par notre entremise, entre nos alliés respectifs, d'abord parce que c'est à ce premier et essentiel résultat qu'aboutit, dès le principe, ma mission, mais aussi pour marquer, par cet ordre même dans la composition de mon étude, l'empressement, la hâte qu'avaient nos gouvernements de conclure l'accord qui leur était apparu comme nécessaire. En le rendant immédiat, nous obéissions à l'intelligence de nos intérêts et de l'opportunité politique, comme à nos propres sentiments et affinités. Le marquis Saïonji et le vicomte Hayashi étaient bien

les « partners » que je pouvais souhaiter pour la négociation et la conclusion de l'accord qui fut signé à Paris, le 10 juin 1907.

La session parlementaire de 1907, ouverte à la fin de décembre 1906 et close le 28 mars 1907, s'était passée sans grands incidents, sauf que le comte Okuma, chef du parti progressiste (Shimpo-to), avait, sans se séparer d'ailleurs du parti, donné sa démission de « leader » et que le *Daido Club*, organe du parti conservateur et bureaucratique, qui avait jusque-là soutenu le cabinet Saïonji, cessa de lui prêter son appui. Le budget de l'exercice 1907-1908 n'en avait pas moins été voté, le 12 février, par la Chambre des représentants, le 6 mars par la Chambre des pairs, tel qu'il avait été présenté par le cabinet. Ce budget, le plus considérable qui eût été encore voté par le Parlement japonais, s'élevait au chiffre de 616 440 000 yen (120 millions de yen de plus que le budget de l'exercice précédent). L'augmentation portait surtout sur les dépenses de la guerre et de la marine, ainsi que sur les sommes affectées à l'amortissement et au rachat de la dette. La plus grande partie de cet excédent des dépenses était, d'ailleurs, couverte par le surplus du budget spécial de la dernière guerre : une somme de 100 millions de yen avait été prélevée sur ce surplus pour rétablir l'équilibre. La dette nationale atteignait, à la fin de mars 1907, le chiffre de 2 313 922 00 yen. Une somme de 320 millions de yen avait été affectée dans l'exercice 1906-1907, dont le tiers pour le service même de la dette, et les deux autres tiers pour le rachat.

C'est au mois de mars 1907 que fut émis à Paris et à Londres l'emprunt japonais de 23 millions de livres sterling (675 millions de francs), au taux de 5 pour 100, dont

la négociation avait précédé les négociations proprement diplomatiques, qui devaient aboutir à l'accord du 10 juin suivant. J'ai dit, au premier chapitre de cet ouvrage, avec quelle gratitude le gouvernement japonais accueillit le succès de l'émission faite à Paris, et comment ce fut à partir de cette date que les négociations de l'accord politique prirent une allure décisive. Le marquis Saionji, le vicomte Hayashi et M. Sakatani, ministre des Finances, me témoignèrent alors, dans les termes les plus significatifs, avec quelle confiance ils envisageaient l'avenir des rapports entre les deux pays. Ce fut le début radieux d'une ère qui a, en effet, tenu toutes ses promesses.

CHAPITRE II

Une crise dans la question coréenne. — La déposition de l'empereur Yi Hiung et l'avènement de son fils Yi Chok. — Traité entre le Japon et la Corée (25 juillet 1907).

Quelques semaines après la signature de l'accord franco-japonais du 10 juin 1907, — et alors que la signature de l'accord russo-japonais était imminente, un grave incident se produisit en Corée qui, bien que le marquis Ito, résident général, fût présent à son poste, força le vicomte Hayashi, ministre des Affaires étrangères, à se rendre lui-même à Séoul pour régler, d'accord avec le résident général, une situation devenue intolérable.

Aux termes de la convention signée entre le Japon et la Corée le 17 novembre 1905, il avait été stipulé que le Japon assumerait désormais, par le Département impérial des Affaires étrangères à Tokyo, le contrôle et la direction des affaires extérieures de Corée. Il avait été convenu, en outre, que ce seraient les agents politiques et consulaires du Japon qui auraient désormais à l'étranger la représentation des intérêts coréens, ainsi que la charge de veiller aux intérêts des sujets de l'empire Hermite. Et, de fait, dès le 15 décembre 1905, les ministres et consuls coréens à l'étranger avaient été rappelés, tandis que le 21 du même mois, le marquis Ito était nommé résident général du Japon à Séoul et que les représentants du Japon au dehors prenaient en charge les intérêts coréens.

Au commencement de l'été de 1907 le gouvernement japonais apprit de source sûre qu'au mépris des arrangements ainsi intervenus l'empereur de Corée avait, par un envoyé spécial, communiqué au gouvernement néerlandais et à la Cour permanente d'arbitrage de La Haye des documents et une sorte de requête concernant le régime imposé à la Corée par la convention du 17 novembre 1905. Il y avait là une telle infraction à cette convention même, et l'initiative prise par l'empereur de Corée trahissait un tel manquement aux engagements contractés que le gouvernement japonais devait aviser sans retard aux mesures que lui dictaient le souci de sa dignité et le soin de sa sécurité. Lorsque l'enquête à laquelle il avait été secrètement procédé eut démontré la réalité de l'étrange démarche faite par l'envoyé coréen, le conseil des « genro » se réunit à Tokyo le 10 juillet 1907 ; et, après consultation télégraphique avec le marquis Ito, il fut décidé que le vicomte Hayashi, en sa qualité de ministre des Affaires étrangères chargé du contrôle et de la direction des affaires extérieures de Corée, se rendrait à Séoul pour régler l'incident et en tirer, conformément aux devoirs de sa charge, les sanctions nécessaires. Le secret fut naturellement bien gardé et le départ du vicomte Hayashi fut si brusque qu'alors que, le 14, je l'attendais à l'ambassade où il m'avait laissé prévoir sa visite pour notre fête nationale du 14 juillet, il me fit dire par son secrétaire particulier qu'il devait, à son vif regret, s'absenter subitement de Tokyo. Dans l'après-midi de ce même jour, il prenait en effet le train express pour Shimonoseki, d'où, par Fusan, il rejoindrait Séoul.

Avant même l'arrivée du vicomte Hayashi, l'empereur de Corée, prévoyant le sort qui l'attendait, se hâta d'abdi-

quer. Le marquis Ito et le vicomte Hayashi, comme les « genro » de Tokio, pensèrent sans doute que l'heure n'était pas encore venue de pousser jusqu'aux dernières limites le châtement de la félonie commise. L'empereur Mutsuhito, d'ailleurs, dans son respect pour la majesté souveraine, hésitait à abolir une des plus anciennes dynasties de l'Orient. Il fut résolu que le fils de l'Empereur succéderait à son père, avec cette condition sous-entendue que le résident général du Japon contrôlerait strictement ses actes. En même temps, et dès le 25 juillet, une nouvelle convention fut signée entre le marquis Ito et le premier ministre coréen, Yi Wanyong pour étendre et définir avec plus de précision et de rigueur les droits, pouvoirs et attributions du gouvernement japonais et de son représentant à Séoul.

Cette convention était ainsi conçue :

Les gouvernements du Japon et de la Corée, désireux de développer rapidement la richesse, la force et la prospérité de la Corée et de la nation coréenne, sont convenus de l'arrangement qui suit :

« **ARTICLE PREMIER.** — Dans toutes les matières relatives à la réforme de l'administration coréenne, le gouvernement coréen recevra les instructions et avis que lui donnera le résident général du Japon.

« **ART. II.** — Dans toutes les matières relatives à l'exécution des lois et ordonnances, et dans tous les sujets importants de l'administration, le gouvernement coréen devra obtenir au préalable l'autorisation du résident général.

« **ART. III.** — Il y aura une distinction très nette entre le pouvoir exécutif et le pouvoir judiciaire de Corée.

« **ART. IV.** — Dans toutes les nominations et révocations de hauts fonctionnaires, le gouvernement coréen devra obtenir au préalable l'assentiment du résident général.

« **ART. V.** — Le gouvernement coréen devra nommer fonc-

tionnaires en Corée les sujets japonais que le résident général lui recommandera.

« ART. VI. — Le gouvernement coréen ne pourra nommer aucun fonctionnaire étranger sans avoir consulté le résident général.

« ART. VII (1). — Le premier article de la convention du 22 août 1904 est aboli. »

Ce n'était plus seulement la direction et le contrôle des affaires extérieures de la Corée qui étaient remis au Japon et à son résident général. Si le protectorat se définit par le maintien de la souveraineté indigène et l'attribution à une puissance étrangère de la direction des affaires extérieures, le protectorat japonais sur la Corée prenait une beaucoup plus grande ampleur. C'était toute l'administration intérieure qui était placée, sinon sous la direction immédiate, du moins sous le contrôle et l'autorisation préalable du résident général japonais. Le Japon acquérait ainsi dans l'empire Hermite un pouvoir presque absolu. Plusieurs étapes cependant devaient encore être franchies avant que le Japon n'atteignît le dernier terme et le but. Le Japon, sous l'inspiration dominante de l'empereur Mutsu-hito et du marquis Ito, semble avoir mis son amour-propre à ne renoncer à la forme du protectorat et à n'y substituer l'annexion que quand la nécessité de cette dernière mesure s'imposa et quand, en Corée même, le travail de préparation parut suffisamment avancé. Comme c'est au cours de ma mission que les diverses étapes, ici indiquées, furent franchies et que l'annexion fut proclamée, j'aurai plusieurs occasions encore de revenir sur ce sujet.

(1) L'article 1^{er} de la convention du 22 août 1904 était relatif à la désignation d'un fonctionnaire japonais comme conseiller financier de la Corée. Cet article devenait superflu devant les pouvoirs plus étendus conférés au résident général.

Quelques jours après la signature de la convention du 25 juillet, le 1^{er} août 1907, les troupes coréennes furent licenciées, à l'exception de la garde impériale. C'est aux contingents japonais établis en Corée qu'était confiée, avec le maintien de l'ordre, la défense du pays. Le Japon entretenait, en effet, dans la péninsule une force comprenant, selon les circonstances, une division et demie ou deux divisions. La police proprement dite était assurée, en partie par le gouvernement coréen, en partie par le gouvernement japonais.

Le 27 août, le nouvel empereur de Corée, Yi Chok, était solennellement couronné. Un nouveau palais, le palais de Chang-tok, lui était préparé, où il put s'installer le 13 novembre de la même année, l'ex-empereur Yi Hiung, son père, continuant à résider dans l'ancien palais de Kyong-un. Le nouvel Empereur, beaucoup moins bien doué que son père, inspirait, d'autre part, plus de confiance, n'ayant pas comme l'ex-souverain la passion de l'intrigue et le besoin de l'action. Pour plus de sûreté encore, le gouvernement japonais songea, en prévision de l'avenir, à former lui-même le futur héritier du trône. Le nouvel Empereur n'ayant pas de fils, son plus jeune frère, le prince Yung, fut désigné comme héritier présomptif et destiné à être envoyé au Japon afin d'y être élevé et d'y recevoir l'éducation qui convient à un prince. Tous les préparatifs de cette importante mesure furent faits avec beaucoup de tact et de sollicitude. Le Prince impérial du Japon (l'Empereur actuel) vint lui-même en Corée rendre visite au nouvel Empereur et à la famille impériale coréenne. Le marquis Ito, élevé le 21 septembre au rang de prince, fut nommé grand-tuteur ou gardien (tai-sa) du Prince impérial de Corée et l'accompagna en novembre à

Tokyo où il fut installé au palais détaché d'Azabu et confié au vicomte Suyematsu, conseiller privé, gendre du prince Ito.

Le gouvernement japonais, qui avait, par l'article II de sa convention du 23 février 1904, au début de la guerre russo-japonaise, pris l'engagement d'assurer le salut et le repos de la maison impériale de Corée, considéra que le moment était venu de réorganiser sur des bases plus solides et plus confortables toute la vie du palais impérial de Corée. En même temps qu'il faisait réparer le palais de Chang-tok où s'installa le nouvel Empereur, de nouvelles règles furent établies pour régler le régime et les dépenses de la maison impériale, pour mettre en ordre les propriétés et les finances de l'Empereur et de la famille et pour constituer un budget permanent de la cour. Ce budget, fixé d'abord au chiffre annuel de 1 300 000 yen, devait être ensuite porté au chiffre de 1 500 000. Toutes les dépenses des princes et de la famille impériale étaient défrayées sur cette somme, une séparation absolue étant désormais établie entre le budget de la cour et celui de l'Etat.

Parmi les propriétés appartenant à la maison impériale était l'ancien immeuble de la Légation de France à Séoul que l'ex-empereur Yi Hiung avait acheté au gouvernement français. Cet immeuble, après les réformes apportées à l'administration de la maison impériale, fut transféré au domaine de l'Etat et affecté, par la suite, à l'un des services de la résidence générale du Japon.

CHAPITRE III

Négociations entre le Japon et la Chine relativement aux chemins de fer de Mandchourie. — La question de l'émigration japonaise aux États-Unis et au Canada. — Négociations avec les États-Unis et le Canada.

Durant cette année 1907 qui vit s'accomplir le rapprochement entre le Japon, la France et la Russie et la Triple Entente des trois grandes puissances d'Occident, France, Angleterre et Russie, le Japon, après avoir mis à exécution les articles essentiels de son programme d' « *administratio post bellum* » et consolidé son protectorat en Corée, eut des questions difficiles à résoudre et des négociations délicates à mener avec la Chine, d'une part, de l'autre avec les États-Unis et le Canada.

Malgré le traité conclu à Pékin le 22 décembre 1905 entre le Japon et la Chine, et dont l'objet était de faire reconnaître et homologuer par le gouvernement chinois le transfert au Japon par la Russie des baux, concessions, avantages et privilèges mentionnés dans le traité de Portsmouth, bien des points restaient à régler avec plus de précision entre les cabinets de Pékin et de Tokyo, notamment en ce qui concernait la question des chemins de fer et des raccordements à effectuer entre les lignes chinoises et les lignes exploitées par l'administration japonaise. Le gouvernement japonais avait hâte de terminer,

entre autres, les arrangements relatifs à la ligne de Sinmintun-Moukden qu'il avait construite et que le gouvernement chinois devait racheter, selon des conditions à définir, et à la ligne de Tchang-Tchouen-Ghirin que le gouvernement chinois devait construire en empruntant à la Compagnie sino-japonaise du Sud-Mandchourien la moitié des fonds nécessaires. De longues négociations se poursuivirent à ce sujet entre le gouvernement chinois et le baron Hayashi (Gonsuke), ministre du Japon à Pékin. Elles avaient abouti le 15 avril 1907 par la signature d'un accord dont les clauses essentielles étaient les suivantes :

1^o Le gouvernement chinois payait au gouvernement japonais, pour la ligne de Sinmintun à Moukden la somme de 1 600 000 yen qui serait versée à la « Yokohama Specie Bank » à Tien-Tsin. Le gouvernement chinois s'engageait, en outre, à reconstruire la ligne en empruntant à la Compagnie du chemin de fer Sud-Mandchourien la moitié des fonds nécessaires pour la section sise à l'est du Liao ;

2^o Le gouvernement chinois s'engageait à construire la ligne entre Tchang-tchouen et Ghirin, en empruntant à la Compagnie du Sud-Manchourien la moitié des fonds nécessaires pour cette construction, étant entendu que la propriété et les recettes de la ligne serviraient de gage à l'emprunt, et que, jusqu'au remboursement total de l'emprunt, l'ingénieur en chef de la ligne et le comptable seraient tous deux de nationalité japonaise ;

3^o Les deux lignes de Sinmintun à Moukden et de Tchang-Tchouen à Ghirin devaient être raccordées à la ligne du Sud-Mandchourien selon des conditions à définir entre les deux parties contractantes.

Le gouvernement japonais avait le plus grand intérêt,

pour la mise en valeur des baux, concessions et avantages qui lui avaient été transférés, et pour la connexion de ses lignes avec les lignes chinoises et russes, à ce que toutes les questions y relatives fussent réglées dans le plus bref délai. La Compagnie du Sud-Mandchourien et la Yokohama Specie Bank offraient pour ce règlement et pour la livraison des fonds à fournir toutes les facilités et garanties nécessaires. Mais le gouvernement chinois, bien que signataire du traité de Pékin du 22 décembre 1905, et bien qu'ayant reconnu et homologué le transfert au Japon des baux, concessions et avantages dont la Russie avait été jusque-là bénéficiaire, ne montrait pas un grand empressement ni une bonne volonté très apparente à mettre le Japon en possession de tout ce à quoi il avait droit. Bien des résistances et des atermoiements devaient encore se produire, même sur les points et détails accessoires, avant que le gouvernement japonais eût les satisfactions qui lui étaient dues. Le vicomte Hayashi qui avait appris, durant sa mission de Pékin, la façon de traiter avec les Chinois, ne se refusait pas à montrer la patience requise et à laisser la persévérance et le temps faire leur œuvre, sauf à exiger, le moment venu, les solutions qui ne pouvaient plus être différées et à précipiter les dénouements qui s'imposaient. Dès l'année suivante, dans l'hiver et au printemps de 1908, il eut, comme je l'exposerai à cette date, à faire usage de la manière forte qui, dans les affaires et les négociations chinoises, doit, selon un rythme prévu, alterner avec les tempéraments et la douceur.

Les difficultés avec les États-Unis et le Canada étaient d'une autre nature. Sur la côte du Pacifique et dans les États voisins, la population américaine et plus particulièrement les immigrants européens de date récente sup-

portaient mal la présence et la concurrence des travailleurs de race jaune, Chinois, Japonais, qui s'y étaient établis. La loi fédérale elle-même ne donnait pas aux races dites « mongoliennes » les mêmes droits qu'à tous autres immigrants : elle leur refusait, entre autres, ou leur rendait très malaisée la naturalisation. Quant aux États confédérés de l'Ouest où la question du travail était venue compliquer encore la question des races, non seulement la majorité de la population de race blanche se montrait hostile à l'élément jaune, mais les Chambres législatives, naturellement soumises aux influences électorales, avaient commencé à introduire dans les lois des dispositions qui atteignaient de façon sensible l'intérêt et l'amour-propre des jaunes et les traitaient en race inférieure, non désirable. Quand j'arrivai à Tokyo, je fus frappé, parmi les premières impressions que je recueillis, de l'émotion et de la douleur avec lesquelles les Japonais protestèrent contre la dernière mesure qui venait d'être prise à San-Francisco, où les enfants japonais ne devaient plus être admis dans les écoles municipales. Pour ce peuple conscient de son mérite, de son antique civilisation, et qui avait été récemment consacré comme l'égal des grandes puissances, cette différence de traitement, cette « discrimination » était un affront cruel, une blessure cuisante. La presse japonaise, malgré les efforts faits par le gouvernement pour la calmer, ne put se contenir. Des « meetings » d'indignation furent tenus à Tokyo et dans d'autres villes, où des discours violents furent prononcés. La presse américaine des États de l'Ouest et la population immigrante ripostaient sur le même ton. Il semblait que le conflit dût prendre le caractère le plus inquiétant. Les prophètes ne manquèrent pas pour annoncer une crise, une rupture

prochaine entre les États-Unis et le Japon. Le marquis Saïonji et le vicomte Hayashi, soutenus par la société japonaise des « Amis de l'Amérique », par les Japonais qui avaient fait leurs études dans les universités des États-Unis, par les financiers, les hommes d'affaires et les commerçants qui sentaient tout le prix des bonnes relations avec la grande République fédérale, s'appliquèrent à rassurer l'opinion, à lui démontrer qu'aux États-Unis même le Japon avait des sympathies actives et efficaces ; que, d'ailleurs, le gouvernement fédéral était un gouvernement de lumière et d'équité qui entendrait leurs plaintes et examinerait leurs griefs. L'ambassadeur du Japon à Washington, le vicomte Aoki, était chargé de s'entretenir avec les membres du gouvernement fédéral et de leur signaler le grand dommage que pourrait causer l'atteinte ainsi portée par une mesure inattendue aux sentiments de cordiale amitié entre les deux pays.

Le président Roosevelt, qui avait, dans son message annuel au Congrès en date du 4 décembre 1906, déjà soutenu avec élévation et courage le principe d'égalité de traitement entre les races, et dont les paroles avaient donné confiance à la nation japonaise, ainsi qu'au gouvernement impérial, cherchait sincèrement avec celui-ci les moyens de résoudre la difficulté et de prévenir l'extension du conflit. La décision prise par le conseil scolaire de San-Francisco de confiner tous les enfants asiatiques dans des écoles spéciales (les enfants japonais étaient au nombre de quatre-vingt treize) avait été déférée devant les tribunaux, en même temps que, pour l'un des enfants japonais ainsi exclus des écoles communes, était introduit un cas d'espèce devant la juridiction compétente. Le président Roosevelt avait, d'autre part, délégué à San-

Francisco l'un des secrétaires fédéraux, M. Metcalf, appartenant lui-même à l'État de Californie, pour faire une enquête sur la situation. A la suite de cette enquête et des entretiens poursuivis tant à Washington qu'à Tokyo, les autorités des deux pays en étaient venues à penser qu'il serait possible de faire rapporter la décision prise par le conseil scolaire de San-Francisco et de réintégrer les enfants japonais dans les écoles communes si, en retour, des mesures étaient concertées pour limiter l'immigration japonaise aux États-Unis. Nombre des immigrants japonais arrivés récemment étaient venus, non pas directement du Japon, mais des Philippines et des îles Hawaï et les passeports qui leur avaient été délivrés n'étant valables que pour ces deux régions, il parut que la première mesure à prendre serait de ne plus admettre aux États-Unis les immigrants japonais n'ayant pas de passeports réguliers pour cette destination. Le gouvernement japonais se réservait, quant à lui, de restreindre librement, dans sa pleine autonomie, l'immigration de ses nationaux en Amérique, en ne donnant de passeports qu'à des Japonais appartenant aux professions libérales. C'est cet arrangement qui, par un accord tacite, et sans texte écrit, prévalut. L'arrêté d'exclusion du conseil scolaire de San-Francisco fut rapporté, tandis que, de son côté, le gouvernement impérial prenait, dans sa liberté, les dispositions propres à restreindre et limiter l'immigration de ses nationaux.

A peine cependant ce *modus vivendi* avait-il été adopté que de nouveaux incidents éclatèrent dès l'été de 1907 (pillage de boutiques japonaises à San-Francisco, mesures restrictives contre les bureaux de placement, soulèvement de la foule contre une blanchisserie, annonce de projets de

loi dirigés contre les Asiatiques). En même temps la presse répandait le bruit que la flotte des États-Unis allait être transférée dans le Pacifique et ferait une longue croisière sur les côtes de l'Amérique du Sud, sur les côtes australiennes, aux Philippines, aux îles Hawaï. Ce programme, ainsi présenté, semblait, surtout avec les interprétations que ne manqua pas d'y donner la presse jingoïste, destiné à indisposer le Japon, sinon à l'inquiéter. Dans ces circonstances, l'agitation reprit de plus belle au Japon. Les « meetings » d'indignation, les articles de la presse, l'opposition des membres du Parlement se ranimèrent contre le gouvernement impérial, suspect de trop de condescendance et de faiblesse. C'est à cette date que le vicomte Hayashi se décida à envoyer en mission aux États-Unis l'un des hauts fonctionnaires de son département, M. K. Ishii, qui était alors directeur des affaires commerciales et des consulats au ministère, et qui fut chargé d'examiner sur place, d'abord la situation vraie des Japonais des États de l'Ouest, puis les tendances de l'opinion américaine, les projets législatifs ou autres annoncés dans la presse, enfin les mesures qu'il y aurait lieu de prendre, à son avis, sinon pour résoudre le problème, du moins pour conjurer le péril aigu et immédiat.

Tandis que M. Ishii était sur la côte du Pacifique et se livrait à son enquête, la situation vint à se compliquer par l'extension à la Colombie Britannique de l'agitation anti-asiatique qui sévissait en Californie et dans les États voisins. Le 26 juillet, avaient débarqué à Vancouver 1200 Japonais venant des îles Hawaï, dont huit seulement avaient été refusés, les autres trouvant facilement à se placer dans les diverses entreprises agricoles et industrielles qui manquaient de main-d'œuvre. Mais si les chefs de ces entre-

prises faisaient bon accueil aux immigrants et si, dans la région orientale du Canada, à Ottawa, à Toronto, les autorités du Dominion et l'opinion publique leur montraient de la sympathie, les travailleurs blancs de l'Ouest, la législature provinciale dont les députés sont nommés par ces blancs, les clubs et la presse, excités déjà par le mouvement qui s'était manifesté en Californie, protestèrent au contraire avec violence contre cette invasion asiatique qui les menaçait. Le 7 septembre, des désordres graves éclataient à Vancouver. La foule, grossissant sans cesse, avait attaqué les boutiques japonaises, dont cinq ou six furent sérieusement endommagées. Deux Japonais avaient été blessés, et il avait fallu à la police, qui intervint immédiatement, une grande énergie pour réprimer les troubles et rétablir le calme. A Ottawa, comme en Angleterre, la presse condamna et flétrit ces excès, et le gouvernement de la colonie, comme le gouvernement métropolitain, fut unanime à dénoncer de tels procédés comme indignes des membres d'une colonie britannique unie au Japon, d'abord par un traité de commerce, puis, comme l'Angleterre tout entière, par les liens d'une alliance politique. Au Japon même, par respect pour l'alliance et par égard pour les autorités britanniques dont l'attitude avait été irréprochable, l'opinion publique et la presse se montrèrent très réservées et confiantes dans les résolutions auxquelles le gouvernement britannique s'arrêterait pour prévenir la propagation d'un mouvement dangereux.

Le problème n'en était pas moins aussi difficile à résoudre pour le Canada que pour les États-Unis. Le Japon, d'autre part, avec sa finesse et sa modération habituelles, se rendait compte que toute cette agitation anti-asiatique, si injuste et si pénible qu'elle fût, avait

ses racines, non seulement dans une antipathie de races, mais dans les compétitions de la main-d'œuvre et du travail auxquelles venaient en aide les passions de la politique locale. Le président du Conseil canadien, sir W. Laurier, de son côté, comprenait que la question qui se posait sur la côte occidentale du Canada et des États-Unis n'était pas de celles qui peuvent être résolues sur l'heure et sans souci de l'avenir. Dénoncer le traité de commerce conclu en 1896 entre le Japon et le Canada, sir W. Laurier y pouvait d'autant moins songer que, lors de la négociation de ce traité, le consul général du Japon dans le Dominion, M. Nosse, avait, par une lettre qui fut rendue publique, annoncé la ferme intention du gouvernement japonais de restreindre autant que possible l'immigration japonaise au Canada. Sir W. Laurier, après avoir examiné la situation, se décida à confier à l'un des membres du cabinet fédéral, M. R. Lemieux, la mission de se rendre au Japon pour y rechercher sur place avec le vicomte Hayashi, et en se tenant naturellement en contact avec l'ambassade d'Angleterre à Tokyo, la solution la plus propre à prévenir des difficultés que les deux gouvernements étaient résolus à éviter.

Quelques semaines avant le départ de M. Lemieux pour le Japon, à la fin de septembre, avaient débarqué à Yokohama M. Taft, ministre de la Guerre des États-Unis et futur président, qui se rendait aux Philippines, et le nouvel ambassadeur des États-Unis à Tokyo, M. O'Brien, dont la mission devait être si heureuse pour le maintien des bonnes relations entre les deux pays. M. Taft avait été reçu au Japon par le gouvernement impérial et par la population avec la plus gracieuse courtoisie, et le nouvel ambassadeur profitait de cet accueil qui était pour lui du

meilleur augure. Il n'y a pas de doute que, dans les entretiens qui s'engagèrent à cette date entre ces deux hautes personnalités américaines et le vicomte Hayashi, les questions du moment, et notamment la question de l'immigration, n'eussent été abordées. Déjà s'était ébauchée dans l'esprit du vicomte Hayashi la solution qui allait prévaloir, mais dont, par une attention bien légitime envers le gouvernement et le peuple alliés, le ministre japonais entendait réserver la primeur au Canada et à l'envoyé canadien, dont la mission était déjà annoncée. Il parut au vicomte Hayashi que cette solution, qui, par nature, serait applicable aux États-Unis aussi bien qu'au Canada, avait tout avantage à être d'abord proposée à l'envoyé canadien. Elle n'en serait que plus agréable au gouvernement allié et plus acceptable à la nation japonaise si, avant d'être adoptée envers les États-Unis, elle était au préalable expérimentée avec le Canada. Le Japon, en étendant le même traitement au Dominion et aux États-Unis, ferait preuve de la largeur et du libéralisme, ainsi que de l'esprit d'impartiale égalité dont il espérait que les États-Unis s'inspireraient de même envers lui, et avec lequel il entendait résoudre, à Vancouver comme à San-Francisco, une difficulté en somme identique. C'était là, de la part du gouvernement japonais, une tactique aussi adroite que logique, les États-Unis devant être ainsi amenés, par la force des choses et l'identité de situation, à accepter ce que le Canada accepterait.

Je vis, dès les premiers jours de son arrivée à Tokio, M. R. Lemieux qui, étant d'origine française, et quoique je n'eusse aucun titre à intervenir dans une affaire qui ne concernait que mon collègue d'Angleterre, avait tenu à se mettre en rapport avec l'ambassade de France. J'avais

moi-même des liens de sympathie avec le Canada où j'avais fait, en 1881 et en 1897, des séjours tous deux assez brefs, mais qui m'avaient cependant permis de connaître, entre autres, les principaux chefs du parti libéral, alors dans l'opposition, notamment sir W. Laurier. M. Lemieux se trouva aussitôt en confiance avec moi, et, par lui, par ses amicales confidences, je sus dans quelle voie et avec quelle chance de succès s'engageaient les négociations dont il était chargé. Le vicomte Hayashi lui avait déclaré, dès le principe, que le Japon ne saurait renoncer au bénéfice du traité de 1896 et que l'égalité de traitement assurée par ce traité, comme par la situation que le Japon s'était acquise, ne pouvait, à aucun degré, être sacrifiée ou diminuée. Il était donc bien entendu que la lettre et l'esprit des traités demeureraient intacts, et que les nationaux japonais conserveraient, au regard de la loi canadienne, tous les droits et avantages qui leur avaient été reconnus. Ce principe une fois bien établi, le vicomte Hayashi n'avait aucune difficulté à ajouter qu'étant données les compétitions créées dans certaines parties du Canada par les problèmes du travail et de la main-d'œuvre, et pour tenir compte des entraves qu'en pouvait redouter le gouvernement canadien, le gouvernement japonais ne désirait pas insister sur l'entière jouissance des droits et privilèges qui lui appartenaient. Il ne se refusait donc pas à prendre des mesures pour limiter l'immigration de ses nationaux, mais il entendait se décider lui-même à ce sujet dans l'entière liberté et autonomie de ses pouvoirs, et autant que l'esprit du traité et la dignité de l'Empire le permettraient. M. R. Lemieux, convaincu qu'il n'obtiendrait pas davantage et que le Japon ne pouvait renoncer à des droits et privilèges acquis avec tant de peine, après

de si longs efforts, se rangea, avec l'autorisation de son gouvernement, à la procédure que le vicomte Hayashi lui indiquait comme la seule à laquelle le gouvernement impérial pût consentir. Avant la Noël, le 23 décembre, furent échangées entre M. Lemieux et le vicomte Hayashi des lettres dans lesquelles étaient résumés les résultats de leurs entretiens. La formule à laquelle s'arrêta le vicomte Hayashi et qui fut consignée dans sa lettre à M. Lemieux, était la suivante : « En accord avec l'esprit dont il est animé, et prenant en considération les récents incidents survenus au Canada, le gouvernement impérial a résolu d'adopter des mesures efficaces pour limiter l'émigration dans les territoires du Dominion. Dans ce but, et pour accéder aux désirs du gouvernement canadien, autant que le permettent les intentions du traité et la dignité de l'Empire, le gouvernement impérial se réserve de donner à ce sujet son attention la plus profonde, conformément à la politique indiquée ci-dessus et en tenant compte de la situation des affaires locales au Canada. »

La solution ainsi adoptée, et qui donnait satisfaction au Canada, sans porter atteinte à la dignité et à l'autonomie du Japon, devait de même, comme le vicomte Hayashi l'avait pensé et voulu, terminer le différend entre le Japon et les États-Unis. Le vicomte Hayashi trouva à cet égard dans M. O'Brien un interlocuteur animé de l'esprit qui inspirait le président Roosevelt, et qui avait dicté à ce dernier son message du 4 décembre 1906. Par des lettres semblables à celles qui avaient été échangées en décembre 1907 entre le vicomte Hayashi et M. Lemieux, le vicomte Hayashi et M. O'Brien consignèrent, aux mois de janvier et février 1908, le résultat de leurs entretiens et l'accord intervenu entre eux. Le gouvernement japo-

nais, tout en s'en tenant à l'esprit du traité conclu en 1894 entre le Japon et les États-Unis, et sans rien sacrifier de ses droits et avantages que ce traité lui avait reconnus, annonçait de même son intention de prendre, dans son entière liberté et autonomie, les mesures administratives propres à limiter l'émigration aux États-Unis, des dispositions spéciales étant, en outre, prévues pour que les Japonais ne pussent pénétrer en Amérique, soit par les îles Hawaï, soit par le Mexique. Cet échange de lettres, caractérisé aux États-Unis de « Gentlemen's Agreement » (accord de gentilhomme), ne résolvait pas, comme l'auraient voulu les États de l'Ouest, les questions mêmes qui leur tenaient le plus à cœur. Le problème restait posé pour l'avenir, et quelques mois à peine devaient s'écouler avant que de nouvelles difficultés ne surgissent. Le conflit, du moins, était éludé. Un *modus vivendi* était adopté qui, en sauvegardant la dignité du gouvernement japonais, apaisait les dangers d'un conflit immédiat et permettait même peut-être la recherche d'une solution plus profonde, plus durable.

A la date où intervenait cet arrangement, le vicomte Aoki, ambassadeur du Japon aux États-Unis, était rappelé à Tokyo et remplacé par M. Takahira, ambassadeur à Rome, qui avait déjà, de 1900 à 1906, occupé, comme ministre, le poste de Washington. Le motif de ce changement dans la représentation du Japon aux États-Unis était dû, on l'a su depuis, à une différence d'opinion entre le vicomte Hayashi et le vicomte Aoki sur la politique à suivre à l'égard des États-Unis et à l'initiative qu'avait prise l'ambassadeur de suggérer au président Roosevelt et au secrétaire d'État des solutions dépassant les instructions qu'il avait reçues. C'est ainsi qu'il aurait laissé

entendre qu'une de ces solutions pourrait être la concession aux Japonais de facilités que la loi jusqu'à présent leur refusait pour obtenir la nationalité américaine, alors que le vicomte Hayashi n'avait, quant à lui, aucunement l'intention d'encourager la naturalisation américaine de ses nationaux, auxquels il préférait conserver leur nationalité d'origine. Sur d'autres sujets encore, il semble que le vicomte Aoki ait, dans ses entretiens avec le président et les hommes d'État américains, suivi ses propres pensées et inspirations, plutôt que les directions de son ministre. Le vicomte Hayashi, qui avait très vif le sentiment de la dignité nationale et de l'unité d'action, et qui venait, sur la question si délicate de l'émigration, de faire triompher une solution sauvegardant les droits et la fierté du pays, ne pouvait admettre que d'autres vues, un autre langage fussent exprimés et tenus par l'ambassadeur même chargé d'être l'interprète du gouvernement impérial.

L'heure était venue maintenant où, après les grands événements de cette année si remplie et si féconde, le Parlement qui s'était, selon la coutume, ouvert dans les derniers jours de décembre, allait, après le 15 janvier, aborder les débats de la session régulière de 1907-1908. Le cabinet Saïonji, qui avait, dans la politique extérieure, accompli de si hauts desseins et obtenu de si heureux résultats, qui avait, de plus, au dedans, exécuté la plus grande partie du programme administratif, financier et économique légué par le cabinet précédent, allait-il recueillir le fruit de son activité, ou, au contraire, après deux années de règne, éprouver les effets des pouvoirs qu'usent le temps d'abord, puis la lassitude et l'ingratitude de l'opinion et des Chambres, l'impatience des

adversaires et des rivaux, les inimitiés, les déceptions, les rancunes de ceux qu'il n'avait pu satisfaire? Il semblait bien que la lune de miel était passée, que le clan bureaucratique, qui avait, à la fin de 1905, transféré aux libéraux l'exécution d'une tâche qu'il n'était plus lui-même en mesure de mener à bien, reprenait le goût et l'appétit du pouvoir, et que les grands arbitres des destinées de l'Empire, les « genro », préféreraient ne pas laisser se prolonger, sous la présidence du marquis Saïonji, l'expérience d'un gouvernement qui, bien qu'ayant consenti à recevoir en legs l'exécution d'un programme conçu et tracé par les « bureaucrates », n'en avait pas moins des tendances et des affinités jugées sans doute trop libérales et parlementaires.

CHAPITRE IV

Difficultés parlementaires et crise partielle dans le cabinet Saïonji (janvier 1908). — Les élections du mois de mai 1908 et la retraite du cabinet. — Négociations relatives à la création de la Banque franco-japonaise.

Au moment même où le Parlement reprenait, vers la mi-janvier de 1908, sa session ordinaire, deux membres du cabinet, le baron Sakatani, ministre des Finances, et M. Yamagata, ministre des Communications, se retirèrent, les deux portefeuilles vacants étant provisoirement attribués, le portefeuille des Finances à M. Matsuda, ministre de la Justice, le portefeuille des Communications à M. Hara, ministre de l'Intérieur.

Le motif de cette crise partielle, aussitôt résolue, était un dissentiment survenu dans la fixation définitive du budget entre le ministre des Communications, qui demandait des crédits plus élevés pour la construction de nouveaux chemins de fer, et le ministre des Finances qui déclarait n'avoir pas les ressources nécessaires. Le compromis sur lequel, à la dernière heure, se mirent d'accord les deux ministres intérimaires, consistait à maintenir en partie le programme des chemins de fer préparé par M. Yamagata et à subvenir aux dépenses par une augmentation de 4 millions de yen environ sur les taxes du saké et de la bière, sur l'excise du sucre et sur la consommation du pétrole.

Le budget de 1908-1909 se présentait ainsi avec un total de 615 797 000 yen aux recettes, 619 797 000 aux dépenses, le déficit de 4 millions de yen étant couvert par les nouveaux impôts. Le budget du nouvel exercice offrait, d'ailleurs, avec le budget de l'exercice précédent une différence en moins de 16 millions de yen. Cette différence provenait de ce que le cabinet s'était résolu, par raison d'économie, à différer, en la répartissant sur les exercices à venir, l'exécution de certains des articles prévus dans le programme original d' « administratio post bellum ». Les réductions, s'élevant au chiffre de 16 millions de yen, portaient sur l'armée, la marine, les travaux publics, les chemins de fer, étant entendu que les dépenses ainsi différées sur ces articles seraient reportées aux trois exercices suivants, de 1909-1910 à 1911-1912.

La dette nationale, à la fin de 1907, avec l'emprunt de 23 millions de livres 5 pour 100 émis à Londres et à Paris au mois de mars de cette année, et malgré le rachat de 247 millions de yen d'emprunts antérieurs, s'élevait au chiffre de 2 276 346 000 yen. Sur le fonds d'amortissement et de rachat, se montant à 351 millions de yen pour l'exercice 1906-1907 et à 428 millions pour l'exercice 1907-1908, une somme de 320 millions avait été affectée en 1906-1907 au service des intérêts et aux rachats ; cette somme s'élevait, dans l'exercice 1907-1908, à près de 397 millions de yen. Il restait encore, sur les fonds spéciaux de la dernière guerre, un surplus reversé au compte général du budget.

Le budget de l'exercice 1908-1909, malgré l'agitation à laquelle donna lieu de la part des Chambres de commerce et des hommes d'affaires l'augmentation de certains impôts, et le maintien, à titre permanent, des taxes

votées pour la durée de la guerre, fut adopté le 13 février par la Chambre des représentants, le 22 par la Chambre des pairs. Le 25 mars, deux jours avant la clôture du Parlement, le marquis Saïonji compléta son cabinet en appelant au ministère de la Justice le baron Senge et au ministère des Communications le vicomte Hotta. M. Hara garda le portefeuille de l'Intérieur, et M. Matsuda fut définitivement confirmé au ministère des Finances.

Pendant la session parlementaire, qui fut assez animée, des interpellations et des questions avaient été adressées au cabinet, non seulement sur sa politique financière, mais aussi sur sa politique extérieure, notamment à l'égard des États-Unis et de la Chine. Le vicomte Hayashi avait tout d'abord célébré, comme il avait, certes, le droit de le faire, la conclusion des accords de l'année précédente avec la France et la Russie. Il avait ensuite très nettement exposé la politique du gouvernement impérial envers les États-Unis et la résolution à laquelle il s'était arrêté concernant l'émigration. Sur les questions de Chine, sur la convention de chemins de fer du 15 avril 1907, sur la concession que le gouvernement chinois avait faite ou promise à un industriel anglais de la ligne de Fakumen qui eût été une concurrence à la ligne du Sud-Mandchourien, ainsi que sur divers litiges relatifs à la Mandchourie, le vicomte Hayashi s'était de même montré très explicite, gardant envers la Chine les ménagements et tempéraments dont son expérience d'ancien ministre à Pékin lui avait révélé la nécessité, mais très fermement résolu à ne laisser porter aucune atteinte aux droits que le Japon tenait des traités.

Au cours même de la session, dans les premiers jours de février, un incident qui fit alors grand bruit s'était

produit dans les eaux de Macao, la colonie portugaise, entre un bâtiment de commerce japonais, le *Tatsu-Maru*, et un bâtiment de guerre chinois. Le navire japonais, qui portait une cargaison d'armes à Macao, dont la consignation avait été régulièrement faite, assuraient les Japonais, à un négociant de Macao, avait été saisi dans les eaux territoriales de Macao par le bâtiment de guerre chinois, dont les officiers avaient, en haut du grand mât, remplacé le drapeau japonais par un drapeau chinois. Le gouvernement japonais protesta contre cet outrage fait à son pavillon et contre l'acte arbitraire des autorités chinoises. Le gouvernement chinois répondait que la saisie avait eu lieu, non pas dans les eaux portugaises, mais dans les eaux chinoises, que le *Tatsu-Maru* était porteur d'armes clandestinement expédiées aux insurgés chinois de Canton et que c'était le bâtiment japonais qui avait contrevenu aux lois et usages internationaux. La discussion fut pendant quelques semaines très vive entre les deux gouvernements. Les populations dans les ports du Japon, comme dans les ports de Chine, étaient très excitées, et déjà les Chinois avaient eu recours à leur arme habituelle, le « boycottage » des marchandises. Le vicomte Hayashi, après avoir fait établir que l'incident s'était réellement produit dans les eaux portugaises, et qu'en tout cas, même si la destination des armes aux insurgés de Canton eût été prouvée, le procédé des autorités chinoises envers un pavillon d'une nation étrangère n'était pas admissible, insista avec énergie pour obtenir la réparation qu'il estimait nécessaire. Il eut gain de cause, et l'incident fut réglé le 15 mars par un protocole aux termes duquel les officiers chinois étaient réprimandés et punis, le *Tatsu-Maru* devant être restitué à ses proprié-

taires et salué au préalable par les salves du bâtiment de guerre chinois. En ce qui concerne la cargaison d'armes, le vicomte Hayashi eut une solution élégante : il persuada les autorités chinoises de l'acheter et d'en verser le montant aux propriétaires ou aux consignataires réguliers, ajoutant que, d'ailleurs, il prendrait les mesures requises pour qu'il n'y eût pas de trafic d'armes entre les ports japonais et les insurgés chinois. L'incident fut ainsi apaisé, mais les marchands chinois continuèrent quelque temps encore leur « boycottage », et il en resta, entre Chinois et Japonais, un redoublement d'acrimonie qui, depuis lors, n'a jamais tout à fait disparu.

Le Parlement avait, avant de se séparer, célébré le 22 mars le vingtième anniversaire de la promulgation de la Constitution de 1889, comme le marquis Ito, élevé au rang de prince, l'avait lui-même célébré le mois précédent, le 11 février, c'est-à-dire le jour même de l'accession au trône du fondateur de la dynastie, dans sa nouvelle résidence d'Omori. L'édifice de cette résidence, située à quelques kilomètres de Tokyo, avait été construit avec les matériaux de la salle où avaient eu lieu les délibérations de la Commission chargée de préparer la Constitution, et dont l'Empereur lui avait, en gage de reconnaissance, fait présent. Cette célébration, par le prince Ito, principal auteur de la Constitution japonaise, et par le Parlement, d'un anniversaire encore récent, permettait de montrer le chemin parcouru dans ces vingt dernières années. Si l'Empire avait fait depuis lors des pas de géant dans le développement de son armée et de sa marine et dans sa politique extérieure, il n'était encore qu'à l'aube de sa carrière constitutionnelle et parlementaire. Le cabinet Saïonji était, à l'exception du ministère Okuma (de

juin à novembre 1898), le premier qui eût, par quelques-uns de ses membres, et surtout par ses tendances et quelques-uns de ses actes, le caractère et l'esprit d'un gouvernement parlementaire. Jusque-là les cabinets, fidèles, d'ailleurs, à la lettre de la Constitution, n'étant responsables que devant le souverain et n'étant soumis à aucune sanction parlementaire, n'avaient eu à se préoccuper que des « clans » dont ils étaient l'émanation, et des « genro » qui étaient les hauts et suprêmes conseillers de l'Empereur.

Le marquis Saïonji, dans une situation délicate, partagé entre le programme que son prédécesseur « bureaucrate » lui avait légué et le parti (Seiyukai) dont il était lui-même le « leader », avait, en somme, réussi, d'une part à exécuter son programme, de l'autre à satisfaire son parti. Bien que les partisans du comte Katsura, qui, d'après les engagements pris, devaient le soutenir, l'eussent au contraire abandonné, bien qu'il eût, d'un autre côté, à compter avec l'opposition du parti dit « progressiste » dont le comte Okuma avait été le fondateur et le chef, il parvenait au terme de la législature dans des conditions telles qu'aux élections générales pour le renouvellement de la Chambre basse, au mois de mai 1908, son succès et celui de son parti pouvaient être considérés comme assurés. Ces élections, qui eurent lieu le 15 mai, donnèrent, en effet, au parti Seiyukai une majorité absolue de 200 voix sur les 379 sièges dont se composait la Chambre. Les 179 voix restantes se partageaient entre cinq partis, parmi lesquels les progressistes disposaient de 63 voix, les bureaucrates de 28, sans qu'une coalition, qui, d'ailleurs, eût été numériquement impuissante, eût chance de se former entre des fractions qui

ne songeaient nullement à se rapprocher l'une de l'autre.

Ce triomphe électoral, qui consacrait la politique du marquis Saïonji, fut cependant le signal et la cause même de sa perte. Les « genro » et les clans, les bureaucrates surtout, et, à la tête, le maréchal prince Yamagata, s'inquiétèrent à la pensée qu'un parti, le Seiyukai, et son chef pussent se prolonger au pouvoir, y contracter des habitudes de gouvernement parlementaire qui seraient une innovation dangereuse et une menace pour l'autorité des anciens hommes d'État, des conseillers habituels de l'Empereur, de tous ceux dont la vie et les actes avaient fait le Japon moderne. Ces divers et traditionnels détenteurs du pouvoir, sans avoir besoin de s'entendre, se trouvèrent naturellement unis et ligués pour lutter contre le péril qu'ils voyaient grandir et pour répandre autour d'eux l'alarme. De même que, dans le passé, aux origines de sa carrière, et quand il avait fondé son journal *la Liberté de l'Orient*, le marquis Saïonji avait été déjà dénoncé comme un libertaire, ennemi de l'ordre public, il fut maintenant signalé, par des personnages tels que le maréchal Yamagata, comme un révolutionnaire suspect de vouloir ne s'appuyer que sur le Parlement et comme trop indulgent aux éléments les plus avancés, même aux socialistes que cependant le marquis avait étroitement surveillés et contenus. Bien qu'appartenant à l'ancienne aristocratie, et personnellement agréable à l'Empereur, le marquis n'avait pas de parti à la cour, ni à la Chambre des Pairs, ni, en général, parmi les hauts fonctionnaires. Son désintéressement, son détachement un peu hautain à l'égard des affaires et des cercles qui s'y dédiaient, avait écarté de lui les financiers, les industriels, les commerçants, les représentants du monde économique qui, au

contraire, se tournaient, soit vers le comte Okuma, soit vers le général Katsura. Le marquis n'avait donc pour lui que son propre parti et la majorité de la Chambre basse, ce qui, dans un pays régi encore par la féodalité des clans et d'une bureaucratie toute-puissante, était une base trop étroite. Dès sa victoire électorale, il eut conscience du sort qui l'attendait, et comme il n'avait pour le pouvoir qu'un goût fort modéré, que sa santé était vacillante et qu'il aspirait à retrouver sa retraite paisible de Kyoto, il ne se défendit que juste assez pour ne pas désertier les intérêts ni compromettre l'avenir de son parti et de sa majorité. Dès le mois de juin, voyant le tour que prenaient les choses, il prépara, comme l'avait fait le général Katsura à la fin de 1905, la transition et la transmission d'un cabinet à l'autre. Ayant reçu des mains du général Katsura le programme d'administration qui était le legs de la guerre, c'est aux mêmes mains qu'il entendait en remettre la continuation et la suite. Le général Katsura, élevé lui-même récemment au rang de marquis, était tout prêt pour cette éventualité dont il avait eu la discrétion et le bon goût de ne pas trop presser l'échéance. Le 4 juillet, après des conférences qui avaient duré plusieurs semaines, le marquis Saïonji donna sa démission en proposant lui-même à l'Empereur le nom du marquis Katsura pour lui succéder.

L'Empereur, selon la coutume, consulta d'abord les « genro » et, par ordre, le plus illustre d'entre eux, le prince Ito. Mais le prince était à Séoul, retenu par les devoirs de sa charge, et ne pouvait venir lui-même à Tokyo. Le souverain lui dépêcha un de ses chambellans, M. Hidaka, pour prendre son avis écrit sur la crise. Lorsque M. Hidaka eut rapporté la réponse attendue, l'Empereur

consulta encore les autres « genro », à savoir les princes Yamagata et Oyama, les marquis Inouye et Matsukata, puis le 12, il fit appeler le marquis Katsura auquel il confia la mission de former le nouveau cabinet. Le marquis Katsura avait eu tout le temps de se préparer. Le 14 juillet, le jour même de notre fête nationale, son ministère était fait et annoncé. Il y prenait, avec la présidence du conseil, et par « intérim », disait-il, le portefeuille des finances. Le comte Komura était rappelé de l'ambassade de Londres pour occuper de nouveau le poste de ministre des Affaires étrangères, dont il avait été titulaire de 1901 à 1905. Les barons Hirata et Oura, lieutenants du maréchal Yamagata, prenaient les portefeuilles, l'un de l'Intérieur, l'autre de l'Agriculture et du Commerce. Le vicomte Okabe, membre influent de la Chambre des pairs, devenait ministre de la Justice, M. Komatsubara, ministre de l'Éducation. Le baron Goto, ancien administrateur civil de Formose, président de la compagnie du chemin de fer sud-mandchourien, devenait ministre des Communications. Le général Teraoutsi et le vice-amiral Saito gardaient les portefeuilles de la Guerre et de la Marine qu'ils détenaient, l'un depuis le mois de novembre 1904, l'autre depuis le mois de janvier 1906.

Ce n'est certes pas sans de sincères regrets que je voyais s'interrompre mes relations officielles avec le marquis Saïonji et le vicomte Hayashi. J'avais été accueilli par eux, lors de mon arrivée à Tokyo, je n'avais eu qu'à me louer de leur courtoise sympathie, de la largeur de leurs vues, de leurs dispositions parfaitement amicales à l'égard de mon pays et de mon gouvernement. C'est avec eux que j'avais suivi les négociations menées à Paris entre le baron Kurino et M. Stephen Pichon pour la conclusion

de l'accord franco-japonais, et j'avais trouvé en eux des partisans chaleureux et convaincus, non seulement de l'arrangement entre nos deux pays, mais de la politique qui, en rapprochant la Russie et le Japon, la Russie et l'Angleterre, devait, en Extrême-Orient et en Europe, avoir de si décisives et lointaines conséquences. En leur faisant ma dernière visite à leurs résidences officielles, j'avais, d'ailleurs, le pressentiment que je les y reverrais encore un peu plus tard et que je ne me séparais d'eux que pour les retrouver.

L'objet capital qu'au début même de ma mission j'avais eu à traiter avec le vicomte Hayashi avait été l'accord franco-japonais qui fut signé à Paris le 10 juin 1907. Mais j'avais eu nombre d'affaires à suivre et à examiner avec lui, soit pour l'application des traités existant entre les deux pays, soit pour la défense des intérêts de nos nationaux, soit pour la préparation de certains arrangements relatifs à la protection réciproque des marques de fabrique françaises et japonaises en Chine et en Corée, à l'entretien de nos cimetières français de Formose et des Pescadores, à la location ou à l'achat d'un nouveau terrain pour la construction de notre ambassade. La plupart de ces arrangements ne furent terminés et conclus qu'avec le comte Komura, son successeur, mais ils avaient été déjà poussés très loin avec lui, et il apportait dans la négociation de ces conventions secondaires la même largeur d'esprit et la même bonne grâce que dans la discussion et l'examen des grandes questions de politique générale. Il se montra, en particulier, très empressé à m'aider dans la recherche et la découverte du terrain sur lequel pourrait être édiflée notre ambassade, et s'il ne put me procurer la solution que j'espérais, c'est que, comme je

l'indiquerai dans un autre chapitre de cet ouvrage, la législation japonaise sur le domaine de l'État et sur la vente des terrains aux étrangers, y compris les gouvernements, contient des dispositions vraiment draconiennes qu'il fallut beaucoup de temps pour apaiser et fléchir.

L'une des applications et conséquences de l'accord franco-japonais que le vicomte Hayashi avait le plus à cœur de voir se réaliser était l'établissement entre les deux pays, non seulement de relations commerciales et économiques plus importantes, mais d'un lien direct, d'un organe par lequel le Japon serait en communication régulière et constante avec la France, notamment avec le marché de Paris. Le vicomte Hayashi et le baron Sakatani, de même que les présidents ou directeurs des grands établissements financiers du Japon, m'avaient souvent exprimé leur désir de voir se créer ce lien, cet organe, qui m'apparaissait, comme à eux, dans la phase nouvelle ouverte devant nous, opportune et nécessaire. Mon gouvernement, à qui j'avais fait part de mes entretiens à ce sujet avec les personnalités ci-dessus désignées, partageait le même sentiment, et avait agi dans ce sens auprès des grands établissements français. C'est à la suite de ces démarches et efforts qu'à la fin de l'été de 1907, trois ou quatre mois à peine après la signature de l'accord du 10 juin, une mission d'études, formée par un certain nombre de ces établissements, vint à Tokyo, sous la conduite de M. Horace Finaly, alors sous-directeur de la Banque de Paris et des Pays-Bas.

Le vicomte Hayashi, le baron Sakatani et, sous leur inspiration, la Banque impériale du Japon, la Yokohama Specie Bank, la Banque industrielle du Japon, les Banques Mitsui, Morimura, Sumitomo et autres, et toutes les hautes

administrations financières de l'État firent à M. Finaly et à ses collaborateurs l'accueil le plus empressé et le plus confiant. Toutes facilités leur furent données pour l'étude aussi minutieuse, aussi documentée que possible des finances japonaises, des budgets successifs, de la comptabilité publique, du régime des banques, de l'amortissement de la dette, des rapports entre les banques et l'industrie, des monopoles d'Etat, etc., etc. L'un des membres de la mission, M. Edouard Gouin, petit-fils du président de la Banque de Paris et des Pays-Bas, fut admis à participer pour un temps aux travaux de l'une des banques les plus importantes de Tokyo, la première banque, présidée et dirigée par le baron Shibusawa. M. H. Finaly eut des conférences personnelles avec le ministre et le vice-ministre des Finances ainsi qu'avec les directeurs de ce département et les présidents ou directeurs des banques les plus considérables du pays. Le résultat de ces études et conférences fut la rédaction par M. H. Finaly d'un rapport très circonstancié dont il voulut bien me donner connaissance, et qui concluait à la création fort désirée par les Japonais, sinon d'une banque spéciale, du moins d'une agence, d'un comité, qui serait l'intermédiaire permanent entre les marchés de Paris et de Tokyo. La difficulté était que, le gouvernement et certains établissements japonais étant déjà liés par des conventions antérieures avec le marché de Londres et certaines banques de la Cité, il s'agissait de trouver une combinaison qui, sans contrevenir à ces conventions, ne plaçât pas les relations financières franco-japonaises sous la dépendance du marché anglais. M. Finaly avait signalé cette objection que le baron Sakatani et les financiers japonais, tout en la considérant comme sérieuse, s'attachèrent à écarter. Les travaux de la mission

française aboutissaient donc au dénouement du meilleur augure, et M. Finaly ne me cachait pas son espoir de voir la Banque de Paris et des Pays-Bas adopter ses conclusions et les faire accueillir par quelques autres de nos établissements. La crise qui, à la fin de l'année 1907, éclata aux États-Unis et qui eut sa répercussion sur tous les grands marchés d'Europe, ne permit pas malheureusement, lorsque M. Finaly, qui avait reçu l'ordre de passer par New-York, fut de retour à Paris, de donner suite, pour le moment, aux projets qui, dans d'autres circonstances, eussent eu la plus grande chance d'être réalisés. D'autres efforts devaient être faits, d'autres solutions étudiées avant que le but poursuivi pût être atteint, et ce n'est que quatre années plus tard, après la conclusion d'un nouveau traité de commerce entre la France et le Japon, et au lendemain de la révolution chinoise, lorsque déjà les capitaux français s'étaient engagés pour une proportion assez forte dans les affaires japonaises, que fut enfin créé, non plus seulement le comité ou l'agence, mais l'établissement indépendant et spécial, la banque destinée à être l'organe entre la France et le Japon. Il n'est que juste pourtant de rendre hommage aux premiers efforts faits en 1907 et à l'activité avec laquelle le vicomte Hayashi et le baron Sakatani s'employèrent alors à préparer une solution dont le succès ne fut, en réalité, que différé. Même avant la création de la banque, d'ailleurs, comme on le verra par la suite de cet ouvrage, nombreuses et relativement importantes furent les opérations financières effectuées entre la France et le Japon. Les rapports que le gouvernement japonais avait tant souhaité voir s'établir entre lui et le marché de Paris étaient, en fait, institués et n'ont pas tardé à gagner, chaque année, en étendue comme en intimité.

L'intérêt de mes entretiens avec le vicomte Hayashi, durant ces premiers dix-huit mois de mon séjour au Japon, n'était pas seulement dans l'objet des affaires que j'avais à traiter ou des négociations que j'avais à poursuivre avec lui. Le vicomte Hayashi était un homme d'Etat habile, persévérant, aux vues larges et libérales, mais il était aussi un homme de pensée, ayant longuement réfléchi sur l'histoire de l'Asie et de l'Europe, un philosophe et un écrivain. Il connaissait bien le Japon et la Chine, l'Angleterre, la Russie et la France. Il avait pratiqué à Tokyo, à Pékin, à Londres, à Saint-Pétersbourg, des personnages d'un esprit élevé, le prince Ito, Li-Hung-Tchang, le marquis de Salisbury, lord Lansdowne, lord Rosebery, le comte Lamsdorff, MM. Stolypine et Witte, auprès desquels il avait appris à pénétrer, à approfondir la mentalité et l'âme des différents pays. Dans les papiers posthumes qu'il a laissés et qui ont été publiés à Tokyo en 1913, il a porté, non seulement sur les événements considérables auxquels il a été mêlé et sur les personnages avec qui il s'est trouvé en rapports, mais sur les pays mêmes où il avait vécu, sur les institutions, les idées, les mœurs, des jugements qui prouvent à quel point il avait compris et senti les hommes et les choses de son temps, les mouvements de l'esprit public, les tendances du présent et les directions probables de l'avenir. Il était à la fois très Oriental et très Européen, à un degré que, je crois, aucun autre Japonais n'a atteint. Sa conversation était donc pour moi un enseignement et un régal de haut prix. Bien souvent, lorsque nous avons achevé la partie officielle de notre entretien, ou lorsque je le rencontrais, soit dans un salon, soit à la promenade, soit parfois au théâtre, je l'écoutais me raconter ses souvenirs ou impressions de Chine, d'Angle-

terre et de Russie ou se livrer à ses réflexions et hypothèses sur les destinées prochaines de l'Orient, de l'Europe et du monde. Tout en ayant l'intelligence cosmopolite, il aimait profondément son pays, il en goûtait la nature et l'art, et je lui ai dû de pouvoir, grâce à ses indications, mieux comprendre et apprécier des œuvres auxquelles un étranger n'est guère préparé, mieux savourer des sensations d'art dont il me révélait le charme. Même avant qu'il ne revînt aux affaires dans le second cabinet Saïonji dont j'aurai à retracer l'histoire, je le revis souvent et j'étais toujours heureux de saisir l'occasion de causer avec lui. Une grande aisance et confiance s'était établie entre nous, et nous pouvions aborder sans crainte tous les sujets.

LIVRE III

LE SECOND CABINET KATSURA (14 JUILLET 1908-30 AOUT 1911).

— LA RÉFORME FINANCIÈRE ET FISCALE ET LA CONVERSION DE LA DETTE. — LES ACCORDS AVEC LES ÉTATS-UNIS (30 NOVEMBRE 1908) ET LA CHINE (AOUT 1909). — L'ASSASSINAT DU PRINCE ITO ET LE MÉMORANDUM DE M. KNOX. — NOUVEL ACCORD AVEC LA RUSSIE (4 JUILLET 1910). — ANNEXION DÉFINITIVE DE LA CORÉE (AOUT 1910). — LA RÉVISION DES TRAITÉS DE COMMERCE (MARS-AOUT 1911). — LE RENOUVELLEMENT DU TRAITÉ D'ALLIANCE AVEC L'ANGLETERRE (13 JUILLET 1911). — RETRAITE DU CABINET (30 AOUT 1911).

CHAPITRE PREMIER

Formation du second cabinet Katsura. — La réforme financière et fiscale. — La visite de l'escadre américaine à Yokohama et la conclusion d'un accord entre le Japon et les États-Unis (30 novembre 1908). — La mort de l'Empereur et de l'Impératrice de Chine.

Le second cabinet Katsura, formé le 14 juillet 1908, et qui dura un peu plus de trois ans, jusqu'au 11-30 août 1911, fut un grand, brillant et fécond ministère, durant lequel s'accomplirent des événements considérables : la

réforme financière et la conversion de la dette, l'arrangement avec les États-Unis pour le maintien du *statu quo* sur le continent de l'Asie orientale et sur le Pacifique, de nouveaux accords avec la Chine sur les questions mandchouriennes, de nouveaux et plus décisifs arrangements avec la Russie, l'annexion de la Corée, le troisième traité d'alliance avec l'Angleterre, la revision et le renouvellement des traités de commerce avec les diverses puissances occidentales sur la base de la stricte réciprocité. Ce fut une période d'une activité extraordinaire dans tous les ordres, une série ou plutôt un « crescendo » de succès qui, en consacrant les résultats déjà acquis et en y ajoutant des développements nouveaux, acheva de placer le Japon à un rang élevé parmi les grandes puissances, avec trois desquelles il était désormais en étroite alliance ou entente.

Le marquis Katsura s'était tenu tout à fait à l'écart pendant la durée du cabinet Saïonji. Il mettait volontiers en avant, pour rester dans sa retraite, le motif de sa santé qui, en effet, était assez délicate, mais sans doute il se recueillait, étudiait la situation et préparait son retour qui lui paraissait, comme à tous les observateurs de la politique japonaise et à tous les hommes politiques du Japon, inévitable. Depuis un an et demi que j'étais à Tokyo, j'avais sans cesse entendu parler de lui et de son œuvre, j'avais lu quantité d'articles de journaux ou de revues et de livres le concernant, mais je ne l'avais rencontré qu'à de rares occasions, c'est-à-dire aux cérémonies traditionnelles du palais où il prenait rang à côté des « genro », parmi les porteurs de l'ordre du Chrysanthème.

Katsura, né en 1847 dans la province de Chôshû, d'où étaient originaires le plus grand nombre des hommes

marquants de la nouvelle ère, fils de samouraï, avait combattu avec les troupes de son clan dans toutes les guerres de la Restauration. Nommé officier dans l'armée impériale, il avait achevé ses études militaires en Allemagne (1869-1873), était retourné à Berlin comme attaché militaire de 1875 à 1878, et avait ensuite fait toute sa carrière au ministère de la guerre, à Tokyo. Vice-ministre de la Guerre de 1886 à 1891 sous le général Oyama, il fut, avec Kawakami, le véritable organisateur de l'armée. Lieutenant-général en 1890, commandant de la division de Nagoya, en 1891, il la mena en 1894-1895 dans la campagne contre la Chine, où il se distingua comme l'un des chefs les plus expérimentés. Nommé en 1896 gouverneur général de Formose après la guerre de Chine, puis ministre de la Guerre de 1898 à la fin de 1900 dans les différents cabinets qui se succédèrent pendant ces deux ou trois années, il avait eu, en somme, une carrière toute militaire quand, après la chute du quatrième cabinet Ito, l'Empereur l'appela au mois de juin 1901 pour former son premier cabinet, qui eut une durée de quatre ans et demi, jusqu'à la fin de la guerre contre la Russie et la signature de la paix de Portsmouth. Petit, gras et trapu, la tête très énergique, les yeux noirs très perçants, les cheveux drus, le menton carré, Katsura avait tous les caractères extérieurs de la volonté, de la décision, et c'étaient bien là, en effet, ses qualités maîtresses auxquelles il convient d'ajouter cependant une extrême finesse, des dons de charme et de séduction, le goût du secret, l'amour de l'argent et du plaisir, une ambition sans limites et la foi en son étoile. Katsura s'était longtemps regardé comme le lieutenant de Yamagata et d'Oyama, et il avait agi en conséquence. Mais mainte-

nant, par l'ascension de sa carrière, par la confiance de l'Empereur, par ses succès continus, il les égalait et les dépassait, il allait de pair avec le prince Ito.

Dans son second cabinet, et sans se détacher de son passé militaire et de l'armée, il crut le moment venu cependant de se vouer plus entièrement aux deux grandes tâches qui s'imposaient à l'attention du Japon : le maintien de sa situation extérieure, le relèvement de sa situation économique et financière. Pour la direction et la conduite de la politique extérieure, le marquis Katsura avait un instrument sûr, déjà éprouvé : le comte Komura, qui fut aussitôt rappelé de l'ambassade de Londres pour reprendre son poste au palais de Kasumigaseki. Pour la direction de la politique économique et financière qui exigeait des réformes énergiques et une orientation nouvelle, il crut, au contraire, devoir s'en charger lui-même. C'est pourquoi il assumait, en même temps que la présidence du conseil, le portefeuille des Finances, qu'il annonçait d'abord ne vouloir prendre que par intérim, jusqu'à la désignation d'un titulaire définitif, mais qu'il garda et détint jusqu'à la fin de son ministère. Il marquait et signifiait ainsi que la politique financière allait tenir une des premières places dans l'histoire et les destinées de son nouveau cabinet, et qu'il entendait y laisser une trace, y creuser un sillon aussi profond que celui qu'il avait creusé dans l'organisation militaire et politique de son pays. Pour l'exécution de sa politique économique, et notamment du programme des chemins de fer qu'il avait conçu, son efficace auxiliaire devait être le baron Goto, administrateur qui avait fait ses preuves, esprit audacieux et fertile, ne reculant ni devant les plans hardis, ni devant les moyens propres à les réaliser.

Six semaines après avoir formé son cabinet, dès que le comte Komura, ministre des Affaires étrangères, et M. Wakatsuki, vice-ministre des Finances, ancien commissaire des finances japonaises en Europe, furent arrivés de Londres, le marquis Katsura exposa, le 29 août, devant l'assemblée des financiers et des hommes d'affaires les plus considérables du Japon, les grandes lignes du plan financier qu'il se proposait d'exécuter. Son programme comportait cinq articles principaux :

1^o Équilibre rigoureux des dépenses et des recettes budgétaires, sans recours à l'emprunt ;

2^o Exclusion du budget des recettes de tout surplus présumé par anticipation sur le revenu annuel ;

3^o Affectation d'une somme annuelle de 50 millions de yen au moins pour le rachat de la dette publique ;

4^o Constitution d'un compte spécial des chemins de fer, les profits de chaque exercice devant être consacrés aux travaux d'extension ou d'entretien, et les ressources supplémentaires, si elles sont nécessaires, ne pouvant être cherchées que dans les dépôts du Trésor ;

5^o Extension du programme d' « administratio post bellum » de six à onze ans, l'économie résultant de cette extension devant s'élever à 200 millions de yen.

Tel fut le point de départ du marquis Katsura, et son premier budget, celui de l'exercice 1909-1910, marque tout de suite, par comparaison avec le budget de l'exercice précédent, une différence, en moins, de cent millions de yen. Dans ce budget n'était naturellement escompté ou présumé aucun surplus de l'exercice en cours, et les dépenses prévues pour la construction ou l'entretien des chemins de fer avaient été, comme les recettes, portées à un compte spécial. La différence dans les recettes pro-

venait de la renonciation aux emprunts et de l'exclusion des surplus présumés. La différence dans les dépenses provenait de l'ajournement de travaux compris dans le programme d' « administratio post bellum » et qui se trouvaient désormais répartis sur onze années au lieu de six. Au nombre de ces travaux était une Exposition universelle et internationale prévue d'abord à Tokyo pour l'année 1912 et qui se trouvait reportée à l'année 1917. Au fonds de rédemption de la dette était ajoutée, comme le marquis Katsura, dès son avènement, l'avait annoncé, une somme de 50 millions de yen pour le rachat du principal, et cette somme se trouva encore augmentée, au cours de l'été de 1909, d'un supplément de 10 millions de yen pour le même objet. Le plan financier du cabinet devait, dans les années suivantes, s'étendre, se compléter et aussi, il faut l'avouer, se compromettre, par des projets d'une grande allure et dont l'exécution eût singulièrement relevé et accru la situation du pays, mais qui, comme nous le verrons, étaient sans doute trop hâtifs, trop prématurés.

Un sentiment de grande confiance cependant animait le monde des affaires, comme le monde politique. La dépression qui avait assombri les derniers mois du cabinet Saïonji avait fait place à un moment de « go ahead », à un élan qui, pendant deux ans au moins, s'accéléra jusqu'à donner l'illusion d'un progrès destiné à ne plus s'interrompre. Le marquis Katsura, avec son prestige d'homme heureux, avait donné le branle : les hommes d'affaires, les grands négociants, les industriels, les financiers, admis à voir le premier ministre, à s'entretenir avec lui, à recevoir ses exhortations et directions, allaient de l'avant avec enthousiasme et imprimaient à tout le mouvement

économique une progression, un train qui était mesuré sur leurs espoirs et leur attente, plus peut-être que sur la réalité. Il y eut, à cette date, une sorte de « boom » d'autant plus surprenant qu'il suivait de près les difficultés et les déceptions de l'année 1906, le lendemain d'une guerre, riche en gloire et en profits politiques, mais onéreuse et dont tout le poids financier était, faute d'indemnité, retombé sur la nation. Mais le retour du marquis Katsura, l'esprit de décision et d'audace qui était en lui, avait dissipé toutes ces impressions mélancoliques de la fin de 1905. La confiance était revenue, et la nation suivit l'élan de ses chefs.

Un événement particulièrement heureux acheva de prêter à ces débuts du second cabinet Katsura un caractère qui confirma la nation dans sa confiance et ses espoirs : je veux dire le brusque revirement qui se fit, pour un temps du moins, dans les sentiments entre Américains et Japonais, et dans les relations entre les deux pays. Après l'indignation et l'amertume qu'avaient causées de 1906 à la fin de 1907 les fâcheux incidents dont les Japonais avaient eu à se plaindre en Californie et dans d'autres États de l'Ouest, après l'interprétation qui avait été donnée vers la même date au projet de croisière de la flotte américaine dans le bassin du Pacifique, il semblait difficile qu'un soudain revirement pût se produire. Il est vrai que, dans l'intervalle, un arrangement, un compromis plutôt était intervenu entre les deux gouvernements dans les questions des écoles et de l'émigration ; il est vrai aussi que des accords et conventions avaient été, depuis lors, signés entre les cabinets de Washington et de Tokyo, l'un concernant la protection de la propriété industrielle et littéraire en Chine et en Corée, l'autre

sur le recours à l'arbitrage dans les causes ne touchant pas l'honneur ou les intérêts vitaux des deux pays. Il est vrai enfin que, le gouvernement japonais ayant eu, sur la suggestion qui lui en avait été faite, l'heureuse inspiration, au mois de mai 1908, sous le cabinet Saïonji, d'inviter la flotte américaine à faire une visite au Japon, et cette invitation ayant été cordialement acceptée, une détente devait se produire entre les deux pays. Mais ce qui dépassa l'effet qu'il était permis d'attendre et ce qui fit de la visite de la flotte américaine au Japon un gros événement, ce fut, outre l'accueil vraiment magnifique réservé à Yokohama aux seize cuirassés commandés par le contre-amiral Sperry et les honneurs rendus au pavillon étoilé, l'acte qui, immédiatement après le départ de cette flotte, fut conclu entre les deux gouvernements.

La réception de la flotte américaine dans la rade de Yokohama avait été un merveilleux spectacle. Les seize cuirassés américains, peints en blanc, étaient alignés sur plusieurs rangs ; en face d'eux, un nombre égal de bâtiments japonais, peints en gris. Le soir, tous ces bâtiments étaient éclairés à la lumière électrique. Lorsque je les vis, un soir d'octobre, de la fenêtre d'un wagon qui me ramenait de Kyoto, les deux escadres, sur la mer immobile, dans la clarté jaune de leurs lumières, semblaient être comme dorées. Leurs profils, à la fois puissants et élégants, donnaient à tous ces navires un aspect de féerie et de rêve. J'allai, un jour, les visiter et je fus reçu à bord du bâtiment où le contre-amiral Sperry avait arboré son pavillon. Ce bâtiment, *le Connecticut*, était alors parmi les plus récents, les plus neufs de l'escadre, ayant été construit en 1906 : il avait une longueur de 137 mètres, une largeur de 23 mètres, un déplacement de 16 200 tonnes

un tirant d'eau de 8 mètres, une vitesse de 19 nœuds. Fortement protégé par sa cuirasse, son pont cuirassé et ses tourelles, il avait, pour l'attaque, 4 canons de 305 millimètres, 8 de 203 millimètres accouplés en quatre tourelles, 12 de 177 millimètres dans la batterie centrale, 20 de 76 millimètres, 4 tubes sous-marins de 533 millimètres et 12 de 47 millimètres. Il offrait, avec les quinze autres cuirassés qui l'entouraient, une masse imposante. Le contre-amiral voulut bien, avec ses officiers, me faire voir les parties importantes du navire, que tous les officiers et hauts fonctionnaires japonais avaient été admis à visiter. Avant de me laisser partir, il tint à vider avec moi une coupe de champagne en l'honneur de la France et de l'amitié de nos deux pays.

Le contre-amiral Sperry et son état-major furent reçus en audience par l'Empereur, et fêtés, tant à Tokyo qu'à Yokohama, par le président du conseil, les ministres des Affaires étrangères et de la Marine, le maire de Tokyo, le gouverneur et le maire de Yokohama. Les équipages, conduits à tour de rôle à Tokyo pour visiter la ville, furent invités par leurs camarades japonais à des banquets, des promenades, des réjouissances de toute sorte, et comblés, à la mode japonaise, de petits cadeaux.

Entrée à Yokohama le 18 octobre, l'escadre américaine en partit le 23. Pendant ce temps, et aussitôt après le départ des cuirassés, les entretiens ne chômèrent, ni à Tokyo entre le comte Komura et l'ambassadeur M. O'Brien, ni à Washington entre le secrétaire d'État, M. Elihu Root, et l'ambassadeur du Japon, M. Takahira. Le 27 novembre, le comte Komura me fit savoir, à titre confidentiel, que deux lettres, dont le texte fut communiqué aux gouvernements français, anglais et russe, allaient

être échangées entre la secrétairerie d'État fédérale et l'ambassade du Japon à Washington pour assurer réciproquement entre les deux pays le libre et pacifique développement de leur commerce dans l'océan Pacifique, le maintien du *statu quo*, le respect des possessions territoriales acquises, la préservation de l'indépendance et de l'intégrité de la Chine et du principe de l'égal traitement de toutes les nations pour leur commerce et leur industrie dans l'Empire du Milieu, avec cette disposition additionnelle qu'au cas où le maintien du *statu quo* et des principes ainsi défini serait menacé, les deux gouvernements communiqueraient l'un avec l'autre pour s'entendre sur les mesures qui leur paraîtraient nécessaires.

Les deux lettres, dont le comte Komura nous avait annoncé l'échange, furent en effet échangées le 30 novembre 1908 à Washington et le texte en fut aussitôt rendu public. L'accord entre les États-Unis et le Japon était, comme l'alliance anglo-japonaise, comme les accords du Japon avec la France et la Russie, fondé sur le maintien du *statu quo* territorial, sur le respect de l'indépendance et de l'intégrité de la Chine et sur le principe du traitement égal de toutes les nations pour leur commerce et leur industrie dans l'Empire du Milieu. Il se rattachait ainsi à tous les actes qui avaient établi et consacré le statut politique de l'Asie orientale. Mais il contenait, de plus, une nouveauté capitale qui n'avait pu y être introduite qu'avec le consentement du grand allié du Japon, l'Angleterre, je veux dire le *statu quo* du Pacifique. Par cette clause, les effets de tous les accords déjà conclus s'étendaient au vaste océan baignant les côtes de l'Asie d'une part, des États-Unis de l'autre. Une énorme portion de l'univers se trouvait, de la sorte, placée

sous un régime de garantie et d'équilibre qui assurait dans les meilleures conditions la paix et l'harmonie du monde. C'était là un résultat que, quelques mois à peine auparavant, il eût été à peu près impossible d'augurer, et c'était vraiment un heureux coup du destin, en même temps qu'un chef-d'œuvre de l'habileté des négociateurs, qu'une telle conclusion fût sortie de la croisière d'une escadre dont le départ avait d'abord inspiré de tout autres sentiments. Le marquis Katsura et le comte Komura avaient là, pour les débuts de leur second cabinet, accompli un acte de maîtrise qui accrut singulièrement encore la confiance que déjà justifiait leur passé.

Quinze jours avant l'échange à Washington des lettres destinées à consacrer ce mémorable accord, le palais de Pékin avait vu se terminer, à quelques heures d'intervalle, deux existences auxquelles était lié, depuis nombre d'années, le sort de la Chine. L'Empereur Kouang-siu et l'impératrice Tseu-hi étaient morts presque simultanément, et cette coïncidence, malgré l'état de santé fort défectueux et précaire de l'Empereur, et l'âge avancé de l'Impératrice, ne laissa pas que d'inspirer de graves soupçons. C'est le dimanche 15 novembre, à une garden-party chez le baron Motono, alors en congé à Tokyo, que les premières rumeurs sur cette double mort commencèrent à nous parvenir. Parmi les invités du baron étaient le comte Komura, le comte Hayashi, M. O'Brien, M. Malewsky-Malevitch, ambassadeur de Russie, et le ministre de Chine. Le comte Komura, le comte Hayashi et moi, qui avons vécu à Pékin et qui savions par expérience combien il est difficile d'être renseigné sur ce qui se passe dans l'intérieur du palais, nous avons l'impression que, selon toute probabilité, une tragédie domestique

avait dû rapprocher si étrangement ces deux dénouements, mais que le mystère de cette tragédie ne pourrait être que supposé et soupçonné sans être jamais connu. Nous nous rappelâmes alors la mélancolique destinée de cet Empereur, encore jeune, que sa tante et mère adoptive, l'Impératrice douairière, avait si cruellement traité, qu'elle avait, par ses intrigues, replacé en minorité, qu'elle avait, en 1898, dépossédé et relégué dans une île du palais d'hiver, et dont la vie n'avait été qu'une lente et douloureuse consommation. Le lendemain, nous apprîmes officiellement, par la Légation de Chine, à quelques heures d'intervalle, la mort, d'abord de l'Empereur, puis de l'Impératrice douairière, et la nomination du prince Tch'ouen, père de l'Empereur désigné, et qui n'était encore qu'en bas âge, comme Régent de l'Empire. Le prince Tch'ouen était l'un des frères de l'empereur Kouang-siu, pour qui il avait une affection profonde. Il était donc permis de penser que le Régent ne garderait pas longtemps auprès de lui certains personnages alors tout-puissants et qui avaient été les instruments et les complices de l'Impératrice Tseu-hi dans la demi-déposition du défunt Empereur. Le premier de ces personnages était Yuan-che-kai qui avait, en 1898, trahi l'empereur Kouang-siu et qui a dû à cette félonie le développement de sa prodigieuse carrière. La première idée du Régent, après la mort de son frère, avait été de tirer des méfaits de Yuan une vengeance immédiate. Il avait déjà préparé le décret d'exécution. C'est à la demande de la veuve de Kouang-siu et sur les instances de quelques-uns des mandarins les plus haut placés, notamment du vieux vice-roi Tchang-tchè-tong, que le prince Tch'ouen consentit, non sans peine, à ajourner et à mitiger le châtement. C'est

seulement dans les premiers jours du mois de janvier 1909 qu'un décret impérial releva Yuan de toutes ses charges et emplois et lui ordonna, sous le prétexte de santé, de se retirer dans sa province natale du Ho-nan. Le jour où la nouvelle de cette disgrâce parvint à Tokyo, le 5 janvier, il y avait, à l'occasion du début de l'année, selon la tradition, un déjeuner au Palais où tout le corps diplomatique était invité, avec les princes, les « genro », les ministres japonais et les hauts dignitaires ou fonctionnaires. Mon collègue d'Angleterre, sir Claude Mac Donald, que j'avais précisément d'abord connu à Pékin, se plaignait et s'indignait devant le comte Komura, devant moi, et devant quelques autres collègues, du coup qui frappait Yuan. Mais le comte Komura, qui savait mieux que personne à quoi s'en tenir sur Yuan et son passé, n'hésita pas un instant, de cette voix nette et avec ce rire saccadé qui étaient sa marque distinctive, à répondre que Yuan n'avait que ce qu'il avait mérité et que même le prince Tch'ouen avait été plutôt indulgent envers l'homme qui avait si perfidement trahi son frère.

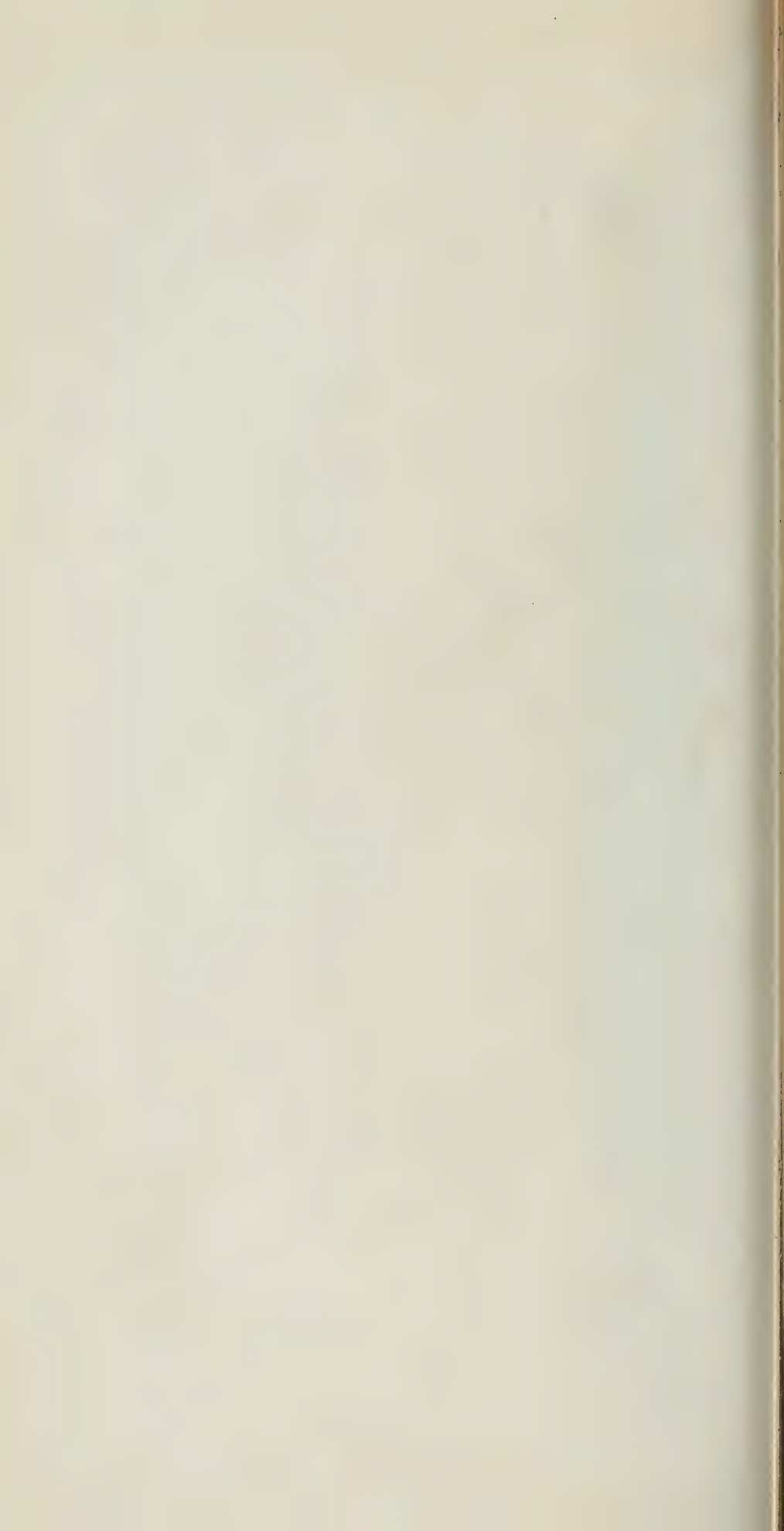
Nous ne pouvions, en prévision des événements qui peut-être se produiraient en Chine, que nous féliciter d'autant plus de l'opportunité qui avait, quinze jours après la double mort survenue à Pékin, joint le gouvernement des États-Unis aux quatre autres États, France, Angleterre, Russie et Japon, qui s'étaient entendus sur la question chinoise et sur le maintien du *statu quo* de l'Orient. Cette entente nous était une garantie et une sécurité contre toutes les surprises de l'avenir.

L'heure était venue maintenant où les deux Chambres du Parlement japonais allaient, à la date traditionnelle de la fin de décembre, se réunir pour la session ordinaire

de 1909. Le marquis Katsura, par ses origines et ses tendances, par son passé, par l'influence d'un des membres de son cabinet, le vicomte Okabe, pouvait compter sur l'appui de la Chambre des Pairs. A la Chambre des Représentants, au contraire, il allait se trouver devant une majorité qui était celle de son prédécesseur, mais non la sienne, et qui n'aimait guère les tendances bureaucratiques dont il s'inspirait. Mais il avait pour lui ses premiers succès, les réformes importantes qu'il avait apportées au budget et à la situation financière. Il avait aussi le concours loyal du marquis Saïonji qui, s'étant entendu avec lui pour la transmission du pouvoir et n'ayant aucune hâte de revenir aux affaires, pèserait de toute son autorité sur son parti pour faciliter la marche du gouvernement et le fonctionnement de la machine parlementaire. Sur ce terrain, comme sur les autres, le marquis Katsura devait se montrer à la fois habile et heureux : il avait décidément, pour le moment du moins, ce dernier don que notre Mazarin prisait si haut et qui, en effet, chez un homme d'État, est presque une vertu.



LE PRINCE ITO



CHAPITRE II

Mesures relatives au développement de la Corée. — Négociations avec la Chine sur la question des chemins de fer. — Voyage du prince Ito en Mandchourie : il est assassiné à Kharbine par un fanatique coréen.

L'art du marquis Katsura, dans ses rapports avec le Parlement, fut, étant lui-même alors un officier général, à tendances autoritaires et bureaucratiques, considéré encore comme le premier lieutenant du maréchal Yamagata, de se présenter comme tenant grand compte des vœux de la nation et de ses mandataires et très préoccupé de maintenir l'harmonie entre le gouvernement et les Chambres. Il s'appuyait, d'ailleurs, sur le marquis Saïonji qui lui avait promis et lui assurait loyalement le concours de son parti, le Seiyukai. Il avait d'autant moins de difficulté ou de gêne à recevoir ainsi le concours de ce parti que le Seiyukai avait eu pour fondateur le prince Ito lui-même, c'est-à-dire le plus illustre des « genro » et l'auteur de la Constitution. Le marquis Katsura affichait en toute circonstance une grande admiration et révérence pour le prince Ito, dans les cabinets duquel il avait été deux fois ministre de la Guerre, de janvier à juin 1898 et d'octobre à décembre 1900, et qu'il disait volontiers se proposer pour modèle. Il m'a dit à moi-même quelques années plus tard, à la mort du prince Ito,

que son ambition et son orgueil seraient d'être, dans la mesure où il le pourrait, son héritier. Dans ces conditions, le marquis Katsura, bien que président d'un cabinet bureaucratique, croyait pouvoir, sans paradoxe, et grâce à la chevalerie du marquis Saïonji, gouverner avec le parti de celui qui avait été son successeur, et auquel il venait lui-même de succéder. Ces combinaisons n'ont rien d'insolite et de surprenant au Japon où l'esprit de clan, les habitudes feudataires, l'attachement à un homme, le dévouement aux personnes ont survécu à l'époque féodale. Le Seiyukai suivait docilement son chef, et, sur l'ordre du marquis Saïonji, devenait provisoirement la phalange parlementaire du nouveau cabinet.

La première session parlementaire du second cabinet Katsura, du 22 décembre 1908 au 25 mars 1909, se passa ainsi sans incident, dans une entière harmonie entre le gouvernement et les Chambres. Le budget et les divers projets de loi de nature financière furent adoptés avec d'autant plus de facilité que le marquis Katsura, selon le programme qu'il avait annoncé, diminuait les dépenses publiques, faisait subir au plan d'« *administratio post bellum* » des ajournements plus considérables que ceux auxquels le marquis Saïonji s'était arrêté et prenait, en ce qui concerne la rédemption de la dette nationale, des mesures radicales qu'un parti libéral et désireux de contenter la nation ne pouvait qu'approuver et ratifier.

L'année 1909, engagée sous de si favorables augures, devait être, dans la pensée du marquis Katsura et de ses collaborateurs, principalement consacrée à la mise en valeur et à l'exploitation plus normale, plus intensive, du territoire coréen sur lequel s'étendait le protectorat japonais, et, d'autre part, au règlement définitif des

questions restées pendantes avec la Chine, et dont la solution ne pouvait plus être différée pour l'aménagement des baux, concessions et intérêts transférés au Japon dans la Mandchourie méridionale. Le marquis Katsura, le comte Komura et le baron Goto avaient résolu de ne plus admettre d'ajournement ni de délai dans la stricte exécution de cette partie du programme gouvernemental, si essentielle pour le développement économique du Japon.

En ce qui concerne la Corée, le marquis Katsura, même avant de reprendre le pouvoir, avait, comme président de l'« Association orientale », conçu, proposé et fait adopter par le gouvernement impérial, durant la session parlementaire de 1908, la création d'une sorte de compagnie à charte, dite « la Compagnie du développement oriental », dont l'objet était l'exploitation en commun par le Japon et la Corée des ressources, et d'abord des richesses agricoles de la Corée. Dès les premiers mois de son retour aux affaires, le marquis avait, dans l'automne même de 1908, hâté l'organisation pratique de cette Compagnie, fondée au capital de 10 millions de yen, en 200 000 parts de 50 yen, dont 60 000 étaient remises au gouvernement coréen en échange de 11 400 cho de terrains propres à la culture et à l'élevage. Les autres parts (140 000) étaient offertes à la souscription des actionnaires coréens et japonais. La Compagnie, dont la durée était fixée à cent ans, était, en outre, autorisée à émettre des obligations jusqu'à concurrence de dix fois son capital payé. Elle recevait enfin de l'État japonais, pendant les huit premières années, un subside annuel de 300 000 yen. La Compagnie s'était aussitôt mise à l'œuvre, et le marquis Katsura avait donné les ordres

les plus formels pour que toutes facilités lui fussent accordées. Son premier président, nommé le 28 décembre 1908, était le général baron Usagawa : deux vice-présidents, l'un Japonais, l'autre Coréen, lui étaient adjoints.

Lorsque au mois de mai 1909 le prince Ito demanda à être relevé de ses hautes fonctions de résident général à Séoul et reprit à Tokyo la présidence du conseil privé, ce fut un des lieutenants du marquis Katsura, le vicomte Sone, ancien ministre du Japon à Paris et ancien ministre des Finances, qui fut nommé résident général. Le marquis Katsura, tout en rendant hommage et justice à l'œuvre accomplie par le prince Ito et à l'élévation d'esprit et d'âme avec laquelle il avait inauguré le protectorat japonais de l'antique Empire, sentait sans doute le moment venu d'imprimer une allure plus rapide au travail d'assimilation et à la mise en valeur du pays. Déjà même, sans nul doute, il méditait et préparait un nouveau pas en avant. Le comte Komura qui croyait le moment favorable et le baron Goto qui, après avoir longuement étudié les méthodes coloniales des différents pays, était évidemment plus porté au système annexionniste, étaient d'accord avec le marquis Katsura pour hâter l'heure à laquelle le Japon serait définitivement maître de l'empire Hermite. Quelques mesures préparatoires à prendre et des circonstances fortuites, dont la plus considérable fut la mort tragique du prince Ito, assassiné à Kharbine par un fanatique coréen le 26 octobre de cette année 1909, ne permirent pas au marquis de procéder aussi vite qu'il l'aurait voulu. Il mit à profit ce retard qui lui était imposé pour se créer en Corée même, parmi certains fonctionnaires, lettrés et politiciens mécontents, un parti indigène et national qui réclamait

la réunion de la Corée au Japon. Des dispositions immédiates furent prises, d'ailleurs, pour rattacher, dès ce moment, à l'administration directe du Japon l'organisation judiciaire et les prisons (convention signée le 12 juillet 1909 entre le vicomte Sone et Yi wan yong, premier ministre de Corée), pour réorganiser l'administration départementale, les écoles, la banque centrale de Corée, l'administration des mines et des forêts et pour introduire de nouvelles réformes dans l'organisation administrative et financière de la Maison impériale. Le gouvernement japonais enfin n'attendait pas davantage pour remettre de l'ordre dans les finances coréennes, pour avancer les travaux de construction des routes et chemins de fer dont il avait tracé le plan pour la péninsule. L'exercice 1909-1910 était le dernier avant la transformation prévue du protectorat en annexion ; mais pratiquement, pour tout ce qui concernait la mise en valeur et l'exploitation économique des territoires, c'était déjà l'administration japonaise qui s'était substituée à l'anarchie coréenne.

Dans le règlement des questions restées en suspens avec la Chine, le cabinet Katsura montra de même une activité et une énergie qui ne tardèrent pas à aboutir aux résultats désirés et exigés. La plupart de ces questions avaient déjà fait l'objet d'un accord solennel entre les deux pays dans le traité qui avait été signé à Pékin le 22 décembre 1905 par le comte Komura (alors baron), précisément redevenu ministre des Affaires étrangères du Japon. Le gouvernement chinois n'avait donc aucun motif de contester ou de retarder en 1909 l'exécution de clauses qu'il avait déjà acceptées en 1905, notamment la reconstruction, pour la raccorder à la grande ligne du

Sud-Mandchourien, de la ligne de Moukden à Antoung qui n'avait, pendant la guerre russo-japonaise et depuis, servi qu'à des usages militaires et dont il s'agissait de faire aujourd'hui une ligne de trafic. Les questions relatives à l'embranchement de Nieou-tchang et aux mines situées sur le parcours du Sud-Mandchourien avaient été également réglées au traité de Pékin. Le gouvernement japonais réclamait donc l'exécution par le gouvernement chinois des stipulations convenues. Il désirait en même temps, pour la sécurité des frontières sino-coréennes, aplanir une fois pour toutes le différend déjà ancien qui avait existé entre la Chine et la Corée concernant la région contestée dite le Chien-Tao, sur les bords de la rivière Tumen. Le gouvernement japonais, agissant au nom de la Corée, sa protégée, consentait à reconnaître le Chien-Tao comme appartenant à la Chine, mais il demandait l'ouverture aux étrangers, y compris les Coréens, d'un certain nombre de villes ou places, le droit pour les Coréens de continuer à résider et à cultiver leurs terres au nord de la rivière Tumen, et l'extension de la ligne ferrée de Tchang-tchouen-Ghirin jusqu'à la frontière de Corée pour y être raccordée, vers Hoiryong, au réseau coréen. Il tenait enfin à définir avec plus de précision les conditions de construction de la ligne de Tchang-tchouen à Ghirin, et à assurer le Sud-Mandchourien contre toute concurrence que pourrait lui faire une ligne parallèle construite en territoire chinois (il s'agissait surtout de la ligne de Sinmintun à Fakoumen que le gouvernement chinois s'était engagé à concéder à un syndicat anglais).

Le ministre à Pékin, M. Ijuin, éprouvait les plus grandes difficultés à obtenir satisfaction. Il se heurtait à cet esprit de procrastination et à cette inertie d'obstruc-

tion qui ont si longtemps fait le fond de la diplomatie chinoise. C'est alors que le marquis Katsura intervint et, de guerre lasse, déclara que, puisqu'il en était ainsi et que le gouvernement chinois se refusait encore en 1909 à laisser reconstruire la ligne de Moukden à Antoung qui eût dû être commencée en 1906; le gouvernement japonais était résolu à passer outre et à entamer d'urgence les travaux de la ligne. A cette déclaration catégorique faite le 6 août 1909, le gouvernement chinois essaya encore d'opposer à la dernière heure des raisons ou des requêtes de délai. Mais le gouvernement japonais maintenant avec rigueur sa déclaration, et ayant pris ses mesures pour commencer d'autorité les travaux, le gouvernement chinois dut s'incliner. Une convention signée le 19 août entre le vice-roi de Mandchourie et M. Koike, consul général du Japon à Moukden, consacra l'accord antérieur, et fixa au lendemain 20 août le commencement des travaux, avec cette déclaration additionnelle que les autorités chinoises devaient, sur tout le parcours de la ligne, assurer toutes les facilités requises pour le prompt achèvement de la construction.

Cette première question, la plus importante de toutes, une fois réglée, les autres allaient suivre désormais sans plus de retard. Les conventions relatives au territoire contesté de Chien-Tao, aux raccordements du Sud-Mandchourien et à l'exploitation des mines sur le parcours de la ligne principale furent signées le 4 septembre, telles que le plénipotentiaire japonais les avait établies. L'arrangement concernant la ligne de Tchang-tchouen à Ghirin avait été signé dès le 12 août. Les stipulations relatives au prolongement de cette ligne de Tchang-tchouen-Ghirin jusqu'à la frontière de Corée formaient

l'article VI de la convention relative au Chien-Tao, avec cette réserve que la date de construction de cette ligne en prolongement de la première serait fixée par le gouvernement chinois, après consultation du gouvernement japonais.

C'est quelques semaines seulement après la conclusion de ces divers arrangements que le prince Ito, qui venait de faire un voyage d'inspection en Mandchourie, sur la ligne même du Sud-Mandchourien, fut tué à Kharbine, sur territoire sibérien, par un fanatique coréen mêlé à la foule, le 26 octobre 1909. Le Prince, en quittant Tokyo, et après avoir conféré avec l'Empereur, ainsi qu'avec les ministres, avait résolu de franchir en effet la frontière de la Mandchourie méridionale et de pousser jusqu'en territoire sibérien, où il espérait se rencontrer, non seulement avec les autorités russes de la province, mais avec l'un des ministres du gouvernement russe, le ministre des Finances, M. Kokowsoff, qui s'était rendu à Vladivostok.

L'ambassadeur de Russie, M. Malewsky-Malevitch, sénateur de l'Empire et l'un des négociateurs du traité de commerce russo-japonais de 1907, était arrivé à Tokyo dans les premiers jours de juillet 1908, au moment même où le second cabinet Katsura allait succéder au cabinet Saïonji. Il s'était, depuis une année, montré fort préoccupé et assez inquiet des défiances qui, malgré les accords de 1907, subsistaient encore en Russie à l'égard du Japon. Dans les longs et confiants entretiens que nous avons l'un avec l'autre, il m'exprimait souvent ses craintes et ses doutes et se demandait ce qu'il devait penser au fond des véritables rapports de son pays avec le Japon et de la foi qu'il devait attribuer aux déclara-

tions, non seulement pacifiques, mais tout à fait amicales du gouvernement japonais. Je lui avais invariablement affirmé ma conviction que le Japon désirait en effet une entente sincère avec la Russie, qu'il avait gardé du conflit de 1904-1905 une profonde estime et sympathie pour son ancien adversaire, et que, d'ailleurs, malgré cette malheureuse guerre, la vraie tendance du Japon et de ses hommes d'État les plus clairvoyants, notamment du prince Ito, avait toujours été en faveur de l'accord avec la Russie. Dans le courant de l'été de 1909, pendant que nous étions tous deux en villégiature à Chuzenji, mon collègue de Russie avait plusieurs fois repris avec moi ce sujet constant de nos conversations. C'était précisément après la conclusion des derniers arrangements signés entre le Japon et la Chine. Quelques-unes des stipulations de ces arrangements tourmentaient M. Malewsky-Malevitch, surtout celles qui avaient trait aux divers embranchements du Sud-Mandchourien, et, plus encore que toutes, celle qui prévoyait la construction d'une ligne de Ghirin jusqu'à la frontière coréenne, en raccordement avec Hoiryong. Il croyait voir là une menace pour la frontière sibérienne et comme le premier jalon d'une ligne stratégique visant la Russie. Il me dit, à cette occasion, qu'il était d'autant plus frappé de cette menace possible que la presse de son pays et les cercles militaires de Saint-Pétersbourg ne cessaient d'agiter le spectre japonais et affectaient de ne pas vouloir être dupes des témoignages de prétendue amitié qui venaient de Tokyo. Il ajouta que justement l'un des membres du ministère impérial de Russie, M. Kokovsoff, était en route pour la Sibérie et que vraisemblablement l'un des buts de son voyage était de se rendre compte par lui-même de la

situation présente de l'Extrême-Orient et de l'état des rapports entre la Russie et le Japon.

Je venais d'apprendre quelques jours auparavant le projet du prince Ito de se rendre en Mandchourie et de là en Sibérie. Rapprochant ce projet de ce que mon collègue me disait sur le prochain voyage de M. Kokovsoff, je ne pus manquer d'être frappé de ce qui me paraissait être plus qu'une coïncidence. Je demandai à M. Malewsky s'il ne pensait pas que peut-être une rencontre était prévue et désirée entre le prince Ito et le ministre russe. Comme il m'assurait n'avoir aucune connaissance d'une telle intention : « Eh bien ! lui dis-je alors, si ce n'est qu'une coïncidence, c'est à vous, il me semble, d'en profiter pour que cette coïncidence devienne une rencontre. Le prince Ito a toujours été, je vous l'ai souvent dit, le partisan déterminé de l'entente avec la Russie. Il l'était à la veille même de la signature du traité d'alliance anglo-japonais. Si le prince Ito se rencontre avec M. Kokovsoff sur la frontière de Sibérie ou en territoire sibérien, si l'entretien s'engage entre ces deux hommes, vous aurez et votre gouvernement aura des éléments certains d'appréciation sur les vrais sentiments du Japon, sur l'avenir probable des rapports entre le Japon et la Russie. Croyez-moi, vous pouvez rendre un grand service et vous affranchir vous-même d'un doute qui vous opprime en conseillant à votre gouvernement de ne pas laisser échapper cette occasion, en le décidant à faire se rencontrer deux hommes qui, comme les deux pays, sont, j'en suis sûr, prêts à s'entendre. » Je n'ai nullement la prétention de m'attribuer le mérite de cette rencontre qui a fort bien pu, avant mon entretien avec M. Malewsky, être concertée entre les deux gouvernements. J'ai toute

raison cependant de penser que mon collègue ne négligea pas mes avis. M. Malewsky vit le prince Ito à Tokyo avant son départ pour Moukden, il s'entretint longuement avec lui. M. Kokovsoff, d'autre part, s'arrangea de façon à être sur la frontière sibérienne au moment où le Prince s'en approchait. Il fit mieux, il passa lui-même la frontière et vint au-devant du Prince jusqu'à la gare japonaise, jusqu'à Tchang-tchouen. C'est pendant le trajet de Tchang-tchouen à Kharbine que M. Kokovsoff et le Prince purent s'entretenir dans le wagon où ils étaient seuls. Ce trajet, qui dura quelque temps, de huit à dix heures, leur suffit certainement pour se dire l'essentiel et pour se convaincre qu'entre leurs deux pays il n'y avait désormais qu'à s'unir, à se concerter dans la défense commune de leurs intérêts et dans le maintien de la paix de l'Orient et du monde. Hélas ! quand ils arrivèrent à Kharbine, que tous deux descendirent sur le quai de la gare, se préparant à poursuivre leurs entretiens et à se voir quelques jours encore, un Coréen, perdu parmi la foule, s'approcha du Prince, lui tira à bout portant un coup de revolver et mit fin tragiquement à cette vie qui pouvait être si précieuse encore pour le Japon, pour les rapports entre le Japon et la Russie, pour l'œuvre commune d'harmonie et de civilisation. Mais ce qui est certain, c'est que dès ce moment l'entente, déjà consacrée entre les deux gouvernements par les accords de 1907, était scellée en caractères sacrés par la mort, le sacrifice de l'homme d'État qui incarnait vraiment cette entente. Dans le sens profond des destinées, ce n'était pas en vain que cette mort tragique eût eu lieu, que ce sacrifice eût été consommé dans ce carrefour entre la Sibérie et la Mandchourie japonaise, sur cette ligne du

Transmandchourien qui a joué un si grand rôle dans les relations russo-japonaises et qui était appelée à devenir, avant un an de date, l'occasion et la cause d'un nouveau, d'un plus étroit rapprochement entre les deux anciens adversaires destinés à être un jour des alliés.

Le gouvernement russe fit rendre à Kharbine les plus grands honneurs à la dépouille mortelle du prince Ito. Le corps de l'illustre homme d'État fut solennellement transporté à Tchang-tchouen, puis de là, par Moukden, jusqu'à Port-Arthur d'où, à bord d'un bâtiment de guerre, il fut ramené à Tokyo. Les obsèques du prince célébrées à Tokyo, au parc d'Hibya qui avait été, pour la circonstance, transformé en temple funèbre, eurent un caractère grandiose. Les ambassadeurs étrangers y étaient présents, non seulement comme ambassadeurs, mais comme représentants personnels des souverains et chefs d'État. Nous vîmes, chacun à notre rang, déposer une petite branche de l'arbre sacré (le sasaki) sur l'autel où était placée la tablette du défunt. J'étais près de mon collègue de Russie, et nous eûmes tous deux le sentiment, en assistant à cette imposante cérémonie, du grand acte qui s'était accompli entre la frontière de Mandchourie et la frontière sibérienne dans la dernière heure qu'il eût été donné au Prince de vivre.

C'est le 4 novembre qu'eurent lieu ces obsèques de Tokyo. A la même date, le gouvernement des États-Unis, malgré son accord de l'année précédente avec le gouvernement japonais, avait commencé les pourparlers et les sondages auprès des diverses puissances pour proposer l'internationalisation des lignes mandchouriennes et la construction également internationale d'une nouvelle ligne allant de Kin-tcheou à Aigoun, sur la ligne transsi-

bérienne. C'est de cette proposition singulièrement inopportune, et si peu conforme à la lettre comme à l'esprit du traité de Portsmouth, qu'allait sortir une entente plus précise encore et plus étroite entre le Japon et la Russie. La proposition américaine, connue sous le nom de « Memorandum Knox » du nom même du secrétaire d'État des États-Unis, aura été, avec la mort du prince Ito et la rencontre qui l'avait précédée, la cause immédiate, l'étincelle d'où a jailli le nouvel accord dont il me reste à retracer l'histoire.

CHAPITRE III

Le memorandum de M. Knox et la proposition d'internationalisation des chemins de fer mandchouriens. — Négociations des gouvernements japonais et russe à ce sujet, et accord du 4 juillet 1910.

Aux termes des traités de Portsmouth et de Pékin le Japon avait été transféré dans la jouissance et l'usufruit des divers baux, concessions, avantages et privilèges que la Russie avait antérieurement obtenus de la Chine dans les territoires de la Mandchourie méridionale et du Liao-tong depuis Tchang-tchouen jusqu'à Port-Arthur et Dalny. Ces baux, concessions, avantages et privilèges étaient, conformément aux usages et procédures adoptés par la loi internationale, les moyens pour une puissance limitrophe de s'assurer des débouchés, des exploitations, une zone d'influence dans un pays voisin considéré et reconnu comme l'« hinterland » de la première. Les droits spéciaux et sanctionnés par traité que le Japon s'était ainsi, après la Russie, acquis en Mandchourie, et dont la Chine lui avait reconnu et homologué la jouissance constituaient donc au Japon comme une province nouvelle dans laquelle il exerçait, soit un bail territorial (tel était le cas pour le Liao-tong), soit l'exploitation, pour un temps déterminé, de lignes ferrées et de mines (tel était le cas pour le chemin de fer Sud-Mandchourien et la ligne de Moukden à Antoung), soit enfin la jouissance d'autres

avantages commerciaux ou industriels (droits de pêche, exploitation de forêts, exploitation de salines). En ce qui concerne l'exploitation de la ligne du Sud-Mandchourien, les engagements pris par la Chine et que les conventions des 19 août et 4 septembre 1909 venaient encore de préciser étaient aussi distincts et catégoriques que possible : ils n'étaient, d'ailleurs, eux-mêmes que la confirmation et homologation des droits consacrés par le traité de Portsmouth du 5 septembre 1905.

Lorsque le secrétaire d'État des États-Unis, M. Knox, dans un « memorandum » qui fut, à la fin de l'automne de 1909, adressé aux grandes puissances ayant des intérêts en Asie, la France, la Grande-Bretagne, la Russie, l'Allemagne, le Japon, proposa une combinaison financière et industrielle selon laquelle les lignes mandchouriennes seraient, par un syndicat à former, internationalisées, les possesseurs ou bénéficiaires actuels des lignes étant désintéressés ou indemnisés au prorata de leurs droits et intérêts, il croyait sans doute se fonder sur le principe dit de la « porte ouverte », c'est-à-dire du traitement égal de toutes les nations en matière commerciale et industrielle sur toute l'étendue de l'Empire de Chine. Il proposait, au même titre, la construction, en Mandchourie et en Mongolie, d'une nouvelle ligne également internationale à l'aide de capitaux fournis par les différentes nations intéressées, et dont le remboursement serait garanti par les bénéfices de l'exploitation commune. Cette nouvelle ligne, dont le projet avait été déjà mis en avant par la presse américaine et britannique et par des syndicats ébauchés à cet effet, était celle qui, partant de Kintcheou sur la côte Nord-Ouest du golfe du Liao-Tong, atteindrait au nord Aïgoun, sise sur le fleuve Amour, sur

l'ancien tracé du Transsibérien. M. Knox, en faisant cette double proposition, paraissait oublier, d'une part les droits spéciaux reconnus au Japon par les traités de Portsmouth et de Pékin, et dont il n'était pas probable que le Japon fût disposé à se désister, de l'autre l'engagement récemment pris par la Chine, dans la convention du 4 septembre 1909, de ne concéder aucune ligne pouvant faire concurrence au Sud-Mandchourien, et notamment la ligne de Sinmintun à Fakoumen sans avoir, au préalable, consulté le gouvernement japonais. M. Knox omettait enfin la convention plus ancienne par laquelle les gouvernements anglais et russe s'étaient engagés à ne rechercher, ni pour eux-mêmes, ni pour leurs nationaux, des concessions de chemins de fer en Chine, l'un au nord de la grande muraille, l'autre dans le bassin du Yang-tse, de façon à ne pas contrarier leurs intérêts respectifs.

Il semble que la remise de ce « memorandum » de M. Knox n'ait pas été faite auprès des divers gouvernements dans des conditions rigoureusement identiques, ni avec les mêmes éclaircissements et commentaires. L'ambassade des États-Unis à Saint-Pétersbourg ne remit d'abord au gouvernement russe que la proposition relative à l'internationalisation des lignes mandchouriennes déjà existantes, sans mentionner le projet de ligne de Kin-tcheou à Aïgoun. A Pékin, le représentant américain insista particulièrement de même sur l'internationalisation des lignes exploitées par les administrations russe et japonaise, laissant au second plan le projet de la ligne de Kin-tcheou à Aïgoun que, sans doute, le gouvernement chinois n'était pas très désireux de voir exécuter. A Tokyo, le « memorandum » fut remis dans son intégrité, et le gouvernement japonais ne se méprit pas

sur le sens et l'intention qu'il convenait de lui attribuer.

Lorsque je fus chargé par mon gouvernement de m'enquérir de la façon dont les propositions américaines avaient été soumises au gouvernement japonais et de l'accueil qui me paraissait devoir y être fait, le comte Komura était absent de Tokyo, s'étant rendu à sa petite villa de Hayama, au bord de la mer, pour y passer les derniers jours de l'année. C'est au vice-ministre, M. Ishii, que je m'adressai pour être en mesure de répondre avec précision à la question que M. Pichon m'avait posée. M. Ishii, sans être encore en état de me donner les éclaircissements que je désirais, puisque le ministre était absent et que le conseil n'avait pas pu délibérer sur ce grave sujet, me laissa entendre cependant avec une très suffisante clarté que les propositions américaines étaient trop contraires aux actes internationaux déjà conclus, sur la question des chemins de fer mandchouriens, entre le Japon, la Russie et la Chine, pour pouvoir être accueillies sans une grave dérogation aux traités et conventions que le Japon n'avait aucune raison de voir modifier. Il ajouta que le gouvernement japonais aurait, d'ailleurs, sans doute à se concerter avec le gouvernement russe avant de répondre à des propositions qui les visaient directement l'un et l'autre.

Quelques jours après, le comte Komura revint à Tokyo. Je le vis le 5 janvier au déjeuner traditionnel donné au Palais pour le commencement de l'année. Nous prîmes rendez-vous pour nous rencontrer au ministère. Mais dès ce moment, et au palais même, avant que le déjeuner ne fût servi, il me dit, en termes fort nets, que « les propositions américaines constituaient un trop grand changement au traité de Portsmouth » pour qu'elles pussent

être accueillies. Quand je le revis le lendemain au ministère, il reprit la même formule, en ajoutant, comme l'avait fait M. Ishii, que le gouvernement japonais croyait de son devoir de se concerter au préalable avec le gouvernement russe sur un sujet ayant pour tous deux le même et puissant intérêt. Mon collègue de Russie, que j'allai voir au sortir de cet entretien, m'exprima de même, et dans des termes aussi catégoriques, la conviction que, les arrangements relatifs aux lignes mandchouriennes étant parmi les plus essentielles conditions des accords russo-japonais, les deux gouvernements ne pouvaient que répondre ensemble et de concert aux propositions qui leur étaient faites et qui, d'ailleurs, lui apparaissaient, comme au comte Komura, en contradiction évidente avec les actes internationaux déjà conclus et consacrés.

Ainsi, et dès le premier aspect, il était clair, d'une part que le « memorandum Knox » n'avait aucune chance d'être accueilli par les deux principales puissances intéressées, et que, d'autre part, l'examen de ce « memorandum » et la réponse qui y serait faite ne pourraient être, pour les gouvernements russe et japonais, qu'une occasion nouvelle, et qu'ils ne laisseraient pas échapper, de définir avec plus de précision et de force leur entente dans toutes les questions de l'Asie orientale. Je pus, de la sorte, dès les premiers jours de janvier, laisser prévoir à mon gouvernement le cours qu'allaient prendre les choses, en exprimant l'avis qu'il était hautement désirable que l'occasion fût en effet mise à profit, comme les deux gouvernements semblaient en avoir le sentiment, pour que leur entente fût encore précisée et resserrée, au grand avantage de la paix, et selon le vœu et l'intérêt de leurs alliés respectifs.

Les gouvernements russe et japonais s'étaient immédiatement mis en contact. La délibération et la résolution n'exigèrent pas beaucoup de temps. Dès le 21 janvier, le comte Komura et M. Iswolsky faisaient connaître aux ambassadeurs des États-Unis à Tokyo et à Saint-Pétersbourg la réponse au « memorandum » qui leur avait été remis. Les deux gouvernements considéraient que la proposition d'internationaliser les lignes actuellement exploitées en Mandchourie par des compagnies russes ou japonaises était contraire au *statu quo* qu'ils s'étaient engagés à observer et respecter et aux actes internationaux sur la lettre desquels reposait ce droit d'exploitation. Le comte Komura ajoutait, en ce qui regardait le projet de construction d'une nouvelle ligne entre Kin-tcheou et Aigoun, que le gouvernement japonais n'y faisait, quant à lui, aucune objection pourvu qu'il fût bien entendu que ce projet serait envisagé en dehors de la proposition d'internationalisation et sans aucun lien avec cette dernière.

Le lendemain même du jour où cette réponse était adressée à l'ambassade des États-Unis, et avant même, semble-t-il, que le texte eût pu matériellement être transmis à la secrétairerie d'État de Washington, M. O'Brien vint voir le comte Komura et lui déclara que le gouvernement des États-Unis, en soumettant aux diverses puissances intéressées le « memorandum » de M. Knox, n'avait été inspiré d'aucune pensée de critique contre l'action du gouvernement japonais en Mandchourie, ni d'aucune hostilité contre l'exercice par ce gouvernement des droits qu'il tient des traités. Le comte Komura n'a pu, de son côté, que se féliciter avec M. O'Brien de l'hommage ainsi rendu à la politique du Japon et lui renouveler les espérances qu'il lui avait déjà données sur l'amicale sincérité

avec laquelle le gouvernement impérial avait répondu à une proposition qu'il avait été à regret obligé de décliner.

En ce qui concerne le projet de la ligne de Kin-tcheou à Aïgoun, dont la concession avait été, par un contrat préliminaire et provisoire, donnée dès le 2 octobre 1909 à un syndicat anglo-américain dont les présidents étaient lord Ffrench et M. Straight, ancien consul général des États-Unis à Moukden, le comte Komura, tout en ne présentant aucune objection au gouvernement des États-Unis, se réservait cependant de rappeler au gouvernement chinois les stipulations en vertu desquelles aucune ligne parallèle ou concurrente au Sud-Mandchourien ne pouvait être concédée sans consultation préalable du Japon. Le gouvernement chinois ayant, en conformité avec ces stipulations, consulté les gouvernements japonais et russe sur leurs dispositions à l'égard dudit projet, le ministre du Japon à Pékin, M. Ijuin, fut chargé de remettre au ministère des Affaires étrangères (Ouai-ou-pou) le 14 février 1910 un « pro memoriâ » dans lequel étaient exposés les conditions et desiderata du Japon à ce sujet. Ces conditions étaient au nombre de deux, à savoir : 1^o la participation financière et industrielle du Japon à la construction de la ligne dans une proportion à définir avec les puissances intéressées ; 2^o le raccordement de la ligne à la grande ligne du Sud-Mandchourien en un point et selon des arrangements à déterminer entre les cabinets de Tokyo et de Pékin. Quant au gouvernement russe, qui, pas plus que le gouvernement japonais, ne pouvait donner son assentiment à un projet si manifestement contraire aux intérêts du chemin de fer transsibérien, il fit remettre au gouvernement chinois le 26 février un contre-projet par lequel était substituée à

la ligne Kin-tcheou-Aïgoun une ligne reliant Pékin et Kalgan à Kiachta par Ourga, avec cette condition que la construction de la section d'Ourga à Kiachta serait exclusivement réservée aux capitaux russes. Le cabinet de Tokyo, auquel le gouvernement russe avait naturellement communiqué ce contre-projet, fit savoir, le 4 mars, qu'il prêterait volontiers son appui à l'adoption de ce tracé, mais à condition que la ligne Kalgan-Ourga-Kiachta fût exécutée sur la base d'une participation internationale, et que, sur un point à déterminer, ladite ligne fût elle-même raccordée au Sud-Mandchourien. Il était clair, d'après ces données, que ni le gouvernement japonais, ni le gouvernement russe ne pouvaient au fond, dans ces conditions, désirer ou accepter l'adoption de tels projets. Il était évident aussi que le gouvernement chinois n'irait pas, de gaieté de cœur, s'exposer aux difficultés qui, de part ou d'autre, lui seraient infailliblement suscitées. Tout l'échafaudage du « memorandum Knox » s'écroulait donc, pièce par pièce. Il ne restait aux gouvernements japonais et russe qu'à tirer la conclusion et la sanction de cet incident. Ils n'y manquèrent pas, et des pourparlers, puis des négociations qu'ils poursuivirent activement à ce sujet résulta le 4 juillet 1910, c'est-à-dire le jour même de la fête nationale des États-Unis, le nouvel accord définissant avec plus de précision et de force les clauses de l'entente russo-japonaise.

Cet accord, signé à Saint-Pétersbourg, à la date précitée, par le baron Motono et M. Iswolsky, était ainsi conçu :

ARTICLE PREMIER. — En vue de faciliter les communications et de développer le commerce des nations, les deux Hautes Parties Contractantes s'engagent mutuellement à se

prêter l'une à l'autre une coopération amicale à l'effet d'améliorer leurs lignes respectives de chemins de fer en Mandchourie, de perfectionner les services de connexion desdites lignes et à s'abstenir de toute compétition préjudiciable à la réalisation de cet objet.

ART. II. — Chacune des deux Hautes Parties Contractantes s'engage à maintenir et respecter le *statu quo* en Mandchourie, tel qu'il résulte des traités, conventions et autres arrangements conclus jusqu'à ce jour, soit entre le Japon et la Russie, soit entre l'une ou l'autre de ces puissances et la Chine. Les copies desdits arrangements ont été échangées entre le Japon et la Russie.

ART. III. — Au cas où surviendraient des événements de nature à menacer le *statu quo* ci-dessus mentionné, les deux Hautes Parties Contractantes devront, en toute circonstance, entrer en communication l'une avec l'autre de façon à s'entendre quant aux mesures qu'elles jugeront nécessaires pour le maintien dudit *statu quo*.

C'était vraiment la réplique au « memorandum Knox », et l'arrangement ainsi intervenu constituait un progrès sensible sur le précédent accord du 30 juillet 1907. Tout d'abord, il mentionnait les lignes de chemin de fer mandchouriennes comme le principal objet que les deux gouvernements avaient à sauvegarder. Il affirmait ensuite la coopération amicale des deux puissances dans cette même région mandchourienne qui avait été jadis la cause de leur division. Il consacrait enfin la détermination des deux puissances de demeurer désormais unies et de se concerter, en toute occasion, l'une avec l'autre, si leurs intérêts spéciaux et le *statu quo* de la Mandchourie venaient à être menacés. Ce n'était plus seulement, comme en 1907, la reconnaissance des faits accomplis et une déclaration générale de paix et d'amitié. C'était l'affirmation d'une coopération, d'un concert pour un

objet précis; les anciens adversaires étaient devenus, non plus seulement des amis, mais, et pour un objet déterminé, des alliés.

Au nouvel accord était joint un protocole, qui n'a pas été publié, dans lequel étaient définies et délimitées, avec plus de précision qu'en 1907, et avec une extension plus grande, les sphères respectives d'influence et d'action du Japon et de la Russie en Mandchourie et en Mongolie. Les deux puissances s'étaient résolues à ne laisser subsister entre elles aucune obscurité, aucune équivoque sur les zones où pouvait se développer leur influence politique et leur expansion économique. Quant aux mesures propres, non seulement à établir une plus précise connexion entre les lignes ferrées des deux puissances, mais à assurer leur développement, le Japon et la Russie en préparèrent dès alors la réalisation. Des arrangements furent pris, d'abord pour le trajet entre les stations russe de Kharbine et japonaise de Tchang-Tchouen, puis en ce qui regarde le régime international des deux gares respectives, enfin en ce qui concerne le trafic des voyageurs et des marchandises. Quelques-uns de ces arrangements se trouvèrent retardés dans l'exécution par les travaux que les deux gouvernements eurent à effectuer, l'un pour la reconstruction de la ligne de Moukden à Antoung et son prolongement, à la voie large, entre Antoung, Séoul et Fusan, l'autre pour le doublement de voie ou les garages de la ligne transsibérienne. Il y eut, en outre, des études très minutieuses à faire et des réglementations très précises à concerter pour le régime à affecter à certaines marchandises précieuses, telles que les soies. La connexion complète entre les lignes russe et japonaise ne devait être pleinement assurée qu'en 1912-

1913. Mais, avant cette date, ces lignes avaient déjà revêtu le caractère international de « trunk-line » qui devait être le leur. Et, en tout cas, les effets politiques de l'accord du 4 juillet 1910 se produisirent sans le moindre délai.

Le comte Komura n'avait pas manqué de communiquer aux gouvernements français et anglais, ainsi qu'à leurs représentants à Tokyo, avant la signature définitive, le texte de l'accord du 4 juillet. J'avais été chargé par M. Pichon d'exprimer au gouvernement japonais les sincères félicitations du gouvernement de la République. Sir Edward Grey se fit de même, auprès du gouvernement mikadoual, l'interprète des vives félicitations du gouvernement britannique, non sans avoir reçu toutefois l'assurance que le nouvel accord serait interprété et appliqué en conformité parfaite avec les principes de la « porte ouverte » et de l'égalité de traitement inscrits dans le traité d'alliance anglo-japonais et dans les accords conclus par le Japon en 1907 avec la France et la Russie. L'accord du 4 juillet fut publié le 13 du même mois. Il fut accueilli avec une haute satisfaction par la presse du Japon, ainsi que par la presse russe, française et britannique. La presse américaine, à part les journaux obéissant au mot d'ordre de M. Hearst, fut relativement sereine et modérée. Seules la presse allemande et la presse austro-hongroise ne purent dissimuler le dépit que leur inspirait ce nouveau succès de la Triple-Entente et la consolidation entre le Japon et la Russie d'une entente dont le premier et l'un des plus heureux effets était de libérer notre alliée des préoccupations qui, en la retenant trop attachée aux questions d'Asie, l'avaient un peu distraite de l'Europe et de l'Orient musulman. La Chine, elle,

selon son habitude, se montra perplexe et hésitante, ne sachant ce qu'elle devait penser du nouvel accord russo-japonais. Les agents allemands, selon leur tactique familière, cherchèrent à l'exciter, à l'inquiéter, à la pousser vers les États-Unis et vers l'Allemagne pour y trouver protection et refuge. Mais l'accord du 4 juillet 1910 était trop conforme aux accords précédents de 1905 et de 1907, déjà reconnus et homologués par le cabinet de Pékin, pour que le gouvernement chinois pût faire autre chose que se résigner. Il se consola à la pensée que si le « memorandum Knox » n'avait pas eu les résultats qu'il avait cru pouvoir en attendre, et si ses deux voisins du Nord et de l'Est resserraient encore leurs liens, et par conséquent leur emprise sur la Mandchourie, il y avait peu de vraisemblance que, d'ici quelque temps du moins, de nouveaux projets de lignes ferrées lui fussent suggérés ou imposés. Il ne serait plus, pour le moment, question ni de la ligne de Kin-tcheou à Aigoun, ni de la ligne Kalgan-Ourga-Kiachta. C'était, à tout le moins, un répit entre deux alertes.

Mon collègue de Russie, M. Malewsky-Malewitch, qui avait, de Tokyo, si utilement secondé auprès du comte Komura les négociations menées à Saint-Pétersbourg entre le baron Motono et M. Iswolsky, fut, après la signature de l'accord, nommé par le gouvernement japonais grand-croix de l'ordre du Paulownia.

CHAPITRE IV

La session parlementaire de 1910. — Le plan de conversion de la dette.

A moment où s'étaient engagées, en réponse au « memorandum » de M. Knox, entre les cabinets de Saint-Pétersbourg et de Tokyo, les négociations qui devaient aboutir à l'accord du 4 juillet 1910, la session parlementaire de 1910 venait de s'ouvrir sur les bords de la Sumida. Le marquis Katsura, poursuivant son programme de l'année précédente, soumettait aux Chambres pour l'exercice 1910-1911 un budget de 534 303 861 yen (1 380 106 792 francs) aux recettes et aux dépenses, soit une augmentation de moins de 14 millions de yen sur l'exercice précédent. Le projet déposé par le président du conseil comportait, d'une part une réduction importante sur certains impôts (l'impôt foncier, les droits de succession, l'impôt sur les patentes commerciales, l'accise sur le sucre, l'impôt de consommation sur les textiles), de l'autre une élévation de 30 pour 100 sur l'ensemble des traitements des fonctionnaires civils et militaires. L'examen du budget par les commissions des Chambres et la nécessité pour le marquis Katsura de tenir compte des observations et réclamations du parti Seiyukai sur lequel il s'appuyait, avaient, à la suite de pourparlers assez longs, amené entre le cabinet et le Parlement un

compromis sur les bases suivantes : l'impôt foncier était réduit de 8/10 pour 100, les réductions proposées sur l'income-tax, les patentes, le droit de transit étaient abandonnées, l'augmentation de traitement des fonctionnaires civils et militaires était ramenée de 30 à 26 pour 100. Le programme d' « administratio post bellum » était maintenu avec les ajournements et répartitions sur lesquels l'accord s'était fait en 1909-1910. Le fonds de rachat du principal de la dette était porté de 50 à 61 millions de yen, le total consacré au service et au remboursement de la dette s'élevait ainsi à 193 960 000 (500 998 680 francs) pour un seul exercice.

Le marquis Katsura avait en même temps annoncé la revision prochaine des traités de commerce dont l'échéance expirait en juillet-août 1911 et soumis au Parlement un nouveau projet de tarif douanier destiné à préparer l'œuvre de revision. Ce tarif, conçu comme une moyenne entre l'ancien tarif général et les tarifs conventionnels joints à certains traités (notamment avec la France et l'Allemagne), introduisait pour un certain nombre d'articles le droit spécifique au lieu du droit « ad valorem ». Il était entendu, en outre, que les futurs traités et les tarifs éventuels qui y seraient joints seraient rédigés sur la base de la stricte réciprocité.

Le projet de tarif, longuement examiné et discuté par les commissions parlementaires, fut, après une dernière délibération en commun d'une commission mixte des deux Chambres, voté le 19 mars, non sans quelques modifications sur les grains, graines et céréales, sur les couleurs, etc., etc. Le Parlement avait voté, la veille, 18 mars, un projet de loi conférant le droit de propriété

foncière aux étrangers résidant et domiciliés dans le pays. Cette loi, qui est, d'ailleurs, demeurée jusqu'à présent théorique, avait surtout pour but de faciliter au gouvernement japonais la négociation des nouveaux traités de commerce sur la base de la stricte réciprocité : il n'eût pas été, en effet, aisé de réclamer cette réciprocité au nom d'une législation intérieure trop différente de la plupart des législations étrangères.

L'événement capital de la session législative et de l'exercice 1910-1911 fut l'annonce et le commencement d'exécution du plan conçu par le marquis Katsura, d'accord avec un syndicat composé des principaux établissements du pays, pour la conversion de la dette nationale. Sur cette dette, se montant, le 31 mars 1910, à 1 498 683 089 yen pour la dette intérieure et 1 165 675 449 yen pour la dette étrangère, le gouvernement impérial a émis à l'intérieur, en mars et en avril, pour une valeur totale de 200 millions de yen, deux emprunts de rente 4 pour 100 en conversion des emprunts 5 pour 100. Il a contracté au même taux, au mois de mai, sur les places de Paris et de Londres, deux emprunts 4 pour 100 dont le montant s'élève à 281 millions de yen, et destinés, soit à convertir la dette intérieure qui avait passé à l'étranger avec ou sans endos du gouvernement, soit à faciliter au Japon même les opérations de conversion de la dette intérieure. Le gouvernement impérial avait, un peu avant l'émission de ces deux emprunts étrangers, demandé au gouvernement français et obtenu de lui, par une dérogation exceptionnelle à nos traditions et règlements, l'admission à la cote de la Bourse de Paris de la portion de l'emprunt japonais 4 pour 100 or 1905 placée à cette date sur le marché de Londres. Le marché de Paris devenait ainsi,

avec celui de Tokyo, le principal détenteur du type 4 pour 100 japonais.

Dans le tableau de la dette nationale japonaise, tel qu'il avait été fixé au 31 mars 1910, figurait désormais, parmi les emprunts intérieurs, et pour une somme de 476 318 800 yen, l'emprunt de nationalisation des chemins de fer, dont le rachat avait été terminé à la fin de juillet 1909. L'intention du marquis Katsura était de comprendre cet emprunt, également du type de 5 pour 100, dans l'opération générale de conversion au taux de 4 pour 100. Mais, dans sa pensée, la conversion de cet emprunt des chemins de fer se rattachait au plan d'un emprunt plus vaste qui engloberait, outre la conversion de l'emprunt intérieur ci-dessus, un emprunt destiné à assurer l'achèvement du réseau ferré japonais. Cet emprunt, qui, dans ces conditions, pouvait atteindre un milliard de yen, le marquis Katsura se réservait, si les circonstances étaient favorables, d'en poursuivre le placement sur les marchés étrangers et notamment sur le marché de Paris.

Tout ce programme budgétaire, financier et économique du marquis Katsura témoignait d'une grande confiance dans la force du gouvernement qui l'avait conçu et dans l'avenir du pays auquel il s'appliquait. Le marquis avait eu au Parlement le concours loyal d'un parti qui n'était pas le sien, mais dont le marquis Saïonji lui avait promis et assuré l'appui. Il avait eu parmi les hommes d'affaires, les financiers, les grands industriels, des partisans et défenseurs enthousiastes, s'adonnant aux vastes espoirs et croyant l'heure venue pour la nef japonaise de voguer à pleines voiles. L'émission des deux emprunts intérieurs et de l'emprunt étranger placé à Paris et à Londres avait eu, comme opération, le succès

espéré. Les efforts du gouvernement et l'assistance du syndicat des banques avaient réussi à maintenir les fonds publics et à laisser ouverte la porte de conversions ultérieures. Mais cependant, soit au parlement, soit dans l'opinion et la presse, soit dans le monde des affaires, soit enfin à l'étranger, la succession rapide de ces emprunts, l'allure imprimée à la politique financière et économique du Japon, la publication du nouveau tarif douanier et les conditions dans lesquelles était préparée la revision des anciens traités de commerce et de navigation commençaient à causer quelque malaise. Les divers partis qui, au Parlement, ne pouvaient se flatter de lutter numériquement contre la majorité constitutionnelle (Seiyukai) avaient cependant songé à se rapprocher les uns des autres. Le Seiyukai lui-même, qui, malgré sa docilité, ne reconnaissait pas le marquis Katsura pour chef, se demandait si la politique du cabinet n'allait pas l'entraîner au delà des limites que, comme parti, il s'était fixées. La presse, toujours très prompte à la critique, signalait les contradictions entre le programme hardi du cabinet et sa résolution obstinée de ne plus recourir à l'emprunt : « no loan », alors que, pourtant, les emprunts se succédaient si rapidement. Certains hommes d'affaires enfin et certains financiers n'étaient pas sans inquiétude sur les conséquences de la hâte mise par le marquis Katsura à l'exécution d'un programme qui eût sans doute exigé plus de circonspection et de délai. L'effort même du gouvernement, de la Banque du Japon et de toutes les banques du syndicat pour soutenir les cours du nouveau 4 pour 100 prouvait que ce n'était pas là le taux correspondant à la vraie situation du marché.

Lorsque, le 19 juillet, le *Journal officiel* de Tokyo publia

l'acte de dénonciation des anciens traités expirant en 1911, il y eut sans doute dans une bonne partie du pays une réelle satisfaction à penser que le Japon allait achever de se libérer des chaînes dans lesquelles les tarifs unilatéraux et certaines dispositions des traités de 1894-1896 le tenaient encore captif. Mais la négociation même des nouveaux traités n'était pas sans inspirer quelque alarme, d'autant que la grande puissance alliée, l'Angleterre, paraissait elle-même redouter quelque fâcheux effet de l'esprit dans lequel la négociation serait abordée. Dans cet été de 1910, et après deux années de succès presque ininterrompus, le cabinet Katsura était-il menacé de voir la fortune tourner ou se ralentir? Le Japon, bien qu'animé de sentiments très patriotiques et tout dévoué au développement de la grandeur nationale, n'est pas, d'ordinaire, très indulgent à ses ministres, et il use largement de la faculté que la Constitution lui concède d'exercer par la parole ou par la plume son droit d'observation et de remontrance contre ceux qui le gouvernent. Deux années de pouvoir, même avec les brillants résultats obtenus, faisaient déjà sentir une certaine usure dans le cabinet Katsura. Mais le marquis n'avait pas accompli tout son programme. Il avait gardé une entière confiance en lui-même et dans son étoile. Il avait, depuis de longs mois, préparé en Corée un dénouement qui serait pour le Japon la réalisation de rêves et d'ambitions séculaires. Il voulait, de plus, tenter de pousser plus loin l'exécution de son programme économique et financier. Il tenait enfin à honneur d'être celui qui mènerait à bien l'œuvre difficile, mais glorieuse, de la revision des traités. Le marquis Katsura s'accorda donc encore une année pour achever ce qu'il considérait comme sa mission.

Et cette dernière année fut, il faut l'avouer, malgré les difficultés, les obstacles et les écueils, d'une activité, et, sur presque tous les points, d'un bonheur extraordinaires. C'est cette dernière année dont il me reste à exposer ici les actes, les luttes et les succès.

CHAPITRE V

L'annexion de la Corée et le programme d'expansion économique en Mandchourie.

J'ai marqué, au chapitre II de ce livre III, les circonstances et les motifs qui avaient retardé l'exécution par le marquis Katsura du plan qu'il avait conçu pour l'accomplissement en Corée du dessein définitif de la politique japonaise : l'annexion. La mort tragique du prince Ito, les conflits et attentats contre divers personnages coréens, notamment contre le premier ministre Yi wan yong, furent sans doute au nombre des causes de ce retard. Peut-être aussi le marquis désirait-il, par l'achèvement des négociations qui au mois de janvier 1910 s'engagèrent avec la Russie et par des entretiens avec le gouvernement britannique, s'assurer l'assentiment des deux gouvernements étrangers les plus intéressés à la destinée de l'Empire Hermite. Il n'est pas impossible enfin que le vicomte Sone, qui avait succédé au prince Ito comme résident général de l'Empire à Séoul, ait lui-même, après s'être rendu compte sur place de l'état du pays, conseillé certain délai et une préparation plus minutieuse de la dernière étape à franchir.

Dans l'hiver de 1910, un envoyé de la cour de Corée vint à Tokyo porter les regrets et les excuses de l'Empereur et de l'Empire pour la mort à jamais déplorable

du prince Ito. L'assassin du prince fut condamné à mort le 14 février par les tribunaux coréens et exécuté le 26 mars. Dans la presque île même un parti indigène s'était formé, l'Il chin Hoi, qui, sous le nom d'union ou d'amalgamation, demandait l'annexion au Japon. La résidence générale japonaise à Séoul et le gouvernement impérial à Tokyo affectaient à l'égard de ce parti une sorte de détachement supérieur, affirmant que la politique générale du Japon en Corée était désormais fixée et ne pouvait dépendre des fluctuations de l'opinion. Les meneurs de l'Il chin Hoi étaient cependant, pour la plupart, des politiciens qui avaient été déjà en rapports avec l'autorité japonaise. Leur propagande était très soutenue et recommandée au Japon par la grande presse de la capitale. L'ex-ministre des Affaires étrangères, le comte Hayashi, n'avait pas craint de se prononcer, dans une « interview », en faveur de l'annexion.

Avant la fin de l'hiver, le vicomte Sone, résident général, avait quitté Séoul pour venir rétablir au Japon sa santé très ébranlée. Dès ce moment, le bruit se répandit que le vicomte Sone, atteint en effet d'un cancer au foie, ne pourrait retourner à son poste et que la désignation de son successeur indiquerait clairement les intentions et résolutions prochaines du gouvernement impérial. Le 30 mai, le vicomte Sone était mis à la retraite, tout en conservant le titre et le traitement de ses fonctions. Il était remplacé par le général vicomte Teraoutsu, ministre de la Guerre, qui, d'ailleurs, restait titulaire de ce portefeuille et le cumulerait avec celui de résident général à Séoul. Au nouveau résident général était adjoint un vice-résident, M. Yamagata, neveu et fils adoptif du maréchal de ce nom, qui devait le plus souvent, lorsque le général

Teraoutsi serait retenu à Tokyo, faire à Séoul l'intérim du résident général. Cette combinaison même trahissait, en même temps que les desseins dès à présent arrêtés du gouvernement impérial, la fusion qui déjà se faisait entre l'administration japonaise et l'administration de la Corée. Le rattachement plus étroit encore entre le Japon et la Corée était marqué par la création d'un bureau colonial, placé sous la présidence du marquis Katsura et la vice-présidence du baron Goto, et ayant dans son ressort toutes les affaires relatives à l'administration de la Corée, comme de l'île de Formose, de l'île Sakhaline et de la presqu'île cédée à bail du Liao-tong. La Corée devait être désormais régie et administrée de Tokyo même : c'était déjà, selon l'expression adoptée par le parti Il chin Hoi, l'amalgamation des deux administrations et des deux pays. Une dernière mesure prise dans ce même sens et but de l'amalgamation fut la délégation au gouvernement japonais par le gouvernement coréen lui-même de tous ses pouvoirs et attributs de police. Cette délégation fut faite aux termes d'un « memorandum » signé le 24 juin entre le général Teraoutsi, résident général, et M. Pak-che-chun, premier ministre intérimaire de Corée. Toutes les dispositions ayant été ainsi arrêtées pour l'administration intérieure, militaire, financière, judiciaire de la Corée, comme pour la direction de ses affaires extérieures et enfin pour l'organisation définitive de la police et la défense de l'ordre dans les limites de l'Empire, il ne restait, en fait, à régler, en dehors des questions de juridiction consulaire et des divers traités conclus entre la Corée et les puissances étrangères, que le sort même de la souveraineté et de la maison impériale des Yi.

Cette dernière tâche était celle dont le nouveau rési-

dent général avait mission de s'acquitter. Le général Teraoutsi, qui avait, les 13 et 15 juin, donné dans les jardins de l'Arsenal, au corps diplomatique, comme aux « genro », aux membres du cabinet japonais, aux dignitaires de la cour, aux hautes autorités militaires et civiles, deux grands déjeuners suivis de « garden-parties », pour célébrer sa nomination à son nouveau poste, ne partit pour Séoul qu'un mois après, le 15 juillet, après la publication de l'accord russo-japonais du 4 précédent. Dès son arrivée à Séoul, le général Teraoutsi, qui avait le mandat exprès de consommer l'annexion, se rendit compte que ce dénouement, en effet, s'imposait et qu'il y avait tout intérêt à ne plus le différer. La propagande de l'Il chin Hoi et les étapes successives franchies depuis l'année 1904 ayant très efficacement préparé le terrain, il ne restait au résident général qu'à s'entendre avec les autorités coréennes et avec le souverain lui-même pour que l'annexion se fit dans les conditions les plus propres, non seulement à assurer la prospérité et la paix du pays, mais à ménager les susceptibilités et la dignité de la Maison impériale. Le général Teraoutsi, ayant trouvé dans les membres du cabinet coréen plus de concours qu'il n'en avait d'abord espéré, et le conseil privé de Corée ayant été consulté spécialement par le souverain, un traité fut signé le 22 août 1910, entre le résident général du Japon et Yi wan yong, premier ministre de Corée, aux termes duquel l'Empereur de Corée faisait à l'Empereur du Japon, qui l'acceptait, l'entière et permanente cession de tous ses droits de souveraineté. Le traité, en consacrant l'annexion de la Corée au Japon, reconnaissait à l'Empereur de Corée, à l'ex-Empereur, au prince héritier, à leurs femmes et héritiers, ainsi qu'aux autres membres de la

Maison impériale, des titres, dignités et honneurs en correspondance avec leur rang et les apanages ou subsides suffisants pour le maintien de ce rang. L'Empereur du Japon s'engageait, en outre, à conférer des titres de noblesse et des donations aux Coréens qui, par leurs services, auraient mérité ces marques spéciales de bienveillance et d'égards. Par un dernier article, le Japon assumait le gouvernement et l'administration de la Corée, promettant entière protection de leurs personnes et de leurs biens aux Coréens qui se soumettraient à la loi et pleine prospérité au pays placé désormais sous la domination de l'Empire mikadoul.

Le 29 août, l'annexion fut proclamée, d'abord par deux rescrits impériaux, l'un de l'Empereur du Japon, l'autre de l'Empereur de Corée, puis par une déclaration du gouvernement japonais, dont le texte fut communiqué aux représentants des diverses puissances étrangères ayant des traités avec la Corée, enfin par un document émané de la résidence générale et faisant connaître, avec les motifs de l'annexion, le programme d'administration qui serait appliqué à la nouvelle province de l'Empire.

Selon la procédure tout orientale qui fut suivie en cette circonstance, et dans la terminologie presque confucéenne dont s'inspirèrent les documents officiels, l'Empereur du Japon exposait les raisons pour lesquelles, dans l'intérêt même de la Corée, de l'ordre public et de la paix de l'Orient, l'annexion avait dû être substituée au protectorat. L'Empereur de Corée, de son côté, avec une humilité qui ne répugne pas à l'éthique des cours d'Orient, s'avouant impuissant à assurer la prospérité de son Empire, déclare avoir cru sage d'en confier le gouvernement à des mains plus habiles, c'est-à-dire à celles de

l'Empereur du Japon, recommandant à son peuple de ne pas s'abandonner à l'émotion, mais de considérer les nécessités de la situation et des temps et d'accueillir la prospérité et les bienfaits que l'administration nouvelle ne manquerait pas de leur apporter. La proclamation du résident général au peuple de Corée expliquait qu'il était naturel que deux peuples voisins, dont les intérêts sont identiques, et qu'unissent des sentiments fraternels, finissent par s'amalgamer et ne faire qu'un seul corps. Elle exposait les changements qui allaient résulter de l'annexion pour la famille impériale, pour le gouvernement et l'administration du pays, pour la classe des fonctionnaires et des lettrés (yangban), pour le peuple enfin, au bien-être duquel il appartenait désormais au Japon de veiller. Elle passait enfin en revue les divers articles du programme que le gouvernement japonais comptait appliquer pour promouvoir les intérêts matériels et moraux du pays (sécurité des biens et des personnes, développement de l'agriculture, du commerce et de l'industrie, ouverture des routes et chemins de fer, secours médicaux et hygiène, instruction publique, liberté religieuse). Quant à la déclaration de même date, destinée aux puissances étrangères, elle faisait connaître à celles-ci, avec les circonstances dans lesquelles avait été consommée l'annexion, les conséquences qui résulteraient pour elles du nouvel état des choses : abolition des traités conclus par la Corée et substitution à ces traités des traités conclus par le Japon avec les mêmes puissances ; protection assurée aux étrangers, pour leurs personnes, leurs biens et l'exercice de leurs droits, dans les limites de la juridiction japonaise ; prolongation et maintien aux puissances étrangères, pendant dix ans, pour le commerce d'impor-

tation et d'exportation, pour le régime de la navigation, pour les droits de douanes et de ports, des dispositions et de la situation actuellement existantes, le même régime étant appliqué, pendant ces dix années, aux relations de commerce et de navigation entre le Japon et la Corée.

Lorsque l'annexion fut ainsi consommée et proclamée, la plupart des membres du corps diplomatique avaient quitté Tokyo pour passer l'été dans les diverses villégiatures de l'intérieur. C'est à Chuzenji que me parvinrent, ainsi qu'à mes collègues de Russie, d'Angleterre, d'Allemagne, d'Italie et d'Autriche-Hongrie, les divers documents dont l'analyse est ci-dessus résumée. A ces documents en étaient joints d'autres, plus détaillés, je veux dire d'abord les décrets et arrêtés relatifs au régime désormais appliqué aux puissances ayant des traités avec la Corée, puis les décrets, arrêtés et ordonnances concernant la famille impériale de Corée, les nobles, fonctionnaires et lettrés de la presqu'île, les allocations réparties entre ces divers personnages, les libéralités accordées aux vieillards, aux pauvres et au peuple, les règlements du nouveau gouvernement, substitué à l'ancienne résidence générale du Japon.

La Corée, tout d'abord, reprenait son ancien nom traditionnel et classique de « Chosen » (Calme Matin), au lieu de Tai-han-kuk (Grand Empire Han) qui avait été adopté en 1899. L'Empereur prenait le titre de Prince Ô, et était désormais désigné sous le nom de Li-O (Yi wang en coréen). Le Prince héritier prenait le titre de Ôseishi, l'ex-Empereur celui de Tai-Ô (Père Empereur), avec le nom de Li-tai-O (Yi tai wang en coréen). Les femmes prenaient les titres respectifs de Princesse, Princesse héritière, grande Princesse ; elles étaient Altesses Impé-

riales et étaient traitées comme Princesses du sang. Le subside annuel destiné à la famille impériale était de 1 500 000 yen, prélevé sur le budget annuel du gouvernement général de Corée. Les autres membres de la famille impériale étaient de même traités comme Princes du sang, avec le titre d'Altesses Impériales, et un subside global s'élevant à 840 000 yen. L'Empereur devait avoir sa résidence au palais de Shotoku, l'ex-Empereur père au palais de Tokuzu. Quelques mois plus tard, des réformes importantes devaient être introduites dans l'administration de la Maison impériale, le subside annuel restant cependant fixé au chiffre de 1 500 000 yen.

Les personnages de haute naissance, les anciens ministres et hauts fonctionnaires ayant rendu des services à l'État recevaient des titres de noblesse (6 marquisats, 3 titres de comte, 22 de vicomte, 45 de baron). Des dotations étaient allouées, selon leur rang, à ces nouveaux pairs et aux anciens serviteurs de l'État, 3 645 personnes en tout, l'ensemble du crédit accordé s'élevant à 6 790 000 yen. D'autres et moins importantes dotations étaient conférées à 9 811 personnes âgées, appartenant à la classe des lettrés (yangban), aux fils ayant bien rempli les devoirs de la piété filiale, aux femmes vertueuses, devenues veuves, et à d'autres personnes pouvant être regardées comme ayant mené une vie exemplaire (3 209 personnes en tout qui reçurent chacune 10 yen) ; 70 902 veufs, veuves ou enfants sans ressources reçurent, en outre, chacun 3 yen. Enfin, par une ordonnance ultérieure, une somme de 17 398 000 yen fut affectée comme fonds spécial à répartir entre les 12 préfectures et les 317 districts, six dixièmes de l'intérêt de ce fonds devant être réservés comme secours à la classe des lettrés (yangban)

pour lui faciliter les moyens de se livrer à une industrie, trois dixièmes devant être consacrés aux frais d'éducation dans les districts locaux et le dernier dixième aux mesures contre la famine ou autres calamités. Pour subvenir à l'ensemble de ces allocations et donations, était autorisée par ordonnance impériale l'émission d'un emprunt de 30 millions de yen à 5 pour 100, dont le produit, jusqu'à concurrence de 26 218 100 yen, fut distribué, dans les 12 préfectures et les 317 districts, à environ 87 000 personnes.

D'autres libéralités et secours consistèrent à remettre les taxes foncières non payées jusqu'en 1908 et un cinquième de la même taxe sur l'exercice 1910, l'ensemble des remises ainsi faites s'élevant à 6 516 382 yen. Enfin une amnistie générale fut accordée, le jour de la proclamation, 29 août, à tous les condamnés ou prévenus, en faveur desquels des circonstances atténuantes étaient admises, le nombre des grâces ainsi concédées se montant à 1 711.

Le premier effet de l'annexion était la substitution à l'ancienne résidence générale du Japon d'un gouvernement général de Chosen. Le général Teraoutsi et M. Yamagata devinrent le gouverneur général et le vice-gouverneur de ce gouvernement. L'organisation de l'administration nouvelle fut instituée et réglée par des ordonnances qui ne furent promulguées que le 30 octobre 1910, mais qui avaient force de lois depuis le 1^{er} du même mois. Ces ordonnances déterminaient les pouvoirs et attributions du gouverneur général, qui communiquait avec le Trône par l'entremise du président du Conseil des ministres. L'ex-vice-résident avait, sous ses ordres, le titre et le rang de gouverneur civil. Le gouvernement général

comprenait, outre le secrétariat, cinq départements, à savoir : les Affaires générales, l'Intérieur, les Finances, l'Agriculture, le Commerce et l'Industrie, la Justice. Chacun de ces départements comportait un état-major de directeurs, chefs de bureau, conseillers, secrétaires, interprètes, assistants techniques.

A la manière dont elle fut faite, par les mesures prises envers la famille impériale et la cour, le gouvernement, les hauts fonctionnaires, les lettrés et les diverses classes de la population, par la générosité et la largesse dont le gouvernement japonais fit preuve, l'annexion fut, comme un de nos publicistes, M. Robert de Caix, l'a définie d'un mot juste et profond, une sorte d'assomption de la nation coréenne dans la nation japonaise. Le traité même d'annexion, si insolite qu'ait pu en paraître la forme, avait ce grand avantage de laisser le caractère d'un consentement, d'un accord, à un acte que cependant le gouvernement coréen n'eût pu décliner. Il est vrai, comme me le dit alors mon collègue de Russie, que, dans les protocoles et procès-verbaux du traité de Portsmouth, il avait été consigné qu'aucun changement ne pourrait être apporté à l'indépendance et à la souveraineté de la Corée qu'en vertu d'arrangements directement intervenus entre les gouvernements coréen et japonais. De cette sorte, la forme du traité s'imposait. Mais elle répondait aussi à toute la pensée qui avait inspiré la procédure japonaise et qui a été de faire de l'acte même de l'annexion un acte d'amalgame et d'union. Le Japon s'est souvenu des liens qui le rattachaient au vieil Empire dont il avait tiré, aux septième et huitième siècles, sa civilisation, sa religion, sa littérature et ses arts. Il y a eu dans l'annexion, ou, pour reprendre la fine expression de M. de Caix, dans

l'assomption de la Corée, quelque chose de cet esprit patriarcal ou de cette solidarité fraternelle qui ajoute parfois tant de prix aux actes de la politique orientale. Il me semble que Confucius eût reconnu dans cette procédure et dans les ordonnances de l'annexion un peu de son esprit et de sa doctrine.

Par cet acte, en tout cas, l'un des rêves séculaires du Japon était exaucé, et aussi l'une des garanties essentielles de son indépendance et de sa sécurité, soit dans les mers du Nord-Ouest, soit dans l'Asie orientale, lui était désormais acquise. Lorsque, le 20 octobre, la première partie de sa mission ainsi accomplie, le général Teraoutsi revint à Tokyo, il fut accueilli à la gare de Shimbashi par les « genro », les ministres, les dignitaires de la cour, les officiers généraux de l'armée et de la marine, les hauts fonctionnaires et un concours énorme de peuple. Il fut, comme un triomphateur, conduit directement, dans une voiture de la cour, au Palais impérial où l'Empereur lui donna immédiatement audience. Il fit un court rapport au Souverain, déjeuna à la table impériale, et, quand il se retira, reçut de Sa Majesté, selon l'antique usage shintoïste, un présent de poisson et de saké (vin de riz). C'est que le dernier acte accompli par le général Teraoutsi, sous la haute inspiration et direction du marquis Katsura, en réalisant un vœu, une ambition formée dès les temps légendaires, mettait le Japon en possession de cette terre du Calme Matin que la Chine avait de même longtemps convoitée et traitée en vassale, et dont la civilisation précoce avait été pour l'Empire mikadoul ce que la civilisation italienne de la Renaissance a été pour la plupart des États de l'Europe. Pour célébrer ce grand événement, l'un des dignitaires de la cour et des chefs

ritualistes de Tokyo, le prince Kujo, avait été chargé de se rendre au temple ancestral d'Ise et aux tombeaux du premier et du dernier empereurs pour leur annoncer que la Corée faisait désormais partie intégrante du territoire de l'Empire.

Dès le lendemain du retour du général Teraoutsi, le 21 octobre, le Conseil des ministres arrêtait, de concert avec le gouverneur général, les grandes lignes du budget de la Corée (Chosen) pour l'exercice 1911-1912. Dans ce budget, s'élevant à 48 741 782 yen (soit 7 337 731 yen de plus que pour l'exercice précédent), étaient comprises les dépenses, tant ordinaires qu'extraordinaires, pour la construction des nouvelles routes et chemins de fer dont le gouvernement impérial avait fixé le plan. Pour la période transitoire depuis l'annexion jusqu'au début de l'exercice 1911, c'est-à-dire du 1^{er} octobre 1910 au 31 mars 1911, était établi un compte spécial, s'élevant à 19 553 293 yen, qui fut ultérieurement ratifié et voté par le Parlement japonais. Dans le budget coréen ainsi dressé à part du budget japonais, le déficit inévitable des premiers exercices était couvert par une contribution du gouvernement impérial métropolitain qui se monta, pour l'exercice 1910, à 10 989 019 yen, pour l'exercice 1911 à 12 350 000 yen. Le marquis Katsura était, dans ces conditions, fondé à dire, comme il le fit le 23 octobre 1911 devant la « Chambre de compensation » (Clearing House) de Tokyo, que le budget coréen ne pouvait vraiment être considéré comme un cauchemar (incubus) pour les finances de l'Empire. Si le gouvernement impérial avait été généreux et large envers la cour et la nation coréennes, il avait en même temps pris ses dispositions avec assez de prévoyance et de sagesse pour que le coût

de l'annexion fût, somme toute, raisonnable et modéré.

A l'égard des gouvernements étrangers, le gouvernement japonais était résolu à ménager et faciliter, autant qu'il dépendait de lui, la transition. Aux observations et demandes d'éclaircissement qui lui furent présentées par les gouvernements anglais, français, américain et russe, il répondit par des assurances satisfaisantes, tant en matière douanière et fiscale qu'en ce qui regardait l'organisation judiciaire, le régime des propriétés, des mines et des sociétés industrielles. Il y avait à régler, entre le gouvernement japonais et les divers gouvernements étrangers, la question des « concessions » reconnues par l'ancien gouvernement coréen aux Anglais, aux Français, aux Russes et aux Allemands dans certains des ports ouverts de Corée. Cette question fut, sous le contrôle des ambassades à Tokyo, examinée et discutée sur place entre les autorités du gouvernement général et les consulats des puissances. Il résulta de cet examen un arrangement équitable qui, signé à Séoul en 1913 et ratifié par les ambassades comme par les gouvernements intéressés, devait entrer en vigueur à partir de 1914.

La principale attention du gouvernement impérial se porta, pour la mise en valeur de ses nouveaux territoires, non seulement sur les exploitations agricoles et forestières qui étaient le département de la « Société de colonisation orientale » fondée sous les auspices du marquis Katsura, mais sur les richesses minières et, avec plus d'activité encore, sur les ports, les routes et les chemins de fer. Au premier rang des grands travaux prévus à cet effet était le programme des chemins de fer de Corée, réparti sur trois périodes, et comprenant, outre les embranchements de la ligne principale de Fusan à Séoul et

Antoung, la ligne de Séoul à Gensan, la ligne de Gensan, par Chong-jin, à Hoiryong, Chengtao et Ghirin. L'exécution de ce programme requérait, d'ailleurs, non seulement de vastes crédits, mais en ce qui touche la jonction et le raccordement des lignes japonaises avec la ligne chinoise de Ghirin, des arrangements ultérieurs et précis avec le cabinet de Pékin.

Le gouvernement impérial désirait, d'autre part, hâter l'exécution des accords conclus l'année précédente avec la Chine pour les lignes ferrées mandchouriennes et l'exploitation des mines sises sur le parcours de ces lignes. La Compagnie du chemin de fer Sud-Mandchourien, à qui il appartenait d'assurer cette exécution, avait été autorisée, par extension de ses statuts, en vertu d'une ordonnance impériale du 20 janvier 1910, à porter au double du montant versé des actions le montant total des obligations sans toutefois pouvoir excéder le montant total du capital. Le chiffre des obligations émises aux dates des 19 juillet 1907, 25 mai et 17 décembre 1908 s'élevant à 80 millions de yen, la Compagnie avait la faculté d'en émettre 120 autres millions. La Compagnie ne se proposait cependant d'émettre pour le moment que 40 à 60 millions de yen (environ 100 ou 150 millions de francs) qu'elle comptait, comme lors des précédentes émissions, demander au marché de Londres, avec une certaine participation du marché de Paris.

Le gouvernement japonais entretenait avec la Chine, depuis l'établissement de la régence du prince Tch'ouen et depuis la disgrâce de Yuan che Kai, des relations satisfaisantes dont les principaux témoignages avaient été, d'abord la mission du prince Fushimi comme ambassadeur extraordinaire aux obsèques de l'Empereur

Kouang-siu au mois de mai 1909, puis, en 1910, l'accueil fait au Japon aux missions successives de deux frères du défunt Empereur et du régent, les princes Tsai-tao et Tsai-siun qui vinrent à Tokyo l'un en mars, l'autre en octobre, chargés le premier d'une mission d'études militaires, le second d'une mission d'études navales au Japon, aux États-Unis et en Europe. Le marquis Katsura et le comte Komura, sentant, après la tension des années précédentes, le besoin d'un apaisement, s'étaient visiblement donné pour tâche de seconder le gouvernement du prince régent et de régler en douceur les dernières questions restées pendantes entre les deux gouvernements. C'est dans cet esprit que reçurent leur solution la convention postale, l'arrangement de la mine de Pen-si-fou et, pendant la présence même à Tokyo du prince Tsai-tao, l'accord relatif au port à construire sur le fleuve Ya-lu. C'est aussi à cette date que s'échangèrent entre la Chine et le Japon les premiers voyages de négociants, d'industriels, d'ingénieurs des deux pays, désireux de se mieux connaître et de se rendre compte des affaires ou entreprises qui pourraient être tentées en commun. Parmi les personnalités japonaises qui se rendirent ainsi en Chine étaient M. Kondo, le président de la grande Compagnie de navigation, le Nippon Yusen Kaisha, et le docteur Furuichi, membre de la Chambre des pairs, président d'une société fondée en 1909 pour l'étude des entreprises industrielles et des travaux publics dont la concession pourrait être obtenue en Chine.

Il y avait, dans l'Empire du Milieu, les symptômes d'une agitation politique à laquelle le gouvernement japonais, attentif et vigilant comme il ne cessait de l'être, ne pouvait demeurer indifférent. Le mouvement consti-

tutionnel, inauguré par le testament de l'Empereur Kouang-siu et les premiers décrets du prince régent, et que la dynastie mandchoue avait cru pouvoir préparer à loisir par une série d'étapes préliminaires, faisait mine, au contraire, de se précipiter. A plusieurs reprises, le comte Komura m'avait fait part, dans nos entretiens, des inquiétudes qu'il y avait lieu, selon lui, de concevoir à ce sujet. Certains changements survenus, au cours de l'été de 1910, dans le haut personnel gouvernemental de Pékin, l'entrée au grand conseil du prince Yu-lu et de Siu-che-tchang, l'ancien vice-roi de Mandchourie, la nomination au ministère des Communications de Tang-chao-yi, ex-lieutenant de Yuan che Kai, prêtaient à penser que des influences s'exerçaient sur le prince régent pour le réconcilier, sinon avec la personne même de l'ancien ministre disgracié, Yuan che Kai, du moins avec sa politique, et pour lui conseiller une entente avec les deux puissances, États-Unis et Allemagne, qui paraissaient pouvoir contre-balancer, sinon contrarier, la politique du Japon et de ses Alliés. Ces impressions se confirmèrent dans l'automne de cette même année 1910 lorsque fut connue à Tokyo la conclusion entre le gouvernement chinois et un groupe de financiers américains, à la date du 27 octobre, d'un emprunt de 50 millions de dollars destiné à préparer et faciliter la réforme monétaire de la Chine. Le gouvernement des États-Unis avait cru devoir lui-même porter la conclusion de cet emprunt à la connaissance des gouvernements les plus intéressés aux questions d'Extrême-Orient, c'est à-dire la France, l'Angleterre, l'Allemagne, la Russie et le Japon. Les groupes financiers français, anglais et allemands avaient été en même temps sondés et pressentis sur leur disposition à

prendre part à cet emprunt. J'aurai à revenir dans un autre chapitre sur ce projet qui réveilla dans l'esprit des gouvernements japonais et russe les soupçons et inquiétudes que leur avait, l'année précédente, inspirés le « memorandum » de M. Knox. La préoccupation à Tokyo, comme à Saint-Pétersbourg, fut d'autant plus vive que les deux gouvernements se demandaient si l'emprunt projeté avait réellement l'objet qui lui était attribué et si, parmi les clauses et conditions de cet emprunt, il n'y avait pas des dispositions contraires aux intérêts spéciaux dont le Japon et la Russie s'étaient engagés, par leur récent accord du 4 juillet, à assurer la sauvegarde. Les soupçons et inquiétudes des cabinets de Tokyo et de Saint-Pétersbourg étaient loin d'être sans fondement, certains articles du contrat d'emprunt mentionnant comme garantie de l'emprunt lui-même des revenus dont l'origine était mandchourienne et constituant en faveur des prêteurs des avantages et privilèges que le Japon et la Russie ne pouvaient considérer comme compatibles avec leurs droits et privilèges antérieurs. Les gouvernements français et anglais, opportunément saisis et avertis, purent aussitôt donner aux gouvernements russe et japonais toutes assurances sur le soin qu'ils mettraient à ne pas laisser leurs nationaux s'engager dans un contrat dont les conséquences pourraient être contraires aux Alliés. Les déclarations que, dès la fin de l'année 1910, je fus chargé de faire au comte Komura en ce sens étaient aussi catégoriques que possible, et le comte Komura me pria d'en exprimer sans retard sa gratitude à mon gouvernement.

L'annexion définitive de la Corée et la mise en valeur des baux, concessions et privilèges acquis sur le territoire

mandchou faisaient du Japon **une** puissance, non plus seulement insulaire, mais continentale, un des États du continent de l'Asie orientale. Elles devaient donc exercer une influence considérable sur l'avenir de sa politique envers la Chine. Mais tandis qu'en 1894-95, lors de sa guerre avec la Chine, le Japon avait vu plusieurs des puissances européennes, la Russie, la France, l'Allemagne, intervenir à l'effet de préserver la Chine contre les conséquences d'une trop grave défaite, le Japon, aujourd'hui, par ses accords successifs avec la Grande-Bretagne, avec la France, avec la Russie, avait, en adhérant aux principes du maintien de l'indépendance et de l'intégrité de la Chine et de la porte ouverte, inauguré lui-même à l'égard de la Chine une politique identique à celle des puissances de l'Ouest. Il avait, par une évolution très significative, compris que la question chinoise, dans l'état actuel du monde, ne pouvait être abordée et résolue que de concert avec les puissances occidentales les plus intéressées. Puissance orientale et, par ses rapports avec l'Occident, puissance mondiale, le Japon était particulièrement bien placé pour être le principal interprète et agent de cette politique nouvelle consistant à assister la Chine dans son développement, dans son initiation aux méthodes et aux exigences d'un État moderne. Le Japon avait, par sa situation géographique, par ses affinités de race et de culture, par ses propres besoins, toute espèce de raisons et de droits pour poursuivre son expansion commerciale et économique en Chine et aussi pour exercer **une** influence sur l'orientation du vaste Empire voisin. Il sentait en même temps la nécessité de se tenir en contact et harmonie avec les puissances de l'Ouest qui avaient, depuis plus d'un demi-siècle, acquis en Chine des établis-

sements et des intérêts auxquels elles ne pouvaient renoncer. L'accord et l'entente qui se firent ainsi, à partir de 1902 et de 1907, entre le Japon, d'une part, et, de l'autre, la Grande-Bretagne, la France, la Russie, les États-Unis, en ce qui concerne le règlement de la question chinoise, ouvrirent dans l'histoire de l'Asie et du monde une ère nouvelle comparable à ce qu'ont pu être au quinzième siècle la découverte du continent américain et, sous le nom de Renaissance, la soudure entre la pensée antique et la civilisation moderne. L'Asie avait dans nos origines, nos croyances, notre passé une trop grande part pour qu'elle pût rester séparée de nous. Ce que n'ont pu faire ni l'Égypte, ni la Grèce antique, ni la Turquie, le Japon, à la façon dont il a compris sa mission entre l'Orient et l'Occident, le tente depuis qu'affranchi par la révolution de 1853-1868 et, plus encore, par ses alliances et accords avec l'Angleterre, la France et la Russie, il est vraiment le levain d'union et de pénétration. C'est ce qui donne à l'avènement du Japon parmi les grandes puissances et à son accession à la Triple Entente de l'Europe le caractère d'une date si décisive, si capitale, dans l'histoire de ce siècle et dans les destinées probables de l'humanité.

CHAPITRE VI

La session parlementaire de 1910-1911 et le plan de réfection des chemins de fer japonais. — Un crime anarchiste à Tokyo : jugement et exécution des coupables. — La création d'un fonds d'assistance publique.

Pendant l'automne de 1910, après la conclusion de l'accord avec la Russie et la consommation des mesures relatives à l'annexion de la Corée, le marquis Katsura avait aussitôt préparé le programme de la prochaine session législative et, avant tout, le projet de budget pour l'exercice 1911-1912.

Le marquis avait, dans un discours prononcé le 23 octobre au Club des Banquiers de Tokyo, devant la réunion des Chambres de compensation (Clearing House) de Tokyo, Yokohama, Kobe, Osaka, Kyoto et Nagoya, renouvelé ses déclarations antérieures et sa résolution de poursuivre la politique financière et économique inaugurée par lui dès son retour aux affaires. Il avait rappelé le double principe de cette politique : 1^o maintien de l'équilibre entre les dépenses et les recettes dans les limites du budget ordinaire des revenus, et sans recours aux emprunts publics ; 2^o maintien du programme de rachat annuel du principal de la dette publique, dans la proportion de 50 millions de yen au moins, de façon à assurer la stabilité des fonds d'État. Il avait justifié l'exécution du programme de conversion de la dette, dont le résultat

avait été, pour cette seule année, la conversion ou le rachat de 500 millions de yen d'obligations à 5 pour 100. Il s'était déclaré prêt à persévérer dans l'exécution de ce plan, sauf à consulter avec grande précaution, pour la continuation de cette œuvre essentielle, les conditions et exigences de l'heure et la situation même du marché.

Cette dernière réserve indiquait que le marquis tenait compte de certaines objections qui lui avaient été faites, contre une précipitation trop grande dans l'exécution du plan même de conversion, et aussi de certaines tendances qui se manifestaient dans la lassitude du marché et le fléchissement de certains fonds. Le marquis n'était pas, en effet, sans concevoir quelques préoccupations à cet égard, ainsi que sur la possibilité d'exécuter, dès à présent, dans toute son étendue, le programme relatif, d'une part à l'achèvement du réseau ferré de l'Empire, de l'autre à la conversion de l'emprunt de nationalisation de ce réseau. Le discours du 23 octobre était muet sur ce sujet, et le marquis avait éprouvé, dans ses premiers entretiens avec les chefs du parti constitutionnel (Seiyukai) combien ce parti qui, en fait, constituait sa majorité, était peu disposé à adopter et ratifier un tel projet. M. Midzumachi, agent financier du gouvernement japonais en Europe, qui était alors en congé à Tokyo, et qui était venu me voir avant de repartir pour Paris et pour Londres, ne m'avait pas caché que, selon toute probabilité, le vaste plan relatif aux chemins de fer devrait être ajourné et que, pour le moment, le gouvernement impérial se contenterait de pourvoir aux travaux les plus urgents par une émission d'obligations à court terme qui seraient placées sur le marché intérieur. M. Midzumachi m'avait dit, en outre, que la seule opération extérieure projetée par le gouvernement

impérial, et dont il avait à assurer l'exécution dès son retour en Europe, était l'émission d'un emprunt de 60 millions de yen pour la compagnie du chemin de fer Sud-Mandchourien.

Le 15 novembre, dans un nouveau discours prononcé devant l'« Association économique d'Osaka », le marquis Katsura fit connaître les grandes lignes du prochain budget, fixé au chiffre de 542 millions de yen, aux dépenses et aux recettes. Ce budget contenait, parmi les dépenses nouvelles, des crédits relatifs à l'accroissement des constructions navales, au développement et à l'outillage de la Corée, aux travaux de réparation des dommages causés par les très graves inondations du dernier été. Mais ces dépenses nouvelles étaient échelonnées et réparties de façon à ne pas alourdir le poids du prochain budget et à éviter le recours à l'emprunt. Sur la question du réseau ferré de l'Empire, le marquis renonçait cette fois au silence qu'il avait observé le mois précédent à Tokyo. Il annonçait son intention de proposer un plan de continuation du réseau ferré de la grande île, et la réfection, à la largeur normale de voie, de la grande ligne Tokyo-Shimonoseki, de façon à ce que cette ligne, qui n'avait qu'un mètre de largeur, fût de tout point semblable à la ligne de Fusan-Séoul et du Transmandchourien par laquelle le Japon, à partir du continent coréen, était relié au Transsibérien et à l'Europe. Le marquis avait eu la précaution d'ajouter que la dépense très élevée de ces travaux serait assurée, sans recours à l'emprunt, par une méthode consistant à répartir l'exécution des travaux sur un espace de dix ans, les crédits nécessaires pour chaque année étant prélevés sur les revenus mêmes du réseau de l'Etat, sur les fonds de dépôt, et, au besoin, sur des bons du Trésor à court terme. Mais,

et tout en présentant l'opération comme compatible avec les ressources du pays et avec la politique financière de l'Empire, le marquis ne pouvait, semble-t-il, se flatter d'avoir obtenu le consentement de la majorité Seiyukai et du marquis Saïonji, son chef, à un programme dont l'ampleur et la hardiesse inquiétaient les représentants de la nation.

Un autre sujet de préoccupation du cabinet Katsura à la veille de l'ouverture du Parlement était la revision des traités de commerce dénoncés aux mois de juillet et d'août 1910, et dont l'échéance expirait en juillet-août 1911. La négociation de nouveaux traités n'avait pas, jusqu'alors, fait grand progrès. Une agitation très vive s'était produite en Angleterre à la suite d'une déclaration faite l'hiver précédent par le comte Komura, et d'où il résultait que, la Grande-Bretagne étant un pays de libre échange où les produits japonais étaient admis en franchise, il n'y avait sans doute pas lieu (*no room*) de conclure une convention douanière. La négociation avec les États-Unis paraissait contenir de dangereux aléas, non pas tant sur les stipulations commerciales proprement dites que sur les clauses relatives aux émigrants et aux conditions du travail. La France était, de l'aveu des Japonais, la puissance avec laquelle la conclusion d'un traité de commerce et d'une convention douanière présentait le plus de chance de succès : un doute grave subsistait cependant sur la propension que le Japon aurait, ou non, à accepter comme déjà conventionnel notre tarif minimum que notre loi ne nous permettait pas d'excéder. J'avais eu, à ce sujet, avec le comte Komura et avec M. Ishii, des entretiens qui laissaient entendre que le gouvernement impérial réclamerait, pour nous faire des concessions sur les

articles nous intéressant, des réductions qu'il nous serait bien difficile, sinon impossible, de lui accorder. Pour éclairer et faciliter l'œuvre des négociations japonaises en Europe, l'un des hauts fonctionnaires du ministère des Finances, M. Yabe, et M. Mori, secrétaire particulier de M. Midzumachi, agent financier du Japon, étaient délégués auprès des ambassadeurs à Londres, Paris et Berlin.

Le Parlement, convoqué pour le 20 décembre, s'ouvrit le 23 par un message de l'Empereur que le président du Conseil lut en l'absence du souverain, légèrement indisposé. Le discours du Trône, en exprimant les félicitations de l'Empereur sur les excellentes relations du Japon avec les puissances étrangères, accordait une mention spéciale d'abord à l'alliance anglo-japonaise dont il était heureux de célébrer la croissante intimité, puis à la convention russo-japonaise du 4 juillet 1910 et au traité d'annexion de la Corée qu'il caractérisait comme devant contribuer tous deux à la paix de l'Extrême-Orient. L'Empereur annonçait enfin le dépôt par ses ministres du budget de l'exercice 1911-1912 et de divers projets de loi, exprimant l'espoir que les membres des deux Chambres, dans l'examen de ces projets, ne manqueraient pas de s'inspirer des vœux du souverain, ainsi que de leurs devoirs envers la nation.

Le cabinet pouvait, au cours de cette session comme des précédentes, compter sur la Chambre des pairs, où sa majorité était, malgré les divisions en nuances et groupes, invariablement assurée. Il s'appliquait de même à conserver dans la majorité constitutionnelle (Seiyukai) de la Chambre basse, qui comptait 203 membres contre 175 membres des autres partis, l'appui qui, jusqu'à présent, ne lui avait pas fait défaut. Il avait dû, cependant,

pour prévenir toute surprise et tout heurt, s'assurer au préalable des dispositions de cette majorité. Le marquis Katsura avait, le 20 décembre, rendu au marquis Saïonji, dans la résidence privée de celui-ci, au quartier de Surugadai, une longue visite qui n'a pas, semble-t-il, donné le résultat définitif qu'espérait le chef du cabinet, mais qui a, du moins, préparé les voies à un arrangement satisfaisant.

La session, suspendue par les fêtes du commencement de l'année nouvelle, reprit le 21 janvier, et fut d'abord marquée par les discours-programmes du président du Conseil et du ministre des Affaires étrangères. Le 26 du même mois, l'accord qui n'avait pu se faire en décembre entre le président du Conseil et le chef de la majorité constitutionnelle (Seiyukai) s'établit au cours d'une nouvelle conférence tenue chez le marquis Saïonji, entre ce dernier, assisté des deux « leaders » de la majorité, MM. Hara et Matsuda, et le marquis Katsura. Les clauses et conditions de cet accord furent révélées et comme promulguées trois jours après, le dimanche 29, dans un banquet expressément offert par le marquis Katsura au Comité et aux membres du parti constitutionnel pour célébrer cet heureux événement. Il avait été convenu, dans la conférence du 26, que le Seiyukai était prêt à ratifier la politique du cabinet et à voter le budget proposé pour l'exercice 1911-1912, mais à une condition, c'est que le projet relatif aux chemins de fer et notamment le projet de reconstruction à la voie large de la ligne de Tokyo à Shimonoseki, dont le coût était évalué à une somme de 230 millions de yen, serait ajourné et tout d'abord soumis à une commission mixte, composée de fonctionnaires et de membres du Parlement, dont les conclusions seraient elles-mêmes présentées aux Chambres,

mais seulement dans la session de 1912. Les discours prononcés au banquet du 29 janvier par les marquis Katsura et Saionji, en confirmant cet accord, eurent surtout pour objet de manifester que l'arrangement intervenu n'était pas, comme dans les sessions précédentes, une sorte de compromis de circonstance sur les principaux objets du programme ministériel, mais une alliance durable, et sur la base constitutionnelle, entre le cabinet et le parti qui devenait dès lors sa véritable majorité parlementaire. Le marquis Katsura, reprenant la thèse même au nom de laquelle le feu prince Ito avait en 1900 fondé le Seiyukai, se ralliait à la doctrine, sinon d'un cabinet strictement parlementaire, puisque la constitution japonaise ne reconnaît les ministres responsables que devant l'Empereur, du moins d'un cabinet soutenu par le parti ayant la majorité. Le marquis Saionji, en félicitant à son tour le marquis Katsura de sa largeur de vues et de sa clairvoyance, salua l'entente comme un progrès considérable dans la réalisation du vrai gouvernement constitutionnel. Ainsi interprété, l'accord du 26-29 janvier était une date dans l'histoire constitutionnelle du Japon, et le marquis Katsura prenait, dans cette histoire, sa place à côté du prince Ito, dont il devenait en quelque sorte l'héritier.

Le premier effet et résultat de l'alliance scellée entre le cabinet et sa majorité fut le vote, en une seule séance, à la date du 14 février, du budget de l'exercice 1911-1912, ainsi que des budgets et comptes spéciaux, tels qu'ils avaient été présentés par le gouvernement, c'est-à-dire avec l'élimination convenue du crédit relatif à l'élargissement de voie de la ligne Tokyo-Shimonoseki. Les partis d'opposition, et surtout le parti nationaliste

(Kokuminto), ne se firent pas faute, en revanche, d'attaquer vigoureusement, d'abord le gouvernement, mais aussi la majorité rattachée par un nouveau lien à un cabinet dont les principes étaient cependant si différents des siens. La Chambre des Pairs vota, à son tour, dans sa séance du 13 mars, le budget déjà approuvé par la Chambre basse. Tous les autres projets du programme ministériel, à savoir la ratification des ordonnances impériales édictées pour l'annexion de la Corée, les projets relatifs aux entreprises industrielles et aux travaux publics de Corée (chemins de fer, ports, routes), à la réforme des statuts de plusieurs banques (banque hypothécaire, banque industrielle, banque fermière, banque de l'Hokkaido), au raccordement entre les chemins de fer ou lignes de navigation étrangères (dans l'espèce russes), furent de même adoptés par les deux Chambres. Seul, le projet modifiant la loi électorale de la Chambre des Représentants, bien que voté par cette dernière, fut rejeté par la Chambre des Pairs. La session fut régulièrement close le 23 mars.

Avant que cette session ne fût close, le cabinet avait eu l'heureuse nouvelle, presque la surprise, de la conclusion à Washington, à la date du 21 février, du nouveau traité de commerce et de navigation avec les États-Unis. Le Japon n'avait pas espéré que ce fût avec les États-Unis qu'il réussirait à conclure le premier des traités revisés sur la base de la stricte réciprocité, et sa satisfaction était d'autant plus vive que le gouvernement fédéral avait consenti à ne pas laisser subsister, dans le traité nouveau, la clause par laquelle, dans l'article 2 de l'ancien traité du 22 novembre 1894, étaient exceptés du régime conventionnel les lois, ordonnances et règle-

ments relatifs au commerce, à l'immigration des ouvriers, à la police et à la sécurité publique. J'exposerai, dans le chapitre qui sera spécialement dédié à cette question de la revision des traités, les arrangements intervenus à cet égard entre les deux gouvernements. Ce que je tiens à marquer dès maintenant, c'est combien ce succès presque inespéré rehaussa encore la situation du cabinet. Le 3 avril suivant, c'était avec l'Angleterre qu'était signé à Londres le nouveau traité de commerce conçu de même sur la base de la stricte réciprocité, et le gouvernement impérial était fondé à penser qu'ainsi inaugurée, et après de tels débuts, la négociation des traités de revision avait toute chance d'aboutir dans les diverses capitales à des arrangements à peu près semblables. Le marquis Katsura avait décidément la main heureuse : il résolvait, les unes après les autres, les difficultés que ses adversaires avaient été un peu trop prompts à considérer comme insurmontables. Si, comme le bruit en avait couru, dès le 29 janvier, c'est-à-dire dès l'accord du marquis avec le Seiyukai, il avait été dès alors entendu qu'une des conséquences de cet accord serait la transmission au marquis Saïonji et au Seiyukai du pouvoir que le marquis Saïonji avait lui-même cédé à son prédécesseur et successeur le 14 juillet 1908, si tous les indices et symptômes concouraient à accréditer ce bruit comme solidement fondé, il était de plus en plus clair que le marquis Katsura, après tant de victoires, ne se retirerait qu'à son heure et quand délibérément il regarderait son œuvre comme achevée.

Une ombre à ce tableau, ombre imprévue et douloureuse, ce fut le complot socialiste et anarchiste dont la police impériale avait découvert la trame dès l'été de 1910,

et dont le procès fut jugé en janvier 1911 par la Cour de cassation de Tokyo, constituée en Chambre criminelle extraordinaire. De l'acte d'accusation dressé par les juges de la Cour et du réquisitoire du procureur général il résultait que le principal prévenu, Kotoku (Denjiro), publiciste, avait, depuis son retour de San-Francisco au mois de juin 1906, conçu le projet d'un attentat anarchiste destiné à répandre parmi les affiliés la doctrine de la propagande par le fait. La préparation proprement dite du complot, après deux manifestations organisées par le parti les 17 février 1907 et 22 mars 1908 à Tokyo, dans le quartier de Kanda, paraissait avoir commencé dès le mois de juillet 1908. La conspiration fut découverte dans la dernière partie du mois de mai 1910 à Akishima, dans la préfecture de Nagano, par un agent de la police locale qui fut tellement troublé de sa découverte qu'il en était tombé malade, et que c'est, non par lui, mais par le docteur appelé à le soigner, que les premières révélations semblent avoir été faites à la police impériale. Sept prévenus, parmi lesquels Kotoku, âgé de quarante ans, et sa maîtresse Kanno (Suga), âgée de trente ans, furent tout d'abord arrêtés. De nouvelles recherches, entreprises d'après les lettres trouvées dans la possession des sept premiers prévenus, amenèrent l'arrestation de dix-neuf autres complices, parmi lesquels étaient trois bonzes bouddhistes, un médecin, un droguiste, un employé d'hôpital, un sculpteur, un ouvrier mécanicien, un ferblantier, un typographe, etc., etc. Le plan des conjurés était de jeter une ou plusieurs bombes explosibles sous la voiture de l'Empereur, lors d'une visite que le souverain devait faire, avec ses ministres, à l'École militaire. Les bombes paraissent avoir été fabriquées surtout par l'un des trois

bonzes, particulièrement versé dans les recherches et manipulations chimiques.

Ce crime ayant été prévu par l'article 73 du Code criminel, et l'article 315 du Code de procédure criminelle ayant déterminé la juridiction devant laquelle ces crimes sont déférés, c'est conformément à ces règles, et après instruction de la cause par les trois juges de la Cour de Tokyo, que les prévenus avaient comparu devant la Cour de cassation. Ils avaient été nantis par la Cour d'avocats désignés d'office, mais choisis parmi les meilleurs avocats du barreau de Tokyo. Certains autres avocats, non chargés de la défense, avaient été spécialement autorisés à assister aux débats. Deux membres du corps diplomatique, M. von Royen, ministre des Pays-Bas, et M. H. Rumbold, conseiller de l'ambassade d'Angleterre, avaient assisté à l'une des séances avec leurs interprètes. A l'exception de cette séance, à laquelle le public fut admis, le reste des séances furent tenues à huis clos, ainsi que la loi le permettait, et le crime contre la personne de l'Empereur ayant, dans les idées japonaises, un caractère sacrilège qui ne permet pas même d'en révéler et divulguer la pensée.

Le jugement fut rendu le 15 janvier. En vertu de l'article 73 du Code criminel, le procureur général requit contre les accusés la peine de mort. Aux termes de la sentence prononcée le 18 du même mois, sur les vingt-six prévenus, vingt-quatre furent condamnés à la peine de mort, les deux autres à onze et huit ans de travaux forcés, parce que ces deux derniers n'avaient été reconnus coupables que d'infraction à la loi concernant les explosifs. La sentence elle-même fut, après un conseil de ministres tenu le 19 sous la présidence du marquis Katsura, commuée le 21 en ce sens que, sur les vingt-quatre condamnations à

mort, douze étaient maintenues, les douze autres étant, par le droit de grâce du souverain, commuées en condamnation aux travaux forcés à perpétuité. Les douze condamnés à mort, parmi lesquels étaient Kotoku, sa maîtresse Kanno, et l'un des trois bonzes, furent exécutés par pendaison le 24 janvier. L'exécution eut lieu dans la cour de la prison de Tokyo, la femme étant exécutée la dernière.

La révélation et le châtement du crime préparé contre le souverain, bien qu'il n'eût pas été suivi d'effet, avaient répandu dans tout le pays, si attaché, si dévot à la dynastie, une sorte de stupeur. Le président du Conseil et trois autres membres du cabinet, les ministres de l'Intérieur, de l'Éducation et de l'Agriculture, avaient, par déférence aux idées orientales de l'expiation, remis leur démission à l'Empereur. Le souverain la refusa, mais, à la date solennelle et rituelle du 11 février, jour anniversaire de l'accession au trône du chef de la dynastie, du premier Empereur Jimmu Tennô, il adressa au marquis Katsura un rescrit impérial par lequel, après avoir rappelé les grands changements survenus dans les conditions économiques de la nation et l'intérêt qu'il y avait à ce que cette évolution nouvelle ne détournât pas le peuple japonais de ses voies, il recommandait à ceux qui ont charge de gouvernement d'assister le peuple, de l'aider à atteindre un développement plus complet. L'une des nécessités les plus urgentes à cet égard lui paraissait être de venir en aide aux pauvres, de les préserver de la maladie, de la mort prématurée ; dans ce but, et pour leur assurer dans la plus large mesure les soins et secours médicaux, l'Empereur avait résolu de consacrer à l'assistance des pauvres la somme d'un million et demi de yen (3 870 000 francs)

qu'il remettait au marquis Katsura, en lui confiant le soin de la distribuer et de l'employer de la façon la plus propre à répondre à sa pensée. Ce rescrit, dû à l'initiative spontanée de l'Empereur, et qui atteste combien s'associaient et se confondaient en lui l'esprit patriarcal des dynasties orientales et la sollicitude sociale des temps nouveaux, lui était sans nul doute inspiré par le désir, non seulement d'adoucir la misère du peuple, mais aussi de réagir, par son propre exemple, contre certaines tendances, certains dangers de l'ère nouvelle. L'Empereur a pensé qu'un crime, tel que celui qu'avaient conçu Kotoku et ses complices, ne pouvait être né que de troubles de l'esprit et de la misère et que c'était au père du peuple qu'il appartenait de panser ces plaies, de remédier à ces maux. Il y avait, à ses yeux, même après le droit de grâce dont il avait fait usage envers douze des condamnés du 15 janvier, un autre devoir à remplir, celui de prévenir la diffusion de doctrines si contraires à la tradition et à l'esprit de la nation et de réconcilier le peuple avec cette tradition et cet esprit.

La belle et généreuse pensée du souverain fut comprise, comme elle devait l'être, de toute la nation. Le rescrit impérial du 11 février avait été lu le 14 du même mois devant la Chambre des Représentants, dont les membres s'étaient levés pour en entendre la lecture. Les membres de la Chambre des Pairs, les représentants du commerce, de l'industrie et de la banque s'étaient réunis d'autre part pour décider de quelle façon ils pourraient s'associer à la magnifique initiative du souverain et contribuer au soulagement des classes pauvres. Le rescrit impérial fut ainsi le signal d'un grand mouvement de solidarité dans lequel le gouvernement, les Chambres, la nation tout entière

s'unirent pour doter le Japon d'œuvres et d'institutions sociales dont il était encore en grande partie dépourvu. Le 9 mai, après la propagande et les préparations nécessaires, fut résolue, dans une séance tenue à la présidence du Conseil, sous la présidence du marquis Katsura, la création d'une « Association impériale de charité » (Onshi zaidai suisei kai), placée sous le patronage auguste de l'Empereur, et dont la présidence serait réservée à l'un des princes du sang. L'Association avait pour objet, d'une part l'établissement dans tout le Japon d'hôpitaux gratuits destinés à l'assistance médicale des pauvres, de l'autre, la distribution aux indigents de bons leur assurant l'admission, soit dans ces hôpitaux, soit dans ceux de la Croix-Rouge ou autres hôpitaux publics et privés. Le fonds nécessaire à l'entretien de ces hôpitaux et à la distribution de ces bons était évalué à 20 ou 30 millions de yen que l'Association s'engageait à réunir par des souscriptions privées. Sous le patronage de l'Empereur et la présidence d'honneur d'un prince du sang, l'Association avait pour président effectif le marquis Katsura, pour vice-président le baron Hirata, ministre de l'Intérieur, et le baron Shibusawa, président de la première Banque, pour principaux membres les « genro », les comtes Okuma et Itagaki, les présidents des deux Chambres, etc., etc. C'était, sous la forme et dans les cadres de la tradition japonaise, l'institution d'un vaste service d'assurance et d'assistance sociales, destiné à pourvoir aux mêmes besoins et nécessités qui ont suscité en Europe les œuvres de solidarité, de retraite, de protection et d'assistance publique. Ainsi, et du crime anarchiste de 1910 sortait, par la générosité de l'Empereur et la loyauté de la nation, une institution éminemment bienfaisante et charitable, dont le but et

l'objet, comme l'origine, font le plus grand honneur au Japon.

Les 6 et 7 avril 1911 le *Journal officiel* de l'Empire publiait d'abord l'ordonnance impériale, aux termes de laquelle était organisée une autre et importante commission, à savoir la commission mixte chargée d'étudier le projet de reconstruction à la voie large de la ligne de Tokyo à Shimonoseki, puis l'arrêté nommant les membres de la commission, au nombre de trente-neuf, choisis parmi les membres des deux Chambres, les vice-ministres et autres fonctionnaires des finances et des chemins de fer, les directeurs de banques, de compagnies de navigation, les ingénieurs et les spécialistes. Le marquis Katsura, qui avait consenti, en vertu de son accord avec le marquis Saïonji et le Seiyukai, à ajourner l'exécution d'un projet qui lui tenait à cœur, n'y renonçait cependant pas et se préoccupait, au contraire, de préparer l'avenir, sans se faire d'illusion sur les résistances auxquelles il se heurterait et sur la nécessité de convaincre tout d'abord une opinion publique qui ne lui était pas acquise.

Le 10 du même mois, le *Journal officiel* publiait d'autre part deux avis du ministère impérial des Finances, concernant l'un le rachat de 59 047 825 yen de bons du trésor 5 pour 100 de la 3^e émission et de 6 850 550 yen des bons du trésor émis pour le monopole du tabac, l'autre le rachat à Londres de 500 000 livres sterling des deux emprunts extérieurs 4 1/2 pour 100 émis en 1905. Le premier de ces avis mentionnait que les bons du trésor y désignés pourraient, au gré des créanciers, s'ils n'étaient pas rachetés, être convertis en titres de la dette 4 pour 100 de la première émission de 1910. C'était donc, comme le marquis Katsura l'avait annoncé et déclaré, la continuation de l'œuvre de

conversion et de rachat qui constituait l'un des éléments essentiels de son programme. Mais, éclairé par l'expérience de l'année précédente, le marquis procédait avec précaution, en consultant la situation du marché et les convenances des porteurs. Si le principe du programme demeurait sauf, le marquis savait y apporter dans la pratique les atténuations et tempéraments nécessaires. Son entente avec le Seiyukai et sa pratique des affaires l'avaient converti à ce qui avait été la méthode de l'homme d'État dont il aimait maintenant à se reconnaître l'héritier, le prince Ito, je veux dire, et, malgré l'attachement constant aux principes constitutionnels, l'art de tenir compte et de profiter des circonstances, l'opportunisme qui, au Japon comme ailleurs, s'impose aux chefs politiques même les plus entreprenants, les plus tenaces et les plus résolus.

CHAPITRE VII

La revision des traités de commerce. — Conclusion des traités avec les États-Unis, la Grande-Bretagne, l'Allemagne, la France.

Le marquis Katsura et le comte Komura poursuivaient maintenant, avec le plus vif désir d'aboutir en temps utile, la négociation des nouveaux traités de commerce qui avait été entamée dès la dénonciation des anciens traités, c'est-à-dire à partir des 17 juillet et 4 août 1910.

La négociation et la revision des traités de commerce représente dans l'histoire diplomatique du Japon une des œuvres capitales et essentielles, et l'une des plus difficiles qu'il ait eu à accomplir. C'est par la négociation, plus ou moins impérative, d'un traité de commerce que s'ouvrirent en 1853 les relations du Japon avec la première des puissances civilisées qui ait abordé ses rivages, avec les États-Unis de l'Amérique du Nord. Lorsque le commodore Perry se présenta le 8 juillet 1853 au large de la baie de Yedo et jeta l'ancre à Uruga, la lettre du président Fillmore à l'empereur du Japon qu'il apportait dans un coffret d'or et dont il viendrait, ajoutait-il, demander dans dix mois la réponse, était l'invitation adressée au mikado d'ouvrir son pays et de conclure un traité d'amitié et de commerce avec la République étoilée. Dès le 13 février 1854, le commodore Perry reparut dans la baie de Yedo

avec une flotte de neuf vaisseaux de guerre. Le 8 mars, les pourparlers s'engagèrent entre lui et les représentants du shogun. Le 31 du même mois était signé le traité en douze articles par lequel, après échange de promesses de paix et d'amitié entre les deux pays, deux ports, Shimoda et Hakodate, étaient ouverts au commerce américain, les deux nations s'accordant le traitement de la nation la plus favorisée, et les consuls ou agents des États-Unis devant résider à Shimoda, sur la côte d'Izu, au sud de la baie de Tokyo. Ce premier traité était suivi de traités analogues avec la Grande-Bretagne (14 octobre 1854), avec la Russie (26 janvier 1855), avec les Pays-Bas (30 janvier 1856). Mais ce n'étaient encore que des ébauches, et, d'ailleurs, les traités eux-mêmes, si rudimentaires qu'ils fussent, avaient causé un tel émoi dans tout le Japon et étaient venus compliquer d'un élément si grave la révolution intérieure déjà suscitée dans le pays par les luttes entre le gouvernement du shogun et les restaurateurs de l'autorité impériale que c'est avec les plus grandes difficultés, et dans les conditions les plus restreintes, qu'ils étaient appliqués. C'est après l'expédition franco-anglaise dans le nord de la Chine, après la conclusion des traités de Tientsin et l'avènement au gouvernement du shogunat de Yedo d'un ministre ou plutôt dictateur énergique, Ii Kamon, que furent conclus, malgré les partisans du pouvoir impérial et malgré les résistances du palais de Kyoto, les traités définitifs avec les États-Unis (29 juillet 1858), avec la Grande-Bretagne (26 août 1858), avec la France (9 octobre 1858).

Par ces traités de 1858, quatre ports étaient ouverts au commerce étranger : Hakodate, Kanagawa, Nagasaki, Niigata. Deux autres, Yedo et Osaka, devaient être ouverts

en 1862. Dans chacun de ces ports, les étrangers obtenaient, sous le nom de concessions ou settlements, des quartiers qui leur étaient réservés, et dont ils avaient l'administration. Ils n'étaient justiciables que devant la juridiction de leurs consuls. Les tarifs de douanes, annexés aux traités, étaient unilatéraux, c'est-à-dire qu'aux réductions consenties par le Japon au commerce étranger, ne correspondait aucune réduction des tarifs étrangers. Ces tarifs se divisaient en trois classes : selon que les marchandises étaient exemptes de tous droits, ou frappées d'un droit d'importation de 5 pour 100, ou, pour ce qui concerne les liqueurs et boissons enivrantes, frappées d'un droit de 35 pour 100. C'était en somme le régime imposé à la Chine par les traités de Tien-tsin avec les deux clauses qui furent, pendant de longues années, une si cuisante blessure pour l'amour-propre japonais, à savoir la juridiction consulaire et l'établissement de tarifs unilatéraux.

Le ressentiment qu'inspira aux partisans du pouvoir impérial cette signature par Ii Kamon des traités considérés comme néfastes fut certainement la cause ou l'occasion décisive de la chute du pouvoir shogunal des Tokugawa. Et, dès la première heure, le pensée, la résolution des patriotes japonais fut de poursuivre et d'obtenir, aussitôt qu'ils le pourraient, l'abrogation ou la revision de ces traités dont le joug leur était odieux. La revision des traités devint la devise maîtresse de la diplomatie japonaise. Dans toutes les histoires indigènes du Japon, c'est l'histoire de la revision des traités qui est le chapitre dominant. Dès 1871-1872 le prince Iwakura, au cours de sa grande mission en Occident, avait pour principal objet, outre la notification aux puissances étrangères de la révolution qui avait transformé son pays, la négociation de

nouveaux traités moins inégaux et onéreux que les traités de 1858. Les États-Unis avaient consenti, en 1878-1879, à signer un traité de revision, mais avec cette restriction que le nouveau traité ne serait mis en vigueur que quand les autres puissances auraient révisé de même leurs traités avec le Japon. En 1885, par les efforts d'Ito et d'Inouye, à la suite de longues négociations avec l'Angleterre et l'Allemagne, il semblait que le Japon allait enfin aboutir, mais l'insertion dans le projet du nouveau traité à conclure du principe de tribunaux mixtes devant lesquels seraient déférés, comme en Égypte, les procès entre Japonais et étrangers se heurta, dans l'opinion japonaise, à une opposition si violente que M. Inouye dut donner sa démission de ministre des Affaires étrangères, et que toute la négociation fut alors abandonnée. Elle fut reprise par le comte Okuma en 1888 dans le cabinet du comte Kuroda, mais avec si peu de succès que l'agitation publique se manifesta contre le nouveau négociateur par un attentat dans lequel le comte Okuma, atteint par une bombe, perdit une jambe. C'est au comte Mutsu, ministre des Affaires étrangères dans le second cabinet Ito (1891-1896), qu'il était réservé de vaincre enfin tous les obstacles. Le premier traité révisé fut signé avec l'Angleterre le 17 juillet 1894, quelques jours seulement avant l'ouverture de la guerre entre la Chine et le Japon. Par ce traité, le Japon obtenait l'abrogation de la juridiction consulaire et l'établissement de tarifs encore unilatéraux, mais moins désavantageux. En vertu d'un article spécial du traité, les concessions ou settlements réservés aux étrangers dans les ports ouverts étaient désormais rattachés aux municipalités japonaises, mais les « baux perpétuels » selon lesquels les étrangers avaient acquis les maisons ou terrains de ces ports étaient

maintenus dans les conditions antérieures, c'est-à-dire avec une entière franchise de taxes et d'impôts. Le traité anglo-japonais du 17 juillet 1894 fut suivi de traités semblables avec les diverses puissances étrangères (le traité franco-japonais fut signé le 4 août 1896), et les traités nouveaux entrèrent en vigueur à partir du 17 juillet 1899, c'est-à-dire lorsque les tribunaux japonais eurent été en mesure, par l'institution de nouveaux codes, de se substituer à la juridiction consulaire.

Ces dates des 17 juillet 1894 et 17 juillet 1899 sont restées des dates glorieuses dans l'histoire du Japon : elles ont valu au prince Ito, ainsi qu'au comte Mutsu, l'admiration et la gratitude de la nation. Le Japon cependant n'était pas encore satisfait. Il lui restait à conquérir le régime de stricte réciprocité, tant pour son commerce et sa navigation que pour ses tarifs. Lorsqu'après le traité de Portsmouth il eut atteint le rang de grande puissance et que son nouveau traité de commerce avec la Russie fut rédigé, comme il l'avait tant désiré, selon les principes de la stricte réciprocité, tous ses efforts furent désormais consacrés à obtenir cette même réciprocité avec toutes les puissances. A mesure qu'approchait l'échéance des traités de 1899, qui étaient revisables au bout de douze ans, c'est-à-dire en 1911, la tactique du Japon se dessinait de façon à ce que cette échéance devint pour lui la date de l'affranchissement définitif.

C'est en vue de la revision à effectuer, de la liberté et réciprocité à conquérir que, dès la session législative de 1910, le gouvernement impérial avait soumis aux Chambres et fait adopter par elles le nouveau tarif de douanes destiné à assurer le succès de ses futures négociations. Ce tarif avait été préparé, il faut le reconnaître, avec

beaucoup d'art, mais aussi avec un esprit de modération et de libéralisme de façon à concilier les intérêts du commerce et de l'industrie indigènes avec les exigences du commerce extérieur. Il tenait à peu près le milieu entre l'ancien tarif général statutaire et les tarifs conventionnels annexes contractés avec l'Angleterre, la France et l'Allemagne. Une autre réserve législative, également destinée à faire admettre par les Finances étrangères, dans les nouveaux traités, le principe de la stricte réciprocité, ce fut la présentation aux Chambres et le vote d'un projet de loi conférant aux étrangers le droit d'acquérir au Japon la propriété foncière et immobilière, qui jusqu'à présent leur était refusée. Cette loi était, il est vrai, diminuée par nombre de limitations et restrictions (obligation de séjour et de domicile, interdiction du droit dans certaines régions et zones, etc, etc.) qui en réduisaient singulièrement l'effet et la portée. La mise en vigueur de la loi demeurerait, en outre, subordonnée à certaines circonstances qui ne se sont pas produites, si bien qu'à l'heure où j'écris aujourd'hui, la loi, bien que datant de huit ans, n'est pas encore appliquée. Elle servit, du moins, lors de l'ouverture des négociations, à donner au gouvernement impérial l'argument et l'assistance dont il avait besoin.

Tout était si bien préparé et la procédure des négociations qu'il y aurait à engager avait été déterminée avec une si minutieuse précision que, dès la session législative de 1910, en annonçant la dénonciation prochaine des anciens traités et en présentant aux Chambres le nouveau tarif des douanes, le comte Komura définissait par avance l'esprit dans lequel il serait procédé à la négociation des traités nouveaux. C'est alors que, mentionnant l'Angleterre, la grande Alliée, et en faisant remarquer que le

régime de libre échange et de franchise pratiqué par elle excluait la possibilité de joindre au futur traité anglo-japonais un tarif conventionnel, le comte Komura eut recours à la formule qui lui fut tant reprochée : « No room », il n'y a pas de place pour un tarif conventionnel entre l'Angleterre et le Japon. Le résultat de cette déclaration si catégorique était que le Japon, assuré d'avoir de l'Angleterre, par le régime même de cette dernière, tous les avantages sur lesquels il pouvait compter, n'aurait, en retour, à concéder à son alliée que la jouissance du droit de la nation la plus favorisée et des tarifs accordés aux puissances avec lesquelles le Japon serait amené à conclure des conventions avec tarifs. Vis-à-vis d'autres puissances ayant, comme la France, un double tarif maximum et minimum, la position prise par le Japon était de considérer que c'était le tarif le plus favorable, c'est-à-dire le tarif minimum, qui répondait à son unique tarif statutaire, et que, par conséquent, si ces puissances, la France par exemple, voulaient obtenir du Japon des concessions conventionnelles, elles devaient, de leur côté, concéder au Japon des avantages excédant le tarif minimum.

L'œuvre législative une fois consommée et tous les préparatifs ayant été faits, le gouvernement japonais fit connaître, vers la mi-juillet, aux puissances intéressées que les traités de 1899 étaient dénoncés pour la date de juillet-août 1911, mais qu'il était prêt, quant à lui, à entamer la négociation de nouveaux traités. Il faisait remettre en même temps aux diverses puissances, par ses ambassades et légations en Europe et aux Etats-Unis, et aux représentants de ces puissances à Tokyo, des projets tout préparés et imprimés, à savoir le projet d'un nouveau traité de commerce et de navigation, et,

subsidiairement, le projet d'une convention de douanes.

Les projets, tels qu'ils nous furent soumis, rédigés avec un grand soin et beaucoup d'art, différaient des traités existants par les caractères suivants :

1^o A l'article 1^{er}, l'énumération des droits, libertés et facilités reconnus aux citoyens ou sujets de chacune des Hautes Parties Contractantes dans les territoires de l'autre, mentionnait le droit de *posséder* ou *louer* et occuper des *maisons*, manufactures, magasins, boutiques, etc., mais, en ce qui concerne les terrains, ce droit était réduit à la faculté de *prendre à bail* des terrains à l'effet d'y résider ou de les utiliser dans un but licite, commercial, industriel, manufacturier ou autre ;

2^o L'article 14 réservait l'arbitrage au pavillon national ;

3^o La liberté de conscience, étant inscrite désormais dans la constitution japonaise, n'avait plus à figurer dans le traité ;

4^o La juridiction consulaire, ayant été abolie depuis 1899, ne figurait plus dans les traités ;

5^o La disposition relative aux quartiers étrangers et anciennes concessions et au maintien des « baux perpétuels » à jamais exempts de taxes et d'impôts était omise, le gouvernement impérial s'étant engagé à nous proposer à bref délai, en dehors des négociations du traité de commerce, un arrangement relatif à la question des baux.

Les projets présentaient des stipulations ou plutôt des rédactions nouvelles concernant l'administration et la liquidation des successions, le régime des échantillons de commerce, l'habilitation des sociétés anonymes ou autres, ainsi que des associations commerciales, industrielles et financières, la police et le maintien de l'ordre intérieur des navires marchands, les marins déserteurs, les cas de nau-

frage, avaries en mer ou relâches forcées. Les projets étendaient enfin le bénéfice et les charges du traité à tous les États, possessions, colonies, protectorats appartenant à l'une ou à l'autre des Hautes Parties Contractantes.

Un projet spécial était réservé à la convention de douane qui était fondée sur le principe de la stricte réciprocité, combinée, d'ailleurs, avec la jouissance du traitement de la nation la plus favorisée. Les bénéfices et charges de la convention douanière, comme du traité de commerce, devaient, dans la pensée du gouvernement impérial, s'étendre à tous les États, possessions, colonies, protectorats des Hautes Parties Contractantes.

Quelques jours après m'avoir fait remettre ces projets, le comte Komura déléguait auprès de moi un des hauts fonctionnaires de son administration, M. Abe, directeur adjoint, qui était chargé de me donner, s'il y avait lieu, toutes les explications complémentaires, tous les éclaircissements que je pourrais désirer. Je saisis tout naturellement cette occasion de soumettre à M. Abe, à titre personnel, et en réservant pleinement les avis et décisions de mon gouvernement, les observations que m'avait inspirées l'examen attentif des deux projets en question. Je lui signalai tout d'abord l'omission, à l'article 1^{er}, du droit de propriété immobilière, et je lui fis remarquer combien, si cette omission était maintenue, le gouvernement impérial serait peu fondé à demander une réciprocité qui, en fait, n'existait pas. J'ajoutai, en ce qui concerne les droits et privilèges attachés aux « baux perpétuels » des anciennes concessions, qu'il était bien entendu que le maintien de ces droits et privilèges, c'est-à-dire l'exemption de tous impôts et taxes, nous demeurait acquis, et que, si le gouvernement impérial désirait tenir cette

question hors du traité, il serait bien inspiré de la résoudre équitablement, ainsi qu'il nous l'annonçait, avant que le traité lui-même ne fût conclu.

Pour ce qui touche la convention douanière, M. Abe m'ayant déclaré qu'à la convention pourraient être jointes, s'il y avait lieu, et si les deux parties s'entendaient à cet effet, les tables d'un tarif conventionnel établi sur la base de la réciprocité, je demandai à celui-ci comment il se représentait cette réciprocité et quelle était, dans la pensée du gouvernement impérial, la procédure selon laquelle elle pourrait être déterminée. M. Abe me répondit, comme je m'y attendais, que, pour le gouvernement impérial, la réciprocité ne pourrait être considérée comme établie si, aux concessions qui lui seraient faites par le Japon, le gouvernement de la République ne donnait en contre-partie que la jouissance du tarif minimum, qui, en fait, était accordé à toutes les puissances ayant le traitement de la nation la plus favorisée. Je ne dissimulai point à mon interlocuteur combien, dans ces conditions, et notre loi ne nous donnant pas la faculté d'excéder le tarif minimum, il serait difficile, pour ne pas dire impossible, d'aboutir à l'entente désirée. Je lui fis prévoir que, si le gouvernement impérial insistait sur cette façon d'interpréter la réciprocité entre les tarifs de nos deux pays, il y aurait peu d'espoir de voir se conclure entre nous une convention spéciale de douanes. En rendant compte à mon gouvernement de mon examen des projets et de l'entretien que j'avais eu avec M. Abe, je me permis de conclure que, quelle que fût la position déjà prise par le gouvernement impérial, et malgré les difficultés que présentait une négociation ainsi abordée, nous pouvions, du moins à mon sens, insister pour obtenir, sur le terrain même de la réciprocité où le Japon s'était placé,

d'une part, en matière de propriété immobilière, l'équivalent des avantages que notre législation assurait à cet égard aux Japonais, d'autre part, en matière de tarifs, un ensemble de concessions correspondant, non seulement à l'octroi de notre tarif minimum, mais à la balance vraie, et si profitable au Japon, du commerce spécial entre nos deux pays.

Le gouvernement japonais, en prenant les devants de la négociation avec les puissances intéressées, et en s'y préparant avec tant de réflexion et de minutie, s'était, en outre, arrangé de façon à ce que la négociation eût lieu, non pas à Tokyo où les puissances, par leurs représentants, auraient pu se concerter et s'entendre, mais dans les diverses capitales de l'Ouest. La négociation restait ainsi fragmentée, éparse, et le Japon espérait tirer de cette méthode plus de facilité pour obtenir de chacun des États en cause des arrangements plus favorables. Quelques puissances essayèrent bien, dans un intérêt commun, de se mettre elles-mêmes d'accord pour amener le gouvernement japonais à des concessions plus grandes, soit en matière du droit de propriété foncière, soit en matière de tarifs. Mais ce ne furent que de très timides efforts, et, comme au fond l'intérêt de la négociation était beaucoup plus grand pour le Japon qui renouvelait ses traités avec toutes les puissances que pour chacune de celles-ci, c'est le Japon qui déploya le plus de constance et d'énergie pour réussir.

Le premier traité conclu selon les nouvelles formules fut le traité signé à Washington le 21 février 1911 avec les États-Unis, le second le traité signé à Londres le 3 avril avec la Grande-Bretagne. J'ai dit plus haut quelle surprise et quelle joie causa à Tokyo l'issue inespérée de la négocia-

tion avec les États-Unis. Si, contre l'attente du gouvernement impérial, ce dénouement fut si rapide, et si le gouvernement fédéral ne fit pas difficulté à éliminer du nouveau traité la disposition de l'article 2 de l'ancien traité du 22 novembre 1894 par laquelle étaient exceptés du régime conventionnel les lois ou règlements relatifs à *l'émigration des ouvriers*, aux conditions du travail, etc., etc., c'est que, d'une part, le négociateur japonais se déclara prêt à confirmer et renouveler, au nom de son gouvernement, la décision prise à Tokyo de ne plus délivrer de passeport aux ouvriers japonais à destination des États-Unis, c'est que, d'autre part, le gouvernement des États-Unis avait obtenu l'insertion dans le traité d'une clause (article 17) en vertu de laquelle le traité pourrait, à tout moment, être dénoncé avec un préavis de six mois. Le Sénat fédéral réclama, de plus, avant la ratification du traité, et avec l'assentiment du gouvernement japonais, l'insertion dans le protocole de ratification d'une note spécifiant que le nouveau traité ne pourrait en aucun cas être considéré comme détruisant ou affectant aucune des dispositions de l'Acte du Congrès du 20 février 1907 relatif à l'immigration des étrangers aux États-Unis. Cette dernière spécification fut expressément consignée dans un échange de lettres entre le secrétaire d'État et le baron Uchida, ambassadeur du Japon, qui, le jour même de la signature du traité, avait fait la déclaration écrite que « le gouvernement impérial était pleinement préparé à maintenir dans les mêmes conditions d'efficacité la limitation et le contrôle que, depuis trois ans, il avait exercés dans la réglementation de l'émigration des ouvriers aux États-Unis ». Aucun tarif conventionnel n'était joint au traité, l'article 5 de ce traité stipulant seulement qu'aucune des Parties Contractantes ne

pourrait imposer à l'autre des droits d'exportation plus élevés ou autres que ceux qui sont imposés aux autres nations étrangères. L'article 14, généralisant cette stipulation, ajoutait, d'ailleurs, que tout avantage fait, en matière de commerce ou de navigation, aux citoyens ou sujets d'un autre État serait étendu aux citoyens ou sujets des deux Hautes Parties Contractantes.

Le traité anglo-japonais était plus développé que le traité entre le Japon et les États-Unis : il contenait vingt-sept articles au lieu de dix-huit. La différence tenait surtout à ce que les dispositions du traité anglo-japonais étaient plus circonstanciées et plus détaillées sur certains points tels que le règlement des successions, le régime des échantillons de commerce, les déserteurs de la marine, le règlement des naufrages et avaries, etc., etc. A l'article premier, le gouvernement britannique avait réclamé la mention expresse, sous condition de réciprocité, du droit pour ses nationaux « d'acquérir et de posséder toute espèce de propriété mobilière ou immobilière, dans la limite permise par les lois. Mais la principale originalité du traité anglo-japonais était la façon dont avait été résolue la délicate question des droits de douanes et des tarifs conventionnels. Le gouvernement britannique n'avait pas jugé nécessaire d'affecter une convention spéciale à ce règlement. Les stipulations en matière de droits d'importation et d'exportation étaient insérées dans les articles 7, 8 et 9 du traité de commerce. L'article 8 se référait à deux tables ou cédules annexes au traité et où étaient marqués, d'une part, les droits conventionnels qu'auraient à acquitter un certain nombre de produits britanniques à leur entrée au Japon. d'autre part les articles de commerce japonais qui seraient exempts de

droits. Les articles anglais (lins, cotons, laines, tissus, fers) bénéficiaient de réductions importantes sur les droits du tarif statutaire. Les articles japonais, spécialement exempts de droits (habutaï, mouchoirs d'habutaï, tresses de paille et autres matières, cuivre, camphre et huile camphrée, paniers, nattes, laques, huile de navette, cloisonnés) avaient été choisis comme représentant une valeur à peu près égale à celle qu'atteignaient les diminutions de droits consenties en faveur des articles britanniques. Le reste des articles japonais étaient de même exempts puisque le régime de la loi anglaise ne frappait pas l'importation. Mais, pour rester dans la fiction de la convention et de la réciprocité, l'exemption des articles japonais ci-dessus désignés était consolidée en exemption conventionnelle. Le même article 8 du traité spécifiait, d'ailleurs, que si, après un an de la mise en vigueur du traité, et à quelque date que ce fût, l'une des Hautes Parties Contractantes désirait modifier les tables et cédules annexes, des négociations seraient engagées à cet effet et que si, au bout de six mois, les négociations n'avaient pas abouti, la Haute Partie intéressée pourrait, avec préavis de six mois, demander l'abrogation de l'article 8 lui-même, les autres stipulations du traité demeurant en vigueur. Cette stipulation marquait bien le caractère d'expérience et d'aléa de la fiction imaginée pour concilier le libre échange anglais avec la procédure de soi-disant réciprocité dont se réclamait le gouvernement japonais. L'avenir n'en demeurait pas moins réservé, puisque le gouvernement britannique s'était assuré la faculté de dénoncer, à tout moment, après une année d'essai, une combinaison qu'il n'avait acceptée que pour rendre possible la conclusion du traité avec son allié.

Furent ensuite conclus les traités avec la Suède (19 mai), avec l'Espagne (15 mai), avec la Norvège (16 juin), avec la Suisse (21 juin), avec l'Allemagne (même date), des traités provisoires avec les Pays-Bas, la Belgique, le Danemark, l'Autriche-Hongrie, l'Italie. Au traité germano-japonais était annexé un tarif conventionnel comprenant, parmi les articles allemands, les cuirs, certains produits chimiques, certaines couleurs, des tissus mixtes de laine, de coton et de soie, certaines catégories de zinc, de machines à gaz et à pétrole, de dynamos, et, parmi les articles japonais, la cire végétale, les habutaï, les mouchoirs d'habutaï, les tresses de paille, les nattes, les boutons de nacre, les laques.

La négociation du traité franco-japonais, retardée par la consultation de nos Chambres de commerce, ainsi que par la collection des documents et statistiques nécessaires, trouvait sa principale difficulté dans l'établissement d'une vraie et satisfaisante réciprocité, tant en matière législative qu'en matière de tarifs de douanes. Si le gouvernement britannique avait été amené, pour donner apparence à une convention de réciprocité dans ce dernier sens, à consolider, pour un certain nombre d'articles japonais, l'exemption et le franchise dont jouissait, par le régime même du libre échange anglais, la totalité des articles du commerce nippon, le gouvernement français ne pourrait, pour respecter sa propre loi, que consolider de même, à l'égard d'un certain nombre d'articles japonais, les droits inscrits au tarif minimum. Quand je quittai le Japon à la fin du mois de mai 1911 pour me rendre en congé en France, et quand j'arrivai à Paris vers la fin de juin, la négociation n'avait fait presque aucun progrès. Ma présence à Paris et mon intervention ne furent pas inutiles

tant auprès de l'ambassade du Japon qu'auprès de notre ministère des Affaires étrangères, de notre ministère du Commerce et du président du Conseil lui-même, pour représenter l'intérêt qu'il y avait à ce que la conclusion du traité français, étant donnée l'imminence de l'échéance du 4 août, à laquelle expirait l'ancien traité, ne fût pas plus longtemps retardée. Nous insistâmes auprès de l'ambassade et du baron Kurino pour obtenir sur certains points, dont nous avons déjà signalé l'importance (le droit de propriété immobilière, le maintien des exemptions et privilèges assurés aux détenteurs des « baux perpétuels » dans les ports ouverts du Japon, la protection de la propriété industrielle et les mesures à prendre contre les fausses indications de provenance), les précisions ou ponctuations qui nous paraissaient désirables. C'est ainsi qu'à l'article premier la formule du paragraphe 5 relative à la propriété mobilière ou immobilière reçut une rédaction améliorée, et que, de même, à l'article 16, les garanties de protection de la propriété industrielle, notamment en ce qui touche les fausses indications de provenance, furent plus nettement déterminées. Ce qui ne put être inséré dans le traité lui-même, et, par exemple, l'expression de nos vœux pour que des amendements fussent apportés à la loi conférant le droit de propriété foncière aux étrangers, la stipulation de nos réserves sur le strict maintien des exemptions et privilèges reconnus aux détenteurs de « baux perpétuels », fut consigné dans des échanges de lettres annexées au traité. Mais la difficulté qui exigea des négociateurs la plus grande fertilité de ressources et la plus subtile ingéniosité, ce fut la consolidation en tarif conventionnel, à l'égard de certains produits japonais, de droits inscrits à notre tarif minimum et qui, en vertu de notre loi, peuvent toujours

être modifiés. La difficulté ne fut résolue ou palliée que par deux dispositions, l'une inscrite au traité, et permettant de dénoncer à toute époque, avec préavis d'un an, l'article 5 relatif aux droits de douane perçus en France ou au Japon, l'autre, qui fit l'objet d'un protocole spécial, et en vertu de laquelle les droits inscrits aux deux tarifs conventionnels, français et japonais, pouvaient toujours être augmentés ou réduits, les augmentations toutefois n'étant applicables, en raison de l'éloignement des pays contractants, que cinq mois après la promulgation des actes qui les auraient édictées, le protocole lui-même pouvant, à toute époque, être dénoncé par chacune des parties et cessant d'être exécutoire cinq mois après cette dénonciation.

Aux tarifs conventionnels figuraient, parmi les articles français, les sardines, le beurre naturel, les vins non mousseux, les champagnes et autres vins mousseux, l'huile d'olive, les savons, les huiles, graisses et cires parfumées, les eaux de senteur, les poudres à dents, dentifrices et poudres de toilette, certaines catégories de fils et tissus de laine, les jumelles et lorgnettes, les automobiles et parties d'automobiles à l'exception des machines motrices, les machines à tricoter. Les seuls articles japonais figurant au tarif conventionnel, et à un taux identique à celui de notre tarif minimum, étaient les habutaï et similaires décolorés, mais non blanchis, ni teints, ni enduits, ni imprimés, les mouchoirs en tissu habutaï (numéro 460 du tarif minimum), les objets en bois recouverts de laque du Japon dite urushi (numéros 591, 592 bis, 593, 641 bis de notre tarif minimum). Les deux tarifs, d'ailleurs, avaient été concertés de façon à ce que, de part et d'autre, le total des réductions de droits ainsi consenties fût à peu près équivalent.

Le traité fut signé à Paris le 19 août 1911, soit quinze jours après l'échéance de l'ancien traité. Il fut convenu, par échange de lettres, que le traité nouveau était applicable à la Tunisie. En ce qui concerne l'Indo-Chine, extension de traité ne lui ayant pas été faite, les deux gouvernements français et japonais se bornèrent à maintenir, par un échange de lettres-annexes au traité, la déclaration du 10 juin 1907 en vertu de laquelle le traitement de la nation la plus favorisée était accordé aux Japonais dans l'Indo-Chine française, et aux sujets ou protégés de l'Indo-Chine française au Japon en tout ce qui touche leurs personnes et leurs biens.

Par le traité avec la France pouvait être considérée comme achevée l'œuvre de revision à laquelle le second cabinet Katsura avait tenu à cœur d'attacher son nom. Il semblait qu'il n'attendit plus que la consommation de cet événement pour se retirer, et pour transmettre le pouvoir à un nouveau cabinet Saïonji, selon l'accord intervenu à ce sujet dès le mois de janvier 1911 entre les deux hommes d'État qui depuis 1901 se succédaient ainsi au pouvoir. Le cabinet Katsura se retira, en effet, le 25 août, et le marquis Saïonji, appelé le 28 à former le cabinet nouveau, avait dès le 30 accompli sa tâche. Mais, avant même de mettre, par le traité avec la France, la dernière main à la revision des anciens traités de commerce et de consacrer ainsi l'affranchissement économique que, dès la première heure de ses relations avec l'Occident, le Japon n'avait cessé de poursuivre comme l'idéal auquel il tendait obstinément, le marquis Katsura avait remporté un autre et brillant succès. Il avait, le 13 juillet 1911, renouvelé et prorogé, pour un nouveau terme renouvelable de dix ans, le traité d'alliance avec la Grande-Bretagne auquel les

deux alliés avaient cru nécessaire, à la suite des événements considérables survenus depuis 1902 et 1905, d'apporter quelques amendements.

C'est à la conclusion de ce nouveau traité que doit être consacré le dernier chapitre de ce livre III, tout entier dédié à la glorieuse et féconde période du second cabinet Katsura.

Les nouveaux traités et le régime douanier en résultant n'étant entrés en vigueur qu'à partir des mois de juillet et août 1911, trois années seulement se sont écoulées entre cette application du nouveau régime et la période ouverte par la guerre de 1914.

Durant ces trois années, les statistiques publiées par l'administration japonaise accusent les accroissements suivants dans l'importation des marchandises étrangères et dans l'exportation des produits japonais. Du chiffre de 220 401 926 yen auquel s'élevait l'importation en 1899, c'est-à-dire dans la dernière année de l'application des anciens traités, et du chiffre de 513 805 705 yen atteint par l'importation en 1911, c'est-à-dire dans la dernière année du régime des traités en vigueur de 1899 à 1911, l'importation montait, en 1912, à 618 992 277 yen, en 1913 à 729 431 644 yen. L'exportation qui, en 1899, avait atteint le chiffre de 214 929 894 yen, et en 1911 le chiffre de 447 433 888 yen, s'élevait en 1912 à 526 981 842 yen, en 1913 à 632 460 213 yen. — Le revenu des douanes qui, en 1899, atteignait à peine 10 millions de yen et qui était parvenu en 1911 au chiffre de 42 007 000 yen, s'élevait en 1912 à 58 242 000 yen, en 1913 à 73 580 000 yen. — Le nouveau régime constituait donc un progrès marqué sur le précédent. Ce sont, à l'importation, l'Angleterre, l'Allemagne, mais surtout les États-Unis, qui bénéficièrent le

plus de l'ère nouvelle. A l'exportation, c'est avec les États-Unis et la Chine que le commerce japonais prenait le plus de développement. Les relations commerciales entre la France et le Japon demeuraient à peu près stationnaires, sauf en 1913 où l'exportation des soies japonaises en France s'accroissait de 10 millions de yen.

Avec la guerre de 1914 s'est ouverte pour le commerce japonais une ère de prospérité inouïe qui doit être considérée, non comme l'effet des traités de 1911, mais comme la conséquence directe de la guerre elle-même. Tandis, en effet, que, par les événements d'Europe, l'importation occidentale au Japon se trouvait considérablement diminuée (de 130 millions de yen en 1914, de 65 millions de yen en 1915), l'exportation japonaise passait de 591 101 461 yen en 1914, à 708 306 997 yen en 1915, et 1 127 468 118 yen en 1916, l'excédent de l'exportation sur l'importation atteignant dans cette dernière année le chiffre énorme de 371 040 208 yen. L'industrie japonaise a pris, pendant la guerre, soit par les fournitures de toute espèce à faire aux Alliés, soit par les articles qu'elle a pu fournir à la Chine, une extension considérable. Les bénéfices qui en résultèrent pour le Japon se sont aussitôt manifestés dans le relèvement de sa situation financière et monétaire, à un tel point que le Japon qui, depuis 1894 et surtout depuis le traité de Portsmouth, avait dû contracter de lourds emprunts en Europe et aux États-Unis, a pu, dans les deux ou trois dernières années, prêter, à son tour, à trois pays alliés, à la Russie, à la Grande-Bretagne, à la France.

La France et les Alliés se sont rendu compte, pendant la présente guerre, de l'influence décisive que les arrangements commerciaux, les rapports économiques, la libre disposition des matières premières, les questions de ton-

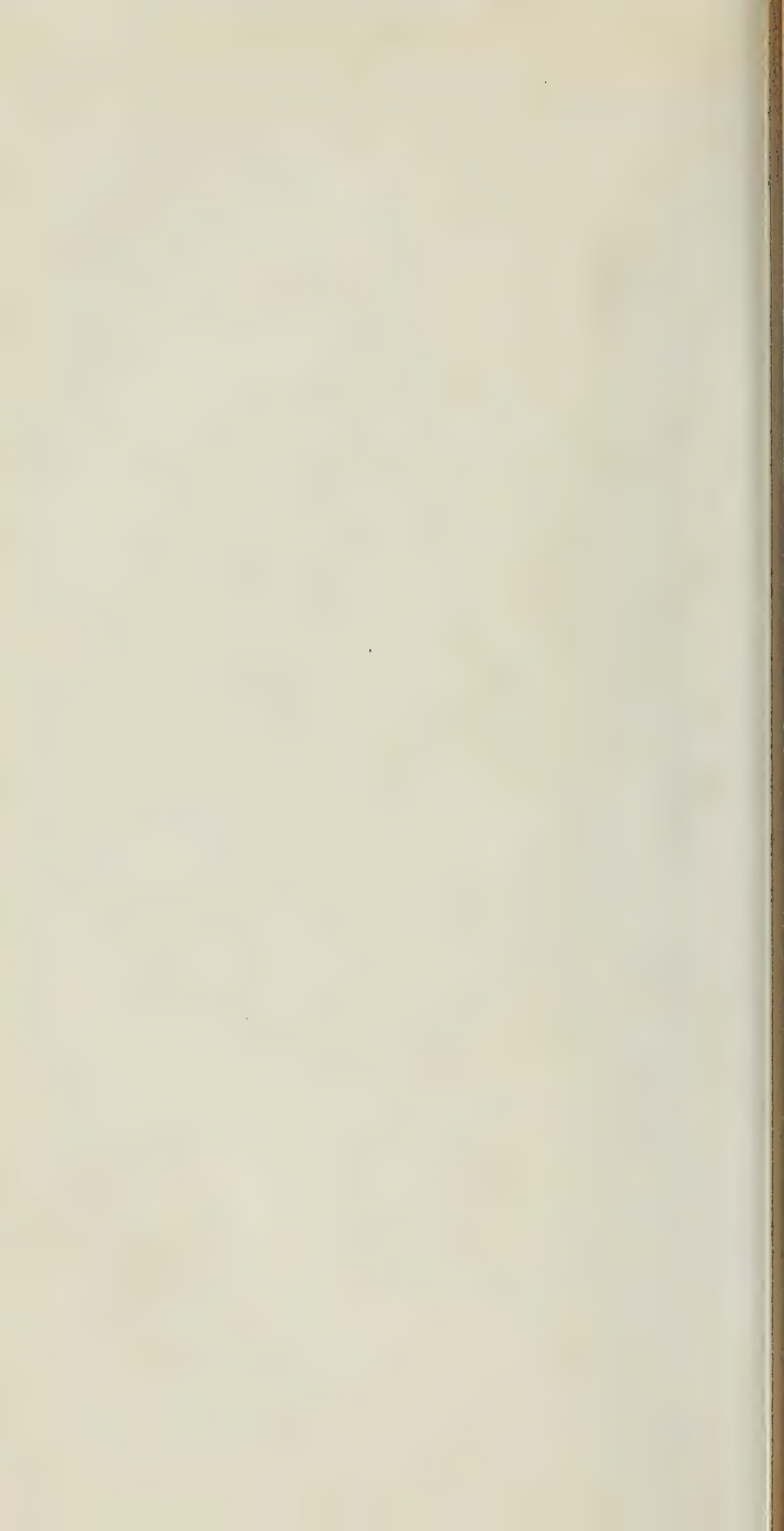
nage maritime et de fret exerçaient sur la puissance proportionnelle des États et nations en lutte et sur la conduite même des campagnes militaires et navales. — Ils avaient, au mois de juin 1916, dans la conférence économique tenue alors à Paris, préparé, tant pour la période même de guerre que pour l'après-guerre, un plan de défense et, au besoin, de contre-offensive commerciale, industrielle et maritime.

Plus récemment, le 24 avril 1918, le gouvernement de la République a été amené, pour l'exécution de ce plan, à décider la dénonciation des conventions commerciales contenant les clauses générales du traitement de la nation la plus favorisée ou des consolidations tarifaires, des traités relatifs à la navigation, aux douanes, au régime des voyageurs de commerce, à l'exercice du commerce et de l'industrie, ainsi que de tous accords de nature à entraver la mise en application du nouveau statut commercial, maritime ou douanier sous lequel la France et les Alliés entendent se placer.

Le traité franco-japonais du 19 août 1911 devra être dénoncé comme tous les accords du même genre. Le *statu quo* toutefois sera prorogé pendant un délai de trois mois, avec toutes facilités pour la négociation et la conclusion d'un nouvel accord. — Le Japon est un allié trop nécessaire et trop précieux dans l'application des programmes de défense, ou même de contre-offensive commune, pour que la France et les autres alliés ne cherchent pas à s'assurer le maintien de son entier concours.



LE MARQUIS J. KOMURA



CHAPITRE VIII

Renouvellement du traité d'alliance entre le Japon et l'Angleterre (13 juillet 1911). — L'emprunt de la réforme monétaire. — La retraite du cabinet Katsura.

La politique de l'alliance anglo-japonaise restait fidèle au principe qui l'avait inspirée : 1^o consolidation et maintien de la paix générale dans les régions de l'Asie orientale et de l'Inde ; 2^o préservation des intérêts communs de toutes les puissances en Chine par la sauvegarde de l'indépendance et de l'intégrité de l'Empire chinois, ainsi que du principe de la porte ouverte et du traitement égal pour le commerce et l'industrie de toutes les nations ; 3^o maintien des droits territoriaux des alliés dans les régions de l'Asie orientale et de l'Inde, et défense de leurs intérêts spéciaux dans ces régions.

Mais si l'objet et le but de l'alliance restaient les mêmes, l'Asie orientale, le Pacifique et les relations respectives des puissances n'étaient plus en 1911 ce qu'ils avaient été en 1902 et 1905, c'est-à-dire à l'époque des deux premiers traités. A la rivalité anglo-russe, au conflit russo-japonais avait succédé l'entente de l'Angleterre avec la France et la Russie, du Japon avec les deux mêmes puissances, France et Russie. La Corée, visée dans les deux premières chartes d'alliance de 1902 et 1905, était devenue partie intégrante de l'Empire japonais. L'Inde,

si elle avait à redouter d'autres périls, n'était plus menacée par la Russie qui, dans son accord du 31 août 1907 avec l'Angleterre, avait écarté et réglé les causes de difficulté ou de litige soit en Afghanistan, soit au Thibet, soit en Perse. La Chine, d'autre part, avait ratifié et homologué tous les arrangements passés entre le Japon et la Russie, et sa propre indépendance et intégrité se trouvait plus efficacement préservée par les différents accords conclus depuis 1902, 1905, 1907 entre les diverses puissances. Les États-Unis enfin, par les lettres échangées au mois de novembre 1908 avec le Japon, avaient, non seulement adhéré au maintien du *statu quo* et de la paix de l'Asie orientale, mais ils avaient, dans ces mêmes lettres, étendu la portée de cet accord à toute la région du Pacifique. Ils proposaient maintenant à l'Angleterre, comme à la France, à la Russie, au Japon, à d'autres puissances encore, la conclusion de traités d'arbitrage général et sans limitation, par lesquels serait désormais prévenu tout conflit entre les grands États de ce monde. La Grande-Bretagne, ainsi que sir Edward Grey avait eu l'occasion de le déclarer, examinait l'offre qui lui avait été faite, elle inclinait visiblement, comme la France, à l'accepter. Si elle se liait aux États-Unis par une obligation de ce caractère, n'en résulterait-il pas pour elle la nécessité de concilier ses autres engagements avec ce pacte nouveau? Ne fût-ce que pour ce dernier motif, il était sans doute vraisemblable que le traité d'alliance de 1905 aurait à subir quelque amendement.

Le comte Komura, dans des entretiens personnels que j'avais eus avec lui au mois d'avril de cette année 1911, et à qui je m'étais permis de demander son avis sur cette éventualité, m'avait répondu que « c'étaient là de graves

sujets », en me laissant l'impression que l'ambassadeur du Japon à Londres, M. Kato, les avait déjà abordés avec sir Edward Grey, que le gouvernement britannique avait soumis le cas au Japon et que, sans doute, tout en prorogeant le traité de 1905, il y aurait lieu d'y introduire une clause rendant possible, sans préjudice à l'alliance elle-même, la conclusion avec un tiers d'un traité général d'arbitrage.

A la suite des pourparlers et négociations engagés entre les deux gouvernements, le nouveau traité d'alliance fut signé à Londres le 13 juillet 1911 par M. Kato et sir E. Grey. Du texte de 1905 avaient été éliminés les articles 3 et 4 relatifs à la Corée et à l'Inde, ainsi que l'article 6 qui se référait à la guerre russo-japonaise. Un nouvel article, l'article 4, relatif à la conclusion avec un tiers d'un traité d'arbitrage général, était ainsi conçu :

« Article 4. Au cas où l'une des Hautes Parties Contractantes conclurait un traité d'arbitrage général avec une tierce puissance, il est convenu que rien dans le présent traité ne saurait imposer à cette Haute Partie l'obligation d'entrer en guerre avec la puissance avec laquelle le traité d'arbitrage général serait en vigueur. »

Le traité était renouvelé pour une durée de dix ans, avec faculté de renouvellement ultérieur.

La modification ainsi introduite dans le traité d'alliance attestait hautement, en addition aux lettres échangées le 30 novembre 1908 entre les gouvernements américain et japonais, que la portée des accords intervenus entre les trois puissances, Angleterre, Japon, États-Unis, s'étendait à la région du Pacifique. C'était donc un nouveau gage de paix, une nouvelle garantie du *statu quo* et de l'équilibre qui s'ajoutait aux précédents accords conclus

de 1905 à 1908. Quel que fût l'avenir réservé aux traités d'arbitrage général, que l'Angleterre et le Japon acceptassent ou non les ouvertures faites à cet égard par les États-Unis, il était clair que, des accords déjà existants comme de l'article 4 du nouveau traité d'alliance entre l'Angleterre et le Japon, résultait l'augure d'une ère de paix et d'harmonie entre les puissances dont les intérêts sur le Pacifique étaient le plus considérables. C'est une vaste région du monde que l'entente ainsi intervenue entre les puissances maîtresses plaçait sous la protection de la liberté et de la paix.

Un peu avant la date où le traité d'alliance anglo-japonais fut ainsi renouvelé et prorogé, avait été conclu à Pékin, le 15 avril 1911, entre le gouvernement chinois et les représentants des banques américaines, françaises, anglaises et allemandes, un contrat d'emprunt, auquel j'ai déjà fait allusion plus haut, et dont le produit (50 millions de dollars) devait être affecté à la réforme monétaire de la Chine. Les gouvernements japonais et russe n'avaient pas été sans se préoccuper du véritable but de cet emprunt, et surtout de quelques-unes des clauses en vertu desquelles un conseiller ou expert américain serait appelé à contrôler la mise en œuvre de la réforme monétaire, tandis que l'emprunt lui-même serait garanti en partie par les revenus des trois provinces mandchouriennes. Ces inquiétudes furent augmentées par le bruit qui se répandit un peu plus tard que parmi les articles de contrat figurait un article spécial (l'article 16) par lequel le gouvernement chinois s'engageait, au cas d'un nouvel emprunt, à s'adresser d'abord aux mêmes groupes avec lesquels l'emprunt de la réforme monétaire serait contracté. Certaines rumeurs enfin étaient répandues

sur le projet qu'auraient les financiers et industriels américains de voir affecter une partie de l'emprunt à des entreprises en Mandchourie, malgré les intérêts spéciaux réservés au Japon et à la Russie dans cette partie de l'Empire. Ces défiances et ces soupçons devaient subsister quelques mois, plus encore en Russie qu'au Japon, et donner lieu, de la part des deux gouvernements de Saint-Pétersbourg et de Tokyo, à des démarches auprès des puissances alliées et unies, la France et la Grande-Bretagne, pour que leur attention fût éveillée sur le dommage que l'emprunt de la réforme monétaire pourrait causer aux intérêts russo-japonais dans les provinces mandchouriennes. J'ai à peine besoin d'ajouter que les cabinets de Paris et de Londres s'empressèrent de donner aux gouvernements russe et japonais toutes les assurances et tous les apaisements nécessaires. En fait, et lorsque vint à se poser, quelques mois plus tard, la question des mesures à prendre pour l'émission de l'emprunt de 50 millions de dollars, il fut convenu, à la suite d'observations faites au groupe américain et au gouvernement fédéral lui-même, que le contrat du 15 avril serait purgé, non seulement de l'article 16, mais des diverses clauses qui seraient contraires aux intérêts spéciaux du Japon et de la Russie en Mandchourie. Là encore nos alliés et amis avaient pleine et entière satisfaction.

La gestion du second cabinet Katsura se concluait et se résumait par une série de grands et beaux succès dont chacun avait réalisé l'une des ambitions, exaucé l'un des vœux ardents de la nation. L'incorporation définitive de la Corée au territoire de l'Empire, la conclusion d'accords durables avec la France, avec la Russie, avec les États-Unis, couronnée par le renouvellement de l'al-

liance avec la Grande-Bretagne, la signature avec la Chine d'arrangements qui consolidaient, étendaient, développaient les baux, privilèges et avantages acquis dans la Mandchourie méridionale et sur la frontière de Mongolie, l'heureux dénouement des négociations engagées avec les puissances de l'Ouest pour la revision, dans un sens d'égalité et de réciprocité, des anciens traités de commerce, l'inauguration d'une politique financière qui assurait l'amortissement de la dette sans contrarier l'expansion commerciale, industrielle et économique du pays, tous ces magnifiques résultats obtenus en trois ans attestaient les services rendus à l'Empire par l'homme d'État qui déjà avait eu le haut mérite de diriger le gouvernement pendant la guerre de 1904-1905. L'Empereur avait, le 21 avril 1911, élevé le marquis Katsura, en même temps que le marquis Tokudaiji, son grand chambellan, au rang de princes ; il avait créé le comte Komura marquis et le vicomte Teraoutsi comte. Le 24 août, les barons Hirata, Oura, Chinda, Uchida étaient promus vicomtes, MM. Kato et Ishii étaient créés barons. C'était, suivant la tradition japonaise, la récompense décernée aux grands ou bons serviteurs du pays. L'heure était donc venue pour le prince Katsura de considérer sa tâche comme accomplie et de remettre le pouvoir, suivant l'entente intervenue, entre les mains du marquis Saïonji.

Lorsque cette transmission se fit du 25 au 30 août, j'avais, depuis la date du 21 mai précédent, quitté le Japon par la voie de Tsuruga, de Vladivostok et du Transsibérien pour aller jouir en France du congé qui m'était accordé. J'avais été heureux de pouvoir, avant mon départ, féliciter le prince Katsura et le marquis Komura de la justice rendue à leurs efforts, à leurs mé-

rites, à leurs services. Je me souviens encore de l'entretien que j'eus alors, dans sa résidence privée de Mita, avec le prince Katsura dont la fortune politique avait été une des plus rapides et des plus éclatantes que le Japon eût connues. Le prince savourait à longs traits une félicité qui devait être, moins de deux années plus tard, expiée par de si cruels revers et une si brusque fin. Mais il était alors dans toute l'exaltation du triomphe, et je me rappelle comment, en me racontant certains épisodes de sa vie, il se félicita d'avoir pu, entre autres circonstances heureuses, faire entrer par adoption son second fils dans la famille du marquis Inouye, dont son fils avait épousé la fille adoptive. Cette satisfaction de bonheur domestique était pour lui comme le dernier achèvement, la suprême parure d'une destinée privilégiée entre toutes. Le marquis Komura, dont la vie personnelle avait été beaucoup plus difficile et plus éprouvée, supportait avec plus de sérénité et de calme les faveurs et les sourires de sa carrière finissante. Il était déjà gravement atteint du mal qui devait, avant la fin de cette même année, le mettre au tombeau. Sa seule et grande joie était d'avoir bien servi le pays et son souverain, et de laisser le Japon en possession du rang que lui avaient conquis les vertus, les hauts faits de ceux qui, comme lui-même, s'étaient passionnément dévoués à sa grandeur, à sa prospérité, à sa gloire.



LIVRE IV

MON VOYAGE PAR LA SIBÉRIE ET MON SÉJOUR DE CONGÉ EN FRANCE DE JUIN 1911 A JANVIER 1912. — LA QUESTION DE RECONSTRUCTION DE L'AMBASSADE DE FRANCE A TOKYO. — LA RÉVOLUTION CHINOISE (OCTOBRE 1911). — RETOUR AU JAPON. — LE SECOND CABINET SAÏONJI. — L'EMPRUNT CHINOIS. — LES ÉLECTIONS DE MAI 1912. — LE NOUVEL ACCORD RUSSO-JAPONAIS (8 JUILLET 1912). — LA MALADIE, LA MORT ET LES OBSÈQUES DE L'EMPEREUR MUTSU-HITO (JUILLET-SEPTEMBRE 1912). — LA CRISE DU CABINET SAÏONJI.

CHAPITRE PREMIER

Mon voyage en Sibérie et mon congé en France. — Le terrain et la reconstruction de l'ambassade de France à Tokyo. — La révolution chinoise. — Le retour au Japon. — Le second cabinet Saïonji.

Le voyage de retour en Europe par la voie de Tsuruga, Vladivostok et du Transsibérien fut pour moi d'un très grand intérêt par l'occasion qu'il me donna de constater *de visu* la mise en valeur, le peuplement, la croissance des provinces sibériennes dont le sous-sol est aussi riche que le sol. L'aspect des champs et des prairies, à cette

date de juin où je les traversai, était vraiment enchanteur : les grandes bouteilles de lait que les paysans apportaient aux gares fleuraient aussi bon qu'en Suisse. Quant aux richesses minières, dont l'exploitation avait commencé, les divers ingénieurs, russes ou étrangers, dont je fis la rencontre dans le train, étaient unanimes à en célébrer l'étendue et l'importance. A maintes reprises, nous croîsâmes sur notre route des trains d'émigrants qui venaient s'établir sur les terres mises à leur disposition, avec les instruments aratoires et les premières sommes nécessaires. Et, depuis plusieurs années déjà, les statistiques montraient que la proportion des déchetts, c'est-à-dire des émigrants qui, pour une raison ou une autre, renonçaient à leur établissement, était minime.

Dans un bref séjour à Saint-Pétersbourg où je vis mon collègue de France, M. Georges Louis, l'ambassadeur du Japon, le baron Motono, le ministre des finances de Russie, M. Kokovsoff, et l'ad-latus du ministère impérial des Affaires étrangères, M. Neratoff, je pus me convaincre combien étaient fermes et solides les fondements de l'entente si heureusement établie depuis 1907 entre la Russie et le Japon, comme entre leurs alliés respectifs, la Grande-Bretagne et la France. Mes entretiens avec mes deux collègues de France et du Japon, de même qu'avec les ministres russes, me confirmèrent dans les certitudes que j'avais emportées de Tokyo sur l'avenir d'une politique répondant si bien aux intérêts des Alliés et aux principes de l'équilibre, du *statu quo*, de la paix. Je trouvai les ministres russes beaucoup plus préoccupés que ne l'étaient à Tokyo les ministres japonais de l'emprunt sino-américain pour la réforme monétaire. Le ministre des Finances, M. Kokovsoff, pour parer ce qu'il considé-

rait comme une menace et un danger, cherchait à créer une combinaison financière dans laquelle seraient groupés des éléments russes, français, anglais, belges et hollandais. Mais, ainsi que l'événement ne tarda pas à le prouver, les menaces de périls se dissipant, la combinaison préparée devint superflue. Quelques mois à peine devaient s'écouler avant que la Russie et le Japon adhérassent l'une et l'autre à un groupement international plus vaste, destiné à pourvoir aux besoins de la Chine.

Quand j'arrivai à Paris, après un séjour d'une semaine à Berlin, vers la fin de juin, venait d'éclater la crise ministérielle d'où sortit le cabinet présidé par M. Joseph Cailiaux, avec M. de Selves comme ministre des Affaires étrangères. Dès que le nouveau ministère fut constitué, j'eus à m'occuper, comme je l'ai dit au chapitre VII du livre précédent, des négociations relatives au renouvellement du traité de commerce entre la France et le Japon, ainsi que des diverses affaires restées pendantes entre les deux pays.

Les actes et accords conclus entre la France et le Japon dans la période de 1907 à 1911 avaient été :

1^o L'arrangement politique du 10 juin 1907 et la déclaration de même date relative à l'Indo-Chine ;

2^o Une convention, en date du 26 décembre 1908, concernant la réparation et l'entretien des cimetières de Formose et des Pescadores où sont ensevelis nos soldats et marins de la campagne de 1884-85 contre la Chine ;

3^o Une convention, en date du 14 septembre 1909, pour la protection réciproque des marques de fabrique françaises et japonaises en Chine ;

4^o Un contrat, en date du 29 avril 1911, pour la location à bail indéfini du terrain d'Akabane-cho, à Tokyo,

sur lequel doit être édiflée la nouvelle ambassade de la République ;

5° Le traité de commerce et de navigation signé à Paris le 19 août 1911.

De ces divers accords, les trois premiers avaient été dûment ratifiés entre les deux gouvernements et étaient en pleine vigueur, le cinquième, qui venait à peine d'être signé, devait être encore soumis aux Chambres françaises. Sur le quatrième, à savoir le contrat de location à bail indéfini du terrain de Tokyo sur lequel devait être édiflée la nouvelle ambassade de la République, quelques éclaircissements pourront ici trouver leur place.

Le gouvernement de la République, lorsqu'il décida d'ériger au rang d'ambassade son ancienne Légation à Tokyo, avait en même temps compris la nécessité de substituer à l'immeuble de notre Légation un édifice nouveau, plus approprié aux exigences d'une ambassade. Le terrain sur lequel était située la Légation ne se prêtant, ni par le site même, ni par les dimensions, à la construction de l'ambassade projetée, j'avais été chargé de chercher à Tokyo un terrain convenable et de négocier, à cet effet, avec le gouvernement japonais. La difficulté était, d'une part, que les terrains disponibles à Tokyo étaient extrêmement rares, d'autre part, que le gouvernement japonais avait cessé, depuis 1890, de mettre, comme jadis, des terrains à la disposition des gouvernements étrangers, et que force était, pour ces gouvernements, soit d'acquérir eux-mêmes, à leurs risques et périls, selon les exigences de la loi et les conditions du marché, les terrains nécessaires, soit d'échanger, à la rigueur, si le gouvernement impérial le pouvait et s'y prêtait, le terrain occupé par leur Légation ou ambassade contre un

terrain équivalent. Pendant près de quatre ans, toutes nos recherches avaient été vaines, le gouvernement japonais me déclarant ne disposer d'aucun terrain, et les terrains privés que je visitai ou bien ne se prêtant pas aux convenances d'une ambassade, ou bien excédant, par les prix qui nous étaient demandés, la somme que nous désirions affecter à cette acquisition. C'est seulement dans l'automne de 1910 que j'avais appris, par M. Wakatsuki, vice-ministre des Finances, qu'un terrain sis dans le quartier de Shiba, et jusqu'alors occupé par l'arsenal de la marine, allait être désaffecté et que peut-être il y aurait possibilité pour nous d'échanger le terrain où était située notre ancienne Légation contre ledit terrain de Shiba. Le principe de cet échange ayant été agréé, selon l'autorisation que j'en reçus de mon gouvernement, le gouvernement impérial était tout prêt à échanger les deux terrains, mais sous condition de stricte égalité, c'est-à-dire que le terrain qui nous serait donné à Shiba serait rigoureusement égal de contenance à notre terrain actuel, dont la superficie était d'un peu plus de 5 000 tsubo (15 000 mètres). La transaction, si elle en fût restée là, eût été fort simple et se serait terminée par ce simple échange, le nouveau terrain étant mis à notre disposition dans les mêmes conditions où l'avait été l'ancien, c'est-à-dire moyennant une très faible redevance. Ce qui compliqua singulièrement l'opération, c'est que le ministre des Affaires étrangères, qui était alors M. Stephen Pichon, ayant pris connaissance des plans que j'avais envoyés à Paris et qui le séduisirent, désira, non seulement la partie correspondante du nouveau terrain (soit 5 000 tsubo), mais le terrain tout entier, qui était d'une contenance triple (15 000 tsubo). Or, pour les 10 000 tsubo

excédant la superficie de notre terrain actuel, le gouvernement japonais, n'étant autorisé, par la loi même du domaine, à les céder que par voie d'échange, il eût fallu qu'à notre terrain ancien fût ajouté, pour rendre l'opération légale, un autre terrain de 10 000 tsubo. De très longues négociations durent être conduites par le gouvernement français avec le gouvernement japonais pour que, sous forme d'un échange additionnel, les 10 000 tsubo supplémentaires que nous désirions fussent joints aux 5 000 tsubo de notre terrain ancien. Toutefois, ces 10 000 tsubo ne purent nous être cédés, selon les termes mêmes de la loi japonaise, c'est-à-dire à bail indéfini, que moyennant un loyer régulier, très supérieur à l'ancienne redevance. C'est dans ces conditions que furent arrêtés les termes du contrat que je signai le 29 avril 1911 avec le gouvernement de Tokyo.

Il restait maintenant, le terrain ayant été trouvé et acquis, à préparer les plans et devis et à obtenir du Parlement les crédits nécessaires. Des plans et devis préliminaires avaient été, par nos soins, et sur les instructions que j'avais reçues, confiés à Tokyo à un architecte de nationalité américaine, M. Gardiner, qui avait été, à divers intervalles, chargé des travaux de réparation ou d'entretien de notre immeuble. Pendant la durée de mon congé en France, je continuai, de concert avec le département des Affaires étrangères et le sous-secrétariat des Beaux-Arts, à suivre l'affaire avec autant d'attention que de constance. Un architecte de l'administration des Beaux-Arts, M. Prost, avait été désigné pour établir, en s'aidant des travaux préliminaires de M. Gardiner, des plans et devis plus détaillés. De longs mois devaient s'écouler encore avant que M. Prost eût pu terminer sa tâche. Plus

tard, et lorsque je fus de retour à Tokyo, un autre architecte, M. Marcel, fut envoyé en mission au Japon pour achever sur place l'établissement des plans et devis définitifs. Le projet, dressé par lui, fut joint à la demande de crédits présentée par le ministère des Affaires étrangères et que la Chambre des députés agréa. Mais, et lorsque le projet de loi semblait enfin toucher au port, la commission du Sénat, nommée pour l'examiner, souleva des objections qui, à la fin de la session ordinaire de 1914, à la veille de la guerre, n'étaient pas écartées. Je garde pourtant l'espoir que, sur le beau terrain d'Akabane-cho, dominant la mer et la ville, et si bien adapté à l'édification d'une ambassade, se dressera un jour l'élégant profil du palais de style Louis XVI qui sera, pour les Japonais, eux-mêmes si épris de tradition et d'art, le symbole de notre art français de la fin du dix-huitième siècle. La France ne négligera pas, parmi tant d'autres et impérieux soucis, celui de laisser d'elle dans ce beau pays, si riche en trésors artistiques, une image digne de son haut renom, de son charme, de sa merveilleuse histoire.

Durant les premières semaines de mon séjour à Paris, des Japonais de haute distinction vinrent faire une visite en France et s'arrêter quelques jours parmi nous. Ce fut d'abord le général comte Noghi, le vainqueur de Port-Arthur, qui avait accompagné le prince Higashi-Fushimi aux fêtes du couronnement du roi George V à Londres, et qui, avant de rentrer au Japon, avait tenu à passer par la France. Des réceptions furent données en l'honneur du général Noghi, notamment un grand déjeuner offert au Pré-Catelan par le baron Kurino, ambassadeur du Japon, et auquel étaient conviés les principaux personnages de notre monde politique et militaire. Il me semble revoir

encore à ce déjeuner parisien l'héroïque samurai qui, ne parlant aucune langue européenne, et peu familiarisé avec nos usages, était un peu comme un oiseau de nuit qu'offusquait la lumière crue du grand jour. Son masque énergique et rude pourtant fit une grande impression, et je me rappelle l'étonnement qu'éprouva I. Clemenceau qui me questionnait sur la situation présente du général à Tokyo, quand je lui dis que l'Empereur lui avait confié la haute direction de l'Ecole supérieure des filles nobles. « Mme de Maintenon, » dit, en le regardant, l'ancien président du Conseil.

Ce fut un peu plus tard la visite de l'amiral Shimamura, chef de l'escadre envoyée en Angleterre pour les fêtes du couronnement du roi George, et qui, sa mission accomplie, après s'être arrêté avec ses bâtiments dans quelques-uns de nos ports, vint, avec les officiers de son état-major, se présenter au président de la République et aux membres du gouvernement français. L'amiral, dont les bâtiments et les équipages avaient été fêtés à Brest et à Toulon, fut reçu officiellement à Rambouillet, où le président Fallières lui offrit un déjeuner. Il fut de même l'hôte de notre ministère de la Marine, du Comité de l'Asie française, de la Société franco-japonaise et de plusieurs de nos officiers. Il nous offrit lui-même chez Ledoyen, aux Champs-Élysées, un dîner fort élégant qui permit à nos officiers de fraterniser une fois de plus avec leurs camarades japonais.

C'est à Paris que j'appris, à la fin du mois d'août, la retraite du cabinet Katsura et la formation, prévue depuis quelque temps déjà, du second cabinet Saïonji. Dans ce cabinet dont le marquis Saïonji assumait la présidence, le portefeuille des Affaires étrangères était attribué au vicomte Uchida, l'heureux négociateur du traité de com-

merce avec les Etats-Unis ; les portefeuilles de l'Intérieur, de la Justice et de l'Education à MM. Hara, Matsuda, Haseba, tous trois membres de la Chambre des Représentants et lieutenants du marquis Saïonji dans la direction du parti Seiyukai. Le portefeuille des Finances, qui dans les circonstances présentes revêtait une importance particulière, était réservé à M. Yamamoto (Tatsuo), membre de la Chambre des pairs, ancien gouverneur de la Banque du Japon, puis de la Banque hypothécaire. Le comte Hayashi (Tadasu), au lieu de reprendre, comme en 1906, le portefeuille des Affaires étrangères, se contentait du ministère des Communications, mais en gardant dans le cabinet, pour la délibération et la conduite de toutes les affaires importantes, l'influence et l'autorité qui lui appartenaient à un si haut degré. Le baron Makino, ancien ambassadeur à Vienne, ancien ministre de l'Éducation, était nommé ministre de l'Agriculture et du Commerce. Le général comte Teraoutsi, désirant se consacrer tout entier à son poste de gouverneur général de la Corée, était remplacé au ministère de la Guerre par le lieutenant-général baron Ishimoto, jusqu'alors vice-ministre. Le vice-ministre baron Saito conservait le portefeuille de la Marine qu'il occupait depuis 1906. — De Paris, j'écrivis aux nouveaux ministres avec qui j'avais eu les relations les plus suivies, au marquis Saïonji, au comte Hayashi, au vicomte Uchida, au vice-amiral Saito et au baron Makino, pour leur adresser, avec mes félicitations et mes vœux, mon espoir de les revoir bientôt, quand je serais de retour à Tokyo. Le nouveau cabinet s'annonçait, d'après les premières communications faites aux agences et à la presse, et d'après les intentions attribuées à quelques-uns des ministres, comme devant être un cabinet plus strictement

constitutionnel et parlementaire, dont les deux principaux objets seraient, d'une part l'assainissement et l'épuration de la situation financière, de l'autre le développement attentif des intérêts qu'avait créés au Japon le succès, la croissance de sa politique extérieure. Les noms du marquis Saïonji et du comte Hayashi nous étaient d'avance la garantie et le gage que cette politique extérieure demeurerait en harmonie étroite avec la politique des puissances alliées et unies de l'Occident, Grande-Bretagne, France et Russie.

Tandis que, dans l'été et l'automne de cette année 1911, la grande préoccupation fut en Europe le litige survenu entre la France et l'Allemagne au sujet de notre politique au Maroc et des compensations que l'Allemagne réclamait, le grand événement d'Extrême-Orient fut la révolution qui éclata brusquement en Chine, dans la vallée du Yang-tse-Kiang (Fleuve Bleu), vers le milieu du mois d'octobre. L'explosion de cette révolution ne pouvait être considérée tout à fait comme une surprise. De nombreux symptômes, depuis quelques années, depuis le retour de la cour à Pékin après l'insurrection des Boxeurs, et depuis que la question de la constitution avait été mise à l'ordre du jour, permettaient de la prévoir. Dans cette terre classique des sociétés secrètes, étant donné le schisme entre l'élément chinois et l'élément mandchou, après toutes les crises et convulsions qui, depuis la guerre sino-japonaise, avaient secoué le pays, il fallait s'attendre à ce qu'un jour l'une des tentatives préparées sans relâche par les partis révolutionnaires mît le feu aux poudres. L'agitation pour la réunion d'un Parlement, dont la date avait été d'abord fixée à l'année 1916, puis promise pour 1913, et l'émoi causé dans toutes les provinces de la région du Yang-tse

par les conventions conclues entre le gouvernement chinois et le syndicat des banques anglaises, françaises, allemandes, américaines, pour la construction et l'exploitation des lignes ferrées de Han-Keou à Canton et au Ssetchouen furent les deux étincelles qui, à la dernière heure, allumèrent l'incendie. Les matériaux inflammables étaient si bien amassés et prêts que les troupes qui, le 10 octobre, se soulevèrent à Ou-tchang, puis, quelques jours plus tard, sur le haut Yang-tse, à Canton, dans le Kiang-sou, au Yunnan, ne rencontrèrent presque pas de résistance. Un colonel en garnison à Ou-tchang, Li-yuan-hong, devenu plus tard vice-président, puis président de la République, se laissa persuader, sans trop de peine, à prendre le commandement des troupes révolutionnaires. Toutes les provinces, l'une après l'autre, se détachaient et s'organisaient de façon indépendante, certaines villes même se constituaient en républiques libres. Il n'est pas d'exemple, je crois, d'un vaste empire qui se soit ainsi, en quelques semaines, affranchi de ses anciens liens pour se donner un gouvernement ou des gouvernements nouveaux.

La cour de Pékin et le Prince régent, en présence d'un pareil spectacle, n'avaient pas le choix des moyens : il leur fallait trouver sans retard l'homme qui pût ou arrêter la révolution, ou pactiser avec elle. Cet homme était tout indiqué : c'était celui-là même qu'après la mort de l'empereur Kouang-siu et de l'impératrice Tseu-hi, le Prince régent avait disgracié et renvoyé dans sa province du Honan, Yuan-che-kai, qui, dans sa retraite, avait pu être considéré par les différents partis comme une réserve pour l'avenir. Dès le 14 octobre, le Prince régent et l'impératrice douairière, la veuve de Kouang-siu, se résignaient, quoi qu'il leur en pût coûter, à rappeler Yuan, à le nommer

d'abord vice-roi des deux Hou et commandant en chef de toutes les forces militaires et navales du Yang-tse, pour combattre la révolution, puis, comme ces pouvoirs ne paraissaient pas suffisants à Yuan, président du Conseil impérial et chef du gouvernement. Yuan alors accepta. Il fit son entrée à Pékin dans les premiers jours de novembre, et se mit en relations avec les chefs du parti révolutionnaire, de même qu'avec les amis de la Cour. Il négocia à la chinoise, des deux côtés. Le chef du parti révolutionnaire était et ne pouvait être que le fameux docteur Sun-yat-sen, l'organisateur de toutes les tentatives qui avaient, jusqu'alors, échoué, et qui venait d'Angleterre pour assurer le triomphe de la révolution avec les délégués des assemblées provinciales dès à présent réunis à Nankin, la capitale du Sud, en assemblée nationale. Du côté de la Cour, c'est avec le Prince régent, avec les Impératrices, avec les frères du Régent et les autres Princes du clan impérial, avec les anciens mandarins, ses collègues, que Yuan devait traiter et chercher les bases d'un arrangement.

Il semble qu'au début les gouvernements japonais, anglais et russe aient pensé que peut-être, avec Yuan et quelques autres mandarins, il serait possible de maintenir encore la dynastie qui avait pu survivre aux terribles catastrophes de la guerre de 1894-1895 et de l'insurrection des Boxeurs. Mais Yuan avait déjà *in petto* fait son choix. Il s'orientait vers la révolution, et toute son industrie tendait à négocier entre la révolution et la dynastie un traité dont il serait tout ensemble l'instrument et le bénéficiaire. C'est alors qu'entre le délégué de Yuan, Tang-chao-yi, et le délégué des révolutionnaires, le docteur Wou-ting-fang, ancien ministre de Chine à Washington, furent imaginées

les conférences de Shanghai d'où la République devait sortir. Yuan affectait d'abord une sorte d'impartialité supérieure, comme s'il devait s'agir d'un compromis entre les deux formes de gouvernement : son délégué Tang était censé représenter encore jusqu'à un certain point la dynastie et la monarchie elle-même. Mais Tang, qui avait bien lu dans le jeu de Yuan et qui, d'ailleurs, ne tarda pas à sentir dans l'atmosphère de Shanghai que la cause de la monarchie était irrévocablement perdue, ménagea de telle façon les conférences avec son interlocuteur Wou que la forme républicaine devait sortir victorieuse du « colloque ». Il ne restait plus, cette victoire étant assurée, et le docteur Sun-yat-sen s'engageant à se retirer devant Yuan pourvu que la république triomphât, qu'à rédiger le traité de paix entre la dynastie vaincue et la république victorieuse. C'est à ce dénouement que Yuan appliqua ses talents de façon à atteindre vraiment le vrai chef-d'œuvre du genre. Et le chef-d'œuvre, ce fut d'obtenir des chefs mêmes de la dynastie, c'est-à-dire du Prince régent et de l'Impératrice douairière qui gouvernaient au nom de l'Empereur mineur, qu'ils proclamassent eux-mêmes la fin de l'Empire et l'institution de la République. Tel fut l'objet de l'édit impérial du 12 février 1912 par lequel la monarchie abolie et au souverain qui abdique succède la République. « Actuellement, déclare l'Impératrice, les habitants de tout l'Empire sont partisans de la République. Les provinces du Sud ont demandé, les premières, l'établissement de ce régime, puis les généraux du Nord l'ont approuvé. Puisque le ciel et le peuple veulent le régime républicain, comment pourrions-nous être assez obstinés pour garder notre trône contre la volonté des habitants ? En présence de la situation actuelle, d'accord

avec l'Empereur, nous remettons au peuple le pouvoir souverain, nous proclamons la République pour satisfaire le peuple qui veut la paix, et afin de suivre l'exemple des empereurs de l'antiquité qui déclaraient que l'Empire appartenait à tous. Nous accordons à Yuan-che-kai le pouvoir dirigeant afin que, conjointement avec les républicains, il forme un gouvernement provisoire ». L'Empire finissait en se souvenant de l'empereur légendaire Chao et en s'inspirant du pur esprit de la doctrine du Sage vénéré, du philosophe Confucius.

Le gouvernement français avait, dès le principe, jugé sainement la situation. Il avait compris que c'était Yuan qui était ou serait maître de l'heure, et que c'est par lui, autour de lui, que se restaurerait l'autorité et se maintiendrait l'ordre. Il comprit, en outre, que, dans les difficultés des débuts, dans la détresse que créait au Trésor la formation de gouvernements indépendants et locaux, peu soucieux d'assurer la transmission des revenus au gouvernement central de Pékin, le plus grave problème pour Yuan et pour le nouveau régime serait de vivre. Jusqu'à ce qu'elle fût régulièrement organisée et constituée, la nouvelle république n'aurait pas de ressources. Elle ne pourrait songer à les demander tout de suite à l'impôt ou à l'emprunt intérieur. Force lui serait de s'adresser à l'étranger. Les puissances étrangères, si elles se rendaient compte des nécessités du moment, et si elles voulaient s'assurer une influence légitime sur le rétablissement de la prospérité et de la paix, auraient donc dans la question d'argent, dans l'assistance financière à prêter à la Chine, le moyen le plus efficace et le plus prompt de jouer le rôle qui leur appartenait. Le gouvernement français fut le premier à saisir dans toute son

étendue le devoir qui s'imposait aux puissances directrices, les plus intéressées à sauvegarder en Chine un gouvernement, une administration nécessaire, un vaste et fructueux marché, le réservoir infini d'une race remplie encore de vitalité et dont le génie n'avait peut-être pas donné toute sa mesure. C'est le cabinet de Paris qui, en concentrant toute son attention sur le problème financier, et en ralliant peu à peu à ses vues les divers gouvernements, fit de l'assistance financière à prêter à la Chine l'instrument le plus sûr de l'action à exercer par les puissances et le moyen le plus propre à consolider le nouveau régime. Yuan, de son côté, comprit tout le parti qu'il pouvait tirer pour son pays et pour lui-même de cette pensée politique de la France et des puissances de l'Ouest. Dans les premiers mois, l'Angleterre et les États-Unis avaient été seuls à s'associer à l'attitude de la France. L'Allemagne, pour ne pas rester en dehors de la combinaison, se laissa ensuite convertir. C'est l'adhésion du Japon, et surtout de la Russie, qui fut le plus malaisée à obtenir, parce que ces deux États avaient gardé du dernier emprunt de la réforme monétaire une tenace défiance envers les groupements financiers appartenant à des nationalités trop diverses. Après réflexion, ce fut le Japon qui, au printemps de 1912, entraîna la Russie au moment même où, par des scrupules de doctrine, le président Wilson retirait l'appui officiel au groupe américain qui, finalement, resta en dehors. Ainsi qu'on le verra plus loin, c'est au « consortium » financier des cinq groupes ou plutôt des cinq puissances, France, Angleterre, Allemagne, Russie, Japon, qu'il était réservé d'exercer, pendant les trois ou quatre premières années de la République chinoise, l'action la plus décisive sur les résolu-

tions et les destinées du régime présidé par Yuan-che-kai.

En raison des événements qui venaient d'agiter l'Extrême-Orient, et avant même que la date de mon congé fût expirée, mon gouvernement me demanda, d'après une délibération prise au conseil des ministres, de rejoindre aussitôt que possible mon poste pour y poursuivre ma mission. Ce fut le nouveau président du Conseil, M. R. Poincaré, devenu également ministre des Affaires étrangères après la retraite du cabinet J. Caillaux - de Selves, qui insista pour un prompt départ, en m'exprimant, dans les termes les plus flatteurs, son désir de me voir, au lendemain de la crise ouverte par la révolution chinoise, représenter et diriger à Tokyo, de concert avec le cabinet japonais et mes deux collègues d'Angleterre et de Russie, la politique de la Triple-Entente. Je fus muni par le ministre et par les divers services du Département des instructions les plus circonstanciées, et, dès les premiers jours du mois de février 1912, au moment où M. Poincaré inaugurait cette présidence du Conseil qui allait, en un an, lui ouvrir la présidence de la République, je m'embarquai de nouveau à Marseille pour ma lointaine destination.

Parmi les incidents du voyage qui, aux diverses escales, m'offrirent le plus d'intérêt, furent naturellement les spectacles que me présenta, dans des ports tels que Singapour, Saïgon, Hong-Kong et Shanghai, l'allure, l'attitude nouvelle des populations chinoises chez lesquelles la récente révolution avait éveillé un visible sentiment de fierté et de « self satisfaction ». A Singapour, où nous touchâmes pendant les fêtes du commencement de l'année, la très nombreuse et très riche colonie chinoise, pour mieux célébrer cette première année de la liberté de la Chine,

avait imaginé de louer toutes les voitures (landaus, coupés, charrettes, automobiles) se trouvant dans la ville, pour organiser une promenade circulaire sur la place la plus fréquentée, en face de la mer. Chinois et Chinoises et leurs enfants avaient revêtu leurs plus belles robes de soie bariolée. Les hommes n'avaient plus de nattes. Il s'agissait de montrer à la population hindoue, siamoise, anglaise et étrangère qu'une nouvelle Chine s'était levée et qu'une nouvelle ère s'était ouverte. Bon nombre de ces Chinois de Singapore avaient, d'ailleurs, et depuis de longues années, contribué de leurs deniers à la préparation de cette révolution qui venait enfin d'aboutir. C'était vraiment leur œuvre qu'ils célébraient.

A Saïgon et à Hong-Kong, les quartiers chinois, quand j'y passai aux dates des 7 et 11 mars, manifestaient de même une joie de vivre, un contentement, une allégresse où se trahissait, à n'en pas douter, le reflet des derniers événements. Shanghai, où je passai la journée du 15 mars, était la ville où, par les conférences entre Wou-ting-fang et Tang-chao-yi, s'était accomplie la phase finale de la révolution. Je recueillis là, pendant cette journée d'escale, bien des renseignements et impressions sur les divers épisodes des dernières crises et sur les personnages qui y avaient joué un rôle. Je voulus aller voir, dans l'après-midi, le temple élevé à Li-Hong-Tchang sur les limites de notre extra-concession, près des établissements des Jésuites à Zi-ka-wei. Le temple était alors occupé par des troupes chinoises, que commandait un tout jeune officier, parlant un peu l'allemand, et avec qui je dus parlementer pour pouvoir entrer dans l'enceinte du temple. L'officier m'accompagna lui-même dans ma visite, non seulement au temple, mais à la statue de bronze de Li-Hong-Tchang,

qui avait été fondue en Allemagne et offerte à l'ancien vice-roi par le représentant de la maison Krupp à Tien-Tsin. Li-Hong-Tchang est représenté debout, en grand costume chinois, et revêtu de la fameuse jaquette jaune, très exactement reproduite en bronze doré. Comme je remarquai que l'inscription qui avait figuré sur le socle de la statue était arrachée, l'officier chinois me dit avec un certain embarras, et en cherchant ses mots, que, si cette inscription avait été enlevée, c'est qu'elle avait paru trop élogieuse pour Li-Hong-Tchang. L'officier ajouta, en exprimant son opinion personnelle, que Li-Hong-Tchang avait été sans doute un grand homme, mais qu'il avait travaillé pour lui-même et non pour la Chine. Avant de m'éloigner, je découvris que sous l'aisselle de bronze de la statue avait été passée une longue tige de bambou, et qu'au sommet de la tige flottait le nouveau drapeau de la République chinoise aux cinq couleurs. L'ex-vice-roi avait été ainsi, malgré l'opinion que l'officier venait de m'exprimer, enrôlé d'office parmi les porte-étendards du nouveau régime. Et je pensais, à part moi, que ce n'était que justice : car, si Li-Hong-Tchang eût vécu, il est infiniment probable que c'est lui qui, à l'heure du destin, aurait été choisi pour jouer le rôle qui fut dévolu à son ancien lieutenant et disciple Yuan-che-kai.

J'arrivai à Tokyo le 20 mars à 9 heures, par une radieuse matinée de printemps, avec ma mère qui, malgré son âge avancé, avait tenu à m'accompagner de nouveau dans ce long et fatigant voyage. Quand nous débarquâmes tous deux sur le quai de la gare de Shimbashi, d'où nous étions partis au mois de mai précédent, et où nombre d'amis fidèles étaient venus nous attendre, nous retrouvâmes dans le bleu du ciel, dans l'éclat du soleil, dans la

belle végétation qui avait déjà repris sa vigueur, le beau pays qui, pendant quatre années et demie, nous avait réservé une si douce et exquise hospitalité. Nous fûmes heureux de rentrer dans cette ambassade qui nous avait abrités lors de notre premier séjour et qui, en attendant la construction de l'ambassade nouvelle, avait été à peu près remise en état. J'allais maintenant reprendre mon œuvre avec des ministres et des collègues dont j'avais antérieurement éprouvé la sûre et loyale collaboration. C'est de tout cœur que je me remis à ma tâche, plein de confiance dans les progrès qu'il y avait encore à faire, dans les résultats qu'il restait à obtenir.

CHAPITRE II

Plan de réorganisation financière et fiscale. — Les négociations de l'emprunt chinois. — Ratification du traité de commerce franco-japonais. — Les élections de mai 1912 et la victoire du cabinet Saïonji. — La création de la Banque franco-japonaise. — Nouvel accord russo-japonais du 8 juillet 1912. — Voyage du prince Katsura en Russie.

Le second cabinet Saïonji s'était installé le 30 août 1911, dans les circonstances et conditions qui ont déjà été exposées ci-dessus. Le marquis Saïonji, bien que succédant encore au prince Katsura, n'était plus lié, cette fois, comme en 1906, par le programme de son prédécesseur. Tout au contraire, sa principale raison d'être et son premier objet était d'apporter à la politique financière trop hardiment inaugurée et poursuivie par le second cabinet Katsura des modifications, des tempéraments propres à modérer l'allure prise, à ralentir l'exécution du plan de conversion de la dette nationale, à échelonner sur un plus grand nombre d'années la liste des grands travaux publics, à diminuer dans une certaine mesure le fardeau des impôts si considérablement augmentés depuis la dernière guerre. Le nouveau gouvernement se proposait, d'autre part, tout en n'abandonnant aucune des traditions de la politique extérieure de l'Empire et tout en poursuivant l'œuvre glorieuse accomplie depuis 1894, de consacrer son attention et ses efforts à l'aménagement

des domaines récemment acquis et au développement pacifique de ses relations avec les puissances alliées ou amies. C'était, dans la pensée du marquis Saïonji, comme une période de trêve et d'assimilation qui devait permettre à la Nation de se recueillir et de concentrer ses forces pour se préparer ensuite à d'autres progrès.

Pour l'accomplissement du programme financier qu'il s'était tracé, le marquis Saïonji avait fait appel à la collaboration d'un spécialiste éprouvé, M. Yamamoto (Tatsuo), qui, après avoir fait partie jadis du personnel de la Mitsubishi, puis de la grande Compagnie de navigation la Nippon Yusen Kaisha, était entré en 1890 dans la Banque impériale du Japon, pour en devenir le gouverneur en 1898. Il était, depuis 1910, gouverneur de la Banque hypothécaire du Japon, lorsque le marquis Saïonji lui confia la tâche difficile que les circonstances imposaient. La conduite des affaires extérieures était remise, d'abord jusqu'à l'arrivée à Tokyo du nouveau ministre, au comte Hayashi qui en aurait l'intérim, puis au vicomte Uchida, l'heureux négociateur du traité avec les États-Unis, qui avait, en outre, par deux longs séjours à Pékin, soit comme premier secrétaire de 1895 à 1897, soit comme ministre de 1901 à 1906, acquis une expérience consommée des affaires de Chine.

Le cabinet Saïonji revêtait un caractère beaucoup plus parlementaire que ce n'avait été le cas pour aucun des cabinets précédents (excepté peut-être le cabinet Okuma-Itagaki, de juin à novembre 1898), d'abord parce que son chef avait, en entrant au ministère, conservé la présidence du parti constitutionnel (Seiyukai) et que trois des membres du cabinet appartenaient à la majorité de la Chambre des Représentants, mais aussi parce que le

programme du cabinet était vraiment celui du parti parlementaire sur lequel il s'appuyait. La suite des événements devait prouver que le marquis Saionji était résolu à maintenir au cabinet, dont il avait assumé la présidence, ce caractère à beaucoup d'égards nouveau, et à engager, s'il le fallait, la lutte contre les tendances contraires auxquelles il se heurterait. L'histoire du second cabinet Saionji occupe, à ce titre, dans les annales de la politique intérieure du Japon, une place à part qui ne saurait lui être contestée, et qui assure à son chef un rang éminent parmi les hommes d'État de l'Empire.

Quand je revins à Tokyo le 20 mars 1912, la session des Chambres qui s'était, comme d'ordinaire, ouverte dans les derniers jours de décembre, était à la veille de se clore. La session avait été fort calme : le budget de l'exercice 1912-1913 qui y avait été voté ne différait du budget de l'exercice précédent que par une somme de 2 millions de yen environ. L'esprit de l'administration, toutefois, était, dans ce printemps de 1912, très différent de ce qu'il avait été sous le second cabinet Katsura. Le nouveau ministre des Finances, M. Yamamoto, veillait comme un dragon sur le trésor, évitant ou retranchant toute dépense inutile, ajournant en fait les opérations de conversion de la dette que le cabinet Katsura avait menées trop rondement, et ne subvenant aux dépenses des budgets spéciaux (chemins de fer, routes, canaux et rivages) que par des bons à court terme, dans la limite stricte prévue par la loi. Le fonds d'amortissement et de rachat de la dette nationale avait été maintenu au chiffre antérieur, une somme annuelle de 50 millions de yen étant spécialement affectée au rachat du principal de la dette. Dès le premier mois de l'exercice, dès le mois

d'avril, M. Yamamoto avait, par ordonnances ministérielles, prescrit le rachat de 20 millions de yen de l'emprunt intérieur de 1906 pour dépenses extraordinaires, de 1 500 000 yen de l'emprunt de nationalisation des chemins de fer et de 500 000 livres sterling (5 millions de yen) de l'emprunt extérieur à 4 1/2 pour 100 conclu à Londres, New-York et Berlin en mars et juillet 1905. Il avait, d'autre part, pour les dépenses urgentes, prescrit l'émission de 40 millions de yen de bons du Trésor à court terme (trois mois environ) à valoir sur le total de 100 millions de yen autorisé par la dernière loi de finances, et de 25 millions de yen de bons de chemin de fer, remboursables en un an, à valoir sur le total de 40 millions de yen autorisé par le budget en cours. Le ministre avait, les 16 et 17 avril, dans deux discours prononcés à Osaka devant la Conférence des banquiers et devant la Société économique de cette ville, exposé à nouveau, comme il l'avait fait déjà devant le Parlement, la politique financière et économique du cabinet, insistant sur les principes de recueillage, de retranchement, d'extrême économie de cette politique et sur la nécessité de ne demander qu'au marché intérieur les fonds nécessaires au développement de l'industrie nationale.

Dans l'intervalle des deux législatures, et pour la préparation du prochain budget, celui de l'exercice 1913-1914, une grande commission extraordinaire, dont le marquis Saïonji avait tenu à prendre lui-même la présidence, étudiait, non seulement les voies et moyens propres à conserver l'équilibre de ce futur budget, mais aussi les conditions dans lesquelles il pouvait être procédé à l'allégement de certaines taxes trop onéreuses, ce remaniement des taxes et impôts ne devant pas, d'ailleurs,

entraver l'œuvre de réforme administrative et fiscale que le cabinet s'était proposée. Cette commission devait siéger, même pendant les vacances, jusqu'à ce que fût entièrement élaboré le programme que le marquis Saïonji comptait soumettre au Parlement comme la justification de sa politique et le compte rendu de son mandat.

J'avais, dès mon retour à Tokyo, été reçu en audience privée par l'Empereur qui m'avait, le même jour (29 mars), selon la gracieuse tradition du palais, retenu à déjeuner à sa table, où avaient été conviés de même deux des Princes de la famille impériale, les princes Kanin et Khitashirakawa, le prince Tokaduiji, grand chambellan, le ministre de la maison impériale, le vicomte Uchida, ministre des Affaires étrangères, et quelques-uns des dignitaires de la Cour. J'avais trouvé le souverain assez changé d'aspect, la mine altérée, la démarche plus pénible, mais je ne pouvais soupçonner que son état de santé donnât déjà lieu à d'assez graves inquiétudes, et j'étais loin surtout de prévoir que sa fin fût si proche.

Mes premiers entretiens avec le ministre des Affaires étrangères, que j'avais connu jadis à Pékin, et que j'avais retrouvé à Tokyo lorsqu'il fut transféré de l'ambassade de Vienne à celle de Washington, eurent naturellement pour objet la question urgente et capitale du moment, celle de l'emprunt, dont le gouvernement chinois avait besoin pour s'organiser et pour vivre. Les gouvernements français et anglais insistaient auprès du Japon, comme auprès de la Russie, pour les décider à se joindre à eux dans cette opération, non pas assurément pour des raisons d'ordre financier, mais parce qu'il paraissait impossible que les deux gouvernements les plus intéressés avec nous au maintien de l'équilibre et de la paix ne contribuassent pas, eux aussi,

à assurer à la Chine les moyens de se reconstituer et d'asseoir son nouveau régime. Le gouvernement japonais était déjà plus qu'à demi persuadé, d'autant qu'il était certain de trouver à Paris comme à Londres toutes les facilités qui lui paraîtraient désirables pour sa participation à l'emprunt. Il ne tarda pas à se laisser convaincre tout à fait. Le vicomte Uchida nous fit remettre, à mon collègue d'Angleterre et à moi, une note écrite, aux termes de laquelle le gouvernement impérial se déclarait prêt à participer à l'emprunt, et proposait la « Yokohama Specie Bank » pour représenter le groupe des financiers japonais aux négociations dudit emprunt. Le vicomte ajoutait, « pour mémoire », que « le gouvernement impérial comptait naturellement qu'aucune des affaires se rapportant à l'emprunt ne serait de nature à être en conflit, de quelque manière que ce fût, avec les droits et intérêts spéciaux que l'Empire possède dans la Mandchourie méridionale ».

Le gouvernement japonais, dès qu'il nous eut fait connaître son adhésion au principe de l'emprunt, n'eut plus qu'une préoccupation, ce fut de persuader à son tour le gouvernement russe, en lui représentant combien il était nécessaire que l'action des deux gouvernements fût identique. Mon collègue de Russie, M. Malewsky-Malevitch, était rentré, lui aussi, de congé quelques jours seulement après mon propre retour. Il n'avait pas encore d'instructions définitives sur cette question de l'emprunt qui, d'ailleurs, se traitait à Saint-Pétersbourg plus qu'à Tokyo. Mais le baron Motono déployait auprès des ministres russes une activité efficace et insistait pour une décision aussi prompte que possible. MM. Sazonoff et Kokovtsoff se laissèrent convaincre. Le 10 avril, ils donnaient une réponse favorable, subordonnant toutefois,

comme l'avait fait le gouvernement japonais, leur accession définitive à l'accueil que recevraient les réserves de la Russie concernant la Mandchourie, la Mongolie, le Turkestan chinois et, d'une façon générale, la région Ouest-Nord-Ouest de la Chine, avec laquelle la Russie a une frontière si considérable.

Au moment même où le gouvernement russe joignait ainsi son adhésion à celle du Japon, l'un des gouvernements de la Triple-Alliance, le gouvernement austro-hongrois, faisait à Tokyo, comme en Europe, des démarches pour qu'un groupe financier composé de ses nationaux fût admis de même à participer à l'emprunt chinois. Le gouvernement allemand, qui avait d'abord affecté une sorte d'indifférence, sinon même d'opposition, à cette suggestion, avait cependant fini par l'appuyer, en vue sans doute de renforcer dans le « consortium » l'élément contraire aux influences de la Triple-Entente et du Japon. Le gouvernement japonais éluda, quant à lui, la requête du gouvernement austro-hongrois en répondant que ce n'était pas à lui, puisqu'il n'avait pas pris l'initiative du « consortium » et qu'il venait seulement d'y adhérer, de décider de l'accueil à réserver à cette requête. Quant aux gouvernements qui avaient été, dès l'origine, mêlés à la formation du « consortium », ils déclinèrent, avec les formes voulues, la proposition du cabinet de Vienne en faisant valoir le caractère définitif des arrangements déjà passés entre les membres du « consortium » et l'impossibilité d'accueillir une participation nouvelle qui ne réunirait pas l'assentiment unanime de tous les membres.

La négociation de l'emprunt chinois était loin, d'ailleurs, d'avoir épuisé toutes les péripéties et surmonté toutes les difficultés qui l'attendaient encore. Une année

presque entière devait s'écouler avant que l'accord fût fait, d'abord entre tous les membres du « consortium », puis entre le « consortium » et le gouvernement chinois. Ce qu'il convient de noter dès à présent, c'est que le gouvernement japonais ne cessa, pendant ces longues et laborieuses négociations, de montrer l'esprit le plus conciliant, le plus fertile en ressources, et de seconder efficacement l'action des gouvernements occidentaux, notamment du gouvernement français, qui eut, à la vérité, une part si décisive dans l'origine comme dans le dénouement de cette opération beaucoup plus politique encore que financière.

Le 22 avril, j'eus la satisfaction d'échanger avec le vicomte Uchida les ratifications de nos deux gouvernements sur la convention de commerce et de navigation qui avait été signée à Paris le 19 août 1911. C'était la consécration d'un acte faisant époque dans l'histoire de la diplomatie japonaise, et qui était pour le gouvernement mikadoual l'accomplissement d'un dessein poursuivi depuis les origines mêmes de la restauration de l'ère de Meiji. Le vicomte Uchida voulut bien, à cette occasion, me renouveler les félicitations et les remerciements du gouvernement impérial pour la part que j'avais prise, d'abord à Tokyo, puis à Paris même, pendant la durée de mon congé, aux négociations dont le résultat ne pouvait, me dit-il, que contribuer grandement à la cordialité croissante des rapports entre nos deux gouvernements et nos deux pays. Cet échange des ratifications de la convention du 19 août 1911 fut la fin de la mission qu'avait remplie à Paris depuis 1906 l'ambassadeur du Japon, le baron Kurino, qui fut, à cette occasion, promu au grade de vicomte. Son successeur, dès alors désigné, fut M. Ishii,

ancien directeur des affaires commerciales, puis vice-ministre des Affaires étrangères depuis 1908, et qui devait, après son ambassade de Paris, devenir lui-même ministre des Affaires étrangères dans le cabinet Okuma. M. Ishii, né en 1866, était encore dans toute la force de l'âge et du talent : il avait la confiance entière du gouvernement impérial. Nul choix ne pouvait mieux répondre à l'attente et aux vœux des deux gouvernements.

Le 15 mai eurent lieu dans tout le Japon les élections générales pour le renouvellement de la Chambre des représentants, parvenue au terme de son mandat de quatre années. Ces élections furent un grand succès pour le marquis Saïonji et pour le parti constitutionnel (Seiyukai), dont il était le président. La Chambre précédente comprenait, sur 379 membres, 208 membres du Seiyukai, 89 membres du parti progressiste (Kokuminto), 52 membres du parti central ou conservateur (Chuo Club) et 30 indépendants. La Chambre nouvelle comptait, sur 381 membres (les îles Riyu-Kyu nommant maintenant deux députés), 217 membres du Seiyukai, 96 membres du parti progressiste ou nationaliste (Kokuminto), 32 membres du parti conservateur, 35 indépendants. Si la proportion relative des partis n'était guère altérée, la majorité constitutionnelle avait une majorité absolue de 53 membres contre l'ensemble des autres partis. Déjà, dans les élections précédentes, au mois de mai 1908, le marquis Saïonji avait obtenu une majorité presque aussi considérable, ce qui ne l'avait pas empêché de se retirer et d'abandonner le pouvoir deux mois après au marquis Katsura. Mais, tandis qu'en 1908 le premier cabinet Saïonji, qui était en charge depuis deux ans et demi, et qui avait eu à exécuter un autre programme que le sien, était très affaibli et usé, il

était aujourd'hui visible que, depuis son retour aux affaires, le marquis Saïonji était singulièrement fortifié, qu'il se sentait plus libre, qu'il avait résolu de suivre sa propre politique et que le pays était avec lui. C'est donc avec plus de fermeté et de confiance qu'après cette consultation électorale, le marquis Saïonji, malgré les obstacles contre lesquels il savait avoir à lutter, malgré l'opposition que continueraient à lui susciter les membres de la Chambre Haute, les conservateurs bureaucrates, les « genro » et les clans, était prêt à entreprendre la lutte et à aborder l'œuvre politique et économique qu'il s'était assignée. Il n'était pas encore permis de prévoir l'orage qui, à quelques mois d'intervalle, allait l'assaillir et le duel acharné qui devait s'engager entre lui et ses adversaires. Mais ce que, dès maintenant, il est juste et loyal de reconnaître, c'est la hauteur et constance de vues, la dignité, la parfaite noblesse avec lesquelles le marquis Saïonji défendit sa cause, qui était en même temps celle du peuple japonais, maintint les principes, non seulement de son parti, mais de la doctrine constitutionnelle et parlementaire, et préféra se sacrifier, s'immoler lui-même plutôt que de rien céder du programme qu'il avait conçu, des promesses qu'il avait faites, des espoirs qu'il avait donnés à la nation. L'histoire du second cabinet Saïonji est, à cet égard, comme je l'ai déjà marqué plus haut, l'une des pages qui font le plus d'honneur, non seulement au marquis et à son parti, mais à la nouvelle ère dans laquelle le Japon était entré depuis plus d'un demi-siècle.

Quelques semaines à peine après ce grand succès électoral, le cabinet Saïonji avait la satisfaction de mener à bonne fin, dans sa politique extérieure, deux négociations auxquelles il attachait avec raison le plus grand prix. L'une

était la création à Paris, sous les auspices et avec l'agrément des deux gouvernements, de l'établissement financier destiné à être l'intermédiaire, le lien permanent entre les marchés des deux pays. L'autre était la conclusion avec le gouvernement russe d'un nouvel arrangement faisant suite à ceux de 1907 et de 1910 et ayant pour objet de reculer vers l'ouest de la Chine la limite des zones d'influence japonaise et russe tant en Mongolie qu'en Mandchourie.

La création d'un établissement financier, d'une banque franco-japonaise ayant son siège à Paris et sa succursale à Tokyo, était le désir obstinément poursuivi par le gouvernement impérial depuis les négociations qui avaient abouti à l'accord politique du 10 juin 1907 entre la France et le Japon. Dans la pensée du gouvernement japonais, c'était là le complément nécessaire du rapprochement entre les deux pays, l'instrument le plus efficace de leur future communauté d'intérêts. J'ai indiqué au livre II, chapitre IV du présent ouvrage, comment, dès l'automne de 1907, une première tentative avait été faite en ce sens par la mission dont la Banque de Paris et des Pays-Bas avait pris l'initiative. Si les circonstances peu favorables qui marquèrent la fin de cette même année 1907 et la crise américaine dont le monde entier ressentit le contre-coup ne permirent pas alors la mise à exécution du projet consciencieusement conçu et étudié, l'idée elle-même n'avait jamais été abandonnée. Les financiers japonais, encouragés et aidés par des groupes français, persévéraient dans leurs efforts. La négociation du nouveau traité de commerce, en 1910-1911, puis l'ouverture en 1912 des pourparlers préliminaires du grand emprunt à consentir à la Chine, pour sa réorganisation, après la révolution dans

laquelle sombra la dynastie mandchoue, entretenrent et ranimèrent l'espoir qu'avaient les Japonais de voir aboutir leur dessein. Quand je revins à Tokyo à la fin de mars 1912, et dès que la participation du Japon à l'emprunt chinois fut décidée, l'heure parut propice pour une nouvelle et directe tentative. Un syndicat formé des premières banques de l'Empire, la Yokohama Specie Bank, la Banque industrielle du Japon, les Banques Mitsui et Mitsubishi, les première, quinzième et centième Banques, la Banque de Formose, s'était déjà mis en rapport, par l'entremise du baron Jacques de Gunzbourg, agent de la Banque industrielle du Japon à Paris, avec un certain nombre de nos établissements, la Société Générale, la Banque de Paris et des Pays-Bas, la Banque française pour le commerce et l'industrie, la Banque de l'Union parisienne. Il était convenu que le docteur J. Soyeda, président de la Banque industrielle du Japon, qui venait d'être renommé président de cet Institut pour un nouveau terme du six ans, serait chargé de se rendre à Paris pour conduire les négociations avec les délégués des établissements français. Les statuts de la future banque avaient été préparés et examinés avec le plus grand soin dans des conférences auxquelles le marquis Inouye, ancien ministre des Finances, et le conseiller le plus écouté de la banque Mitsui, avait pris la part la plus efficace. Le vicomte Uchida, en m'entretenant à plusieurs reprises des travaux et préparatifs qui étaient faits, m'exprimait le vif désir de voir aboutir les négociations et me priait de les recommander à la bienveillante sollicitude de mon gouvernement.

A Paris même, la négociation fut assez laborieuse, non que le projet n'eût pas la sympathie du gouvernement

français, mais parce qu'il y avait à tenir compte de la situation antérieurement acquise en Extrême-Orient par des établissements français et russes, et aussi parce que, dans les pourparlers qui se poursuivaient simultanément pour la conclusion de l'emprunt chinois, c'était naturellement à des banques déjà existantes et d'une autorité éprouvée, à la Banque d'Indo-Chine pour la France, à la Yokohama Specie Bank pour le Japon, qu'était confié le mandat de représenter la participation française et japonaise. Il était donc nécessaire, pour que la négociation ne se heurtât pas à des obstacles infranchissables, d'abord que la sphère d'action de la nouvelle banque fût nettement déterminée, ensuite que la délimitation fût exactement marquée entre cette banque elle-même et les banques déjà existantes. Le docteur J. Soyeda montra beaucoup d'esprit de conciliation et de souplesse. Le gouvernement français, de même, témoigna de son sincère désir de voir s'aplanir les compétitions et les difficultés. L'œuvre cependant ne laissait pas que d'être assez délicate et malaisée. Je dus, pendant près de trois mois, m'efforcer, dans la mesure où je le pouvais, de rapprocher les deux parties, de suggérer entre elles les concessions, tempéraments et compromis nécessaires. Ce n'est qu'à la fin de juin, l'accord s'étant fait entre la Banque de l'Indo-Chine et la nouvelle banque, la zone d'action et d'influence des deux établissements étant strictement définie, et la nouvelle banque ne devant à aucun degré être mêlée à la négociation et à la conclusion de l'emprunt chinois, que la création de la Banque franco-japonaise put être décidée. La banque avait son siège à Paris : elle était organisée, selon la loi française, avec un président français et une majorité d'administrateurs français. Une succursale

devait être établie à Tokyo sous la vice-présidence du président de la Banque industrielle du Japon. La nouvelle banque tint sa séance inaugurale à Paris le 3 juillet 1912. Le vicomte Uchida et le marquis Saïonji m'exprimèrent l'un et l'autre dans les termes les plus chaleureux la reconnaissance du gouvernement impérial pour l'appui que le gouvernement de la République avait prêté à cette création. La presse japonaise salua unanimement la fondation et les débuts du nouvel institut, se félicitant de l'ère féconde qui ne pourrait manquer de s'ouvrir dans les relations politiques et économiques des deux pays.

La négociation du nouvel accord russo-japonais qui devait avoir son heureuse terminaison à peu près à la même date, le 8 juillet, avait son origine dans les accords précédents des 30 juillet 1907 et 4 juillet 1910, et aussi dans l'opportunité que la révolution chinoise du mois d'octobre 1911 offrit au gouvernement russe comme au gouvernement japonais de mieux définir, d'une part leurs rapports respectifs avec la Mongolie, de l'autre la sphère et la zone de leur influence et de leur action dans cette région. Dans l'arrangement du 30 juillet 1907, seule la Mongolie dite extérieure avait été envisagée et reconnue comme sphère d'influence de la Russie, à condition de ne point excéder la limite du désert de Gobi. Les pourparlers engagés en 1910 à la suite du « memorandum » de M. Knox et les problèmes soulevés par ce « memorandum » concernant les lignes de chemins de fer, qui pourraient être éventuellement construites, soit de Kin-Tcheou à Aigoun, soit de Pékin à Ourga et Kiachta, avaient amené les cabinets de Saint-Pétersbourg et de Tokyo à penser qu'il devenait plus que jamais nécessaire de définir avec précision les zones d'action et d'influence des deux gouvernements sur

les confins de la Mandchourie et de la Mongolie. Cette nécessité apparut plus pressante encore, lorsqu'après la révolution chinoise, les liens qui reliaient la Mongolie, la Mandchourie et toutes les marches de l'Empire à la Chine étant fort relâchés et détendus, la Russie, d'un côté, le Japon de l'autre, se préoccupèrent de se créer des rapports plus étroits avec les provinces sur lesquelles la Chine n'avait d'autres droits et pouvoirs que ceux qu'elle tenait de la dynastie désormais abolie des Mandchoux. La tâche était plus facile pour la Russie qui, depuis longtemps déjà, exerçait par le voisinage, par la religion, par le commerce, par la banque, un véritable patronage sur les tribus mongoles du Centre et de l'Ouest et qui, dès le lendemain de la révolution chinoise, vit ces tribus s'adresser à elle. Le gouvernement japonais ne pouvait avoir et n'avait aucune objection à ce que la Russie mît à profit des circonstances si favorables, mais il devait en même temps éprouver plus vif encore le désir de voir définir les frontières de la Mongolie et la sphère respective des deux puissances qui avaient déjà déjà décidé de s'y partager l'influence. C'est ainsi qu'au moment même où la Russie venait de conclure un traité en règle avec les Mongols et où elle s'efforçait de faire ratifier cet arrangement par la république chinoise, un nouvel accord s'imposait entre les gouvernements russe et japonais pour la délimitation entre eux du domaine respectif de leur influence et de leur action dans toute la région qui pratiquement s'affranchissait de la dynastie mandchoue et, par conséquent, de la Chine. Dans ces conditions, et pour ces motifs, la conclusion ne pouvait plus être différée. L'accord qui fut signé à Saint-Pétersbourg le 8 juillet 1912 entre M. Sazonov et le baron Motono consista à reporter à près de six

degrés vers l'ouest, soit du 122^e degré de longitude est de Greenwich au 116^e,27 la ligne de partage des influences des deux pays. Entre le 116^e,27, c'est-à-dire le méridien de Pékin, et la mer était la zone japonaise : du 116^e,27 jusqu'à la ligne frontière de l'ouest s'étendait la zone russe. La sphère ainsi reconnue au Japon comprenait toute la Mongolie orientale limitrophe de la Mandchourie, et, entre autres, la région à travers laquelle devait passer la ligne proposée par le « memorandum Knox » de Kintcheou à Aigoun. Dans la sphère russe demeurait comprise, au contraire, la région qu'aurait à traverser la ligne projetée de Kalgan à Ourga et Kiachta.

Bien que le texte de cet accord du 8 juillet 1912 n'eût pas été rendu public, la presse japonaise le célébra, dès la ratification, c'est-à-dire dès le 15 juillet, comme un événement heureux pour les deux pays, comme une nouvelle étape de leur politique commune et un nouveau lien entre leurs destinées. Deux des organes principaux de la presse de Tokyo, le *Nichi-Nichi* et le *Kokumin* (organe du prince Katsura), en se félicitant de l'entente ainsi resserrée entre le Japon et la Russie, faisaient remarquer que cette entente plus étroite était parfaitement conciliable avec l'alliance anglo-japonaise qui devenait, de la sorte, une triple alliance. Le *Nichi-Nichi*, jetant un coup d'œil sur la situation de l'Europe, ajoutait que l'effet du nouvel accord se ferait sentir en Occident. « La Russie, écrivait-il, n'ayant plus l'obligation de concentrer ses forces en Extrême-Orient, pourra diriger ailleurs son activité. Les puissances européennes se sont senties menacées par la diplomatie brutale de l'Allemagne. L'un des traits ou des effets principaux de cette brutalité était que, jusqu'ici, la Russie n'était pas libre de tourner toutes ses forces vers

l'Ouest. L'Allemagne se réjouissait secrètement de tout conflit entre le Japon et la Russie. Le nouvel accord affranchit de cette préoccupation la Russie et la France. Il permet à la Russie de porter désormais ses forces vers l'Europe ». Le *Kokumin*, rattachant ce dernier accord à l'ensemble des accords formés de 1907 à 1910, accord franco-japonais, accord russo-japonais, accord anglo-russe, concluait qu'il constituait un nouveau gage pour la paix de l'Orient et du monde.

Deux jours avant la signature du nouvel accord, le 6 juillet, l'ancien président du Conseil, le prince Katsura, avait quitté Tokyo, se rendant en Europe, et d'abord en Russie, avec plusieurs personnages politiques dont les deux plus considérables étaient le baron Goto, ancien ministre des Communications, et M. Wakatsuki, ancien vice-ministre des Finances. Ce voyage avait été préparé et annoncé avec un certain fracas. La personnalité du prince Katsura était telle, son désir de revenir aussi prochainement que possible aux affaires était si notoire, l'habileté et le don de mise en scène du baron Goto, son principal lieutenant, étaient si manifestes que le départ du Prince et de sa suite pour l'Europe prenait forcément les proportions d'un grand événement. La presse l'avait commenté avec un luxe inusité de révélations et d'hypothèses. Le gouvernement impérial, et notamment le marquis Saïonji, toujours si courtois à l'égard de son prédécesseur et rival, et le vicomte Uchida, très déférent envers son ancien chef, avaient tout d'abord accueilli et signalé les projets du prince avec la plus gracieuse sympathie. Le vicomte Uchida avait, en son honneur, offert au ministère des Affaires étrangères un grand déjeuner auquel avaient été conviés, avec le haut personnel du

ministère, les représentants des pays que le prince se proposait de visiter, Russie, Allemagne, France, Angleterre, Pays-Bas, Belgique. Mais, peu à peu, le bruit fait autour du voyage était devenu si obsédant, les intentions attribuées au prince risquaient d'être si gênantes que le marquis Saïonji avait dû, bien qu'il lui en coûtât, faire connaître que le prince n'était chargé d'aucune mission, qu'il n'avait nul mandat à l'étranger, et que, seuls, les représentants officiels du Japon en Europe avaient qualité pour négocier ou traiter avec les divers gouvernements. Il semble même que c'est en partie pour ne pas laisser inscrire au crédit du prince le bénéfice d'actes auxquels il était étranger que le cabinet Saïonji qui, depuis plusieurs mois, négociait avec la Russie l'accord relatif à la Mongolie se hâta de conclure avant que le prince n'eût eu le temps d'arriver à Saint-Pétersbourg. Le prince n'en eut pas moins, dès son arrivée en Russie, avec MM. Kokovsoff et Sazonoff et d'autres hommes d'Etat russes, des entretiens dans lesquels les questions intéressant la politique russo-japonaise en Asie furent successivement examinées. Mais l'accord même relatif à la Mandchourie et à la Mongolie était déjà signé et ratifié, et le baron Motono seul avait eu à en achever la conclusion. Et, d'ailleurs, les graves nouvelles que le prince Katsura reçut à Saint-Pétersbourg sur la maladie dont venait d'être atteint l'empereur Mutsu-Hito étaient si inquiétantes, l'imminence d'un dénouement fatal était si menaçante que le prince et ses compagnons renoncèrent aussitôt à poursuivre leur voyage et se décidèrent à rentrer directement au Japon par la même voie du Transsibérien qui les avait amenés. Le Japon allait éprouver, avec la plus grande douleur qui pût atteindre le cœur de la nation, une commotion poli-

tique et morale dont l'ébranlement se ferait longtemps sentir. Tous les fils de la race de Yamato, ceux surtout qui avaient eu un rôle dans les destinées du pays, ne pouvaient avoir qu'une pensée : c'était de se trouver le plus tôt possible auprès du souverain afin de prendre leur part de l'émotion nationale et de remplir, s'il y avait lieu, le devoir que les circonstances leur imposeraient.

CHAPITRE III

La maladie, la mort et les obsèques de l'empereur Mutsu-Hito.

Les premiers symptômes de la maladie dont l'empereur Mutsu-Hito fut atteint au début du mois de juillet s'étaient manifestés depuis 1904, semble-t-il. Il s'agissait d'une affection diabétique qui, vers 1906, s'était compliquée de néphrite chronique. L'Empereur s'était senti indisposé depuis les premiers jours de juillet. Une visite qu'il avait faite à l'Université impériale pour la distribution des prix et la clôture de l'année scolaire l'avait fatigué. Les chaleurs excessives qui, depuis le 12, régnaient sur Tokyo, avaient aggravé son état. Le 19, subitement, une crise d'urémie se déclara, qui prit aussitôt des proportions inquiétantes. Dans la soirée du 19, la fièvre avait atteint 40°,5, avec complication de délire. Le 20, au matin, elle était descendue à 39°,6, le 21 à 39°,3. Mais la faiblesse augmentait, l'Empereur n'ayant ni appétit, ni sommeil, et l'état général, malgré l'abaissement de la fièvre, empirait.

C'est le 20, vers midi, que les nouvelles concernant la maladie de l'Empereur commencèrent à se répandre. Le 21 dans la matinée, le vicomte Uchida, ministre des Affaires étrangères, me fit parvenir, ainsi qu'à mes collègues, à Chuzenji, où je m'étais retiré depuis quelques jours pour

passer l'été, les premiers bulletins médicaux. Le diagnostic établi par le docteur baron Oka, médecin en chef de la Cour, par le docteur Aoyama, président du Collège médical de l'Université impériale, et par le docteur K. Miura, définissait la maladie comme due à l'empoisonnement du sang par l'acide urique. Les reins et le cerveau s'engorgeaient, la vessie était paralysée et des sondages périodiques devaient être faits pour l'évacuation des urines.

L'Empereur était dans sa cinquante-neuvième année. Le régime qu'il n'avait cessé de suivre, vie sédentaire, nourriture abondante, claustration presque absolue dans son palais de Tokyo, avait produit, à la longue, ses effets inévitables. L'Empereur avait, à plusieurs reprises, témoigné le désir de pouvoir, comme les ancêtres de sa race, le moment venu (entre quarante et cinquante ans), entrer dans l'« inkyo » (retraite bouddhiste) et se retirer à Kyoto, où il était né. Le poids de l'âge s'était fait sentir plus tôt que ses médecins et conseillers ne l'avaient pensé.

Le 22 et le 23, une certaine amélioration s'était produite. La température s'était abaissée au-dessous de 39 degrés, le pouls oscillait entre 80 et 100, la respiration était plus aisée. L'Empereur avait pu prendre quelque alimentation (lait et riz), et dormir pendant quelques heures. Le marquis Saïonji, dans l'émotion et l'angoisse qui étreignaient toutes les classes de la nation, avait compris que les antiques barrières de l'étiquette et du cérémonial devaient tomber entre le palais, où agonisait le souverain, et le peuple qui priait ardemment pour sa conservation. Il avait ordonné de laisser libre, jusqu'au pont conduisant au palais même, l'immense place où une foule énorme se tenait jour et nuit, les yeux tournés vers

la demeure du Père aimé et vénéré. Il avait prescrit de même de publier intégralement les bulletins médicaux, non plus, comme c'était jusqu'à présent l'usage, en style littéraire et poétique, mais tels que les médecins les rédigeaient, dans toute la précision des termes. Il avait tenu à ne rien laisser ignorer au peuple du cours de la maladie ; il avait voulu que le peuple fût en contact avec le souverain qui était l'incarnation même de la nation. Bien qu'appartenant lui-même à la vieille aristocratie de Kyoto, il avait témoigné là, une fois de plus, combien était sincèrement profonde en lui la conviction démocratique dont s'inspiraient ses actes. Il fit beaucoup dans ces semaines d'anxiété nationale pour rapprocher encore la nation et le trône.

Les forces du malade, pourtant, s'épuisaient. Les organes, l'un après l'autre, s'affaiblissaient. J'étais tenu au courant, d'abord par le vicomte Uchida, puis par l'attaché militaire de l'ambassade, M. le capitaine Bertin, qui se renseignait lui-même auprès du baron Yamane, aide de camp de Sa Majesté. Le 28 juillet, je fus avisé par téléphone que l'état s'aggravait et que le dénouement fatal approchait. Avec mes collègues de Russie et d'Italie, je résolus de me rendre sans retard à Tokyo. J'y arrivai le 29 dans la soirée, et me fis conduire directement au palais. Il y avait sur la place des milliers d'hommes, de femmes et d'enfants, agenouillés ou prosternés pour demander au Ciel la guérison du souverain. Le ministère de la Maison impériale était rempli de fonctionnaires de tout rang, venus pour s'enquérir, et dont la plupart avaient passé la nuit dans les bureaux du ministère. Au palais même étaient réunis le prince héritier avec la princesse et ses enfants, les princes et les princesses de

la maison impériale, les « genro », le président du Conseil et tous les ministres, les membres du Conseil privé, etc. L'agonie du patient avait, en réalité, commencé depuis plusieurs heures. A minuit 43, dans la nuit du 29 au 30, le cœur s'arrêta. L'Empereur avait cessé de vivre.

Dans la même nuit, aussitôt après la mort, eut lieu au palais, dans la salle du trône, la cérémonie d'installation du nouvel Empereur, fils de l'Empereur défunt. Cette cérémonie, accomplie selon le rite shintoïste, consistait dans la présentation au nouveau souverain, par les chefs ritualistes, des trois objets sacrés, attributs de la souveraineté, l'Épée, le Miroir, le Joyau, dont les originaux sont conservés dans le sanctuaire d'Ise. A cette cérémonie n'assistaient, à part les membres de la famille impériale, que le président du Conseil, les ministres, les porteurs de l'Ordre du Chrysanthème, les maréchaux et amiraux, en tout dix-huit personnes.

Le 31 juillet, par un rescrit solennel, le nouvel empereur Yoshi-Hito, en faisant l'éloge du défunt souverain, relevait, entre autres bienfaits du règne, l'établissement de la Grande Règle, c'est-à-dire de la Constitution de 1889. Il ajoutait que lui-même, en suivant les vastes desseins des ancêtres, entendait se régler sur les articles de cette Constitution. Le marquis Saïonji, de son côté, en répondant, comme il le devait, au rescrit impérial, et en jurant fidélité au souverain, pour lui-même, comme pour tous les sujets, se félicitait que Sa Majesté, continuant l'œuvre glorieuse de son père, se conformât aux articles de la Constitution et donnât au peuple ses instructions sur les devoirs sociaux. Il pensa que, pour mieux marquer cette observance de la Constitution, il importait que, dès les débuts du nouveau règne, et sans attendre la date de la

session d'hiver, il convenait de réunir le Parlement. Aux termes d'une ordonnance en date du 6 août, le Parlement fut convoqué pour le 21 du même mois ; la session devait avoir, d'ailleurs, pour unique objet le vote d'une adresse de deuil et de félicitations au trône et l'adoption des crédits nécessaires pour les obsèques du défunt empereur. Tout en gardant vis-à-vis du trône le respect, la déférence, le dévouement d'un sujet attaché par sa propre origine et tradition à la famille impériale, le marquis Saïonji agissait en chef de gouvernement constitutionnel, attentif aux sentiments et aux vœux de la nation, et très résolu à maintenir aussi étroit que possible le lien entre le trône et la nation, et ses représentants.

Quelques jours après la publication de l'ordonnance convoquant ainsi le Parlement, le 13 août, un décret impérial appelait au poste de grand chambellan de l'Empereur et garde du sceau privé, en remplacement du prince Tokudaiji qui, âgé de soixante-treize ans, avait demandé à se retirer, l'ancien président du Conseil, le prince Katsura, qui venait à peine, il y a trois jours, de rentrer à Tokyo, au retour de son voyage en Russie. Cette nomination imprévue, et à laquelle rien, dans la carrière antérieure du prince, ne paraissait l'avoir désigné, avait-elle été provoquée par le souverain lui-même, désireux d'avoir auprès de lui un conseiller expérimenté, ayant rendu de signalés services à l'État, et propre à lui servir de guide dans les premières années de son règne ? Étaient-ce, au contraire, les chefs actuels du gouvernement, le marquis Saïonji et ses lieutenants, qui, redoutant l'activité débordante et les ambitions inquiètes du prince, avaient imaginé ce moyen de refréner ses ardeurs en le reléguant dans la dignité, qu'il ne pouvait décliner,

de ce magnifique honorariat? Étaient-ce enfin les amis mêmes du prince qui, pour avoir auprès du souverain un conseiller de leur propre parti, un représentant de leur propre influence, avaient, tandis que le prince voyageait encore sur la route du Transsibérien, préparé et négocié cette surprenante décision? Le chef du parti conservateur et bureaucratique, le prince Yamagata, était homme à avoir conçu ce projet, à l'exécution duquel il voyait un double bénéfice, celui d'avoir, en effet, auprès de la personne du nouvel Empereur, un membre de son parti, un de ses lieutenants, et cet autre d'immobiliser dans des fonctions de haut apparat un homme dont l'ambition insatiable avait lassé jusqu'à ses amis et qu'il paraissait, pour le moment du moins, préférable de tenir écarté du pouvoir. Toutes ces interprétations furent successivement données, sans qu'il fût possible, étant donnée la discrétion impénétrable dont s'enveloppent de pareils desseins, de savoir laquelle était la vraie. Il sembla cependant que le prince, tout en se déclarant hautement honoré et confus de ce témoignage de la confiance impériale, n'était pas entièrement satisfait de se voir éloigné du théâtre de l'activité militante. La suite des événements ne devait pas, d'ailleurs, tarder à prouver que ce n'était pas en effet dans des fonctions de cour, si élevées qu'elles fussent, qu'il entendait se confiner. Le prince n'en avait pas moins, quant à présent, à s'adapter à son nouveau rôle et à assumer notamment les diverses responsabilités qu'allait lui imposer la préparation des obsèques impériales.

Pour cette préparation des obsèques avait été instituée une commission à la tête de laquelle était placé le prince Fushimi (Sadanaru), désigné comme chef ordonnateur du

deuil. Les obsèques devaient être célébrées le 13 septembre à Tokyo, dans un temple spécialement élevé à cette fin sur le champ de manœuvres d'Aoyama. La cérémonie même de la sépulture devait avoir lieu aux environs de Kyoto, sur la colline des pêcheurs (Momoyama) où serait érigé le tombeau du souverain. La date de célébration des obsèques avait été portée à la connaissance des divers gouvernements, mais sans invitation spéciale. L'empereur d'Allemagne fut le premier à faire connaître, le 10 août, son intention de se faire représenter personnellement par son frère, le prince Henri. Le roi George V fit connaître, le lendemain 11, que le mandat de la représentation était confié au prince Arthur de Connaught, qui devait être accompagné de délégués de l'armée et de la marine britannique, ainsi que du Foreign Office. Le gouvernement des États-Unis annonça, d'autre part, à la même date du 11, son intention de se faire représenter par le secrétaire d'État, M. Knox, qui devait s'embarquer à Seattle sur un bâtiment de guerre à destination de Yokohama. Le gouvernement français avait, le 17, proposé pour le représenter M. le général Lebon, ancien commandant du 1^{er} corps d'armée, et qui jadis, après 1870, avait fait partie d'une mission militaire au Japon. Quelques jours plus tard, enfin, le gouvernement espagnol fit savoir que le prince Antoine d'Orléans, fils de S. A. R. l'infante Eulalie, représenterait le roi Alphonse XIII. Les autres cours et gouvernements avaient décidé de se faire représenter par leurs ambassadeurs ou ministres à Tokyo.

Le Parlement, convoqué pour la date du 21 août, se réunit, en session extraordinaire, du 23 au 26. Lors de l'ouverture solennelle des séances, le 23, le message impé-

rial fut lu, en l'absence de l'Empereur, par le marquis Saionji, président du Conseil. En réponse au message, les deux Chambres exprimèrent au trône, par des adresses, leurs condoléances et le témoignage de leur loyal dévouement. Dans la séance du 24, la demande de crédits pour les obsèques impériales, s'élevant au chiffre de 1 455 000 yen, fut aussitôt votée à l'unanimité, et sans débats. A la somme ainsi votée s'ajoutait une somme d'un million de yen prélevée sur la cassette particulière de l'Empereur, plus une somme de 180 000 yen votée par le conseil municipal de Tokyo pour les travaux de voirie, d'entretien et d'éclairage à exécuter sur le parcours du palais impérial jusqu'au temple temporaire où devaient avoir lieu les obsèques.

Le 4 septembre, neuf jours avant la date fixée pour les obsèques, l'Empereur reçut, en audience spéciale, au palais, le corps diplomatique dont les chefs remirent entre ses mains les nouvelles lettres les accréditant auprès de lui. Après cette audience, à laquelle l'impératrice assistait en grand deuil, le corps diplomatique fut admis à présenter ses respects devant le cercueil de l'Empereur, dans la salle du trône. A cette occasion, le doyen, sir Claude Maxwell Mac Donald, ambassadeur d'Angleterre, déposa, en notre nom, sur le cercueil une grande couronne d'argent et prononça quelques paroles pour exprimer, avec nos doléances, nos félicitations et nos vœux au nouveau souverain.

Les princes et ambassadeurs extraordinaires arrivèrent du 9 au 11 et furent conduits dans les différents palais qui avaient été affectés à leur résidence. Ils furent reçus les uns le 11, les autres le 12, par le souverain qui avait, chacun de ces jours, invité par série les chefs des ambas-

sades extraordinaires, ainsi que les chefs de missions accrédités à Tokyo, à la table impériale.

Le 13 eut lieu, de 9 heures du soir à une heure du matin, la cérémonie même des obsèques. Ce fut, dans la forme archaïque et traditionnelle qu'elle revêtit, comme une évocation du Japon ancien. Le corps du défunt et l'énorme cercueil qui l'enfermait avaient été placés sur un char de construction antique, avec de hautes et larges roues dont les essieux rendaient à la marche un son musical. Le cortège du deuil, conduit par le prince Fushimi (Sadarnaru) dans le costume funèbre d'autrefois, s'avancait à pied par les rues de Tokyo sur les deux bords desquelles étaient rangés des cordons continus de troupes présentant les armes et inclinant les étendards voilés de crêpe. A l'extrémité du parcours, sur le champ de manœuvres d'Aoyama, où avait été dressé en quelques semaines le temple de bois, de style shintoïste, élevé à cette occasion, s'étaient réunis les assistants, à gauche les membres de la famille impériale, les princes, les « genro », les ministres, les maréchaux, généraux et amiraux, les membres du Parlement et des hautes administrations, à droite les ambassadeurs extraordinaires et le corps diplomatique, les membres des différentes missions, les étrangers de distinction, les représentants des divers cultes et de la presse, etc., etc. Les diverses parties de ce temple de bois blanc, d'une construction irréprochable, étaient éclairées par des lanternes de forme ancienne, mais où avaient été placées des lampes électriques, dont l'éclat était tamisé par des abat-jour de soie blanche. La cérémonie proprement dite, qui ne commença que vers 11 heures du soir à l'arrivée du char funèbre, consistait, selon le rite shintoïste, d'abord dans l'offrande de mets, de boissons

et de vêtements pour l'usage du défunt (tous ces objets étaient transmis jusqu'à l'autel par une série de serviteurs qui se les passaient de main en main), puis dans la lecture par l'Empereur, par le chef du deuil et par les chefs ritualistes de plusieurs éloges ou oraisons funèbres, le tout avec l'accompagnement de l'ancienne musique japonaise, enfin dans le dépôt sur l'autel de branches de l'arbre sacré (sakaki). Le dépôt de ces branches ne fut fait, pour éviter que la cérémonie ne fût trop longue, que par les membres de la famille impériale, les princes, les genro, les ministres, les ambassadeurs extraordinaires et les chefs des missions. Lorsque tous ces actes eurent été accomplis, les musiques militaires retentirent, une salve d'artillerie salua le cercueil qui, avec le char, fut placé sur le wagon destiné à le transporter jusqu'à Kyoto et Momoyama, c'est-à-dire jusqu'au lieu de la sépulture. Le retour se fit ensuite dans Tokyo par les rues où le cordon de troupes fut maintenu jusqu'à l'entier défilé du cortège.

Au moment où la cérémonie s'achevait, entre minuit et une heure du matin, nous apprîmes que le général Nogi, qui avait été affecté pour la célébration des obsèques à la personne du prince Arthur de Connaught, et qui n'avait pas paru au temple, avait, à l'heure précise où le cercueil impérial quittait le palais de Tokyo, mis fin à ses jours en pratiquant sur lui le terrible suicide du harakiri (ouverture du ventre). Le général, en suivant dans la mort son maître auguste, obéissait à l'ancienne loi du Shinto. Sa femme, lui ayant demandé la permission de le suivre de même dans la mort, s'était tuée après lui, en se perçant le cœur d'un poignard. Il y eut, dans les cercles de la cour et du gouvernement, une hésitation

tout d'abord sur la façon dont serait accueilli ce tragique dénouement. Mais le peuple japonais éprouva une telle admiration pour cette fidélité de l'un de ses héros favoris à l'ancienne loi shintoïste, et les étrangers eux-mêmes furent tellement frappés par cet épisode de survivance des mœurs traditionnelles du vieux Japon que ce furent l'admiration et la sympathie qui l'emportèrent sur tout autre sentiment. Aux obsèques du général, qui eurent lieu quelques jours seulement après celles de l'Empereur, assistèrent les princes, les « genro », les ministres, les ambassades extraordinaires, le corps diplomatique et la population entière de Tokyo, pour qui le général Nogi devint aussitôt comme un personnage sacré. Sa maison, achetée par la ville de Tokyo, fut transformée en un temple où furent déposés, comme des reliques, tous les objets lui ayant appartenu, tous les souvenirs propres à perpétuer sa mémoire.

La cérémonie de Momoyama n'eut lieu qu'en présence du prince Kanin et de la princesse Higashi-Fushimi délégués par l'Empereur et l'Impératrice, ainsi que l'Impératrice douairière, pour les représenter. Les princes et ambassadeurs extraordinaires avaient quitté Tokyo dès la fin des obsèques. Seul, le prince Arthur de Connaught avait prolongé son séjour pour remettre à l'Empereur, en une audience spéciale et solennelle, les insignes de l'ordre de la Jarretière. — Le général Lebon avait de même désiré mettre sa mission à profit pour revoir plus à loisir les officiers japonais des armées de terre et de mer avec qui il avait été jadis en relations. Peu à peu, les derniers hôtes s'éloignèrent, le calme du deuil régna sur Tokyo et Momoyama comme sur tout le Japon, et, quoique pendant une année la vie sociale dût être à peu

près suspendue, la vie politique ne tarda pas à reprendre ses droits. La mort de l'empereur Mutsu-Hito et l'avènement du jeune Empereur né depuis la révolution de Meiji devaient amener, sinon dans les institutions mêmes, du moins dans les tendances et les aspirations de la politique japonaise, des changements que seul avait contenus et retardés le respect universel qu'inspirait la haute et sereine figure de l'Empereur défunt. L'heure avait sonné maintenant où les tendances nouvelles allaient apparaître et où la lutte s'engagerait avec une singulière âpreté entre les partis rivaux. C'est sur la question de la réforme administrative et économique si soigneusement étudiée par le marquis Saïonji et la question connexe du budget de la guerre que cette lutte allait subitement prendre des proportions presque dramatiques, et ouvrir une ère d'agitations bien différente de la période de tranquillité qui avait marqué les dernières années de l'empereur Meiji-Tennô.

CHAPITRE IV

La question de l'augmentation du nombre des divisions militaires
et la crise du cabinet Saïonji.

Le cabinet Saïonji n'avait pas cessé, malgré l'épreuve qui avait consterné le pays, et jusque dans la période la plus aiguë du deuil impérial et national, de poursuivre l'étude de la double réforme administrative et fiscale qu'il s'était proposée. Les travaux de la grande commission présidée par le marquis Saïonji lui-même avaient abouti à l'adoption d'un programme consistant à réaliser, tant sur le budget des dépenses que sur les projets des travaux publics, une économie d'environ 40 millions de yen, et à opérer, d'autre part, sur le système général des taxes et impôts, une première réduction de 10 millions de yen, l'excédent de 30 millions de yen devant servir, avec les surplus des exercices précédents, à subvenir, d'abord à un certain nombre de dépenses productives, puis à l'exécution du plan de nouvelles constructions navales sur lequel le Parlement et le Cabinet s'étaient déjà mis d'accord. Le marquis Saïonji était résolu à tenir les promesses qu'il avait faites au Parlement et au pays et à inaugurer le nouveau règne par l'accomplissement d'une réforme que souhaitait la nation et qui était un commencement d'allègement de ses charges.

Au lendemain des obsèques impériales et à la date où

sont d'ordinaire arrêtées et fixées les grandes lignes du budget, les divers départements ministériels avaient, conformément aux conclusions de la commission, remis à la présidence du Conseil leurs propositions d'économies, dont le total atteignait en effet la somme prévue et désirée de 40 millions de yen. Le département de la Guerre avait, comme les autres, remis sa feuille d'économie se montant à environ 5 millions de yen, mais le général Uyehara, ministre de la Guerre, avait, en présentant ses propositions au président du Conseil, exprimé le vœu ou plutôt la prétention que les économies ainsi réalisées sur son budget fussent consacrées à l'exécution d'une mesure qui, depuis la conclusion de la dernière guerre, tenait à cœur au parti militaire et à l'armée, à savoir l'addition de deux divisions à l'effectif général de l'armée. Dans les projets depuis plusieurs années préparés et élaborés par le ministre de la Guerre, ces deux divisions nouvelles étaient destinées à constituer les effectifs spéciaux et permanents de la Corée et à remplacer ainsi les contingents temporaires (une division et demie) qui chaque année étaient prélevés sur les effectifs métropolitains et les dix-neuf divisions déjà existantes.

Le marquis Saïonji et ses collègues de Cabinet, liés par leurs engagements antérieurs et par le programme même du parti constitutionnel (Seiyukai) sur lequel ils s'appuyaient, ne pouvaient accepter une telle dérogation et prétention, et ce d'autant moins que la défense militaire de la Corée était parfaitement assurée par l'organisation actuelle et que, d'ailleurs, les derniers arrangements conclus par le gouvernement japonais avec la Russie et la Chine ne pouvaient que lui inspirer une entière sécurité à cet égard. Le marquis toutefois, pour ne rien brusquer et pour se

réserver le loisir et les moyens d'écarter la difficulté ainsi soulevée, consentit à ajourner la décision finale jusqu'à la conclusion des manœuvres militaires et navales qui avaient lieu en ce moment et auxquelles l'Empereur lui-même présidait. Sa détermination n'en demeurait pas moins absolue, et sûr, comme il l'était, du concours du Parlement et du pays, s'il ne se refusait pas à user de la politique de conciliation et de persuasion, il considérait en même temps que la question qui se posait était de celles sur lesquelles il ne pouvait admettre l'ingérence d'intérêts de caste ou de clan opposés aux intérêts généraux de la nation.

L'intervalle de quelques semaines qui s'écoula entre la période des manœuvres et la réunion nouvelle du Conseil des ministres fut utilisé par le Cabinet et ses amis pour essayer de convaincre les chefs du parti bureaucratique et militaire de la nécessité de ne pas créer en ce moment un conflit entre l'armée et le pays. Mais le parti militaire, de son côté, et les bureaucrates ne perdirent pas le répit qui leur était laissé, et les manœuvres militaires elles-mêmes auxquelles ils réussirent à faire inviter des personnalités civiles, parlementaires, industriels, financiers, publicistes qui, d'habitude, n'y assistaient pas, leur servirent d'occasion et d'argument pour plaider devant ces témoins ainsi convoqués la cause qui leur était chère. L'un des directeurs du ministère de la Guerre, le général Tanaka, se montra particulièrement ardent et zélé dans cette œuvre de propagande, sans paraître se rendre compte de l'incorrection disciplinaire qu'il commettait à combattre, de la sorte, à visière découverte, la politique du gouvernement dont il était l'un des fonctionnaires.

Lorsque, les manœuvres terminées, le conseil des

ministres reprit, vers la fin de novembre, ses séances interrompues, le ministre de la Guerre, suivant le mot d'ordre du parti militaire et du « genro » qui en était resté le chef, je veux dire le maréchal prince Yamagata, maintint la prétention qu'au nom du parti il avait émise, à savoir de ne consentir aux réductions et économies réalisées sur son département ministériel que si ces économies étaient consacrées à la création des deux divisions militaires nouvelles réclamées pour la défense de la Corée. En vain le marquis Saïonji avait-il lui-même rendu visite au maréchal Yamagata pour le fléchir, en vain à un conseil des ministres tenu le 15 octobre précédent, et auquel il avait exceptionnellement prié trois « genro », le maréchal-prince Oyama, les marquis Matsukata et Inouye, de se rendre, avait-il obtenu d'eux l'adhésion formelle à son programme, le parti militaire, sur l'ordre du maréchal Yamagata, se montrait irréductible. Tout au plus le général Uyehara proposait-il, après avoir pris l'avis du maréchal Yamagata, quelques réductions destinées à diminuer le chiffre des crédits qu'exigerait la création des deux divisions nouvelles. Le marquis Saïonji ayant repoussé ce marchandage, et maintenu la nécessité de verser au fonds commun toutes les économies proposées ou réalisées, le ministre de la Guerre crut devoir, le 2 décembre, remettre sa démission entre les mains du président du Conseil.

Celui-ci, résolu à ne pas abandonner le terrain constitutionnel, essaya, dans la journée du 3, après avoir fait son rapport à l'Empereur, de trouver un successeur au général Uyehara. La loi de 1885 sur l'organisation du Cabinet et l'ordonnance impériale du 19 décembre 1908 ne permettant de choisir le ministre de la Guerre que parmi les généraux ou lieutenants-généraux en activité

de service, le marquis se convainquit, après quelques tentatives infructueuses et après un entretien personnel avec le prince Yamagata, que les généraux feraient grève, qu'aucun n'oserait recueillir la succession offerte, sinon pour agir exactement comme le général Uyehara. Il ne pouvait, dans l'état de la Constitution, faire appel au Parlement, devant lequel les ministres ne sont pas responsables. Pouvait-il représenter à l'Empereur l'impasse dans laquelle la Constitution et la loi le plaçaient et proposer la publication d'un rescrit qui obligeât tel ou tel général à accepter le mandat de ministre? En présence du pouvoir occulte auquel il se heurtait, de l'esprit de classe et de clan qui lui faisait obstacle, le marquis, après avoir consulté ses collègues et les « leaders » de son parti, ne vit devant lui qu'une seule issue légale et d'honneur. Il remit sa démission à l'Empereur, non sans lui exposer cependant ce qu'il y avait de vicieux et de dangereux dans le privilège que la loi créait à l'armée et à ses chefs en face du pouvoir civil et politique. Il avait, quant à lui, rempli tout son devoir. Il avait lutté jusqu'au bout pour l'intérêt de la nation. Jamais président du Conseil ne fut, en quittant le pouvoir, salué par une telle unanimité de l'opinion et de la presse. Jamais hommage plus légitime ne fut rendu à l'élévation, à la droiture d'une politique qui, depuis dix-huit mois, ne s'était pas un seul jour démentie ou lassée. Le marquis eût voulu, à cette aube du nouveau règne, après avoir si dignement honoré la mémoire du défunt souverain, inaugurer et acclimater dans le pays le régime d'un gouvernement vraiment moderne, et répondre ainsi au vœu de la nation comme aux nécessités de l'histoire. Il avait, dans la noblesse de son esprit et le désintéressement de son âme, le pressenti-

ment des réformes qui s'imposaient et dont l'heure était venue. La suite des événements ne lui a que trop donné raison, lui laissant, dans cette période entre les deux règnes, la dignité et le prestige d'un homme d'Etat aussi fidèle aux traditions de sa race qu'ouvert à l'intelligence et aux exigences de l'avenir.

L'Empereur, au lendemain de la démission du marquis Saïonji, et malgré l'orientation que ce dernier avait, pendant la durée de son Cabinet, essayé de donner à son pays vers la pratique du régime vraiment constitutionnel et parlementaire, eut recours à la procédure dont son père lui avait légué la tradition. Il fit appel au Conseil des « genro », les priant de lui désigner l'homme d'Etat qui devait être, selon eux, chargé de former le nouveau Cabinet.

Le maréchal-prince Yamagata, le prince Oyama, les marquis Matsukata et Inouye, réunis au palais impérial, parurent d'abord assez hésitants, tant la situation, telle qu'elle résultait du litige entre l'armée et la nation, se révélait difficile. Leur premier mouvement fut de songer au général comte Teraoutsi, gouverneur général de la Corée, qui, depuis la nomination du prince Katsura au poste de grand chambellan et de garde du sceau impérial, était considéré comme le chef du parti bureaucratique et comme son représentant le plus qualifié au pouvoir. Bien que les détails sur le cours même de la crise ne puissent être regardés comme tout à fait certains et officiels, il semble cependant que le général Teraoutsi, tout en s'estimant très honoré de l'offre qui lui était faite, ait répondu, après un examen attentif de la situation politique et parlementaire, que vu l'attitude prise par le parti militaire et les engagements contractés, d'autre part, envers la

marine nationale, il y aurait sans doute avantage à s'adresser, pour la formation du nouveau cabinet, à un représentant du clan de Satsuma, défenseur-né des intérêts maritimes. Ce choix paraissait d'autant plus opportun qu'au premier rang des représentants du clan de Satsuma étaient deux hommes considérables, l'un le marquis Matsukata lui-même qui unissait à sa qualité de « genro » l'avantage d'être le premier des financiers du pays, l'autre l'amiral Yamamoto qui, depuis la mort de l'amiral Saigo, était le vrai chef du clan naval. Le marquis Matsukata, malgré son grand âge, fut un instant presque tenté par la difficulté de la tâche et le désir de se dévouer, mais sur les prières inquiètes de sa famille qui redoutait pour lui les fatigues d'une telle mission, il finit par décliner l'offre qui lui était faite. L'amiral Yamamoto, quant à lui, l'écarta sans hésiter, estimant que ce n'était pas à la Marine, qui n'avait aucune part de responsabilité dans la crise, d'accepter le mandat à peu près inexécutable de la dénouer. Le vicomte Hirata, appelé à son tour comme l'un des hommes de confiance du parti bureaucratique et le premier lieutenant du maréchal prince Yamagata, refusa de même la proposition, convaincu que c'était au général comte Teraoutsi qu'il appartenait de prendre en ce moment le pouvoir.

La crise, dans l'intervalle, et étant donnée l'émotion du Parlement, de l'opinion et du pays, s'aggravait. Elle durait depuis plus de dix jours sans qu'apparût encore une perspective de solution, bien que, dès l'origine, au dire de politiciens bien informés et bons juges des mouvements et tendances de la politique intérieure, la vraisemblance d'un retour du prince Katsura eût été admise comme le dénouement prévu. C'est, en effet, le nom du prince, qu'après

d'infructueuses tentatives les « genro » proposèrent le 16 décembre à l'Empereur. Mais le prince Katsura étant investi d'une haute fonction de Cour, il fallut d'abord que le Souverain, par un rescrit spécial, déchargeât le grand chambellan des fonctions qui lui avaient été confiées et l'invitât à assumer de nouveau la tâche de diriger les affaires nationales.

Le prince n'avait qu'à s'incliner, et il n'est pas douteux, d'ailleurs, qu'il n'eût lui-même prévu et désiré le dénouement auquel la crise aboutissait. Il n'eut besoin, en tout cas, que de quelques jours, soit pour choisir les membres de son cabinet, soit pour arrêter les termes de son programme. Les membres du cabinet, il les choisit, moitié parmi ses anciens lieutenants, moitié parmi des hommes nouveaux qui lui avaient donné des gages de talent et de dévouement. Le vicomte Oura et le baron Goto étaient désignés, l'un pour le ministère de l'Intérieur, l'autre pour le ministère des Communications et la présidence du bureau des chemins de fer. M. K. Wakatsuki, ancien vice-ministre des Finances dans le second cabinet Katsura, était appelé à diriger maintenant ce département, d'une importance aujourd'hui si capitale. M. Matsumuro, procureur général à la Cour de cassation, M. Nakashoji, ancien vice-ministre des Communications, M. Shibata, ancien chef de cabinet de la présidence du Conseil, assumèrent les portefeuilles respectifs de la Justice, de l'Agriculture et du Commerce, de l'Education. Le baron Kato, ambassadeur du Japon à Londres, était réservé comme ministre des Affaires étrangères, l'intérim de ce département étant provisoirement assuré par le prince Katsura lui-même. Le général Kikoshi était appelé au ministère de la Guerre. Le vice-amiral baron Saito, bien qu'il eût

décliné l'offre du portefeuille de la Marine, qui lui avait été faite, reçut de l'Empereur, par rescrit spécial, l'ordre de conserver ce poste qu'il occupait depuis sept ans déjà. Quant aux deux postes que la vocation du prince Katsura à la présidence du Conseil laissait vides, l'un, celui de garde du sceau privé, était confié au prince Fushimi (Sadanaru), l'aîné des princes de la famille impériale, l'autre, celui de grand chambellan, était attribué au prince Takatsukasa, qui occupait déjà les fonctions de premier chambellan auprès de Sa Majesté.

En ce qui concerne le programme de sa politique, le prince Katsura, avec sa rapidité ordinaire de coup d'œil et de résolution, n'éprouva ni hésitation, ni embarras. Il comprit qu'il ne pouvait être question de donner, dans un pareil moment, satisfaction au parti bureaucratique et militaire contre lequel le Parlement, l'opinion et le pays s'étaient si clairement prononcés. Il écarta donc de son programme le projet d'augmenter des divisions militaires. Il accepta au contraire et fit sien tout le programme financier, administratif et économique du marquis Saïonji, sur lequel il crut même devoir surenchérir en déclarant que son intention était d'élever de 40 à 50 millions de yen le chiffre des économies à réaliser. Il avait même, dès le début, poussé plus loin encore le zèle des retranchements, en proposant de réduire les crédits déjà acceptés pour la Marine. Mais ici, il se heurtait aux arrangements antérieurement convenus entre le clan de Satsuma et le parti Seiyukai (constitutionnel) qui formait la majorité du Parlement. Le vice-amiral baron Saito, ministre de la Marine, ayant nettement signifié qu'il ne pourrait conserver le portefeuille de la Marine que si aucune modification n'était apportée à son budget, le prince Katsura

n'insista pas. Le programme du nouveau cabinet se confondit entièrement avec celui du cabinet démissionnaire.

Le prince Katsura, dans sa satisfaction d'avoir repris le pouvoir, était prêt à faire de bien autres sacrifices, et tout disposé à s'appuyer, comme de 1908 à 1911, sur le parti même du marquis Saïonji qui avait été sa majorité parlementaire. Mais, s'il avait pu se faire quelques illusions à cet égard, elles furent de courte durée, et c'est là que commença à lui apparaître la différence entre la situation de 1912 et celle de l'été de 1911. L'évolution accomplie dans ce bref espace de temps était telle que le parti Seiyukai qui avait consenti, sous la direction de son chef, à être la majorité parlementaire du second cabinet Katsura, se prononçait aujourd'hui dans les termes les plus catégoriques, non seulement contre toute idée de pactiser avec le prince, mais, d'une façon plus générale, contre la politique des « genro », des clans et du parti bureaucratique. Il était soutenu dans cette attitude nouvelle par une fraction importante du parti nationaliste (Kokuminto), dont M. Inukai était le chef, par les indépendants, et surtout par la grande majorité de l'opinion, de la presse et du pays que l'audace du parti bureaucratique et les volte-faces du prince Katsura avaient lassés et indignés.

Dès le lendemain de la formation du troisième cabinet Katsura, des « meetings » tenus à Tokyo et dans d'autres villes du Japon, et, d'autre part, les articles de la quasi-unanimité de la presse, ne laissèrent subsister aucun doute sur les résistances obstinées auxquelles le prince allait se heurter. Lorsque, le vendredi 27 décembre, c'est-à-dire à la date traditionnelle, eut lieu l'ouverture du Parlement, en présence de l'Empereur qui lut lui-même le discours du Trône, les dispositions prises par les divers partis étaient

déjà manifestes et s'exprimèrent dans la réponse de la Chambre basse au discours du Trône. Le prince Katsura, pour se ménager un répit, pour se donner le temps d'évoluer encore et de tenter les manœuvres qui lui avaient jadis réussi auprès des Chambres et du pays, essaya de faire proroger par les Chambres elles-mêmes la date du 20 janvier à laquelle était fixée l'ouverture de la session ordinaire du Parlement. La Chambre basse s'y était refusée, et ce fut pour le prince Katsura le premier indice certain de l'esprit nouveau qui s'était emparé du Parlement comme de la nation et de l'ère de lutte à laquelle il devait se préparer. C'est cette lutte, aussi violente qu'elle a été courte, que j'ai maintenant à exposer.

LIVRE V

LA CRISE CONSTITUTIONNELLE. — LES CABINETS KATSURA ET YAMAMOTO. — LA RÉFORME FINANCIÈRE ET FISCALE. — DIFFICULTÉS AVEC LES ÉTATS-UNIS ET LA CHINE. — LA RECONNAISSANCE DE YUAN CHE KAI COMME PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE CHINOISE ET LA CONCLUSION D'UN NOUVEL ACCORD SINO-JAPONAIS. — LES DERNIERS ACTES DE MA MISSION AU JAPON, LES RÉSULTATS OBTENUS. — L'AVENIR DU JAPON.

CHAPITRE PREMIER

Le troisième cabinet Katsura, ses difficultés et ses luttes : sa durée éphémère. — Formation du cabinet Yamamoto.

La période dans laquelle entrait la politique intérieure du Japon peut être, je crois, désignée comme celle où le duel entre les deux tendances adverses, la tendance bureaucratique et la tendance constitutionnelle ou plutôt parlementaire, devait aboutir, après les vicissitudes et fluctuations qu'il y avait lieu de prévoir, sinon à une révision formelle de la constitution de 1889, du moins à une participation plus grande et plus régulière du Parlement et

du pays à la direction des affaires publiques. Si ancrés que le sentiment de l'autorité et le besoin de l'unité fussent dans les traditions, et je puis ajouter dans l'âme même du Japon, le cours des événements, les relations de plus en plus étendues entre l'empire mikadoual et l'Occident, les progrès faits par la démocratie universelle doivent, semble-t-il, amener peu à peu le Japon à adopter dans la pratique des mœurs politiques et sociales plus rapprochées des nôtres. Retardé et contenu par le long règne et le prestige de l'empereur Mutsu-Hito, le mouvement en ce sens devait, après sa mort, s'accélérer et s'accentuer selon un rythme qui, sans doute, comportait certaines pauses ou même certains retours en arrière, mais qui cependant s'ordonnait vers la finale prévue. Le duel, engagé à la fin du second cabinet Saïonji, allait remplir tout entière la vie éphémère et tragique du troisième cabinet Katsura.

Dès les derniers jours de l'année 1912, le prince Katsura ne pouvait plus conserver d'illusion sur les dispositions du Parlement, de l'opinion et de la presse à l'égard de son cabinet. La coalition s'était faite entre les deux partis constitutionnels (Seiyukai) et nationaliste (Kokuminto). Une campagne de « meetings » et de presse était organisée dans les grandes villes et dans tout le pays contre le régime bureaucratique, les « genro » et les clans. Cette campagne qui, malgré les fêtes de l'année nouvelle, s'ouvrait avec les premiers jours de 1913, devait se poursuivre jusqu'à la date de la rentrée régulière du Parlement, c'est-à-dire jusqu'au 20 janvier. Les deux derniers actes en seraient, le 17, une grande réunion à Tokyo de tous les représentants de la presse, et, le 19, la réunion du Seiyukai pour arrêter les décisions définitives et la procédure même de la lutte à engager contre le cabinet. En présence de ce plan,

et après avoir vainement tenté un accord avec le marquis Saïonji et le Seiyukai, le prince Katsura se déclara prêt à constituer lui-même un parti parlementaire et à fonder sur ce parti la base de sa politique nouvelle. Ses deux principaux lieutenants, le vicomte Oura et le baron Goto, particulièrement experts dans l'art de manier la pâte parlementaire et de manipuler l'opinion, se chargèrent de trouver, soit dans les partis existants, soit parmi les indépendants et les membres les plus jeunes de la législature, les éléments d'une majorité nouvelle. Ils comptaient sur un recrutement de cent cinquante membres avec lesquels ils affronteraient la coalition formée contre eux. Le prince, quant à lui, avait foi dans le programme qu'il allait déployer, et dont il tint à donner la primeur à la presse. Il affirmait n'avoir plus rien de commun avec les « genro », le parti bureaucratique et les pratiques du passé. Il acceptait la méthode et les principes de la politique démocratique et rechercherait désormais le concours, non plus de ses alliés de jadis, mais d'hommes nouveaux, de « jeunes et robustes hommes d'affaires, n'ayant aucune attache avec les partis actuels et résolus à ne consulter que les besoins et les vœux du pays ». Il faisait bon marché de tout ce qui avait pu être jusque-là sa plate-forme politique, et prétendait se convertir, avec plus de hardiesse et de confiance que ne l'avait fait en 1900 le prince Ito, aux exigences des temps et aux désirs de la nation. Du jour au lendemain, avec une souplesse extraordinaire, et sans regarder davantage en arrière, il était prêt à jouer son nouveau rôle et à ne plus être que le serviteur du parti destiné à le soutenir.

Le temps toutefois avait manqué au prince et à ses collaborateurs pour l'exécution du plan auquel ils s'étaient

si vite et si délibérément ralliés. Ce n'est pas en trois semaines qu'un parti politique peut être fondé, que la majorité considérable d'un Parlement peut être retournée, et que le monde politique peut considérer comme accomplie une évolution qui vient à peine d'être annoncée. Le vicomte Oura et le baron Goto, malgré toute leur habileté de « managers » et bien qu'aucun scrupule ne les eût arrêtés, n'avaient, à la veille de la rentrée du Parlement, le 19 janvier, au lieu de la quasi-majorité qu'ils avaient espérée, qu'un bataillon de quarante à cinquante partisans, laborieusement embauchés parmi les dissidents et transfuges du parti nationaliste (Kokuminto). Le prince ne pouvait, dans ces conditions, tenter encore la chance. Force lui était de se créer de nouveaux délais. Le matin du 21 janvier, une heure seulement avant la réouverture de la Chambre des représentants, il faisait remettre au président de la Chambre, M. Oka, le texte d'une ordonnance impériale suspendant pour quinze jours, c'est-à-dire jusqu'au 5 février, la rentrée du Parlement. La raison invoquée était l'impossibilité où s'était trouvé le cabinet de faire imprimer en temps utile les pièces justificatives du budget qui devait être soumis à la Diète.

Le répit de quinze jours ainsi obtenu fut, comme il est facile de le penser, fiévreusement employé, d'une part aux manœuvres de recrutement et d'embauchage du nouveau parti auquel était donné par avance le nom de « Rikken doshikai » (Union constitutionnelle), de l'autre à toutes les tentatives possibles de persuasion ou de pression sur l'opinion, sur la presse, sur les diverses institutions ou associations ayant quelques action ou influence. Le prince se dépensa lui-même sans compter et apparut sur la brèche, s'entretenant avec les membres du Parlement,

avec les représentants de la presse, avec les principaux hommes d'affaires et financiers, aussi entraîné pour cette action et pour ce rôle que s'il n'eût toute sa vie fait d'autre métier.

Mais, malgré tant et de si désespérés efforts, à l'échéance du 5 février, le prince n'avait conquis pour son parti que 97 membres, dont 34 membres appartenant à l'ancien club bureaucratique et conservateur, 30 détachés du Kokuminto, le reste recruté parmi les indépendants, en tout moins du tiers de la Chambre. La coalition, de son côté, qui avait sans relâche et presque sans défection poursuivi sa campagne, avait déposé sur le bureau de la Chambre un ordre du jour de défiance, signé de 234 noms. Cette fois encore, le prince Katsura refusa de se considérer comme battu. Déjà la discussion de l'ordre du jour avait commencé, deux orateurs de la coalition, MM. Motoda et Ozaki, avaient prononcé des discours virulents contre le cabinet, un partisan du prince montait à la tribune pour répondre, lorsque le président de la Chambre donna lecture d'une nouvelle ordonnance impériale ajournant encore pour une nouvelle période de cinq jours, soit jusqu'au 10 février, la reprise des séances du Parlement. Le respect de la personne, de la volonté impériale est si profond, si absolu que les membres de la Chambre s'inclinent en silence et se séparent. Mais, au fond des cœurs, l'émotion et l'agitation grandissent. L'opinion et la foule s'indignent et murmurent. La presse élève la voix : elle flétrit ce nouvel ajournement, cette invitation à la Chambre à se déjuger et à se soumettre, comme une insulte au Parlement et une leçon de corruption à la nation. Comment les 234 représentants, qui ont déjà signé la motion de défiance, pourraient-ils en

cinq jours se démentir et se désavouer eux-mêmes?

Le prince, qui a toutes les audaces et que sa fièvre égare, tente, dans l'extrémité à laquelle il se voit réduit, une dernière et incroyable manœuvre. Le 8 février, il demande une entrevue au marquis Saïonji et le prie d'user de son influence toute-puissante sur le Seiyukai pour obtenir de son parti le retrait de l'ordre du jour de défiance dont le vote est assuré. Le marquis Saïonji n'ayant pu, après une conférence avec les leaders de son parti, prendre un pareil et si étrange engagement, le prince Katsura n'hésite pas à faire appel à l'Empereur et à solliciter le souverain d'ordonner au marquis Saïonji le retrait du fatal ordre du jour. La crise atteint ici le sommet du tragique. Si le marquis Saïonji, en sa qualité de sujet et d'ancien Kuge religieusement dévoué au souverain, ne peut désobéir, le Seiyukai, quant à lui, refuse de s'incliner. Malgré le sacrifice que son chef a osé lui demander, il décide à l'unanimité le maintien de l'ordre du jour qui est l'arrêt de mort du cabinet.

Le destin désormais a prononcé. Lorsque, dans la matinée du 10 février, les membres de la Chambre basse, en se rendant au Parlement, apprirent que, pour la troisième fois, les séances étaient suspendues, la foule qui se pressait aux abords de la Chambre ne put contenir davantage sa colère. Après avoir hué vigoureusement les représentants convertis au nouveau parti du prince Katsura, elle se répandit dans la ville, brûlant les postes de police et les tramways, et lapidant les bureaux de rédaction des journaux du « Rikken doshikai ». Quelques personnes furent, dans la bagarre, tuées ou blessées. Le bruit courut alors que le prince Katsura avait décidé de remettre à l'Empereur la démission du cabinet. Cette démission ne

fut toutefois remise que le lendemain, 11 février, après que l'amiral comte Yamamoto eut enfin convaincu le prince qu'il n'y avait pas d'autre parti à prendre. L'émeute ne s'apaisa que quand la certitude de la démission du cabinet fut définitivement acquise.

La crise, ainsi ouverte, offrait ce caractère de spéciale gravité, que, provoquée par l'opposition constitutionnelle, au cri de guerre contre le gouvernement bureaucratique, les « genro » et les clans, elle ne pouvait être résolue selon le « scénario » ordinaire de l'appel aux « genro ». Les deux partis victorieux, le Seiyukai et le Kokuminto, n'étaient disposés à accepter qu'une solution qui leur parût conforme aux principes de correction constitutionnelle et parlementaire qui venaient de triompher avec eux. Aussi, lorsque les 11 et 12 février les « genro » se réunirent en conseil et qu'après consultation ils firent savoir à l'amiral comte Yamamoto, par l'entremise du marquis Saïonji, que c'était à lui que l'empereur réservait la tâche de former le nouveau cabinet, les ardents du Seiyukai et de Kokuminto déclarèrent qu'ils n'appuieraient, quant à eux, qu'un cabinet strictement constitutionnel et de parti et que l'amiral ne pouvait leur être imposé par le seul choix des « genro ». Si l'amiral devait former le cabinet, c'était à condition de devenir lui-même le chef de la majorité constitutionnelle et parlementaire.

C'est alors que s'engagent entre les ardents et les modérés du Seiyukai, entre le Seiyukai et le Kokuminto, enfin entre le Seiyukai et l'amiral comte Yamamoto, des négociations destinées à déterminer dans quelles conditions pourra être fait entre ces divers éléments l'accord permettant la constitution du nouveau cabinet. Les négo-

ciations ne laissèrent pas d'être laborieuses. Elles se prolongèrent, avec des fortunes diverses, jusqu'au 20 février. Elles eurent pour résultat la combinaison suivante : l'amiral comte Yamamoto ne pouvant, à cause de sa situation officielle dans les cadres de la marine, entrer dans les rangs d'un parti, ferait cependant une déclaration solennelle d'adhésion au programme et à la politique du parti constitutionnel (Seiyukai). Les ministres de la Guerre, de la Marine et des Affaires étrangères, considérés comme ministres spéciaux de la défense nationale, pouvaient de même ne pas être enrôlés dans les rangs du parti. Mais les six autres membres du cabinet devaient être membres du Seiyukai. Trois d'entre eux, MM. Matsuda, Hara, Motoda, à qui furent confiés les portefeuilles de la Justice, de l'Intérieur, des Communications, étaient déjà, dans la Chambre basse, membres du Seiyukai. Les trois ministres des Finances, de l'Agriculture et du Commerce, de l'Éducation, à savoir le baron Takahashi, gouverneur de la Banque du Japon, M. Yamamoto, ancien ministre des Finances du second cabinet Saïonji, M. Okuda, membre de la Chambre des pairs, se firent inscrire parmi les membres du parti. Le baron Makino, ex-ministre de l'Éducation et de l'Agriculture dans les deux cabinets Saïonji, ancien ambassadeur à Vienne, et qui fut désigné comme ministre des Affaires étrangères, sans être proprement membre du parti Seiyukai, avait toujours appartenu, par ses relations personnelles comme par ses convictions, à l'état-major du prince Ito et du marquis Saïonji. Le général Kigoshi et l'amiral baron Saito conservaient les portefeuilles de la Guerre et de la Marine.

Ce dénouement, qui, en somme, consacrait la victoire des constitutionnels, ne donna pas cependant entière

satisfaction à certains membres du Seiyukai, notamment à MM. Ozaki, Okazaki, et à quelques autres qui préférèrent constituer un nouveau parti, le Seiyu Club, ni surtout aux membres du Kokuminto, et à leur chef, M. Inukai, qui, tout en promettant leur appui à l'amiral comte Yamamoto, tinrent à rester distincts de la majorité nouvelle. Le Seiyu Club et le Kokuminto se réservèrent, attendant à ses actes le nouveau cabinet et considérant sans doute que la solution présente n'était qu'une étape vers un but qui n'était pas encore atteint.

Dans la Chambre basse, telle qu'elle apparaissait au sortir de la crise, il y avait ainsi lieu de distinguer : d'une part, la majorité proprement dite formée par les membres du Seiyukai, et disposant de 189 voix ; d'autre part, les membres du Seiyu Club au nombre de 24, les membres du parti nationaliste (Kokuminto) comptant 41 voix ; enfin, dans l'opposition déclarée, les 91 membres du nouveau parti fondé par le prince Katsura, le « Rikken Doshikai ». Ne restaient en dehors de cette classification que 36 membres de la Chambre considérés comme indépendants, et dont les voix pouvaient, selon les circonstances, aller à tel ou tel autre des divers partis. Le Seiyukai, réduit à 189 voix au lieu de 217, était désormais en minorité de 2 voix par rapport à l'ensemble des autres partis. Il était, d'ailleurs, peu probable que ces autres partis pussent, d'ici quelque temps du moins, former une coalition compacte contre le cabinet qui prenait la direction des affaires.

CHAPITRE II

Débuts difficiles du cabinet Yamamoto. — La question constitutionnelle. — La réforme financière et fiscale.

Les débuts du nouveau cabinet cependant furent houleux et difficiles. La lame de fond qui avait soulevé le pays n'était point tombée, et le résultat obtenu ne répondait pas à l'attente, à l'espoir dont la nation s'était bercée. L'amiral Yamamoto, par son hésitation à accepter pleinement la situation nouvelle, par le dosage avare avec lequel il essayait de faire aux vainqueurs leur part sans se ranger délibérément à leur tête, décourageait l'enthousiasme et refroidissait la confiance. Il eût fallu, dans les circonstances présentes, un chef populaire, un tribun, un homme capable d'entraîner le pays. L'amiral restait un haut fonctionnaire et un homme de clan : il représentait les intérêts du clan de Satsuma et de la marine plus que ceux de la cause constitutionnelle et du parti Seiyukai. Si les modérés et les habiles pouvaient, à la rigueur, s'accommoder de ses ménagements et tempéraments, les passionnés, les sincères, les véritables meneurs, un Ozaki, un Inukai, se défiaient, se réservaient, s'abstenaient.

Aussi, et bien que l'amiral comte Yamamoto eût, dans une réunion plénière tenue le 22 février par le Seiyukai, déclaré vouloir gouverner conformément à l'esprit de la

constitution et s'inspirer du programme même du parti constitutionnel, bien qu'il eût annoncé qu'il continuerait la politique du cabinet Saïonji, en tout ce qui concernait la réforme administrative et fiscale, l'établissement du prochain budget et le programme de la coalition qui avait triomphé du cabinet Katsura, le Seiyu Club et le Koku-minto firent-ils savoir par les manifestes de leurs chefs respectifs, M. Ozaki et M. Inukai, qu'ils se considéraient comme obligés de réserver leur liberté d'action. Le prince Katsura, de son côté, publiait de même, au nom du « Rikken doshikai », un manifeste dans lequel il opposait à la politique du nouveau cabinet les vrais principes de la doctrine constitutionnelle et parlementaire dont il se réclamait.

Lorsque, le 27 février, la Chambre des représentants reprit sa session interrompue, la première séance, sans offrir les scènes d'opposition résolue et violente qui avaient marqué la fin du troisième cabinet Katsura, montra cependant que le cabinet nouveau rencontrerait peu de bienveillance, tant de la part du Seiyu Club et du Koku-minto, que de la part du Rikken doshikai. A peine, en effet, le président du Conseil et le ministre des Finances avaient-ils prononcé les deux discours assez brefs dans lesquels était résumé le programme du cabinet, que des questions tendancieuses et critiques étaient, sous une forme peu agréable, posées par les représentants des divers partis, soit sur la politique générale et les projets financiers, soit sur des points de détail et de personnes. Le ministre des Finances, surpris par ces premières attaques, s'était retranché dans des généralités assez vagues. L'amiral comte Yamamoto, plus gêné encore, avait évité de répondre aux trois questions positives et pres-

santes que M. Inukai lui posait : 1^o sur le programme des dépenses militaires et sur le projet de création de deux divisions nouvelles qui avait été l'origine de toute la crise ; 2^o sur la loi d'organisation du cabinet relative au choix du ministre de la Guerre ; 3^o sur le montant auquel s'élèveraient les économies et retranchements à réaliser dès le prochain exercice du budget.

L'amiral Yamamoto et le ministre des Finances, pour réparer le mauvais effet de cette première séance, durent, dès le lendemain, 28 février, apporter à la commission du budget des déclarations plus nettes sur les divers objets qui avaient été abordés la veille. Le président du Conseil affirma que le projet de budget de l'exercice 1913-1914 ne contenait aucune augmentation du budget de l'armée et aucune création d'effectifs nouveaux. Le ministre des Finances ajouta, d'autre part, que les économies et réductions de dépenses s'élèveraient, dès le présent budget, au chiffre déjà annoncé de 40 à 50 millions de yen et que les dégrèvements promis sur les taxes et impôts, notamment sur l'income-tax, les patentes et le sel, atteindraient un total de 9 à 10 millions de yen.

Ces réponses, un peu plus précises, étaient loin toutefois de satisfaire, soit les partis de la Chambre, soit l'opinion publique et le pays. Dans la séance du 8 mars, l'un des membres du Seiyu Club, M. Hayashi (Kiriku), développa, aux applaudissements unanimes des divers partis d'opposition, une interpellation catégorique, aux termes de laquelle il demandait et exigeait, de la part du cabinet, des déclarations explicites sur les cinq points au sujet desquels la Chambre avait le plus d'intérêt à être fixée, à savoir :

1^o Le gouvernement est-il d'avis que la formation d'un

cabinet de parti est nécessaire au bon fonctionnement du régime constitutionnel?

2° Ne pense-t-il pas que le fonctionnement de ce régime se heurte à un obstacle grave dans les dispositions présentes qui obligent le président du Conseil à choisir exclusivement les ministres de la Guerre et de la Marine parmi les officiers généraux en activité de service?

3° N'estime-t-il pas que les règlements actuels du service civil doivent être modifiés de façon à ouvrir l'accès des fonctions publiques aux hommes de mérite?

4° Quelle est l'intention du gouvernement au sujet de l'augmentation des effectifs de l'armée et de la création de deux divisions militaires nouvelles qui a provoqué la démission du cabinet Saïonji?

5° Le gouvernement se propose-t-il de présenter un projet de réduction des taxes et impôts? Ce projet sera-t-il déposé dès la session actuelle et à quel chiffre s'élèveront les réductions proposées?

C'était, en cinq questions, l'essence même de la dernière crise que M. Hayashi résumait, et c'était sur ces cinq points essentiels qu'il mettait le gouvernement en demeure de s'expliquer. L'amiral comte Yamamoto, désormais éclairé sur l'esprit et les dispositions de l'assemblée, eût dû, semble-t-il, saisir l'occasion qui lui était offerte de dissiper d'un coup toutes les équivoques, de dégager l'horizon et de s'assurer à peu de frais une majorité favorable. Il n'eut pas cette heureuse inspiration. Il commença par demander un délai de trois jours pour faire sa réponse. Et lorsque, dans la séance du 11 mars, il prit enfin la parole, ce fut d'une façon embarrassée et contrainte, comme s'il n'eût pas encore pris son parti sur les questions cependant vitales dans lesquelles se condensait toute la

politique présente. Sans se refuser à donner ou à laisser espérer les satisfactions réclamées de lui, il s'enferma encore dans des formules évasives et timides dont la rédaction semblait surtout destinée à épargner la susceptibilité du parti bureaucratique et militaire. Là encore l'amiral agissait en homme de clan et en officier général plutôt qu'en homme politique et en président du Conseil. Il ne fut précis que sur le chiffre de la réduction des impôts qu'il annonça devoir être de 10 millions de yen. Sollicité par d'autres orateurs de fournir sur les autres points des réponses plus explicites, l'amiral déclara qu'il n'avait rien à ajouter.

L'effet d'une telle attitude fut tel qu'il y avait lieu de le prévoir. Le parti Seiyukai demandait des précisions plus positives. L'opposition dénonçait l'équivoque persistante, le jeu de dupes entre l'amiral Yamamoto, le Seiyukai et la nation. La presse la plus modérée ne pouvait s'empêcher de signaler au président du Conseil la nécessité qui s'imposait à lui de résoudre dès maintenant les questions brûlantes sans la solution desquelles l'apaisement ne se ferait pas. L'amiral n'ayant pas su s'exécuter à temps, le premier résultat fut que, dans la commission générale du budget, le budget de 1913-1914 ne fut voté qu'à une seule voix de majorité, et, dans la séance plénière de la Chambre elle-même, le 15 mars, à l'infime majorité de 5 voix, 186 contre 181. La Chambre des pairs, il est vrai, dans sa séance du 26 mars, vota ce même budget sans opposition et sans modification. Et les deux Chambres s'étaient mises d'accord pour adopter, l'une le 24, l'autre le 25 mars, le projet de loi fixant à 7 millions de yen la réduction à apporter, dès le début du nouvel exercice, c'est-à-dire dès le 1^{er} avril 1913, à l'impôt sur le

revenu. Le 27 mars la session du Parlement était close.

L'équivoque et le défaut d'harmonie qui avaient été, dès l'origine, le caractère et la marque du nouveau cabinet, continuaient ainsi à subsister. L'amiral comte Yamamoto s'était sans doute engagé à demeurer en contact avec le parti constitutionnel (Seiyukai) qui formait sa majorité parlementaire, il avait commencé de grandes réformes économiques et promis de mettre à l'étude la revision des lois ou règlements, tant sur le service civil que sur l'organisation des ministères, y compris les deux départements de la Guerre et de la Marine. Mais, de toutes les revendications dont le Seiyukai avait fait sa plate-forme, de toutes les aspirations qui avaient été dans la dernière crise l'âme de la ligue contre le gouvernement bureaucratique, les « genro » et les clans, il n'y avait jusqu'à présent de réalisé, d'atteint, de tangible, qu'une réduction de 7 millions de yen sur l' « income-tax ». Tel était le médiocre résultat d'une campagne qui avait soulevé jusqu'au fond, dans les grandes villes du moins, la nation japonaise.

Il était clair, dans ces conditions, que la crise qui avait éclaté dans l'automne de 1912 ne pouvait être considérée comme terminée. Ce qui était et ce qui demeurait en cause, ce n'était pas seulement la destinée d'un cabinet ou d'un parti, c'était la transformation du régime politique du Japon, la substitution à l'aristocratie bureaucratique et de clan d'une sorte de démocratie parlementaire. Était-ce à l'amiral comte Yamamoto et au Seiyukai, était-ce au nouveau parti dont le prince Katsura n'avait pas craint d'assumer la direction et dont le comte Okuma avait consenti à être le conseiller moral, était-ce au Kokuminto, au Seiyu Club ou à un parti n'existant pas encore qu'il était réservé de consommer ou de préparer cette transforma-

tion? La lice, en tout cas, était ouverte et il n'était pas probable qu'elle se fermât avant que les partis et la nation n'eussent obtenu des satisfactions plus réelles que celles qu'avaient jusqu'ici offertes les gouvernements de la bureaucratie et des clans.

L'amiral comte Yamamoto et ses principaux lieutenants avaient si bien conscience du caractère insuffisant des satisfactions données au Parlement et au pays et de la nécessité de compléter les premières concessions faites dans l'ordre économique et politique que, la Diète à peine close, ils avaient aussitôt remis à l'étude de nouveaux projets concernant, soit la réforme administrative et fiscale, soit la réorganisation des services civils et la question délicate du choix des ministres de la Guerre et de la Marine. Quelques semaines seulement devaient s'écouler avant que le cabinet ne fût en mesure de faire connaître au pays les nouveaux résultats qu'il aurait pu obtenir. J'aurai donc à revenir dans un prochain chapitre sur cette partie si essentielle du programme et de l'œuvre du cabinet Yamamoto. Mais il me paraît d'abord nécessaire, pour me conformer à l'ordre chronologique, de mentionner, avec les négociations auxquelles avaient donné lieu les questions demeurées en suspens dans la politique extérieure du Japon, l'état dans lequel se trouvaient, à cette date du printemps de 1913, les relations entre l'empire mikadoual et les puissances les plus intéressées à la prospérité et à la paix de l'Extrême-Orient.

CHAPITRE III

L'emprunt chinois et la lutte du président Yuan che Kai contre l'opposition du Sud. — Difficultés soulevées par les États confédérés de la côte californienne contre les Japonais établis en Amérique. — L'abolition des concessions étrangères en Corée. — Placement en France de bons du Trésor japonais. — Questions diverses.

La crise intérieure du Japon, si passionnées et si graves qu'en eussent été les diverses péripéties, n'avait pas en effet distrait le gouvernement impérial de l'attention avec laquelle il suivait, d'une part les événements de Chine tels qu'ils se développaient depuis la révolution de 1911, de l'autre la continuation et le progrès de la politique générale résultant de ses accords fondamentaux de 1902, 1907, 1910 et 1912.

Les accords conclus de 1902 à 1912 entre le Japon et les puissances de l'Ouest, la Grande-Bretagne, la France, la Russie, les États-Unis, avaient eu, entre autres avantages, ce bienfaisant effet de permettre, dès le début de la révolution chinoise, une prompte et facile entente en vue de limiter les conséquences de la Révolution, d'abréger la période de transition entre l'ancien et le nouveau régime et de fournir à la République chinoise les ressources sans lesquelles elle n'eût pu vivre. La question de l'emprunt chinois, dit de réorganisation, dans laquelle ne tarda pas à se concentrer et se résumer l'œuvre d'assistance et d'ordre que les puissances avaient à accomplir avait été

saisie et traitée par le gouvernement japonais avec autant de conciliation que de largeur. Dans les longs et laborieux pourparlers que nécessita cette négociation de l'emprunt, le gouvernement japonais fut peut-être celui chez lequel le nôtre trouva le concours le plus constant et parfois le plus efficace. J'ai indiqué, au livre IV (chapitre II) de cet ouvrage, comment, à la fin de mars 1912, le vicomte Uchida, ministre des Affaires étrangères, m'avait fait connaître la décision prise par le gouvernement japonais de participer à l'emprunt chinois et de se faire représenter par la « Yokohama Specie Bank » dans le « consortium » des banques chargées de conclure l'emprunt. Depuis cette date, nombreux avaient été les épisodes qui, par les lenteurs du gouvernement chinois, par l'inconstance et les intrigues de certains des négociateurs du cabinet de Pékin, par les divisions et les défiances entre le président Yuan che Kai et le Parlement, par l'intervention intéressée de certaines banques étrangères ne faisant pas partie du « consortium », prolongèrent et retardèrent ces interminables pourparlers. Après le vicomte Uchida, ce furent successivement le prince Katsura, le baron Kato, le baron Makino avec lesquels j'eus à m'entretenir des divers problèmes ou incidents soulevés au cours de la négociation. Je trouvai chacun de ces ministres également prêt, malgré les préoccupations de tout ordre qui les assiégeaient durant cette période si agitée à Tokyo, à rendre plus aisées, plus acceptables, les solutions proposées, et dont l'examen se poursuivait alternativement à Paris où à Londres. C'est le 26 avril 1913 qu'en dépit d'une tentative d'opposition et d'obstruction à laquelle se livra à la dernière heure le Parlement chinois, l'emprunt fut enfin signé à Pékin entre les représentants des Banques fran-

çaises, anglaises, allemandes, russes, japonaises et les ministres du président Yuan che Kai.

Au moment où le contrat d'emprunt fut ainsi conclu, la situation demeurait tendue entre le président Yuan et le Parlement chinois où l'élément sudiste, qui avait pris le dessus, entretenait la fièvre révolutionnaire. L'élection du président ne pouvait être résolue tant que la constitution elle-même n'était pas définitivement votée. Quant à la reconnaissance même de la république chinoise, les puissances, sans s'être encore prononcées, semblaient cependant d'avis qu'il était difficile d'y procéder avant que la constitution eût été votée et que le président eût été élu. Le gouvernement japonais, toutefois, venait précisément de soumettre aux divers gouvernements intéressés un projet de procédure, aux termes duquel il suggérait que cette reconnaissance fût un acte simultané de la part de toutes les puissances, le choix de la date à laquelle cette reconnaissance aurait lieu étant laissé aux représentants des puissances à Pékin, lesquels s'entendraient sur la note identique à adresser à ce sujet au gouvernement chinois. Le baron Makino, en me commentant la suggestion ainsi communiquée aux divers cabinets, avait bien soin, d'ailleurs, d'ajouter qu'il ne s'agissait nullement dans sa pensée d'une reconnaissance imminente ni même prochaine. Il paraissait admettre avec nous que la date de l'élection définitive du président serait sans doute celle à laquelle se placerait de même le plus opportunément la reconnaissance du nouveau régime.

La conclusion du contrat d'emprunt et la remise au gouvernement chinois d'une première avance de deux millions de livres pour les dépenses urgentes et notamment pour le licenciement de l'armée eurent une conséquence

qui n'était pas prévue : la tension de plus en plus accentuée et finalement la rupture entre le président Yuan che Kai et l'élément sudiste. Le président, dès qu'il eut les ressources pécuniaires qui lui manquaient, crut le moment venu de se débarrasser de ses adversaires. Les Sudistes estimèrent, au contraire, que, par la signature du contrat de l'emprunt sans le consentement du Parlement et par sa politique trop condescendante à l'égard de la Grande-Bretagne et de la Russie dans les questions tibétaines et mongoles, le président n'avait pu que s'affaiblir. Quelques-uns des chefs sudistes, et à leur tête le docteur Sun yat Sen et Houang-sing, comptaient sur leurs relations avec certains groupes politiques et industriels du Japon pour trouver au Japon même un appui contre le président Yuan qui n'avait jamais eu les sympathies du gouvernement mikadoul. La vérité est que le gouvernement japonais s'en tenait, comme les puissances de l'Ouest, à sa résolution de ne pas intervenir dans les querelles intérieures de la Chine et que, quels que fussent ses sentiments personnels à l'égard du président Yuan, il s'attachait à conserver des relations correctes avec lui. Mais il n'est pas douteux que, d'autre part, certains hommes politiques japonais, appartenant surtout au parti nationaliste (Kokuminto), et certains hommes d'affaires, commerçants, industriels ou financiers, se montraient plus favorables aux Sudistes qu'au président. Le docteur Sun yat Sen, qui était venu récemment à Tokyo, avait pu y fonder avec ces hommes d'affaires japonais une société sino-japonaise, dont la présidence lui serait réservée, et qui aurait pour principal objet le placement de capitaux japonais dans les grands travaux publics de la Chine, chemins de fer, commerce et navigation, mines, etc., etc. A cette société, qui devait

être constituée selon la loi chinoise, et dont le titre indiquait nettement le but (Chu-Koku-Kogyo-Kaisha, société industrielle d'exploitation de la Chine), les grandes banques du Japon, les banques Mitsui et Mitsu-Bishi, la « Yokohama Specie Bank », la Banque industrielle du Japon, la Banque de Formose, la première, la quinzième et la centième Banques, les maisons Okura, Yasuda, Sumitomo, Fujita, avaient déjà promis leur concours. Le docteur Sun yat Sen était, à cette date, officiellement investi des fonctions d'administrateur ou haut commissaire des chemins de fer chinois : et c'est vraisemblablement cette qualité qui avait rendu possible la préparation d'un accord de ce genre entre la Chine et le Japon. Le gouvernement japonais pouvait, dans ces conditions, se flatter de s'être ménagé d'aussi bonnes relations avec l'ancien président, c'est-à-dire le docteur Sun yat Sen, et les Sudistes, qu'avec le gouvernement même du président Yuan. C'est cette dualité ou cet équilibre que le gouvernement impérial s'efforçait de maintenir. Il s'y sentait encouragé, non seulement par son désir d'éviter toute difficulté et friction avec la jeune république, mais aussi par les impressions que lui rapportait l'ex-ministre des Affaires étrangères, le baron Kato, qui, après la chute du troisième cabinet Katsura, était allé faire un voyage d'instruction en Chine et qui venait de rentrer à Tokyo. Tel était l'état d'esprit du gouvernement japonais et du baron Makino qui, pour mieux marquer les dispositions et intentions du Japon à l'égard de la Chine, avait résolu de nommer à Pékin un nouveau ministre, M. Yamaza, directeur politique de son département, et ancien conseiller de l'ambassade impériale à Londres.

C'est précisément à cette date, et lorsque tout parais-

sait présager l'heureux succès de la politique japonaise, qu'allait éclater entre les Sudistes et le président Yuan le conflit, puis la rupture qui devait, pour un certain temps, refroidir et gêner les relations entre les cabinets de Pékin et de Tokyo et retarder l'élection présidentielle ainsi que la reconnaissance du nouveau régime.

Avec ce grave et fâcheux incident survenant ainsi entre le Japon et la Chine coïncida une difficulté nouvelle entre le Japon et les États-Unis, à la suite de la recrudescence dans quelques-uns des États de l'Ouest américain des mesures législatives et de l'agitation contre l'élément japonais. Cette agitation, qu'avaient déjà suscitée en 1906 les questions de l'émigration et des écoles, avait été apaisée en 1908 et en 1911, d'abord par l'arrangement intervenu entre le comte Hayashi et l'ambassade des États-Unis dans l'hiver de 1907-1908, puis par la conclusion du nouveau traité de commerce entre les États-Unis et le Japon à la date du 21 février 1911, et par les déclarations renouvelées entre les deux gouvernements au sujet de l'émigration japonaise. Elle se manifestait de nouveau aujourd'hui, et dans les circonstances les plus pénibles, par le dépôt sur le bureau des Chambres de l'État de Californie de projets de loi destinés à restreindre le droit de propriété des étrangers et à n'accorder ce droit qu'aux étrangers pouvant acquérir la nationalité américaine. Ces projets, tout en paraissant viser indistinctement tous les étrangers, n'atteignaient en effet que les Japonais et les Chinois, c'est-à-dire, selon l'expression de la loi américaine, les « sujets de race mongolienne », qui ne pouvaient, aux termes de la loi, acquérir la nationalité. La blessure faite à l'amour-propre japonais était, cette fois, d'autant plus douloureuse et cuisante que les arrangements anté-

rieurs semblaient avoir conjuré toute atteinte de ce genre et que c'était dans le sentiment même et la fierté de la race que l'élément japonais était menacé.

L'émotion fut profonde à Tokyo et dans tout le Japon, comme parmi les Japonais établis aux États-Unis, dont le nombre s'élevait à environ 22 000 âmes, et qui, en Californie seulement, possédaient ou occupaient une superficie de plus de 250 000 acres sur laquelle les diverses récoltes agricoles faites par eux représentaient une valeur de plus de 20 millions de dollars (100 millions de francs). A Tokyo, et dans d'autres villes, des « meetings » de protestation furent tenus, dans lesquels les orateurs réclamaient en termes violents des représailles immédiates. La presse s'exprima de même avec une entière unanimité contre la nouvelle et flagrante violation infligée aux accords récemment conclus entre les deux pays. Le baron Makino, tout en ressentant amèrement l'offense faite au sentiment national, devait naturellement s'efforcer de calmer l'agitation publique et de rassurer les esprits par la déclaration qu'il fit aussitôt concernant les démarches déjà en cours auprès du gouvernement fédéral pour obtenir le retrait des projets législatifs déposés et les satisfactions que le gouvernement impérial estimait lui être dues.

Le gouvernement fédéral, il faut le reconnaître, n'hésita pas à agir auprès de l'État confédéré pour l'amener à renoncer aux mesures projetées ou du moins pour les mettre en harmonie avec les traités existants entre les États-Unis et le Japon. Le secrétaire d'État, M. Bryan, se rendit lui-même, sur l'invitation du président Wilson, à la capitale de l'État de Californie, à Sacramento, pour négocier avec le gouvernement de l'État et les deux Chambres en vue de chercher la solution la plus propre à

clure l'incident. Tout ce que M. Bryan obtint, ce fut une modification de rédaction dans la forme des projets de loi, de façon à en éliminer le caractère de « discrimination » et d'inégalité dont les Japonais avaient lieu de se plaindre. Le projet fut remanié par l'attorney général de l'État confédéré, M. Webb, de façon à en exclure les clauses ou formules contestables. Voté sous cette nouvelle forme par les deux Chambres, il devait, avant de devenir loi, être ratifié par le gouverneur, puis subir un stage de trois mois. Le président Wilson tenta encore de prévenir la ratification par le gouverneur, mais sans y réussir, et, trois mois plus tard, c'est-à-dire le 19 août 1913, la loi devait entrer en vigueur. Mais le gouvernement japonais ne se tint pas pour battu. Il continua à négocier avec le gouvernement fédéral, protestant par trois notes diplomatiques successives contre une loi qu'il considérait comme contraire aux traités et à l'égalité des puissances. Tout l'été, puis la fin de l'année devaient encore s'écouler, avant qu'un résultat fût atteint. Les solutions qui intervinrent ultérieurement ne furent que des solutions partielles et d'espèces, qui laissèrent subsister les divergences et oppositions de principes, le conflit de doctrines et de races.

Les deux gouvernements n'en avaient pas moins, dans l'intervalle, renouvelé le 23 mai 1913 le traité d'arbitrage conclu entre eux à Washington le 5 mai 1908, et dont le terme allait échoir. Il y avait là l'augure d'une bonne volonté mutuelle et de la résolution des deux cabinets de régler à l'amiable toutes les questions demeurées encore en suspens.

Le mois précédent, le 21 avril 1913, avait été signé à Séoul, entre les consuls généraux ou consuls des puissances intéressées et le représentant du gouvernement général

de Corée le protocole consacrant l'abolition des concessions étrangères (foreign settlements) en Corée et leur incorporation aux communes et municipalités coréennes. C'était là la conséquence de l'annexion en 1910 de la Corée. L'accord négocié et conclu à ce sujet entre le gouvernement impérial et les puissances intéressées tint un compte égal des nouveaux droits et devoirs incombant au nouvel État souverain et des égards dus aux étrangers en ce qui concernait leurs personnes et leurs biens. Des dispositions spéciales furent adoptées en ce qui touchait les baux perpétuels que les locataires purent, à leur gré, ou conserver ou convertir en propriétés régulières, l'entretien des jardins publics et des cimetières existant dans les anciennes concessions. Une somme de 20 000 yen appartenant au conseil municipal de la commission internationale de Tchemulpo fut réservée spécialement pour la conservation et l'entretien des cimetières étrangers.

Au moment où était ainsi résolue dans un esprit libéral et équitable cette question des concessions étrangères de Corée, les gouvernements intéressés, et notamment les trois gouvernements français, anglais et allemand, s'efforçaient d'obtenir le règlement définitif du litige beaucoup plus ancien que constituait l'abolition ou la conversion des baux perpétuels concédés aux étrangers dans différents ports du Japon. Toutes les tentatives faites depuis l'année 1905, c'est-à-dire depuis la date du 22 mai de cette année où le tribunal arbitral de La Haye, devant qui l'affaire avait été évoquée pour l'un des points essentiels du litige, avait rendu une sentence favorable à la thèse des gouvernements français, anglais et allemand, en vue de résoudre, conformément à cette sentence, le conflit non apaisé, s'étaient heurtées aux objections ou

à la procédure dilatoire du gouvernement japonais. Ce n'est que le 7 août 1912, en réponse au dernier « memorandum » présenté le 2 novembre 1911 par les trois gouvernements précités, que le gouvernement impérial, par l'organe du vicomte Uchida, nous avait proposé un compromis aux termes duquel les anciens baux perpétuels seraient convertis en titres réguliers de propriété et exemptés, en outre, pendant cinq ans, du paiement des taxes foncières impériales, une somme globale de 2 500 000 yen devant être répartie, à titre d'indemnité, entre les détenteurs de baux. A cette offre, qui ne donnait pas, selon nous, une satisfaction suffisante aux intéressés, nous avons, après un nouvel examen, et selon l'instruction de nos gouvernements, répondu le 15 avril 1913 par une contre-proposition conçue ainsi qu'il suit. Les trois gouvernements acceptaient la conversion des baux en titres de propriété, mais ils demandaient pour les détenteurs de baux : 1^o une indemnité globale de 5 millions de yen ; 2^o l'exemption, pendant une durée de quinze ans, de toute taxation foncière ; 3^o l'abandon de tous arriérés de taxes et la restitution des taxes qui avaient été indûment perçues. Telle était la solution vraiment conciliante et modérée par laquelle nous espérions terminer un débat dont les origines remontaient à la conclusion des traités de commerce de la période 1894-1899. Mais ma mission au Japon devait prendre fin avant que le gouvernement impérial n'eût répondu, à son tour, à notre contre-proposition, et je crois qu'à l'heure où j'écris le litige est encore pendant, les titulaires de baux conservant, dans l'intervalle, la jouissance des privilèges et exemptions dont ils bénéficiaient, bien que, depuis l'année 1899, les anciennes concessions eussent été abolies et eussent

fait retour aux communes et municipalités japonaises.

Les 16 et 17 juin furent échangées à Tokyo les ratifications sur les traités de commerce conclus, le premier, à Vienne, avec l'Autriche-Hongrie, à la date du 28 octobre 1912, le second, à Rome, avec l'Italie, le 25 novembre de la même année. A ce second traité était joint, comme aux traités anglais, français et allemand, un tarif conventionnel dans lequel étaient compris les articles intéressant le plus le commerce des deux pays : du côté italien, les légumes conservés, les fruits conservés et citrons, les macaroni, vermicelles et pâtes, les chapeaux de feutre et cloches de chapeaux en feutre, les boutons en ivoire végétal, en os ou en corne ; du côté japonais, les tresses de fibres végétales, les tissus habutaï ou similaires, les écrus ou seulement décrus (ni blanchis, ni teints, ni imprimés), ayant un poids non supérieur à 40 grammes par mètre carré, les mouchoirs, fichus, écharpes en habutaï, les meubles et parties de meubles en bois enduit de laque japonaise, la vannerie en bambou, les articles en papier et en carton enduits de laque, les éventails en bambou, etc., etc. Il ne restait plus au gouvernement japonais, pour achever l'œuvre de revision des traités, qu'à ratifier les traités avec les Pays-Bas et l'Espagne. Avec le Canada, qui l'intéressait par le voisinage et aussi à cause des questions de l'émigration, un accord avait été fait selon lequel le Canada adhérerait au traité précédemment conclu entre la Grande-Bretagne et le Japon, sauf que l'article VIII de ce traité relatif aux tarifs douaniers n'était pas applicable au Dominion canadien, et que rien, dans le traité, ni dans l'adhésion du Canada, ne saurait contredire ou affecter les lois canadiennes sur l'immigration.

Dans le nouveau traité de commerce conclu le 19 août 1911 entre la France et le Japon, et ratifié le 22 avril 1912, n'avaient pas été inclus certains des articles du traité antérieur relatifs à l'exercice des fonctions consulaires, aux successions, etc., etc. Il avait été convenu qu'en dehors du traité de commerce proprement dit les deux gouvernements négocieraient, d'une part une convention consulaire, de l'autre une convention d'extradition. J'avais, dès mon retour au Japon au printemps de 1912, remis au gouvernement impérial deux projets de conventions pour ces deux objets. Le ministère impérial des Affaires étrangères avait, de son côté, nommé des commissions ministérielles mixtes pour étudier ces projets et proposer, s'il y avait lieu, des contre-projets. Je devais, en effet, au mois d'octobre 1913, recevoir du baron Makino un contre-projet de convention d'extradition que j'envoyai aussitôt à Paris, sans que, depuis lors, un accord se soit encore établi. Les négociations relatives à la convention consulaire n'avaient, quand je quittai Tokyo, abouti à aucun résultat, le gouvernement impérial désirant uniformiser autant que possible les conventions qu'il devait faire à ce sujet avec d'autres puissances, notamment avec l'Allemagne.

J'ai exposé au livre IV (chap. II) de cet ouvrage dans quelles conditions avait été fondée au mois de juin 1912 et inaugurée à Paris le 3 juillet suivant la Banque franco-japonaise, ayant son siège principal à Paris et sa succursale à Tokyo. Le vice-président de la Banque à Tokyo était le président de la Banque industrielle du Japon, le docteur Soyeda, qui avait conduit à Paris la négociation avec les représentants des groupes français. Les opérations de la Banque s'étaient ouvertes à Tokyo le 26 no-

vembre 1912. Par un échange de lettres effectué le mois suivant à Paris entre le président de la Banque franco-japonaise et le président de la Banque de l'Indo-Chine, et approuvé par les gouvernements français et japonais, un accord plus précis avait été conclu entre les deux établissements concernant leurs attributions respectives et la délimitation de leurs zones, notamment en Chine. Il avait été nettement spécifié à ce dernier égard que c'était la Banque de l'Indo-Chine qui, tant par ses statuts que par le mandat dont elle était investie dans le « consortium » de l'emprunt chinois, représentait les intérêts financiers de la France en Chine, avec cette conséquence que la Banque franco-japonaise ne pourrait se livrer à des opérations en Chine qu'après accord régulier avec la Banque de l'Indo-Chine. La première opération importante effectuée par la Banque franco-japonaise fut la négociation et le placement par elle sur le marché de Paris d'un emprunt de 20 millions de yen 5 pour 100 au compte de la Compagnie orientale de colonisation, société formée, avec l'assistance et les subsides du gouvernement impérial, pour la mise en valeur agricole, industrielle et commerciale de la Corée. L'emprunt fut émis dans les premiers jours de mars 1913 et couvert plus de deux fois et demi. Un peu avant cette date, le docteur Soyeda, président de la Banque industrielle du Japon et vice-président de la Banque franco-japonaise, avait donné sa démission de ces deux postes à la suite de dissentiments, tant avec certains membres du syndicat des banques japonaises qu'avec le prince Katsura, président du Conseil. Il avait été remplacé dans les deux banques par M. Shidachi, ancien directeur de la Banque Sumitomo à Osaka. A la même date, un administrateur français

avait été désigné pour représenter l'élément français à la succursale de Tokyo : cet administrateur était M. Raymond Martinie, lieutenant de vaisseau démissionnaire, ancien attaché naval de notre ambassade à Tokyo, et que désignaient à ce choix sa connaissance exceptionnelle de la langue japonaise et les études approfondies qu'il avait faites, pendant son long séjour au Japon, des questions financières et économiques de l'Extrême-Orient.

Quelques semaines plus tard, le 17 avril, le gouvernement impérial obtenait du gouvernement français l'autorisation de placer en France, pour un montant de deux cents millions de francs, des Bons du Trésor japonais, au taux de 5 pour 100, et remboursables en dix ans, soit à la date du 1^{er} mai 1923. C'est avec la maison Rothschild, généralement chargée des emprunts d'État japonais, que cette opération avait été négociée et conclue. Le produit de ces Bons du Trésor était destiné à rembourser les bons intérieurs du Trésor japonais et les bons du chemin de fer venus à échéance. Une opération analogue, et pour le même objet, avait été effectuée à Londres le 12 mars précédent. L'opération de Londres, toutefois, ne portait que sur une somme de trois millions de livres sterling : les Bons émis pour cette somme étaient remboursables, par moitié dans un an, par moitié dans deux ans.

Le 21 mai suivant, c'est-à-dire au jour fixé pour l'émission de l'emprunt chinois signé le 26 avril, la part attribuée aux banques japonaises dans cette opération était assumée par les banques françaises, anglaises et allemandes et émise sur les divers marchés dans la proportion suivante : 2/5 à Paris, 2/5 à Londres, 1/5 à Berlin.

Parmi les objets intéressant les relations franco-japo-

naises et le développement de notre influence que j'eus à traiter encore avec le gouvernement mikadoual ou les autorités de l'Empire, qu'il me soit permis de mentionner ici : d'abord la reconnaissance par le gouvernement japonais des arrangements passés par le gouvernement français avec les gouvernements allemand et espagnol pour l'établissement de notre protectorat au Maroc ; puis l'heureuse réforme apportée dans la constitution de la société franco-japonaise de Tokyo et des diverses succursales établies dans les grandes villes du pays ; l'attribution à un professeur français, M. Hayem, de la chaire de droit français de l'Université impériale de Tokyo qui avait été occupée pendant quelques années par un professeur de nationalité suisse, M. le docteur Bridel ; la création dans certains lycées supérieurs du Japon d'un cours de langue et de littérature françaises ; l'ouverture dans plusieurs villes de cours français du soir organisés par nos missionnaires Marianistes ou des Missions étrangères. Pour ce qui concerne l'enseignement des filles, trois ordres français, le Sacré-Cœur, les Dames de Saint-Maur, les sœurs de Saint-Joseph, s'étaient respectivement partagé la tâche des trois enseignements supérieur, secondaire et primaire. Une école spéciale, assimilée à un lycée japonais, et dirigée par les Marianistes, l'École de l'Étoile du Matin, comptait au nombre de ses huit cents élèves l'élite de la jeunesse japonaise et notamment les fils des ministres, des maréchaux, généraux, amiraux et hauts fonctionnaires. L'École de l'Étoile du Matin avait ses établissements à Tokyo : des succursales avaient été fondées en outre à Yokohama, à Osaka, à Yumamoto et dans d'autres régions du pays. Je n'ai pas besoin d'insister sur l'influence intellectuelle et morale que l'enseignement

ainsi donné aux divers degrés à la jeunesse japonaise nous assurait. Les hautes et sincères sympathies que la France n'a cessé de conserver au Japon dès le régime des derniers Tokugawa sont dues en grande partie à cette œuvre intelligente et éclairée d'éducation et d'instruction. La France est restée ainsi au Japon, comme en Chine et dans tout l'Orient musulman, malgré les rivalités qui nous ont été suscitées, malgré les efforts hostiles de notre éternelle ennemie, l'Allemagne, la Nation libérale et généreuse, la semeuse d'idées, la maîtresse de haute et noble culture.

Je voudrais enfin, avant de clore ce chapitre, faire ici la place qui leur est due à deux négociations et conventions, conduites et conclues, non par nous, mais par deux gouvernements alliés ou amis, et dont l'effet devait être de faciliter et d'étendre dans la plus large mesure les rapports et communications entre l'Extrême-Orient et l'Europe. La première de ces conventions est celle qui fut signée entre le Japon et la Russie pour l'établissement de services directs et connexes entre le réseau ferré japonais de la Corée et de la Mandchourie méridionale et les lignes transsibériennes, ainsi que, par les lignes de navigation, entre les ports de Nagasaki, Tsuruga et Vladivostok. Par la création de ces services, par la jonction du Transsibérien avec les lignes mandchouriennes et coréennes, la distance entre Paris et Tokyo fut réduite à un trajet de quatorze jours. Quant à l'utilité que la Russie plus spécialement devait retirer de cette communication directe avec le Japon, et, par le Japon, avec les États-Unis et le Canada, la guerre de 1914 devait en être l'illustration. Si, pendant une longue et angoissante période, la Russie resta reliée au monde et à ses Alliés, ce fut par

le Transsibérien et le Japon. La seconde des conventions que je crois devoir mentionner ici est celle par laquelle la Compagnie danoise des Télégraphes du Nord renouvela, en cette année 1913, ses accords avec le Japon, la Chine et la Russie pour la jonction des câbles et télégraphes entre l'Extrême-Orient et l'Europe. La convention, négociée entre le représentant de la Compagnie et les représentants des divers gouvernements, fut définitivement signée à Tokyo le 23 août 1913, en remplacement de l'ancienne convention expirée au mois de décembre 1912. Par la convention nouvelle, d'importantes réductions de 20 à 25 pour 100 étaient apportées aux tarifs. La Compagnie conservait le bureau de transmission de Nagasaki, essentiel à l'indépendance de ses services. Le gouvernement japonais acquérait, d'autre part, avec l'agrément du gouvernement chinois, la faculté d'établir un câble spécial entre Nagasaki et Shanghai, et d'avoir un bureau dans ce dernier port. Le gouvernement japonais se réservait, en outre, la faculté d'établir un câble entre l'île de Formose et la côte du Fou-Kien et d'ouvrir, s'il y avait lieu, un bureau à Fou tcheou. Les câbles danois et japonais se reliaient enfin à Shanghai et à Amoy aux câbles anglais de l' « Eastern Extension ».

CHAPITRE IV

Les réformes administratives et fiscales du cabinet Yamamoto.

Le cabinet Yamamoto, fidèle aux engagements qu'il avait pris devant le Parlement et l'opinion, avait poursuivi avec assiduité depuis la clôture de la Diète l'exécution du programme d'économies, de retranchements et de réformes que lui avait légué le cabinet Saïonji, et auquel il s'était réservé de donner plus d'extension et d'ampleur.

Le 13 juin 1913 ce travail était achevé. Le *Journal officiel de l'Empire* publiait à la date de ce jour, dans un supplément spécial, toutes les ordonnances, au nombre de 124, par lesquelles étaient introduites dans les divers services administratifs les réformes, suppressions, modifications, économies, dont le total se chiffrait par une économie globale de 70 millions de yen.

Ce total se décomposait de la façon suivante :

Budget général.

A) Économies réalisées sur les dépenses ordinaires des divers départements ministériels.....	12 654 263 yen.
Économies réalisées sur les dépenses extraordinaires de ces mêmes départements..	17 829 704 —
<i>A reporter</i>	<hr/> 30 483 967 yen.

Report..... 30 483 967 yen.

Économie additionnelle sur les dépenses extraordinaires du budget de la guerre..	563 318	—
Accroissement du revenu annuel ordinaire.	500 000	—
Accroissement du revenu annuel extraordi- naire.....	6 925 582	—
	<hr/>	
	38 472 857	yen.

Budgets spéciaux.

B) Sources d'accroissement du revenu....	6 050 386	—
Sources de diminution des dépenses.....	3 377 800	—
Profits additionnels des comptes spéciaux..	1 782 026	—
Économies réalisées par l'ajournement de travaux répartis en plusieurs exercices..	20 690 354	—
	<hr/>	
	31 900 566	yen.

TOTAL GÉNÉRAL..... 70 373 433 yen.

Le nombre des fonctionnaires supprimés par suite de ces retranchements s'élevait à 6 428. Sur les budgets spéciaux de la guerre et de la marine, les économies réalisées tant au budget ordinaire qu'au budget extraordinaire atteignaient le chiffre de 15 295 597 yen, dont 9 809 009 pour la guerre, 5 486 588 pour la marine.

En ce qui regarde les ministères de la Guerre et de la Marine était abolie la disposition aux termes de laquelle les ministres et vice-ministres de ces deux départements ne pouvaient être choisis et désignés que parmi les officiers généraux en activité de service. Le président du Conseil pouvait, en conséquence, appeler à ces hauts postes des officiers généraux en retraite, sinon même se réserver, en cas de besoin, l'intérim de ces départements.

Pour ce qui touche les effectifs de l'armée et le projet d'augmentation des divisions militaires, ni le budget de l'exercice courant, ni le budget préparé pour l'exercice

1914-1915 ne contenaient de propositions de crédits à cet effet. Si le cabinet, par une réserve et des ménagements que l'opinion et la presse étaient, d'ailleurs, loin d'approuver, évitait de faire des déclarations expresses à ce sujet, il n'en résultait pas moins, en fait, que le projet de création des deux divisions militaires nouvelles, qui avait été l'origine même de la crise de 1912, était ajourné. L'un des premiers effets de la décision ainsi prise fut la démission du lieutenant-général baron Kigoshi, ministre de la Guerre, et du lieutenant-général Oka, vice-ministre, qui eurent aussitôt pour successeurs, le premier, le lieutenant-général Kusunose, directeur du bureau des recherches techniques au ministère de la guerre, ancien élève de notre école d'artillerie de Fontainebleau, le second, le lieutenant-général Hongo, chef de bureau de l'éducation militaire.

En même temps qu'étaient publiées au *Journal officiel* du 13 juin les cent vingt-quatre ordonnances relatives à l'exécution du programme de réformes et d'économies, l'amiral comte Yamamoto avait convoqué et réuni à la présidence du Conseil les représentants de la presse métropolitaine pour leur faire connaître le résultat des efforts accomplis par le cabinet en vue de réaliser ses promesses et de satisfaire les vœux de la Diète et de la Nation. Le communiqué ainsi fait à la presse était rédigé dans la forme d'un véritable document parlementaire et contenait, outre les indications ci-dessus reproduites sur l'ensemble des réformes et économies, des déclarations relatives à la politique générale, notamment à la politique extérieure de l'Empire. Le chef du cabinet, s'adaptant aux nouvelles mœurs politiques et parlementaires, avait cru devoir saisir cette occasion d'éclairer et de calmer

l'opinion du pays concernant l'état des négociations poursuivies entre le Japon et les États-Unis au sujet du Webb bill et de la situation faite aux Japonais établis dans les États de l'Ouest américain, et aussi de rassurer les esprits sur les intentions et desseins du gouvernement impérial à l'égard de la Chine dans la crise intérieure que traversait la grande République voisine.

L'opinion et la presse accueillirent avec une certaine satisfaction le communiqué et les déclarations du chef du gouvernement, mais sans dissimuler cependant que les mesures annoncées ne répondaient pas complètement à l'attente du pays et que la nation réclamait, sur la réforme des taxes et impôts, sur la réorganisation des services civils, sur l'adoption d'un régime plus strictement constitutionnel et parlementaire, enfin sur l'allègement de la dette publique et l'expansion économique du Japon, des décisions qui fussent plus en harmonie avec les besoins des temps et les nécessités du développement national.

L'amiral comte Yamamoto ayant, dans un discours prononcé le 26 juin à la fin d'un dîner qu'il offrait aux principaux hommes d'affaires et financiers de Tokyo, renouvelé, à peu près dans les mêmes termes, les déclarations qu'il avait faites le 13 à la presse, le baron Shibusawa, président de la première Banque, qui lui répondit au nom de ses hôtes, félicita et remercia le président du Conseil, mais non sans lui recommander avec instance deux « desiderata » que les hommes d'affaires et toute la nation avaient, dit-il, fort à cœur. Le premier de ces « desiderata » était de voir consacrer à la réduction des taxes et impôts une partie importante des économies réalisées. Le second était d'apprendre que le gouvernement impérial songeait à substituer peu à peu les entreprises pri-

vées au régime des monopoles et des régies, tel qu'il était encore pratiqué par l'État dans quelques-uns de ses établissements. Le baron Shibusawa enfin, en sa qualité de financier, attirait l'attention du président du Conseil sur la dépréciation considérable qu'avaient subie depuis trois ans les fonds d'État japonais et sur l'urgence qu'il y avait à adopter pour le service et l'administration de la dette publique les résolutions et les méthodes que la situation imposait.

Il est vrai qu'à ce dernier égard, ainsi qu'il résultait des statistiques enregistrées à l'« Annuaire financier et économique » de l'Empire à la date du 31 mars 1913, la dette publique avait, au cours du dernier exercice, subi une réduction de 60 millions de yen. Il convient également de reconnaître que le gouvernement impérial, tout en maintenant au chiffre de 50 millions de yen le crédit annuel pour le rachat du principal de la dette et en consacrant à ce même objet une partie des surplus que lui laissaient les exercices budgétaires des années précédentes, avait abaissé de 50 pour 100 la limite que ne devait point excéder l'émission des bons du Trésor à court terme et des bons de chemins de fer. Il restait cependant quelque incertitude sur la politique que le gouvernement impérial comptait suivre en matière d'emprunts et sur la façon dont il se proposait de subvenir à l'exécution des grands travaux publics, notamment des chemins de fer, dont le plan ne pouvait être différé.

Pour donner satisfaction au Parlement et au pays sur l'une des réformes que tous deux réclamaient le plus impérieusement, l'amiral comte Yamamoto se décida, après des négociations laborieuses et une lutte prolongée avec le conseil privé (sorte de conseil d'État) de l'Empire,

à promulguer, pendant les vacances, le 1^{er} août 1913, les dispositions du nouveau règlement des services civils, tel qu'il avait pu, non sans peine, la faire accepter par ledit Conseil. Le *Journal officiel* publia, à la date du 1^{er} août, un nouveau règlement qui ouvrait l'accès des carrières publiques et des fonctions de l'État aux talents, aux capacités, au savoir, et aussi, dans certaines limites, aux hommes politiques et aux membres du Parlement qui jusqu'alors ne pouvaient être appelés à des fonctions bureaucratiques.

Aux termes du règlement nouveau, et sauf les fonctionnaires de premier rang (shin-nin), c'est-à-dire les ministres, les membres du Conseil privé, les ambassadeurs, etc., etc., dont la nomination demeurerait la prérogative directe de l'Empereur, les fonctionnaires des trois autres classes (choku-nin, so-nin, han-nin) devaient être désormais choisis parmi les candidats ayant passé les examens spéciaux du service civil supérieur, ou ayant les diplômes des divers degrés de l'enseignement ou ayant occupé pendant deux ou trois ans des postes de l'administration civile. Étaient toutefois exceptés de ces règles un certain nombre de postes d'un caractère strictement politique pour lesquels le droit de nomination était strictement réservé, soit à l'Empereur, soit aux ministres. Ces postes étaient : 1^o le chef du secrétariat de la présidence du Conseil, 2^o le chef du bureau de législation, 3^o les vice-ministres des divers départements ministériels, 4^o le chef de la police métropolitaine, 5^o les chefs du secrétariat de la Chambre des pairs et de la Chambre des représentants, 6^o le chef du bureau des affaires de police, 7^o les conseillers, secrétaires et secrétaires adjoints des divers départements ministériels, spécialement désignés.

Par ces règles, en même temps que les droits de nomination et d'avancement étaient assurés aux fonctionnaires entrant dans le service civil, certains postes, dont la liste est précisément ci-dessus, pouvaient être donnés, en dehors même de la carrière, aux hommes de capacité ou de talent dont l'Empereur et les ministres désiraient acquérir le concours, à des hommes politiques. à des membres du parlement qui pourront, comme vice-ministres, chefs des bureaux ou secrétariats ci-dessus spécifiés, concilier leur vie politique et parlementaire avec l'exercice de fonctions publiques. Ainsi était rendue possible l'accession aux carrières de l'Etat des hommes politiques et des membres du Parlement, la pénétration du personnel politique et parlementaire dans la sphère jusqu'alors réservée aux membres de la bureaucratie et des clans.

A mesure que le temps s'écoulait et que l'amiral comte Yamamoto entrait en contact plus familier et plus intime soit avec les membres du Parlement et de la presse, soit avec les hommes d'affaires et les financiers, il se pénétrait davantage de la nécessité des réformes économiques et fiscales que l'opinion réclamait de lui. Il se ralliait aussi, selon les avis des chefs du Seiyukai et de son ministre des finances, à l'opportunité de ne pas trop retarder et restreindre, sous prétexte d'économies, l'expansion naturelle et légitime du pays. Il en venait à distinguer, comme l'y invitait le baron Takahashi, entre les dépenses improductives, qu'il y avait lieu en effet de réduire, et les dépenses productives qui importaient à la prospérité de la nation. Il admettait que le développement du réseau ferré de l'Empire, par exemple, ne pourrait être trop longtemps différé, et que s'il ne pouvait être question de reprendre dès maintenant le programme du prince Katsura, que le

Seiyukai, d'ailleurs, avait écarté, certaines parties de ce programme pouvaient être isolées du reste et se prêter à une exécution partielle. Le baron Takahashi estimait, en outre, d'après l'accueil qu'avaient trouvé récemment à Londres et à Paris les émissions de bons du Trésor japonais, destinées à alléger la dette flottante de l'Empire, que des combinaisons de ce genre pourraient de nouveau être tentées pour permettre l'exécution au Japon de travaux dont la dépense ne pourrait être supportée par les ressources ordinaires ou même extraordinaires du budget. Je connaissais les vues et dispositions du baron Takahashi à ce sujet, et je n'éprouvai aucune surprise lorsqu'un peu plus tard, au cours de l'automne, il me soumit, dans un de nos entretiens, ses « desiderata » et hypothèses sur le placement à l'étranger, notamment à Paris, de bons ou d'obligations dont le montant suffirait à l'alimentation d'un programme modéré de travaux publics et de chemins de fer. Il m'exposa ce projet consistant à répartir sur une dizaine d'années les dépenses et les émissions nécessaires. Il devait, vers la mi-novembre, dans un discours qu'il prononça à Tsu (province de Mie), sinon annoncer encore, du moins indiquer ses pensées et son orientation dans ce sens, sans faire cependant aucune allusion précise au programme même des chemins de fer, et se bornant, pour le moment, à mettre la politique positive en regard de la politique purement négative. Son effort, le moment venu, et si les circonstances le permettaient, serait de réconcilier l'opinion et le Parlement avec l'idée d'emprunts à court terme, placés à l'étranger, et qui, au lieu de peser sur la nation, allégeraient plutôt son fardeau, en lui fournissant l'occasion de développer ses ressources. Le marché de Paris, très engagé en cette fin de l'année 1913 et au com-

mencement de 1914, ne se fût peut-être pas prêté à la réalisation de tels projets : ils n'en restaient pas moins dans l'esprit du baron Takahashi comme l'esquisse d'un programme d'avenir.

Les additions et compléments ainsi apportés par l'amiral comte Yamamoto et ses lieutenants aux premières réformes déjà faites consolidaient le cabinet, renforçaient son crédit auprès du Parlement et de la nation, lui donnaient plus de confiance en lui-même. L'amiral s'accommodait peu à peu aux exigences et aux mœurs de l'ère politique nouvelle : le bureaucrate faisait place à l'homme d'Etat constitutionnel et parlementaire. Dans les relations avec l'étranger et le traitement des questions extérieures, il montrait de même plus de patience, plus de souplesse. Les délicates et difficiles négociations poursuivies avec le gouvernement des États-Unis sur le Webb bill, sur les problèmes du droit de propriété et du droit de nationalité qu'y s'y trouvaient impliqués, si elles n'aboutissaient pas à la solution désirée, perdaient de leur acuité. L'ambassadeur d'Angleterre à Washington, M. J. Bryce, qui passa alors par le Japon sur sa route de retour à Londres, expliqua à l'amiral, ainsi qu'au baron Makino, les raisons politiques, économiques et psychologiques qui rendaient difficile au gouvernement des États-Unis l'acceptation des satisfactions souhaitées par le gouvernement japonais. Peut-être, avec l'autorité morale qui lui appartenait, ne dissimulait-il pas aux ministres japonais la difficulté que le gouvernement anglais lui-même et le Dominion du Canada éprouvaient à résoudre dans le sens qui paraissait rationnel et légitime aux hommes d'État de Tokyo ces litiges où les intérêts du travail, de la main-d'œuvre et de la concurrence se trouvaient mêlés à des préjugés de race et de

couleur. Cette opportune consultation donnée par le diplomate anglais apaisait les susceptibilités, adoucissait l'amertume du cabinet japonais et le préparait à attendre du temps, du progrès des idées et des mœurs, sinon même de circonstances nouvelles et qui ne pouvaient encore être prévues, un dénouement ou une solution que la négociation diplomatique était par elle-même impuissante à lui assurer. Au surplus, d'un autre côté, je veux dire de Chine, commençait à se dessiner dans les relations sino-japonaises, après une tension assez grave, un revirement qui, s'il se confirmait ou s'accroissait, ménagerait au cabinet présidé par l'amiral un succès qui serait tout particulièrement le bienvenu. C'est de ces événements de Chine et de l'effet qu'ils eurent sur la politique tant intérieure qu'extérieure du Japon que le moment est venu de nous occuper.

CHAPITRE V

Les difficultés intérieures en Chine et les réclamations du Japon contre le gouvernement chinois. — La reconnaissance de Yuan che Kai comme président de la République chinoise et la conclusion d'un nouvel accord entre la Chine et le Japon (octobre 1912). — Les questions de la Mongolie et du Thibet.

Le gouvernement japonais, après la signature à Pékin, le 26 avril 1913, du contrat de l'emprunt chinois, et lorsque se manifestèrent les premiers symptômes d'un conflit nouveau, d'une lutte renaissante en Chine entre le président Yuan che Kai et les radicaux ou révolutionnaires du Sud, avait aussi nettement que possible marqué sa résolution de ne pas s'immiscer dans les questions intérieures de la république voisine et de ne pas intervenir dans ses querelles. Il avait, le 10 juin, adressé à la presse une sorte de communiqué destiné à affirmer à nouveau son entière abstention et neutralité. Il exposait dans ce document que l'emprunt du 26 avril 1913, représenté par certains journaux d'opposition comme une aide, un subside accordé à la politique personnelle du président Yuan et à ses desseins contre les Sudistes, n'avait d'autre but que de permettre le paiement des dettes arriérées ou échues et le licenciement des troupes devenues inutiles, ainsi que de subvenir aux besoins généraux du gouvernement chinois. « Dans ces conditions, concluait le communiqué, il n'y a aucun sujet de craindre que l'emprunt puisse être utilisé par le

Nord comme un moyen d'écraser le Sud dans la lutte qui aujourd'hui les divise. Il est également clair que le syndicat des cinq groupes prêteurs n'a nulle idée de secourir tel ou tel parti. Le maintien de l'intégrité territoriale de la Chine et de son indépendance, en vue de prévenir des troubles et d'assurer la paix de l'Orient, telle est la fixe et constante politique du gouvernement japonais qui, dans l'intérêt de la Chine autant que dans le sien propre, est résolu à ne se mêler, en aucun cas, aux luttes intérieures de la Chine et à ne manifester aucune préférence, soit pour le Nord, soit pour le Sud. »

Certains organes indépendants de la presse de Tokyo, et à leur tête le *Jiji*, exprimèrent, en réponse à ce communiqué, l'avis que le Japon aurait peut-être un rôle plus utile et plus fructueux à jouer, et qu'il ne tarderait pas à reprendre à Pékin l'influence et le crédit qui doivent lui appartenir si, au lieu d'être un simple témoin et observateur des événements, il cherchait à rétablir l'harmonie entre le Nord et le Sud et à ramener la paix parmi les frères ennemis. Le *Jiji* émettait le vœu que tel pût être le programme du nouveau ministre, M. Yamaza, qui était sur le point de remplacer M. Ijuin à Pékin. Il ajoutait que la « Société industrielle sino-japonaise », récemment formée pour la mise en valeur de la Chine et dont le docteur Sun yat sen devait être le président, pourrait et devait être la première application et l'organe même de la réconciliation ménagée, sous les auspices du Japon, entre les fractions hostiles et rivales du Nord et du Sud.

Le gouvernement chinois, de son côté, avait désiré se renseigner sur les véritables dispositions régnant au Japon à l'endroit de la Chine et du président Yuan. Deux délégués de ce dernier, Sun Pao Ki, ancien ministre de Chine

à Paris et à Berlin, et Li sien to, ancien ministre au Japon, étaient venus à Tokyo, en mission tout au moins officieuse, pour s'éclairer eux-mêmes à cet égard et pour pouvoir rapporter au président Yuan le résultat des observations et impressions qu'ils auraient recueillies. Les deux envoyés, bien qu'ils n'eussent pas de mandat proprement officiel, avaient été fort bien accueillis, non seulement par les amis personnels qu'ils avaient déjà à Tokyo, mais par les hommes d'affaires, les membres du Parlement et de la presse, enfin par les représentants du gouvernement, y compris le baron Makino. Les hommes d'affaires et les financiers, notamment les membres de la Société industrielle sino-japonaise, avaient saisi cette occasion de rechercher si, dans la société en formation, les deux éléments chinois du Nord et du Sud ne pourraient pas se combiner en association avec les membres japonais. Le baron Shibusawa avait, dans sa villa d'Oji, donné aux deux délégués chinois un déjeuner auquel étaient conviés les principaux représentants de la société sino-japonaise, et qui, dans sa pensée, devait préparer les voies au rapprochement désiré. Mais les deux envoyés chinois, très réservés, un peu gênés même, alléguèrent qu'ils n'avaient ni qualité, ni instructions, pour se prononcer sur de tels objets. Et, d'ailleurs, ils n'avaient pas encore quitté le Japon que déjà l'ancien gouverneur du Kiang-si, Li lie tchouen, levait à Hu-Kow et à Kiu-Kiang l'étendard de la révolte, et qu'éclatait dans la vallée du Yang-tse le conflit redouté entre les frères ennemis du Sud et du Nord.

C'est vers la mi-juillet que se produisirent dans la région de Hu-Kow et de Kiu-Kiang les premières escarmouches. Le mouvement n'était sans doute que très imparfaitement préparé. Au moment même où l'ex-gouverneur révoqué,

Li lie tchouen, le déclanchait, le général Houang sing, qui en était désigné comme l'un des chefs, était encore à Shanghai. L'ex-vice roi des deux Kouang, Ts'en-tchouen-souan, l'ancien rival de Yuan che Kai, dont les Sudistes voulaient faire leur généralissime, ne s'était pas encore prononcé, et se renfermait dans l'attitude expectante qui lui était familière. Les bâtiments de l'escadre chinoise ancrés à Sanghaï et les officiers de la marine indigène, sur qui les révolutionnaires comptaient, n'étaient rien moins que sûrs. Quant aux autorités militaires les plus considérables du centre de la Chine, le général Li yuan hong, vice-président de la république à Ou-tchang, le général Feng Kouo chang, vice-roi du Tche li, le général Tchang-Tsouen, commandant des troupes du Chan-tong méridional, si leurs dispositions demeuraient inconnues et obscures, il était peu vraisemblable que les révolutionnaires pussent espérer leur concours à moins de prompts et décisifs succès qui triompheraient de toutes les hésitations. Mais, et malgré quelques avantages locaux dans les premiers jours, les Sudistes furent, au contraire, repoussés à Shanghai où leur attaque de l'arsenal de Kiang-nan échoua sous les canons de l'escadre. Les troupes envoyées en hâte par le président Yuan, auxquelles ne tardèrent pas à se joindre celles des généraux ci-dessus mentionnés, Li yuan hong, Feng kouo chang, Tchang tsouen, eurent vite raison des rebelles. Li lie tchouen, Houang sing, déclarés traîtres, et dont la tête avait été mise à prix, allèrent, avec le docteur Sun yat sen, chercher refuge au Japon. Ts'en tchouen souan se réfugia dans le Sud. Li yuan hong, qui s'était décidément déclaré pour le président Yuan, crut devoir manifester son zèle en dénonçant hautement la participation d'officiers japonais dans les troubles du

Yang-tse. La ville de Nankin qui, disputée entre les révolutionnaires et les partisans de Yuan, et d'abord occupée par Houang sing, puis, reprise par les troupes du Nord, était de nouveau tombée entre les mains des Sudistes, fut définitivement reconquise par les forces unies de Feng Kouo chang et de Tchang tsouen agissant au compte du président Yuan. Cette victoire, suivant celle de Shanghai, achevait de ruiner les espérances des Sudistes. Le président Yuan l'emportait et il ne perdit pas de temps à tirer tout le parti possible de la défaite de ses ennemis. Les révolutionnaires, les membres des partis avancés, ses adversaires du Kouo-ming-tang, si opposés à son élection, furent traqués sans merci, et chassés du parlement de Pékin, comme des assemblées provinciales. Une propagande active fut en même temps poursuivie à prix d'or et de promesses politiques pour assurer au président Yuan la majorité parlementaire qui lui était nécessaire.

La faute, sinon de Yuan lui-même, du moins de quelques-uns de ses défenseurs, surtout du vice-président Li yuan hong, fut, au fort de la lutte et après la victoire, de prétendre découvrir la complicité du Japon dans l'insurrection sudiste et de considérer que le Japon partageait, lui aussi, la défaite subie. Un destin malencontreux voulut, d'autre part, que lors de la reprise de Nankin par les troupes de Feng kouo chang et de Tchang tsouen, plusieurs Japonais établis dans la ville fussent tués et des boutiques japonaises pillées. Le gouvernement japonais protesta d'abord de la façon la plus catégorique contre les imputations dont il était l'objet, exigeant le démenti solennel des accusations attribuées au vice-président Li yuan hong et à d'autres autorités chinoises. Lorsqu'il eut ensuite les rapports circonstanciés sur le meurtre de

ses nationaux à Nankin, sur le pillage des boutiques et sur les sévices graves dont des Japonais avaient été victimes dans d'autres villes, notamment à Han-Keou et à Kin-tcheou, il réclama, par l'organe de son ministre à Pékin, des réparations exemplaires. L'opinion et la presse s'étaient, dans tout l'Empire, violemment émues de l'outrage et des dommages subis. Elles étaient impatientes d'en obtenir l'éclatante réparation. La passion publique avait, à cet égard, atteint un tel degré qu'un jeune fanatique, Mitsura Okada, frappa de plusieurs coups de poignard, le 5 septembre, le directeur du bureau des affaires politiques du ministère des Affaires étrangères, M. Abe, qui expira le soir même, victime expiatoire de l'injure faite au nom et au prestige japonais.

Le gouvernement chinois avait donné aussitôt quelques-unes des satisfactions exigées par le cabinet de Tokyo, et d'abord celles qui lui coûtaient le moins, je veux dire le désaveu des imputations dirigées contre la soi-disant complicité du Japon et la réparation des dommages subis à Nankin par un certain nombre de Japonais. Mais il se montrait moins empressé à accorder les réparations d'un caractère politique, auxquelles le gouvernement mikadoual attachait le plus d'intérêt, à savoir la punition des autorités responsables, les excuses de ces autorités et du gouvernement même de Pékin. Au nombre des mesures réclamées figurait la destitution du général Tchang tsoen, nommé gouverneur de la province par le président Yuan et que le gouvernement japonais considérait comme le premier qui dût être puni et frappé. Le cabinet de Pékin ayant cru pouvoir, selon sa coutume, se réfugier dans les négociations dilatoires et les interminables échanges de paroles, le gouvernement japonais

avait renforcé son escadre dans les mers de Chine et fait monter jusqu'à Nankin quelques-uns de ses plus grands bâtiments, le cuirassé *Iwate*, de 9 826 tonnes, le croiseur *Kasagi* et quatre contre-torpilleurs. Il estimait que force lui était, en vengeance la mort de ses nationaux, de restituer au prestige de son pavillon tout l'éclat qui lui était dû.

Le président Yuan se trouva alors dans une situation singulièrement difficile entre le gouvernement japonais qui ne se contentait pas de demi-mesures et les autorités dont le châtement ou même la révocation lui étaient demandés. Il put, à la rigueur, obtenir du vice-président Li yuan hong, assez inquiet de son propre sort, les excuses et la visite réparatrice au consul général du Japon à Han-Keou qui avaient été dès le principe exigées. Mais il était beaucoup moins à l'aise avec le général Tchang tsouen, à qui il devait en grande partie la défaite de l'insurrection sudiste, et que, d'ailleurs, il avait hautement récompensé en lui conférant, d'abord le grand Ordre du Mérite, puis la vice-royauté du Kiang-sou. Le général Tchang tsouen, sentant sa propre force et son pouvoir, ne consentait pas à être la rançon d'un arrangement entre le président Yuan et le gouvernement japonais. Il se refusait à perdre tout ensemble et sa vice-royauté et le commandement de l'armée qui était vraiment à sa dévotion. Des négociations s'étaient engagées entre le général vice-roi et le président qui lui promettait d'amples compensations. Mais le général se défiait et ne se résignait pas. Il avait, de guerre lasse, accepté de faire une visite d'excuses au consul du Japon à Nankin, mais en sortant du consulat japonais, il était allé faire des visites en grand appareil aux consuls d'Angleterre et d'Allemagne pour

leur notifier sa nomination à la vice-royauté du Kiang sou. Dans la cérémonie expiatoire du salut au pavillon japonais, qui avait été arrangée d'accord entre les gouvernements de Tokyo et de Pékin, le général n'avait point paru, se faisant remplacer au dernier moment par un de ses subordonnés. Le gouvernement japonais, qui avait attendu et patienté, commençait à se lasser. Il devenait de plus en plus pressant, et son action sur le président Yuan pouvait être d'autant plus efficace que celui-ci qui, après un long travail de séductions et d'intrigues, se voyait sur le seuil même de son élection présidentielle, se rendait compte qu'il dépendait maintenant du Japon que son suprême espoir, sa plus haute ambition fût enfin satisfaite.

Dans cette extrémité, le président Yuan eut recours aux grands moyens. En même temps que, pour vaincre la résistance du général Tchang tsouen, il se faisait réclamer sa révocation et son éloignement par la population même et l'armée de Nankin, il tentait le gouvernement japonais par l'offre de concessions très séduisantes dans la Mandchourie du sud et dans le Mongolie orientale. Un jour, presque soudainement, la détente se fit. Au moment même où il semblait que le cabinet de Tokyo, après de si longs délais, dût accroître et accentuer ses exigences, tout à coup, dans les derniers jours de septembre, se fit entre le président Yuan et le ministre du Japon, M. Yamaza, le rapprochement jusqu'alors vainement poursuivi. Le président Yuan, désormais assuré de son élection, voulait se ménager la reconnaissance immédiate des gouvernements étrangers, qui étaient convenus de n'y procéder qu'ensemble et de concert. C'était donc la reconnaissance du gouvernement japonais qu'il fallait obtenir. Dans les

premiers jours d'octobre, M. Yamaza, qui avait été jusqu'alors très réservé, se fit au contraire l'intermédiaire le plus actif auprès de ses collègues de la procédure même de la reconnaissance. Le résultat ne se fit pas attendre. Le 6 octobre, le président Yuan fut élu au troisième tour par une majorité de cinq cent sept voix. Cette élection fut suivie de la reconnaissance immédiate et simultanée par les représentants des diverses puissances du gouvernement dont le chef venait d'être ainsi élu et proclamé. Bien que, selon le protocole convenu entre les chefs de missions, l'acte de reconnaissance fût en effet simultané, c'est par notes séparées et identiques que les diverses légations y procédèrent. Or la première note parvenue au Ouai-ou-pou fut celle de la légation du Japon. La veille de ce jour, le 5 octobre, M. Yamaza avait été informé par le président lui-même de la nomination du général Feng kouo chang comme vice-roi du Kiang-sou en remplacement du général Tchang tsouen, dont la révocation devenait ainsi un fait accompli. Le même jour, et comme gage infiniment plus positif et substantiel de l'accord entre les gouvernements chinois et japonais, était signée entre M. Yamaza et les ministres chinois une convention aux termes de laquelle était décidée et stipulée la construction dans la Mandchourie méridionale et dans la Mongolie intérieure des quatre lignes de chemin de fer suivantes :

1° Une ligne, de 240 milles, entre Ss'eu ping Kie, station du chemin de fer sud-mandchourien, et Yaonan-fou dans la Mongolie intérieure ou orientale ;

2° Une ligne, de 150 milles, entre Tchang-tchouen (Kouang-cheng tse) station terminale du sud-mandchourien, et la même ville ci-dessus désignée de Yaonan-fou ;

3° Une ligne de Yaonan-fou à Jehol dans la Mongolie intérieure ;

4° Enfin, sur l'aile droite du chemin de fer sud-mandchourien, un embranchement, de 130 milles, reliant Kai-yuen, station du sud-mandchourien, et Hai loung tcheng, sur la ligne de Kai-yuen à Ghirin.

Ces quatre lignes devront être construites par la Chine, mais à l'aide de capitaux japonais, le matériel devant être demandé au Japon et l'ingénieur en chef de l'exploitation devant être un ingénieur japonais jusqu'au remboursement total des capitaux empruntés.

Les lignes ainsi obtenues étendaient et complétaient de la façon la plus opportune le réseau du sud-mandchourien, déjà exploité par le Japon, et le reliaient aux lignes coréennes. C'était une addition considérable aux avantages qu'avaient assurés au Japon les conventions successives de 1905, 1907 et 1909.

Le 10 octobre, le ministère impérial des Affaires étrangères fit distribuer à la presse indigène et étrangère un communiqué dans lequel étaient consignés les résultats des négociations poursuivies entre les cabinets de Tokyo et de Pékin pour la réparation des incidents de Nankin, Han-Keou et Yen-tcheou. Le communiqué contenait, outre l'historique des négociations, les principaux documents relatifs aux excuses faites par le gouvernement chinois et le texte de la proclamation, signée par Siang-si-ling, premier ministre, à l'effet de prévenir le retour de semblables incidents. La convention relative aux chemins de fer mandchouriens et mongols n'y était point comprise. Le gouvernement japonais avait, en effet, hautement affirmé qu'il ne cherchait dans la réparation des incidents du Yang-tse que les satisfactions dues à ses nationaux

et au prestige de son pavillon, et non des avantages politiques ou économiques. Au surplus, la convention des chemins de fer était-elle plutôt comme la contre-partie de la reconnaissance par le gouvernement japonais de la République chinoise et le don de joyeux avènement de la présidence de Yuan. Le cabinet de Tokyo avait en tout cas, avec son habileté coutumière, heureusement saisi le moment où à la manière forte pouvait et devait succéder la détente, le rétablissement de relations plus calmes et plus confiantes. Il était sorti de la passe difficile où l'avait d'abord engagé la rébellion des sudistes chinois, non seulement à son honneur, mais avec des gains fort appréciables pour sa politique, ainsi que pour le développement de ses intérêts économiques dans l'Asie orientale.

Cet incontestable succès, joint à la réalisation de la réforme administrative, financière et fiscale déjà en partie accomplie, raffermissait singulièrement la situation du cabinet Yamamoto, dont les débuts avaient été plutôt assez précaires. L'amiral et le baron Makino le sentaient : la confiance leur revenait, à eux et au ministre des Finances, au baron Takahashi, dont le caractère optimiste était, d'ailleurs, plus prompt à l'espoir et plus habitué à compter sur d'heureux dénouements. Les chances favorables du cabinet se trouvèrent en même temps accrues, ou plutôt affranchies d'un dangereux obstacle et d'une opposition redoutable, par la scission et le trouble que la mort du prince Katsura entraîna dans la direction et les rangs du parti, le Doshikai, que le prince avait fondé. Parmi les chefs du parti, que seule la main vigoureuse du prince avait pu maintenir unis, l'un des plus hardis et aussi des plus autoritaires, le baron Goto, ne put se sou-

mettre à la direction du baron Kato ou du vicomte Oura. Il se retira avec quelques-uns des plus jeunes et des plus actifs membres du parti où le baron Kato, succédant au prince, eut à concilier et à assouplir des éléments aussi rétifs et disparates que pouvaient l'être d'un côté le vicomte Oura et les anciens bureaucrates, de l'autre MM. Kono, Oishi et les anciens membres du parti nationaliste. Avant que ce travail d'amalgame et de fusion fût terminé, le cabinet Yamamoto pouvait compter, semble-t-il, sur quelques mois de répit et de tranquillité relative. C'est donc dans une perspective rassurante, sinon même plutôt souriante, que devait lui apparaître la réouverture prochaine des Chambres.

L'élection et la reconnaissance du président Yuan che kai allaient avoir deux conséquences immédiates, suivant de près l'arrangement avec le Japon : la conclusion avec la Russie et la Grande-Bretagne des accords relatifs à la Mongolie et au Thibet, l'exclusion du Parlement par le président Yuan des membres du Kouo-ming-tang (300 députés et 100 sénateurs) et, finalement, la dissolution du Parlement lui-même. Dès le lendemain de la révolution qui substituait la République chinoise à la dynastie mandchoue, le lien entre la Chine et les deux grandes Marches de l'Empire, au nord la Mongolie, au sud-ouest le Thibet, s'était trouvé, sinon rompu, du moins fort relâché. Les Mongols, pour s'assurer l'autonomie, recherchaient la protection de la Russie, les Thibétains, pour s'affranchir de la tyrannie chinoise, invoquaient l'appui de l'Angleterre. Au mois d'octobre 1912, les Mongols avaient conclu une convention avec le gouvernement russe, aux termes de laquelle, leur autonomie étant reconnue, ils acceptaient le protectorat russe et accordaient

au grand empire voisin des avantages commerciaux et industriels, entre autres la construction de lignes ferrées. Le gouvernement russe avait aussitôt proposé au gouvernement chinois de ratifier et homologuer cet arrangement, s'engageant à laisser subsister, dans ce cas, la suzeraineté chinoise. Le président Yuan, après de longues et laborieuses négociations, avait accepté cette proposition et signé l'accord préparé par le gouvernement de Saint-Pétersbourg. Mais le Parlement chinois refusait de le voter. Ce n'est qu'après l'élection du président Yuan que celui-ci, sans se soucier davantage de l'opposition parlementaire, signa, le 5 novembre 1913, le traité par lequel la Chine reconnaissait l'autonomie de la Mongolie extérieure, en même temps que la Russie reconnaissait la suzeraineté de la Chine. La suzeraineté de la Chine était purement nominale, le gouvernement chinois s'étant déclaré prêt à accepter les bons offices de la Russie pour les relations à établir avec la Mongolie, conformément aux principes et stipulations de l'accord russo-mongol de 1912. C'est au moment de son élection, et pour s'assurer la reconnaissance du gouvernement russe, que le président Yuan avait fini par donner sa signature à cet arrangement. Le gouvernement russe s'était, d'ailleurs, préalablement assuré l'agrément du gouvernement japonais en spécifiant que l'accord russo-mongol ne visait que la Mongolie extérieure, sans porter atteinte à la zone d'influence japonaise dans la Mongolie intérieure ou orientale. Le cabinet de Tokyo venait, d'ailleurs, de se faire accorder, par la concession des nouvelles lignes ferrées de Mandchourie et de Mongolie, des compensations qui maintenaient, certes, la balance égale entre la Russie et le Japon dans toute cette région où la délimi-

tation de leurs sphères d'action respectives était désormais nettement définie. Aussi la presse japonaise accueillit-elle avec une parfaite équanimité et sérénité les accords que le gouvernement mikadoual avait d'avance ratifiés. La solution de la question mongole paraissait, dans ces conditions, aussi satisfaisante au Japon qu'à la Russie.

En ce qui concerne le Thibet, le gouvernement britannique, s'étant engagé, par l'accord anglo-russe du 31 août 1907, à respecter l'intégrité territoriale de ce pays, à ne traiter avec le Dalaï-Lama que par l'intermédiaire du cabinet de Pékin, à ne pas solliciter de concessions industrielles, enfin à ne pas nommer de représentants à Lhasa, ne pouvait, sauf avec l'agrément de la Russie, poursuivre avec le Dalaï-Lama un arrangement analogue à celui que la Russie avait conclu avec les Mongols. Il désirait, d'autre part, protéger le Thibet, c'est-à-dire sa propre frontière de l'Inde, contre les abus de pouvoir et les accès de tyrannie des autorités chinoises. La révolution chinoise de 1911 et les circonstances à la suite desquelles en 1912 les lamas et le peuple thibétain chassèrent les troupes chinoises et l'amban chinois eussent pu, à la rigueur, suggérer à l'Angleterre une politique nouvelle. Mais le cabinet de Londres préféra s'en tenir aux accords antérieurs, à condition cependant que le gouvernement chinois respectât lui-même plus scrupuleusement qu'il ne l'avait fait en 1910 le traité sino-anglais du 27 avril 1906 par lequel avait été reconnue l'autonomie du Thibet sous la suzeraineté, mais non le protectorat, de la Chine. C'est ce traité de 1906 dont le gouvernement britannique crut nécessaire et suffisant de réclamer la rigoureuse mise en vigueur, sauf à préciser certaines des clauses dont l'indétermination avait peut-être permis en 1910 les excès

et empiétements de l'autorité chinoise. Déjà, au mois d'août 1912, le ministre d'Angleterre à Pékin, sir John Jordan, avait présenté au gouvernement de Yuan che kai un mémoire l'invitant à respecter l'autonomie du Thibet, à annuler l'annexion des Marches et à renoncer à toute intervention militaire dans le territoire thibétain. L'année suivante, en 1913, se poursuivirent à Simla, entre les représentants de la Grande-Bretagne, de la Chine et du Thibet, des négociations dans ce même sens, ayant pour but la limitation des pouvoirs de la Chine. Lors de la reconnaissance de la République chinoise, au mois d'octobre, l'entente était faite en principe entre les deux gouvernements. Une nouvelle convention fut préparée au mois de mai 1914 ; elle maintenait, comme en 1906, l'autonomie du Thibet, lequel serait divisé en deux zones, l'une comprenant Lhassa et les régions du sud et de l'ouest, placées sous l'autorité exclusive du Dalaï-Lama, l'autre comprenant les régions de l'est, limitrophes de la Chine, où le gouvernement chinois serait représenté par un résident ou amban, avec des attributions administratives, mais sans pouvoir militaire. Mais l'accord définitif ne put se faire sur cette délimitation de zones, et les négociateurs se séparèrent au mois de juillet 1914 sans avoir abouti à aucun résultat. La convention du 27 avril 1906 continua à régir jusqu'à nouvel ordre les relations sino-anglaises au Thibet.

Quant à l'acte de politique intérieure ou coup d'État par lequel le président Yuan che kai s'affranchit définitivement de l'opposition que lui faisait depuis de si longs mois le Kouo-ming-tang, il consista tout d'abord dans la dissolution des bureaux ou cercles du parti, et de toutes ses agences, puis dans l'invitation adressée aux membres

mêmes du parti, députés ou sénateurs, de remettre au ministère de l'intérieur leur démission de membres du Parlement. Les trois cents députés et cent sénateurs du Kouo-ming-tang s'exécutèrent sans résistance. Le Parlement n'ayant plus désormais le moyen matériel d'obtenir le quorum de présence nécessaire, les séances furent ajournées *sine die*. C'est alors que le président Yuan imagina de substituer au Parlement un conseil consultatif, composé de 71 membres, dont 8 représentants de la présidence de la République, 2 membres du conseil des ministres, 9 fonctionnaires ministériels, 50 délégués provinciaux. C'était le premier pas dans la voie où le président allait désormais s'engager, dans la voie du pouvoir purement personnel, qui, de la présidence temporaire et de la présidence à vie, devait le mener jusqu'au rêve de restauration de la monarchie.

Le gouvernement japonais, sans se préoccuper pour l'instant des tendances du président, s'attachait seulement au maintien avec le cabinet de Pékin de relations correctes et aisées, grâce auxquelles il lui fût permis d'appliquer strictement les traités, de mettre à exécution les travaux et entreprises concédés, d'assurer, avec le respect de sa situation politique, l'expansion régulière de ses intérêts économiques dans toute cette région de l'Asie orientale reconnue comme sa sphère d'action et d'influence.

CHAPITRE VI

Les derniers actes de ma mission au Japon. — Les résultats obtenus. — Les relations politiques, économiques, intellectuelles et sociales de la France et du Japon. — Mes adieux au Japon et mon voyage de retour en France. — Le *Kokoro* de Lafcadio Hearn.

La fin de ma mission approchait. J'avais atteint, et même dépassé de plus d'une année, l'âge réglementaire de la retraite. Le ministre des Affaires étrangères, M. Stephen Pichon, m'avait fait savoir, à la date du 15 août 1913, que, sur sa proposition, en reconnaissance des services rendus à la France et au gouvernement de la République, j'étais promu à la dignité de grand officier de la Légion d'honneur. Le Conseil des ministres avait en même temps décidé de m'autoriser à faire valoir mes droits à une pension de retraite et d'appeler à recueillir ma succession M. E. Regnault, notre dernier résident général au Maroc. J'étais enfin prié de rester à mon poste et de continuer à diriger l'ambassade jusqu'au 15 novembre, date à laquelle mon successeur devait arriver à Tokyo.

Bien que me sentant encore en pleine force, et bien que prêt, si les circonstances l'eussent permis, à continuer mes services, — je ne pouvais que m'incliner devant la décision prise en conformité des règlements. J'étais entré dans les cadres du ministère des Affaires étrangères au mois de mars 1880, j'étais chef de mission, avec le rang de ministre plénipotentiaire, depuis le mois de dé-

cembre 1888. J'avais, pendant vingt-cinq ans, représenté mon pays comme ministre, puis comme ambassadeur, au Monténégro, au Brésil, en Chine, à Bruxelles, à Tokyo, après avoir, comme secrétaire ou conseiller d'ambassade, occupé successivement les postes de Washington, Madrid, Berne et Rome. Puisque l'heure était venue de faire place aux plus jeunes et de mettre, suivant l'expression des anciens, quelque intervalle entre la vie et la mort, je n'avais qu'à m'estimer reconnaissant de la confiance que, pendant trente-quatre années de service, mon gouvernement m'avait témoignée et de la haute dignité par l'octroi de laquelle il couronnait ma carrière. Je ne songeai donc plus qu'à terminer ou à mettre au point les dernières affaires que j'avais encore à régler avec le gouvernement japonais, à prendre peu à peu congé de la Cour, du gouvernement, de mes collègues, des membres de notre colonie et de tous ceux avec qui je m'étais trouvé, pendant sept ans, en rapports, à préparer enfin mon départ de retour.

En adressant à mon gouvernement, selon la tradition que j'avais héritée de mes aînés et que j'ai observée dans tous mes postes, le compte rendu de cette gestion de sept années, je pouvais, en hommage à la vérité, constater qu'il m'avait été donné, grâce aux circonstances et à l'heureuse direction de notre politique générale, d'exécuter complètement les instructions dont j'avais été muni lors de ma nomination au mois d'octobre 1906. Nos relations avec le Japon, après la crise de la guerre russo-japonaise, étaient rétablies, non seulement sur la base de l'ancienne cordialité, mais sur un pied nouveau, en vertu de l'accord du 10 juin 1907. La France avait désormais avec le Japon une entente précise qui, préparant l'entente russo-

japonaise et l'entente anglo-russe du 30 juillet et du 31 août de la même année, fut l'origine, en Europe, de la Triple Entente de la France, de l'Angleterre et de la Russie, en Extrême-Orient de la Quadruple Entente des trois grandes puissances de l'Ouest avec le Japon. C'est le plus grand honneur et le plus haut titre de ma longue carrière d'avoir été, dans cette féconde année 1907, l'instrument d'une politique conçue avec une prévoyante sagesse, exécutée avec une rare décision, et qui devait avoir, à quelques années d'intervalle, de si mémorables conséquences. Ce sont les actes diplomatiques de ce trimestre de 1907 (10 juin-31 août) qui ont préparé et forgé sur l'enclume d'Asie l'alliance de 1914.

Ce grand résultat une fois obtenu, et les effets de l'entente franco-japonaise s'étant aussitôt manifestés dans notre politique générale comme dans notre politique d'Asie, j'eus la haute fortune d'être étroitement associé à l'œuvre que poursuivaient en commun la France, la Russie, l'Angleterre et le Japon. J'eus aussi, pendant ces sept années, le spectacle d'une politique extérieure supérieurement conduite, et dont chaque étape nous acheminait vers le but visé et désiré. Si le gouvernement de la République pratiqua avec autant de bonheur que de loyauté la politique de la Triple et de la Quadruple Entente, il n'est que juste de reconnaître aussi ces mêmes qualités et vertus à la politique de nos Alliés. J'eus, pendant toute la durée de mon ambassade, le constant appui et soutien du gouvernement japonais, ainsi que de mes deux collègues de Russie et d'Angleterre, à qui je prêtais, de mon côté, le concours le plus absolu. Il n'y eut, dans notre active et vigilante collaboration, ni dissentiment, ni hésitation, ni relâche. Aucun des événements

qui se succédèrent dans cette période ne trompa nos prévisions et ne déconcerta l'unité de nos efforts. Si la France, l'Angleterre, la Russie, le Japon, recueillaient à un degré égal le bénéfice de ce concert, l'indépendance, la sécurité, la paix de l'Asie y gagnèrent une continuité que les périodes précédentes n'avaient pas connue. Il est permis d'affirmer, à cet égard, que si, à la fin de 1914, la révolution de Chine n'eût pas les conséquences qu'en d'autres temps elle eût sans doute amenées, si l'ordre et l'équilibre furent maintenus, si le nouveau régime put s'établir sans trop de heurts et de secousses, et sans dommage en tout cas pour les intérêts étrangers, c'est à l'accord de la Quadruple Entente que la Chine et l'ensemble des Puissances en sont redevables. Si, plus tard, lorsque éclata au mois d'août 1914 la guerre provoquée par l'agression des puissances germaniques, l'ordre et la paix de l'Asie orientale furent de même préservés, c'est encore à cette entente et alliance des trois grandes puissances de l'Ouest et du Japon que le bienfait en est dû.

En même temps que je vis se consolider, dans ce septennat de 1906 à 1913, l'efficacité et la force de cette entente des quatre puissances, j'assistai au progrès et au développement de l'œuvre même que le Japon s'était donné pour tâche d'accomplir, soit dans sa politique d'Asie, soit dans ses relations avec l'Occident. Je pris grand intérêt, je l'avoue, à suivre dans ses lignes principales, et aussi parfois dans le détail, le travail ordonné, persévérant, patient, des hommes d'État de Tokyo. Le prince Ito, le marquis Saïonji et le prince Katsura, le comte Hayashi et le marquis Komura étaient, chacun à sa manière, et avec des dons divers, des maîtres dont la science et l'art méritaient d'être observés. Les institutions

mêmes du Japon, où se mêlaient d'une manière parfois si curieuse les traditions de l'Asie et les emprunts faits à l'Occident, prêtaient à la politique impériale un caractère mixte d'énergie et de souplesse qui lui permettait, selon les circonstances, l'usage de l'une ou de l'autre méthode. Dans la solution des difficultés intérieures et parlementaires, comme dans la poursuite et le dénouement des négociations avec telle ou telle puissance, surtout avec la Chine, c'était, selon les cas, l'une ou l'autre de ces méthodes à laquelle il y avait lieu de recourir. Je ne crois pas qu'au cours de ces années si remplies, le Japon ait été déçu dans aucun de ses espoirs et dans l'exécution d'aucun de ses desseins. Plus ou moins long, plus ou moins laborieux, le dénouement finissait par répondre à son attente. Les programmes s'accomplissaient tels qu'ils avaient été conçus, sans diminution et sans déchet.

Plusieurs de ces héros et ancêtres de la politique japonaise, de ces grands hommes de l'ère de Meiji disparurent pendant mon séjour à Tokyo. L'empereur Mutsu-Hito (Meiji-Tennô), les princes Ito et Katsura, le prince Arisugawa (de la famille impériale), le marquis Komura, le comte Hayashi moururent, à bref intervalle, de 1909 à 1913. Peu après mon départ, deux autres « genro », le marquis Inouye et le maréchal prince Oyama, disparurent à leur tour. Ce fut comme le crépuscule de ces demi-dieux de la grande époque japonaise, et c'est aujourd'hui, avec l'avènement de l'empereur Yoshi-Hito, une autre génération qui se prépare. Mais la chaîne des temps n'est pas interrompue, la race même des « genro », avec des hommes tels que le maréchal Teraoutsi, ne s'épuise pas. Quelque renouvellement qu'amènent et exigent les besoins et problèmes des temps nouveaux, le vieil esprit japonais

ne perdra pas ses vertus et sa vigueur. S'il est vrai que certains des vestiges des plus anciennes institutions de la bureaucratie impériale, antérieures à la période médiévale elle-même, se retrouvent jusque dans la constitution de 1889, il est à présumer que l'âme antique du Shinto et des samurai subsistera longtemps encore dans les derniers fils du Yamato.

J'ai marqué, à la date où elle se produisit, la concordance entre l'accord politique franco-japonais et les premières mesures financières et économiques qui signalèrent le rapprochement de nos deux pays. Par les emprunts japonais contractés de 1905 à 1913 sur le marché de Paris, et dont le total atteint un milliard et demi de francs, par la création en 1912 de la Banque Franco-japonaise, des liens durables furent établis, de larges perspectives furent ouvertes sur l'avenir. La grande guerre de 1914-1918, en donnant au Japon l'occasion d'étendre son commerce, de développer son industrie et de relever hautement son crédit, le mit à même de prêter à son tour son assistance financière aux Alliés, d'abord à la Russie, mais aussi à la Grande-Bretagne et à la France. Après avoir remboursé en 1915 et 1916 aux porteurs français plus de la moitié des bons du Trésor émis à Paris en 1913, le Japon a pu, au commencement de 1917, autoriser l'émission à Tokyo de bons du Trésor français pour une somme de 50 millions de yen. La réciprocité de services que les deux pays se sont ainsi rendus laisse présager ce que pourra être, après le rétablissement de la paix générale, le concert financier et économique de la France et du Japon. Les relations des deux pays sont appelées à prendre, à cet égard, un développement très supérieur à ce qu'avaient été jusqu'ici nos échanges, soit entre les

deux métropoles, soit entre leurs colonies et possessions. Il y a lieu de penser, en outre, que dans la mise en valeur et l'exploitation du riche marché de toute l'Asie orientale, et particulièrement de la Chine, la collaboration du Japon avec la France, l'Angleterre, les États-Unis et la Russie ne pourra manquer de s'étendre et de s'accroître, au bénéfice commun des Alliés.

Une autre et précieuse affinité de sympathie qui promet et assure aux relations franco-japonaises un durable et fécond avenir, est l'affinité de culture, l'échange des sympathies intellectuelles et morales. Le Japon avait, dès l'origine de ses rapports avec l'Occident, senti l'attrait de notre esprit, de notre langue, de nos idées et de notre influence. La langue et la littérature françaises furent les éducatrices de l'ère de Meiji, au même temps où nos missions militaires et navales et nos professeurs de droit aidaient le Japon à constituer sur le type moderne son armée, sa marine, ses codes, son organisation administrative et judiciaire. La France avait, de son côté, même avant l'ère de Meiji, et dès la fin du dix-huitième siècle, pressenti le charme de la civilisation et de l'art japonais dont elle a été la première à reconnaître et à célébrer la grandeur et l'éclat. En même temps que notre langue, nos idées, nos institutions et nos produits s'acclimataient au Japon, nous faisons nous-mêmes profiter notre littérature et nos arts des modèles que nous offrait, des inspirations que nous suggérait l'art japonais. Je pus me rendre compte, durant mon séjour au Japon, des effets qu'avait produits cet échange entre les deux pays. Si nos peintres, nos graveurs, nos sculpteurs et nos poètes se sont heureusement inspirés des maîtres japonais du onzième au dix-neuvième siècle, le Japon a su de même, sans abandonner

ses traditions et en restant fidèle à son propre génie, emprunter à nos écoles et à nos maîtres d'art des méthodes, une facture dont ses œuvres ont bénéficié. Il faut souhaiter, dans l'intérêt des deux pays, que ces mutuelles influences continuent à s'exercer : la haute culture et l'art sont, entre deux races telles que les nôtres, des agents de propagande, de rapprochement et d'union aussi efficaces et plus sûrs encore peut-être que la politique, le commerce et la finance.

J'ai conscience d'avoir, autant qu'il dépendait de moi, travaillé à cette œuvre de rapprochement et d'union entre les deux pays et dans tous les domaines. J'ai éprouvé une sympathie sincère et profonde pour le Japon, pour la beauté de sa nature, de son sol, de ses mers, de ses montagnes, de ses côtes et de ses îles, pour le charme infini de ses arts, pour la politesse et le raffinement de ses mœurs, pour son culte du foyer domestique, des ancêtres, de la vieillesse et de la piété filiale. Je l'ai admiré pour ses vertus politiques, militaires et sociales, pour ses principes d'ordre et de méthode, pour sa fidélité à ses engagements, pour son inlassable labeur, pour la persévérance avec laquelle il poursuit sa mission d'union entre l'Orient et l'Occident. J'ai reçu au Japon, tant à la Cour impériale, chez les princes et les membres de la haute société, chez les membres du gouvernement, que de la part même de toute la population, des professeurs et des artistes, des hommes d'affaires et des financiers, un accueil d'affection, de déférence et de grâce, dont je garde une impérissable gratitude. J'ai emporté de Tokyo des souvenirs d'amitié qui ne s'affaibliront pas, et je me suis appliqué, même après mon retour en France, à maintenir avec le pays et le peuple dont j'ai été l'hôte pendant sept

ans un contact de reconnaissante sympathie. Qu'il me soit permis d'ajouter, quelque personnel et intime que soit ce sentiment, avec quelle émotion j'évoque et conserve le souvenir de la vénération, de l'affection, des hauts et touchants égards dont, pendant mon séjour de sept années, ma mère, qui m'avait suivi dans cette mission lointaine, fut constamment l'objet. Ce souvenir communique pour moi à tous les autres un caractère qui me les rend à la fois chers et sacrés.

J'avais, avant de quitter le Japon, un dernier devoir à accomplir : c'était d'aller m'incliner à Momoyama (colline des pêcheurs), près de Kyoto, devant la tombe où repose le dernier empereur Meiji-Tennô. Vers les derniers jours d'octobre, par une merveilleuse saison d'automne, je me rendis, avec un des secrétaires de l'ambassade, M. Gaston Maugras, d'abord à Kyoto, puis à la tombe impériale. La tombe de l'Empereur, construite dans la forme traditionnelle du tertre asiatique, semblable au tombeau de Gengis-Khan, est abritée dans un des plis de la colline des pêcheurs. La route qui y mène gravit une pente entourée de bois. Le seuil de la sépulture, dont la superficie entière couvre plus de 300 acres, s'ouvre par un torii placé au milieu d'un mur de granit bleuté. La tombe elle-même, qui a la forme d'un dôme très bas, est faite de 300 000 pièces d'une pierre granitée dite le « sazare-ishi ». Aucun ornement, sauf des lanternes de pierre. La solitude et la majesté du lieu ne sont troublées par aucun bruit du dehors : un rideau de pins éternellement verts forme la ceinture extérieure du monument. Des officiers du palais m'attendaient à Momoyama et m'accompagnèrent jusqu'à la sépulture. Mon pieux devoir accompli, je continuai ma route jusqu'à Nara, l'ancienne

capitale de la dynastie aux huitième et neuvième siècles.

Kyoto et Nara, qui sont comme les deux villes saintes du Japon, sont des sanctuaires d'art, en même temps que de religion. Je les avais visitées à plusieurs reprises. Ce fut pour moi une dernière émotion d'histoire et d'art de les revoir et d'y admirer une fois encore les temples, les musées, les jardins. Je fis à Kyoto un suprême pèlerinage aux plus vieux temples bouddhistes, où se conservent encore les calligraphies et les peintures du fameux moine Kobo-daishi, l'introducteur du bouddhisme au Japon. Je revis aussi les deux grands palais, le Gosho qui était la résidence de l'Empereur, le Nijo qui était celle des shoguns, le Pavillon d'or (Kinkaku-ji) et le Pavillon d'argent (Ginkaku-ji) qui furent les temples et couvents de retraite des shoguns de la famille des Ashikaga, les magnifiques jardins du Shugaku et de Katsura, les temples fameux de Kitano-tenjin, Hongwan-ji, Chion-in, Kiyomizu-dera, enfin l'admirable musée contenant les sculptures sur bois et les peintures des grandes époques, du neuvième au seizième siècle. A Nara, je revis de même les anciens temples, le Musée, plus riche encore peut-être que celui de Kyoto, et, aux environs, dans la plaine remplie de monuments et de souvenirs, l'antique sanctuaire d'Horiuji, le plus ancien des temples bouddhistes du Japon, fondé à la fin du sixième siècle par Shotoku-Taishi, et le monastère féminin de Chûgû-ji où sont conservées deux des plus belles œuvres de la sculpture japonaise, la statuette de Shotoku-Taishi enfant et la Kwannon en bois couleur d'ébène, dont le profil mystérieux demeure inoubliable aux yeux qui l'ont contemplé.

En rentrant à Tokyo, j'eus à assister, comme doyen

du corps diplomatique, aux fêtes du jour de naissance du nouvel Empereur. Bien que l'Empereur fût né le 31 août 1879, il avait été décidé, à la fin du deuil du défunt souverain, que l'anniversaire de Yoshi-Hito serait célébré à une date plus propice. La date du 31 octobre avait été choisie comme tombant à la meilleure époque de la saison d'automne et comme voisine de celle où était célébré l'anniversaire de Meiji-Tennô, à savoir du 3 novembre. C'était la première fois, depuis l'avènement du nouveau souverain, et depuis la fin du deuil de son père, que cet anniversaire était fêté. La célébration eut une grande solennité. Après la revue militaire qui eut lieu dans la matinée sur le champ de manœuvres d'Aoyama, un grand déjeuner de style japonais réunit au Palais impérial, sous la présidence de l'Empereur, les princes de la famille impériale, les ambassadeurs et ministres étrangers, les « genro » et les titulaires de l'Ordre du Chrysanthème, les membres du cabinet, les hautes autorités militaires et civiles, etc., etc., environ 1 500 convives. Au toast prononcé en japonais par l'Empereur et traduit en français, l'amiral comte Yamamoto répondit au nom du gouvernement et du peuple japonais, et je répondis moi-même en français au nom du corps diplomatique. Le soir, un grand dîner de gala fut donné au ministère des Affaires étrangères, où les toasts traditionnels furent échangés entre le baron Makino et moi. Le dîner fut suivi d'une soirée, d'un bal et d'un souper auxquels parurent les princes et les princesses de la famille impériale, les ministres japonais, les membres du Parlement, les hautes autorités militaires et civiles, les membres du corps diplomatique et consulaire, les étrangers de distinction présentés par les ambassades et légations.

Quelques jours après, le 7 novembre, l'Empereur, qui devait, avant la date de mon départ, s'absenter de Tokyo pour assister aux grandes manœuvres de l'armée et de la marine, me reçut en audience privée de congé. Cette audience fut suivie d'un déjeuner, de style européen, auquel avaient été conviés, avec les princes Fushimi et Higashi-Fushimi, le président du Conseil, le ministre des Affaires étrangères, le ministre de la maison impériale, le vicomte Kurino, ancien ambassadeur du Japon à Paris, le baron Motono, ancien ministre du Japon à Paris, alors ambassadeur à Saint-Pétersbourg, les chambellans et les officiers de service. L'Empereur, ne pouvant me conférer une distinction plus haute que le grand cordon du Paulownia que j'avais déjà reçu au mois de juin 1907, lors de la signature de l'accord franco-japonais, me fit remettre deux grands et beaux vases en cloisonné à relief, de la manufacture de Nagoya, ornés du chrysanthème impérial. Il m'adressa, au moment où ma mission était à la veille de prendre fin, les paroles les plus gracieuses pour me féliciter et me remercier de la façon dont j'avais rempli mon mandat, pour me charger du plus aimable message à l'égard du nouveau président de la République, M. Poincaré, pour m'assurer du bon souvenir qu'il garderait de mon séjour au Japon. Le 5, j'avais été reçu de même en audience par l'impératrice, puis du 8 au 18 par les princes et princesses de la famille impériale, qui ont également désiré pouvoir, à ces diverses audiences, prendre congé de ma mère, à laquelle ils n'avaient cessé de témoigner pendant sept ans la plus touchante sympathie et sollicitude. La dernière fois où nous vîmes l'Empereur, l'Impératrice, toute la famille impériale et toute la cour réunis, ce fut à la « garden-

party » du 11 novembre, dans les jardins du palais d'Aoyama. C'était une radieuse journée d'automne : le parc avait les teintes jaunes et rouges de la saison. Les érables (momiji) étalaient toutes les nuances de la pourpre et de l'ocre. Il y avait aussi une magnifique collection de chrysanthèmes. Nous primes, comme d'habitude, le thé et le lunch à de petites tables, près de la table impériale. C'est là que les souverains, les princes et les princesses nous firent leurs derniers adieux, et ce fut pour nous la dernière vision de cette Cour si fine, si exquise, d'une politesse et d'une grâce si raffinées, où la nature et l'art se mariaient si heureusement pour le charme des yeux, de l'esprit et du cœur.

J'eus, dans les semaines précédant mon départ, de longs, utiles et intéressants entretiens avec l'amiral comte Yamamoto, avec les barons Makino et Takahashi, avec l'ancien président du Conseil, le marquis Saïonji, et les anciens ministres des Affaires étrangères, le vicomte Uchida et le baron Kato qui tous me redirent combien le Japon comptait sur le large concours et appui de la France et de la Triple-Entente, mais aussi combien la France et ses Alliés pouvaient avoir foi dans la fidélité avec laquelle le Japon tiendrait ses engagements. Mes dernières conversations, d'autre part, avec mes deux collègues de Russie et d'Angleterre, M. Malewsky-Malevitch, qui allait être après moi le doyen du corps diplomatique, et sir Cuningham Greene, me laissèrent une sécurité absolue sur leur résolution de poursuivre dans le même esprit, avec la même constance, notre œuvre commune. Tous mes autres collègues du corps diplomatique (j'en excepte l'ambassadeur d'Allemagne, le comte Rex, avec qui je n'avais que des rapports strictement officiels),

tous les ministres japonais, tous les dignitaires de la Cour, tous les membres des ministères, des hautes administrations militaires ou civiles, tous les chefs des grands établissements financiers ou industriels, tinrent à nous manifester, dans des réceptions organisées en notre honneur, leur sympathie et leurs regrets.

Je pris moi-même personnellement congé de toutes les sociétés ou institutions représentant au Japon notre influence. La Société franco-japonaise de Tokyo m'avait donné, à la fin d'octobre, un banquet d'adieu qu'avaient présidé les princes Kanin et Higashi Fushimi, et auquel assistaient plus de cent membres. J'avais, le 4 novembre, présidé pour la dernière fois à Yokohama le Comité de l'Alliance française qui me présenta une adresse de gratitude et d'attachement. Le 30 octobre, l'École de l'Étoile du Matin tout entière réunie (plus de 800 élèves avec leurs professeurs français et japonais) me fit une réception émouvante au cours de laquelle M. Seichi Motono, fils de l'ambassadeur, me remit une adresse m'exprimant la reconnaissance de l'École envers la France et son représentant. La réception s'est terminée par le chant de *la Marseillaise* qu'ont vaillamment entonné les 800 élèves, grands et petits. Je fis enfin mes adieux à l'archevêque et aux membres des missions étrangères, aux sœurs de Saint-Paul de Chartres, de Saint-Maur et du Sacré-Cœur, à tous les membres de notre petite colonie française de Tokyo, si patriotiquement unie dans son dévouement à la France.

Lorsque, le 22 novembre, par une matinée radieuse, nous quittâmes, ma mère et moi, notre résidence de l'ambassade pour aller prendre à Yokohama le paquebot des Messageries Maritimes *l'Amazone*, qui devait nous

ramener en France, nous eûmes, à la station de Shimbashi, selon l'expression anglaise, un « send off », une manifestation d'adieux sans pareille. Les représentants de l'Empereur, de l'Impératrice et des princes, tous les ministres, tous les membres du corps diplomatique, les officiers généraux de l'armée et de la marine, les membres des hautes administrations, tous ceux avec qui nous avons été pendant sept ans en relations, tous les membres de notre colonie, tous nos amis japonais, et parmi eux les charmantes femmes et jeunes filles qui avaient entouré ma mère de leur affection et de leur respect, étaient là pour nous serrer encore une dernière fois les mains, pour nous remettre au dernier moment des fleurs ou de petits souvenirs. Plusieurs nous accompagnèrent, dans le train spécial qui nous avait été réservé, jusqu'au quai de Yokohama où nous devions nous embarquer et jusque sur le paquebot à bord duquel nous prenions passage. Mon successeur, M. Regnault, qui était arrivé à Tokyo avec sa famille le 18 novembre, et avec qui j'avais pu avoir dans ces derniers jours les entretiens nécessaires pour établir la continuité de notre représentation et de notre politique, ne s'éloigna qu'au moment où l'*Amazone* démarrait pour quitter le rivage.

Notre voyage de retour, à cette saison propice de l'année, fut favorisé par un temps merveilleux. Le *Fuji*, à l'heure même où nous sortions du port de Yokohama, brillait au-dessus de la mer et sous le ciel bleu dans tout l'éclat de son cône de neige. La Mer intérieure, de Kobe à Shimonoseki, était radieuse sous le soleil. A Shanghai, pendant l'escale assez longue du paquebot, je pus, dans mes conversations avec le consul général de France, avec le représentant de la Banque de l'Indo-Chine et quelques-

uns de nos autres compatriotes, recueillir des souvenirs et impressions de première source sur les événements dont la Chine avait été le théâtre depuis la révolution de 1911. Le consul général, M. Kahn, avait invité chez lui, à mon intention, plusieurs personnages chinois, entre autres le docteur Wou ting fang que j'avais jadis connu à Tien-tsin, auprès de Li Hong tchang, et qui avait récemment, à la fin de 1911, joué un rôle important comme représentant du parti républicain, dans les conférences de Shanghai où fut décidée la destinée du gouvernement de la Chine. A Hong-Kong, j'eus la bonne fortune d'assister à l'inauguration de l'Université anglo-chinoise fondée dans ce port par les souscriptions privées des riches Chinois, non seulement de Hong-Kong et de Canton, mais des diverses colonies anglaises ou des États-Unis. A Saïgon, où nous reçûmes, comme d'ordinaire, l'hospitalité du palais du gouvernement général, je visitai le quartier chinois et les environs de la ville. A Colombo, je reçus de mon collègue russe de Tokyo un télégramme m'annonçant ma nomination de grand-croix de l'Aigle-Blanc. Pendant la longue et douce traversée de l'océan Indien, et tout en repassant dans mon esprit le souvenir des années que je venais de vivre en Extrême-Orient, je lisais un ouvrage charmant et profond de Lafcadio Hearn, intitulé *Kokoro*, et qui m'aida à fixer quelques-unes des images morales que j'emportais de la vie du Japon, quelques-uns des aspects de l'âme de ce grand et beau pays, quelques-uns des traits les plus saillants de sa pensée permanente, de sa psychologie fondamentale, telle qu'elle se reflète dans les traditions et croyances de son passé, dans les aspirations du présent, dans ses rêves et visions de l'avenir.

Kokoro, dont le sens est « cœur et âme », est un recueil des observations et méditations de l'auteur, Lafcadio Hearn, sur la vie sentimentale et morale du Japon depuis la guerre de Chine jusqu'à la guerre russo-japonaise (1895-1905). L. Hearn, qui avait épousé une femme japonaise, qui était professeur dans une petite école rurale japonaise, qui vivait de la vie du peuple et en contact constant avec les humbles, est sans doute le juge et le témoin le mieux documenté qui puisse être consulté sur l'âme et la vie morale du Japon. Il a profondément vu et compris que, dans cette ère prodigieuse de Meiji, aucun changement brusque, aucun « retournement » surtout ne s'est fait dans l'âme japonaise. La révolution du Japon, loin d'être un abandon des traditions nationales, une conversion totale à la vie et aux mœurs de l'Occident, est au contraire une crise avant tout intérieure, un mouvement de la conscience japonaise qui a son origine déjà ancienne et ses diverses phases dans l'histoire morale et sociale du pays depuis la fin du dix-septième siècle. Le grand historien et critique Okakura (Kakuzo) l'avait déjà démontré et établi dans ses deux remarquables ouvrages sur les *Idéaux de l'Orient* et *le Réveil du Japon*. A cette démonstration savante L. Hearn ajoute, d'après ses observations personnelles, si exquises et si fines, le témoignage d'une des âmes et d'un des esprits le mieux faits pour saisir et interpréter l'âme japonaise.

Dans ce recueil de *Kokoro* j'ai surtout goûté les chapitres intitulés : *le Génie de la civilisation japonaise*, *Un Conservateur*, *l'Idée de la préexistence*, *Quelques pensées sur le Culte des ancêtres*, qui marquent tous la prédominance dans l'âme japonaise de la foi et fidélité au passé, du culte de ceux qui ne sont plus, l'attachement aux

croyances et aux mœurs de la race, à la doctrine ou au mythe de l'existence antérieure. L'histoire du *conservateur*, c'est-à-dire du Japonais qui, après une éducation purement nationale, puis formé par un missionnaire chrétien, puis éveillé à l'idée de la science et de la civilisation occidentales, se rend en Europe, y passe quelques années, compare loyalement en lui-même les idéaux de l'Occident et ceux de son pays, se rend compte que la vie intime et de conscience de l'Orient répond mieux à ses besoins d'éthique et de bonheur, qui enfin rentre au Japon, et, tout en admirant la puissance intellectuelle et civilisatrice de l'Ouest, revient à la foi, à la morale, à la vie de ses ancêtres, cette histoire est, en réalité, l'histoire même de la révolution japonaise et de l'ère de Meiji. L. Hearn a, dans cette vie d'un conservateur, résumé et symbolisé la vie du Japon lui-même, d'un Japon qui, pour les choses de la science et de la civilisation, ne se refuse pas à reconnaître la supériorité de l'Ouest, mais qui, pour la vie du dedans, pour l'éthique et la recherche du bonheur, s'entient à l'idéal de l'Orient, et qui finalement s'arrête à cette pensée d'une union, d'un mariage entre les idéaux des deux civilisations.

Telle est bien, pour moi, la conclusion de l'expérience que j'ai eue au Japon, et que j'avais eue précédemment en Chine, concernant la vraie évolution de l'Orient, le sens dans lequel le Japon et la Chine se développaient, et l'avenir probable des rapports entre l'Orient et l'Occident et leurs deux cultures. Le Japon, quant à lui, s'est prononcé avec décision. Non seulement il admet et reconnaît la puissance intellectuelle et matérielle de l'Occident, mais il s'y adapte, en assimile ce qui est nécessaire à ses propres besoins, à son évolution. Mais en même temps

il garde la conviction que la conception et la pratique de l'Orient en tout ce qui touche la vie intérieure, la morale, le but de la vie, la recherche et la possession du bonheur sont supérieures à la conception et à la pratique de l'Occident. Il est donc tout ensemble un Occidental en ce qui regarde la civilisation matérielle, intellectuelle, je dirais presque mécanique, et un Oriental pour tout ce qui est du domaine de la vie intérieure, de l'éthique, du fond moral et social.

Le Japon a acquis et s'est assimilé d'une façon remarquable tout ce qui, dans la civilisation occidentale, soit pour sa défense, soit pour son développement, lui était, à vrai dire, indispensable : l'organisation militaire et navale, le système administratif et judiciaire, l'outillage industriel. Dans l'organisation politique proprement dite, sa constitution, bien que les principaux traits en soient empruntés à l'Occident, conserve des vestiges de l'ancienne bureaucratie impériale antérieure au moyen âge : le conseil des Anciens (*genro*), quoique très combattu par les partis nouveaux, a survécu à toutes les crises, comme le représentant du vieil esprit japonais, de la foi aux Ancêtres. Dans l'instruction et l'éducation, si la partie scientifique est organisée à peu près selon les programmes de l'Ouest, la partie littéraire, philosophique et morale demeure dominée par la tradition asiatique. Ce qui constitue l'enseignement classique, « les humanités » du Japon, c'est l'étude du sanscrit et du chinois, des religions et philosophies de l'Inde et de la Chine, c'est sur bien des points l'esprit et la doctrine même de Confucius. Il serait difficile de dire quelle est la religion du Japon : le shintoïsme, le bouddhisme, le confucianisme s'y mêlent à certains éléments chrétiens. Ce qui paraît la

définition la plus approximative de la réalité, c'est que le culte au Japon est à la fois shintoïste et bouddhiste, mais que la croyance ou la doctrine est plutôt fondée sur l'éthique, sur l'éthique confucéenne. Dans cette doctrine confucéenne il y a, d'une part, la pratique de la sagesse et la science du bonheur, d'autre part la science de la politique et du gouvernement. Si donc le Japon emprunte sa civilisation matérielle à l'Occident, il reste, pour ses croyances, asiatique et oriental, pour sa direction morale et politique confucianiste, mais avec cette très distincte addition et nuance qu'il considère de plus en plus que les deux cultures d'Orient et d'Occident doivent se marier et s'unir, et qu'il est, lui, Japon, l'intermédiaire, le lien, ou, comme disait le prince Ito, le courtier entre l'Orient et l'Occident. Cette aspiration, cette tendance qui apparaissait de plus en plus clairement dans l'évolution du Japon depuis les deux grandes guerres de 1894-95 et de 1904-1905, s'affirme et se précise encore depuis l'année 1907, c'est-à-dire depuis les accords avec la France, la Russie et les États-Unis comme avec la Grande-Bretagne, et plus encore, s'il est possible, depuis la guerre de 1914 et l'entrée du Japon dans le conflit aux côtés des Alliés.

Le Japon est, je crois, l'unique peuple qui ait eu cette ample conception et ce dessein de l'union, union de culture et union politique, entre l'Orient et l'Occident. L'Empire romain, à son déclin, avait matériellement rassemblé dans une même et vaste administration tout l'Orient et tout l'Occident d'alors, mais par une sorte de juxtaposition et de mosaïque administrative, plutôt que par un système d'association et d'union intime. A la Renaissance de même, quelques esprits conçurent ou rêvèrent un rapprochement et presque une union,

de l'Occident et de l'Orient, soit par la réconciliation des Églises (selon le projet examiné au Concile de Florence), soit, au sens laïque, par la fusion des cultures. Mais du deuxième au huitième siècle de notre ère, de même que plus tard, aux quinzième et seizième siècles, ce ne furent là que des linéaments vagues, des ébauches obscures, des chimères. Le Japon a une conscience plus claire de cet idéal d'union et une volonté plus ferme de le réaliser. Les circonstances, en outre, par la façon dont les problèmes se sont posés et dont, à partir d'une certaine date, les rapprochements se sont produits, ont prêté à l'ample et hardi dessein un caractère de possibilité et de vraisemblance qui jusque-là n'eût pas été considéré comme d'ordre humain et pratique. Le dessein lui-même est-il exécutable, sera-t-il exécuté, le beau rêve qui s'est formé au pays du Soleil Levant, sur la terre du Yamato, et qui a pris corps depuis un quart de siècle, est-il appelé à devenir une réalité? C'est ce que le présent siècle, et déjà la présente guerre et surtout la paix qui en sera la conclusion commenceront, sinon à décider, du moins à laisser entrevoir et préparer. Ce qu'il est permis de penser et de dire, à un témoin et observateur attentif des événements de l'Extrême-Orient dans ces vingt dernières années, des révolutions qui s'y sont succédé, des tendances morales, politiques et sociales qui s'y sont révélées, c'est qu'une ère nouvelle s'est ouverte dans l'Asie orientale et sur le Pacifique, c'est qu'un arc-en-ciel a lui entre l'Orient et l'Occident, comme l'annonciateur d'une espérance et d'une promesse qui peuvent ne pas être vaines, d'un Évangile qui peut réconcilier et unir les deux grandes fractions jusqu'ici à peu près isolées et séparées de notre commune humanité.

LIVRE VI

ÉPILOGUE

LA CRISE DU CABINET YAMAMOTO ET L'AVÈNEMENT DU CABINET OKUMA. — LA GUERRE MONDIALE DE 1914 ET L'ENTRÉE DU JAPON DANS LA LUTTE COMME ALLIÉ DE L'ENTENTE — L'EXPÉDITION CONTRE KIAO-TCHEOU ET LES COLONIES ALLEMANDES D'OCÉANIE. — NOUVEAUX ACCORDS AVEC LA CHINE ET LA RUSSIE. — LA RUPTURE DES ÉTATS-UNIS AVEC L'ALLEMAGNE ET L'UNION DU PACIFIQUE ENTRE LES ÉTATS-UNIS, LA CHINE ET LE JAPON. — LE CABINET TERAOUTSI-MOTONO, LA MISSION DU VICOMTE ISHII A WASHINGTON ET LA CONCLUSION D'UN NOUVEL ACCORD AVEC LES ÉTATS-UNIS (4 NOVEMBRE 1917). — LA DERNIÈRE PHASE DE LA GUERRE ET L'ACTION JAPONAISE EN SIBÉRIE (1918). — LE CABINET HARA. — LA CONFÉRENCE DE LA PAIX ET LE TRAITÉ DE VERSAILLES (1919).

CHAPITRE PREMIER

La crise du cabinet Yamamoto et l'avènement du cabinet Okuma.

De retour en France, et bien que mes fonctions officielles eussent pris fin, j'ai continué, par le contact que j'ai gardé avec le ministère des Affaires étrangères et l'ambassade du Japon à Paris, à suivre les événements d'Extrême-Orient et le cours d'une évolution dont l'in-

térêt ne faisait que s'accroître, et dont le lien avec notre propre histoire allait devenir de plus en plus étroit. Il me paraît donc nécessaire de joindre à la relation de ma mission qui était l'objet même de cet ouvrage, à titre du moins d'épilogue, le résumé sommaire des années écoulées de la fin de 1913 jusqu'à la paix de Versailles 28 juin (1919), c'est-à-dire pendant la période si capitale et décisive de la guerre mondiale, dans laquelle le Japon a été notre Allié.

Lorsque je quittai Tokyo le 22 novembre 1913, le cabinet Yamamoto s'était, dans l'été et l'automne de cette année, consolidé et raffermi. Il avait accompli une bonne partie de la réforme administrative, financière et fiscale qu'il avait promise, il avait obtenu de réels succès dans sa politique chinoise et montré une patiente dignité dans ses négociations délicates avec les États-Unis sur la question du droit de propriété de ses nationaux dans les États de l'Ouest. Il gardait cependant, aux yeux du Parlement et de la nation, le caractère, non d'un cabinet homogène, conforme à la doctrine strictement parlementaire, mais d'une combinaison dans laquelle un pacte s'était fait entre le parti constitutionnel (Seiyukai) et le clan de Satsuma (clan de la Marine). L'amiral comte Yamamoto était le chef de ce clan de Satsuma autant et plus encore que le chef du cabinet formé par lui. Or la fatalité des circonstances et l'esprit ou plutôt la haine de parti firent que ce fut par la Marine, par son attachement aux intérêts de clan et de coterie, qu'il devint vulnérable, qu'il offrit le flanc aux attaques d'un ennemi acharné à le détruire.

L'amiral avait, comme d'ailleurs le marquis Saionji s'y était déjà engagé, maintenu et fait accepter par le

Parlement le programme de constructions navales auquel le prince Katsura avait fini par se rallier lui-même dans son troisième cabinet. Il poursuivait donc l'exécution de ce programme dans le budget nouveau qu'il avait à présenter aux Chambres pour l'exercice 1914-1915, et qui consistait dans l'addition aux quatre programmes de développement naval adoptés depuis 1903 et répartis sur divers exercices jusqu'en 1920, du programme de 90 millions de yen proposé par le second cabinet Saïonji. C'est juste à ce moment qu'à la suite de révélations faites dans un procès intenté en Allemagne à des agents des maisons Krupp et Siemens, des rumeurs se répandirent sur des manœuvres de corruption auxquelles ces agents se seraient livrés au Japon et auxquelles se seraient prêtés des officiers de la marine japonaise. Ces rumeurs trouvèrent place dans quelques journaux, puis dans la correspondance de l'agence Reuter. Le scandale devint public. Le ministère impérial à Tokyo avait d'abord essayé d'étouffer l'affaire, mais les passions de parti s'en emparèrent. L'amiral Yamamoto et l'amiral Saito, ministre de la Marine, durent ordonner des enquêtes, procéder à des arrestations, intenter une procédure judiciaire. A mesure que les enquêtes et la procédure avançaient, les preuves devenaient plus manifestes, des officiers supérieurs et généraux de la marine impériale étaient gravement compromis. Le nom même de l'amiral Yamamoto n'était pas épargné, comme étant le protecteur et le patron de quelques-uns de ces officiers dont la culpabilité ne pouvait plus être dissimulée.

Lorsque, dans ces conditions, s'ouvrit en décembre 1913 et janvier 1914 la session ordinaire du Parlement, la situation apparut singulièrement difficile et mena-

çante pour le cabinet. Aux questions et interpellations provoquées par le scandale naval se joignit une violente campagne d'opposition contre le budget de la marine présenté et soutenu par le cabinet. L'amiral Yamamoto, qui avait dû, non sans résistance et sans peine, laisser un libre cours à l'action des tribunaux contre les officiers inculpés, se défendait au Parlement, grâce à la majorité du Seiyukai, contre les attaques dont il était l'objet. La fidélité de sa majorité lui assura à la Chambre basse un vote favorable et l'adoption de son budget. Mais lorsque le budget de la marine fut porté devant la Chambre des Pairs, celle-ci y pratiqua de larges diminutions, allant jusqu'au total de 70 millions de yen. Une conférence où les deux Chambres étaient représentées chacune par dix délégués avait adopté, après une laborieuse discussion, le chiffre voté par la Chambre basse. Mais la Chambre des Pairs ayant refusé de ratifier cet accord et ayant maintenu son chiffre de réduction, l'amiral comte Yamamoto, très affaibli par les révélations qu'avait provoquées le scandale naval et par les menaces d'émeute qui avaient grondé dans Tokyo, n'avait plus qu'à s'incliner devant l'inéluctable. Sa carrière politique, sur laquelle tant de prédictions flatteuses avaient été faites et tant d'espérances édifiées, s'effondrait après une année et un mois de durée. L'amiral expiait sans doute les fautes du clan de Satsuma et les vices ou abus découverts dans l'administration de la marine. Mais il succombait aussi à ce qui avait été le péché originel de son cabinet, à cette fusion d'un parti politique et d'un clan qui répugnait à la doctrine strictement constitutionnelle et parlementaire. Son cabinet, comme celui du prince Katsura, était victime du mouvement déchaîné contre le régime bureaucratique,

contre tout ce qui rappelait la domination des « genro » et des clans et barrait la route aux aspirations démocratiques.

La crise ouverte par la chute du cabinet Yamamoto était, à ce titre, plus grave encore et plus profonde que celle qu'avait causée en 1913 la chute du troisième cabinet Katsura. Le Parlement et le pays attendaient, cette fois, une solution plus nette, plus catégorique, plus conforme aux principes. Aussi lorsque le conseil des « genro » réuni selon l'usage essaya de proposer comme successeurs à l'amiral Yamamoto d'abord le prince Tokugawa, président de la Chambre des Pairs, puis le vicomte Kiyoura, membre du conseil privé, l'un des lieutenants du maréchal prince Yamagata, tous deux eurent la sagesse de comprendre qu'ils seraient impuissants à résoudre les difficultés d'une situation qui exigeait un traitement héroïque. Force était d'en venir au parti qui, s'il ne possédait pas au Parlement la majorité numérique détenue encore par le Seiyukai, avait cependant le plus contribué à la défaite du Seiyukai et du clan de Satsuma coalisés. Il y avait dans ce parti un homme qui, depuis la mort du prince Katsura, en avait pris la direction : le baron Kato, ancien ambassadeur à Londres, ancien ministre des Affaires étrangères, le partisan le plus résolu du gouvernement à l'anglaise et de la doctrine strictement parlementaire. Mais le baron Kato n'avait pas, aux yeux de la cour, des « genro » et des états-majors politiques, une autorité personnelle assez haute, il n'avait pas fait dans la vie politique un stage assez long pour pouvoir devenir encore un chef de gouvernement. Le baron Kato eut alors la pensée que la solution la plus opportune, la plus heureuse serait de faire appel à un homme d'État qui, par son âge et ses inclina-

tions personnelles, avait cessé de se mêler à la politique active, mais qui avait joué jadis un grand rôle, qui avait conservé dans tout le pays un grand prestige, et qui précisément pouvait être considéré comme l'ancêtre et le chef de la vraie doctrine constitutionnelle et parlementaire. Cet homme d'État, c'était le comte Okuma, alors âgé de plus de soixante-seize ans, mais très robuste encore, malgré l'attentat qui, en 1888, lui avait, par une bombe d'anarchiste, fait perdre une jambe, très vif de corps et d'esprit, et dont l'expérience pouvait, dans les circonstances présentes, rendre au pays de signalés services. Il avait, en 1881, fondé le parti dit Kaishin-to, précurseur du futur parti nationaliste (Kokumin-to), et déjà voué à la défense des doctrines constitutionnelles et libérales. Il avait formé en 1898 le seul cabinet qui ait pu être considéré comme un cabinet homogène et de parti, tel que le Parlement et l'opinion en réclamaient un aujourd'hui. Par la réunion unique en sa personne d'un long passé politique et d'un fidèle attachement à la doctrine constitutionnelle, le comte Okuma était en quelque sorte le « genro » du parlementarisme, l'homme d'État prédestiné à affronter et dominer la situation présente. Les « genro » eux-mêmes le comprirent : car, après les deux tentatives infructueuses faites auprès du prince Tokugawa et du vicomte Kiyoura, c'est le nom du comte Okuma qu'ils proposèrent à l'Empereur.

L'amiral comte Yamamoto avait donné sa démission le 24 mars 1914. Le 16 avril le comte Okuma avait formé le nouveau cabinet dans lequel il avait assumé, avec la présidence du conseil, l'intérim du ministère de l'Intérieur. Ses collaborateurs étaient : au ministère des Affaires étrangères le baron Kato, aux Finances M. R. Wakatsuki,

à la Justice M. Ozaki, à l'Agriculture et au Commerce le vicomte Oura, etc., etc., à la Guerre le lieutenant-général Oka, à la Marine le vice-amiral R. Yashiro. Le nouveau président du conseil ne pouvait assurément compter sur la majorité du Parlement actuel qui était acquise au parti Seiyukai. Il se borna à convoquer pour le moment une session extraordinaire, dont l'unique objet était la discussion et le vote des crédits supplémentaires de la marine que son prédécesseur n'avait pu faire accepter de la Chambre haute. Il donna en même temps à la coalition qui avait renversé l'amiral comte Yamamoto et à l'opinion cette satisfaction de placer dans la réserve les deux chefs de la marine et du clan de Satsuma, à savoir l'amiral Yamamoto, ex-président du conseil, l'amiral Saito, ex-ministre de la Marine. Il s'appuyait à la Chambre basse sur le parti du prince Katsura (le Doshikai), sur les dissidents du parti nationaliste (Kokumin-to), sur le parti de M. Ozaki, sur les indépendants et sur un certain nombre de membres qui lui étaient personnellement attachés et dévoués. Il pourrait ainsi franchir les premiers mois de son ministère, jusqu'à ce qu'il eût recours, quand l'heure lui en paraîtrait venue, à de nouvelles élections générales. Il eut, d'ailleurs, tout de suite, par l'autorité de son nom, par la cause qu'il représentait, par la conclusion qu'il avait donnée à la crise, la grande majorité du pays avec lui. Le gouvernement, grâce à son avènement, recouvra la sérénité et la dignité qui lui étaient plus que jamais nécessaires. Les temps étaient proches, en effet, où la crise la plus effroyable allait sévir sur le monde et où le Japon lui-même serait entraîné dans l'universel tourbillon. Ce fut une circonstance singulièrement heureuse que le Japon eût juste à cette date pour gouverner et

représenter le pays un homme d'État illustre et intact auquel la nation entière accordait sa confiance, son respect, sa fidélité. La présence auprès de lui du baron Kato, qui avait fait ses preuves à Londres, et de M. Wakatsuki, très apprécié de la haute finance européenne, était de même une fort opportune et précieuse garantie.

CHAPITRE II

La guerre de 1914 et la part que le Japon y prend, comme allié de l'Entente. — L'expédition contre Kiao-tcheou et les colonies allemandes de l'Océanie. — Traité du 25 mai 1915 avec la Chine. — Célébration du couronnement de l'empereur Yoshi-Hito. — La mort du président Yuan-che-Kai. — Conclusion avec la Russie de l'accord du 3 juillet 1916. — Prospérité financière et économique du Japon.

Lorsque, le 2 août 1914, éclata en Europe la guerre déchaînée par l'Allemagne et l'Autriche-Hongrie et que, le 4, après la violation du territoire belge par les troupes allemandes, l'Angleterre se rangea aux côtés de la France et de la Russie, le Japon n'hésita pas un instant à remplir le devoir que les événements lui imposaient. Allié de l'Angleterre depuis 1902, uni à la France et à la Russie par les accords de 1907, il était amené, par la position que l'Allemagne avait prise dans la baie de Kiao-tcheou sur le continent de l'Asie orientale, et par la menace que l'escadre allemande du Pacifique faisait peser sur la liberté des mers et du commerce, à se joindre à la Grande-Bretagne et à ses alliés. L'une des éventualités prévues par les traités d'alliance anglo-japonais de 1902, 1905 et 1911 se présentait : le *statu quo* et la liberté de l'Asie étaient en jeu. Après de courtes et rapides négociations entre les cabinets de Londres et de Tokyo, le gouvernement japonais adressa le 15 août au gouvernement allemand une note lui donnant l'avis :

1^o De retirer immédiatement des eaux japonaises et chinoises les bâtiments de guerre et les navires armés de tout genre battant son pavillon qui pouvaient s'y trouver, et de désarmer ceux qui ne pourraient être retirés ;

2^o De livrer et remettre aux autorités japonaises, à une date n'excédant pas le 15 septembre, sans condition et compensation, tout le territoire cédé à bail de Kiaotcheou, en vue d'une restitution éventuelle dudit territoire à la Chine.

Le gouvernement japonais ajoutait que s'il n'avait pas reçu avant le 23 août à midi une réponse contenant l'acceptation sans condition dudit avis, il se verrait obligé de se réserver toute la liberté d'action que la situation lui paraîtrait comporter.

Le gouvernement allemand ayant fait savoir verbalement le 23 août qu'il ne répondrait pas à la note du 15 et le chargé d'affaires du Japon à Berlin ayant reçu ses passeports, le gouvernement japonais fit connaître le 23 août à midi qu'il se considérait en état de guerre avec l'Allemagne. Dès l'après-midi du même jour, à 5 heures, l'Empereur Yoshi-Hito, par une proclamation impériale, déclarait la guerre à l'Allemagne, commandait à l'armée et à la marine de poursuivre de toutes leurs forces les hostilités contre l'ennemi, et donnait l'ordre à toutes autorités compétentes de faire, dans l'accomplissement de leur tâche respective, tous leurs efforts pour réaliser les aspirations nationales par tous les moyens que permet le droit des gens.

L'heure était venue où la justice immanente et la Némésis allaient recevoir satisfaction, où serait poursuivie et brisée dans son repaire la puissance malfaisante qui, depuis dix-huit ans, avait troublé l'Orient, miné le tra-

vail et le développement légitime des autres puissances, excité les uns contre les autres les divers gouvernements et essayé de s'édifier sur la défaite et la ruine de ses rivales. Dès le 27 août une escadre japonaise bloquait par mer les approches de la baie de Kiao-tcheou et relevait les mines posées par l'ennemi. Une force expéditionnaire composée d'une division et demie et d'un petit corps britannique de 1 360 hommes débarquait le 2 septembre, tandis que la flotte nipponne commençait le bombardement. Le 13, la station du chemin de fer à Kiao-tcheou était prise, le 20 les collines à l'est de Tsing-tao étaient enlevées d'assaut, le 27 la forteresse elle-même était investie et le siège se poursuivait par terre et par mer avec une extrême vigueur. Le 8 octobre, ayant conquis en une seule journée la colline du Prince Henri, les Japonais y installèrent leur artillerie lourde pour précipiter les opérations finales. Le 16, le bombardement général redoubla d'intensité et causa à l'ennemi des dommages formidables. Le 31, le fort Bismarck était réduit en sept coups par le cuirassé anglais *Triumph*. Le 3 novembre, vingt-six canons allemands furent détruits et huit cents prisonniers amenés au camp japonais. Le 6, l'attaque suprême fut ordonnée. Le 7, au matin, les derniers forts étaient capturés et le drapeau blanc hissé sur les ruines de la citadelle. Le même soir, à 7 h. 50, les termes de la capitulation étaient signés. Le gouverneur Meyer-Waldeck se rendait sans condition avec 222 officiers, 4 426 sous-officiers et soldats. Le 11, les vainqueurs faisaient leur entrée solennelle dans Tsing-tao, à la date même où, sur le front d'Europe, les troupes françaises et britanniques arrêtaient dans les Flandres et sur l'Yser la ruée allemande qui avait espéré pénétrer jusqu'à Calais.

Aux deux extrémités du monde et de l'infini théâtre de la guerre l'Allemagne voyait s'écrouler son rêve de domination et sentait le vent de la défaite.

Les escadres japonaises, désormais libres, entreprirent avec les escadres anglaises et australiennes la police des Mers jaunes et du Pacifique et occupèrent, l'une après l'autre, les différentes possessions allemandes de la Polynésie, l'archipel des Samoa, Jaluit, l'île de Yap, les Mariannes, les Marshall, les Carolines. Le 8 décembre 1914 les cinq bâtiments composant l'escadre allemande du Pacifique, à savoir les deux croiseurs cuirassés le *Scharnhorst* et le *Gneisenau*, et les trois éclaireurs, le *Nürnberg*, le *Leipzig*, le *Dresden*, refoulés du Pacifique, étaient surpris à la sortie des détroits du sud et à la hauteur des îles Falkland par l'escadre anglaise du vice-amiral sir F. Sturdee, et coulés en quelques heures. Le pavillon allemand avait désormais disparu des mers lointaines de l'Extrême-Orient. Le Pacifique, les mers du Sud, l'océan Indien demeuraient libres pour le commerce des Alliés, pour les communications entre les deux Amériques, la Russie et l'Europe. C'est par ces voies ainsi affranchies que le Japon allait pouvoir remplir avec le plus d'efficacité et de succès un de ses grands devoirs d'allié, et, après avoir convoyé et protégé le transport en Europe des troupes australiennes et indiennes, prêter à la Russie qui, pendant la saison des glaces, n'avait plus d'issue vers l'Ouest, le concours sans lequel le ravitaillement, l'entretien, la réfection de ses armées eussent été ou impossibles, ou du moins prodigieusement paralysés et ralentis.

Le comte Okuma avait, dans une session extraordinaire, obtenu du Parlement, au mois de septembre 1914, le vote des crédits nécessaires pour l'expédition contre

Kiao-tcheou (53 millions de yen). Mais, ce même Parlement ayant, dans sa session ordinaire de décembre, rejeté le projet de loi présenté par le gouvernement pour la création de deux divisions militaires nouvelles, le comte Okuma avait dû demander à l'Empereur la dissolution des Chambres. Aux élections générales qui eurent lieu le 25 mars 1915, le parti Seiyukai, opposé au cabinet, était réduit à 106 voix, tandis que les trois partis dont la coalition venait de triompher, le Doshikai, le Koku-minto, le Chuseikai (parti de M. Ozaki), assuraient au comte Okuma, avec les indépendants et les partisans personnels du comte, les Okumaïtes, une majorité souveraine de 270 voix. Les premiers mois de l'année 1915 avaient été employés par le cabinet, d'une part à poursuivre la collaboration du Japon dans l'œuvre commune de la guerre mondiale, de l'autre à régler avec le gouvernement chinois les conditions de la restitution prévue du territoire de Kiao-tcheou et à consolider la situation administrative financière de l'Empire. Le Japon, outre qu'il s'était associé à tous les actes décisifs des Alliés et qu'il s'était mis en mesure de leur fournir, surtout à la Russie, le matériel et les munitions d'artillerie, les équipements, les vivres, dont il pouvait disposer, avait entamé avec la Chine les négociations relatives au territoire récupéré du Chan-tong, et préparé, pour les soumettre aux Chambres, les mesures législatives destinées à assurer le renforcement de l'armée et de la marine, l'équilibre du budget et l'amortissement progressif de la dette nationale.

Les négociations avec la Chine, difficiles et laborieuses, avaient abouti, le 9 mai, après un ultimatum péremptoire, à l'acceptation par le gouvernement chinois de deux traités et de déclarations, protocoles, échanges de lettres,

qui furent définitivement signés ou ratifiés le 25 du même mois. Par l'un des traités, la question principale, celle du territoire du Chan-tong, était résolue de la manière suivante : le gouvernement chinois s'engageait à reconnaître tous les arrangements qui pourraient être faits ultérieurement entre les gouvernements japonais et allemand au sujet des droits, intérêts et concessions jusqu'alors possédés dans cette région par l'Allemagne. Il s'engageait de plus, au cas où un chemin de fer serait construit entre Tche-fou et la ligne jusqu'alors allemande de Kiao-tcheou à Tsinan-fou, à en négocier les conditions financières avec des capitalistes japonais. Il s'engageait enfin à ouvrir aussitôt que possible un certain nombre de ports et de villes dans la province du Chan-tong pour la résidence et le commerce des étrangers. Par un second traité, relatif à la Mandchourie et à la Mongolie, le Japon obtenait : 1^o la prorogation pendant quatre-vingt-dix-neuf ans du bail des territoires de Port-Arthur et de Dalny (Talienouan), ainsi que des contrats d'exploitation du Sud-Mandchourien et de la ligne de Moukden à Antoung ; 2^o le droit pour ses nationaux de résider dans la Mandchourie méridionale et de s'y livrer à tous les commerces, métiers et industries ; 3^o l'ouverture de ports et de villes pour la résidence et le commerce des étrangers. Les déclarations, protocoles et lettres annexes déterminaient : 1^o les dates de prorogation des baux et contrats ci-dessus spécifiés ; 2^o la liste des mines qui pourraient être exploitées par les Japonais dans la Mandchourie méridionale ; 3^o les conditions auxquelles, s'il faisait appel à des conseillers ou instructeurs étrangers dans la Mandchourie méridionale en matière politique, financière, militaire ou de police, le gouvernement chinois s'adresserait de pré-

férence à des Japonais. Le gouvernement chinois s'engageait : 1^o à n'aliéner, à ne céder à bail ou autrement à aucune puissance étrangère aucun territoire de la côte ou des îles du Chan-tong ; 2^o à approuver les arrangements qui pourraient être faits entre Japonais et Chinois pour l'exploitation des mines et usines d'Han-yang, dans la vallée du Yang-tse ; 3^o à ne concéder à aucune puissance étrangère ni arsenal, ni établissement militaire, ni dépôt naval ou de charbon dans la province du Fou-Kien. Le gouvernement japonais s'engageait, d'autre part, s'il avait, à la fin de la guerre générale, la libre disposition du territoire cédé à bail de Kiao-tcheou, à le restituer à la Chine moyennant les conditions suivantes :

1^o Ouverture de toute la baie de Kiao-tcheou comme port de commerce ;

2^o Établissement d'une concession (settlement) japonaise dans la localité qu'aurait désignée le gouvernement japonais ;

3^o Établissement d'une concession internationale, si les puissances étrangères le désirent ;

4^o Arrangement à faire, avant la restitution du territoire, entre les gouvernements japonais et chinois concernant les établissements et propriétés publiques appartenant aux Allemands, et tous autres détails de procédure.

Les divers arrangements ainsi conclus entre les cabinets de Pékin et de Tokyo, s'ils conféraient et reconnaissaient au Japon les avantages que lui paraissaient valoir la restitution à la Chine du territoire de Kiao-tcheou, étaient, d'ailleurs, en harmonie avec les principes généraux selon lesquels avaient été passées les conventions antérieures, soit entre le Japon et la Chine, soit entre le Japon et les puissances de l'Ouest. L'intégrité et l'indé-

pendance de la Chine y étaient maintenues et respectées, et le Japon remplissait ses doubles obligations envers la Chine et les Alliés en extirpant du Chan-tong et des mers jaunes la menace allemande et en préservant l'Asie orientale contre tout empiétement, toute emprise, toute intrigue des puissances germaniques.

Bien que, dans le parlement de Tokyo, l'opposition du Seiyukai ne se fit pas faute d'attaquer la politique chinoise du cabinet Okuma, de même que sa politique intérieure et financière, la majorité, l'opinion et le pays étaient quasi unanimes à l'approuver et à la ratifier. La session parlementaire ne laissa pas d'être houleuse et violente : plusieurs ordres du jour de défiance furent proposés contre le cabinet, des critiques passionnées furent dirigées contre plusieurs des ministres, surtout contre le vicomte Oura, le baron Kato et M. Wakatsuki, lesquels, quelques semaines après la clôture de la Diète, prirent, avec le ministre de la Marine, le parti de se retirer du cabinet. Le comte Okuma cependant triompha de toutes les attaques : il réussit à faire voter par sa majorité tous les projets de loi qu'il lui avait soumis, notamment le projet de création de deux divisions militaires nouvelles qui, depuis la fin de l'année de 1912, avait été la pierre d'achoppement des divers cabinets, les crédits pour la marine, le budget spécial des chemins de fer, enfin le projet rétablissant au chiffre de 50 millions de yen le fonds annuel d'amortissement de la dette qui avait été réduit à 30 millions. Ce fut un sincère regret pour le comte Okuma de voir se séparer de lui, malgré la victoire de sa politique, quatre de ses collaborateurs que l'opposition du Seiyukai avait spécialement maltraités. Dans le remaniement de son cabinet auquel il dut procéder,

le vicomte Ishii, ambassadeur à Paris, fut appelé à remplacer le baron Kato aux Affaires étrangères, le vice-amiral Kato, MM. Ichiki, Taketomi, Minoura reçurent les portefeuilles respectifs de la Marine, de l'Intérieur, des Finances, des Communications. Le gouvernement, affaibli sans doute par la perte de quelques-uns de ses membres les plus distingués, mais allégé et moins exposé pour le moment aux entreprises d'irréconciliables adversaires, allait pouvoir se consacrer entièrement aux efforts qu'exigeait le devoir d'assistance aux Alliés combattant sur tous les fronts de l'Europe. Il allait aussi présider, dans l'automne de cette année 1915, à la célébration de la grande cérémonie rituelle, le couronnement à Kyoto du nouvel Empereur, qu'avaient retardée pendant plus de trois ans les deuils successifs de la cour impériale.

Cette célébration, en pleine guerre, et selon l'antique tradition du rite shintoïste, de la cérémonie du couronnement, marquait, en même temps que l'attachement du Japon à sa foi et à ses usages, sa confiance dans l'issue de la lutte où il était engagé et dans la victoire de la cause dont il était l'allié. Les cérémonies de Kyoto, d'ordre surtout religieux, eurent la simplicité, la grandeur, la sobriété de tous les actes et rites du culte japonais. Elles consistaient dans la veillée faite par le souverain auprès des trois objets sacrés, attributs de la souveraineté, le joyau, le miroir, l'épée, déposés au fond du sanctuaire élevé à cet effet, dans l'investiture de ces trois objets, enfin dans une sorte de « levee » ou cercle de cour, durant lequel l'Empereur, assis sur le trône héréditaire du palais de Gosho, recevait l'hommage des dignitaires et serviteurs de la couronne. De retour à Tokyo, l'Empereur avait donné dans la nouvelle capitale de grandes fêtes,

comme don de joyeux avènement. A cette célébration et à ces fêtes, les puissances étrangères n'avaient été représentées, selon le désir même du gouvernement japonais, que par les ambassadeurs et ministres en résidence à Tokyo. Au début de 1916, toutefois, la cour impériale de Russie, pour reconnaître l'acte de haute courtoisie par lequel l'Empereur du Japon avait, en 1896, lors du couronnement de l'Empereur Nicolas II, confié au maréchal Yamagata le soin de le représenter, avait envoyé à Tokyo l'un des membres de la famille impériale, le grand-duc George Mikhaïlovitch. Le grand-duc fut à Tokyo l'objet d'un accueil particulièrement déférent et amical, et lui-même s'attacha à démontrer, au cours de sa mission, que la gratitude de la cour de Petrograd visait non seulement la gracieuse démarche de 1896, mais aussi les grands services que, durant la présente guerre, le Japon rendait à la Russie.

Un autre gouvernement avait, de même, exprimé le désir d'envoyer une ambassade extraordinaire à Tokyo pour féliciter l'empereur Yoshi-Hito au lendemain de son couronnement. C'était la Chine, par la personne de son président Yuan che kai. Mais, depuis la défaite du parti sudiste dans l'été de 1913 et depuis la transformation successive de sa présidence en présidence à vie et présidence héréditaire, Yuan avait fini par s'abandonner au rêve d'une restauration, à son profit, de la monarchie abolie. Il avait peu à peu, par étapes, laissé apparaître son dessein : il s'était installé au palais impérial, dans les pavillons occupés jadis par l'empereur Kouang-siu ; il avait cru devoir, comme les anciens empereurs, présider lui-même, dans le temple de l'Agriculture ou dans le Temple du Ciel, aux sacrifices et cérémonies rituelles

des saisons. Il avait fait épouser à l'une de ses filles l'ex-héritier du trône, désigné pour régner. Il avait enfin fait ou laissé organiser dans tout le pays une vaste campagne de pétitionnement pour le rétablissement de l'Empire. Et, lorsque le Japon et les Alliés, au mois d'octobre 1915, avaient, par un avis amical, mis le président Yuan en garde contre les dangers que présenterait toute modification apportée au *statu quo* de l'Asie orientale, Yuan avait répondu que la forme du gouvernement était une question de politique intérieure, que le gouvernement chinois ne pourrait, le moment venu, s'opposer aux vœux du peuple, et que lui seul, d'ailleurs, était responsable du maintien de l'ordre. Le 12 décembre était publié dans la *Gazette de Pékin* un décret portant, à la demande des collègues électoraux du pays, le rétablissement de l'Empire. En sorte que, quand quelques semaines plus tard Yuan proposa au gouvernement japonais l'envoi à Tokyo d'une ambassade extraordinaire chargée de féliciter l'empereur Yoshi-Hito au sujet de son couronnement, le cabinet japonais commença par demander si l'ambassadeur serait un représentant du Président ou de l'Empereur. Yuan ne répondit pas et renonça à son ambassade. Et c'est alors que commença en Chine, contre la restauration impériale, un mouvement d'opposition et de révolte dans lequel Yuan devait sombrer et succomber.

Yuan, comprenant tardivement son erreur, et se voyant de toute part menacé, au nord et au centre, comme au sud, par le soulèvement des provinces et l'abandon des généraux, avait essayé de faire machine en arrière. A la fin de janvier 1916, il faisait savoir au Japon que le projet de restauration de la monarchie était ajourné. Le 23 février un décret présidentiel, publié dans la *Gazette de Pékin*,

ordonnait le rétablissement de la République. Yuan s'efforçait en même temps de regagner la confiance et la sympathie de ses adversaires. Il proposait la réunion à Nankin d'une commission des diverses provinces qui déciderait des destinées et du gouvernement de la République. Il était trop tard. Ni les provinces, ni les généraux ne se prêtaient à ces tentatives désespérées d'un politicien aux abois. Dans le courant du mois de mai, le bruit se répandit que Yuan était gravement malade. Le 30, les dépêches de Shanghai annoncèrent qu'il avait été empoisonné. Le 6 juin, sa mort était confirmée et attribuée, par les uns à un suicide, par les autres à une crise d'urémie. Sa brusque disparition ne causa, en tout cas, ni surprise, ni émoi. Le général Touan-k'i-jouei, reprenant possession des fonctions de président du Conseil qu'il avait abandonnées, annonça qu'en vertu de la constitution de 1912 automatiquement restaurée le vice-président Li yuan hong assumait la présidence de la République. Ce dénouement, en même temps qu'il apaisait les mouvements insurrectionnels des provinces et rétablissait l'ordre en Chine, donnait satisfaction au Japon et aux puissances alliées, dont le principal souci avait été précisément de prévenir toute atteinte au *statu quo*, à l'équilibre, à la paix de l'Asie orientale. Le président Li yuan hong, d'ailleurs, par des déclarations publiques, se concilia dès le principe la bonne volonté du gouvernement japonais et des alliés qui ne demandaient à la Chine, à cette date, qu'une chose : le maintien du *statu quo* et de l'ordre, le respect des traités, et, en ce qui concernait la guerre générale, l'observation correcte de la neutralité.

Le gouvernement japonais avait, dans l'hiver de 1915-1916, porté au plus haut degré d'intensité sa contribution

militaire, industrielle, économique, aux gigantesques efforts des Alliés en Europe. Il avait, le 29 octobre 1915, adhéré à la déclaration de Londres du 4 septembre 1914 par laquelle la France, la Grande-Bretagne et la Russie « s'étaient mutuellement engagées à ne pas conclure de paix séparée, et étaient convenues que, lorsqu'il y aurait lieu de discuter les termes de la paix, aucune des puissances alliées ne pourrait poser des conditions de paix sans accord préalable avec chacun des autres alliés ». Il avait décidé de se faire représenter par un délégué, le baron Sakatani, à la conférence économique convoquée à Paris pour l'examen des diverses questions relatives à l'action commune des Alliés, soit pendant, soit après la guerre, dans la lutte contre la politique commerciale et la concurrence des puissances germaniques et de leurs complices. Il avait enfin saisi cette occasion de l'activité imprimée à la campagne des Alliés dans tous les domaines et sur tous les fronts pour marquer par un nouvel acte son union et intimité croissantes avec la Russie. C'est au plus fort de l'offensive russe sur tout le front de Riga au Dniester, et notamment du général Broussiloff sur le front de Bukovine, c'est à la date la plus critique de la ruée allemande contre Verdun, que s'étaient engagées à Petrograd entre le vicomte Motono et M. Sazonoff les négociations qui aboutirent, le 3 juillet 1916, à la conclusion d'un nouvel accord destiné, comme les accords de 1907, 1910, 1912, à associer et unir les intérêts et l'action des deux gouvernements et des deux pays dans toute la région de l'Asie orientale où leurs territoires et leur influence étaient limitrophes.

Par cet accord, qui ne comprenait que deux articles, les deux gouvernements s'engageaient tout d'abord à

n'accéder à aucun arrangement, à aucune combinaison politique qui pourrait être dirigée contre l'un ou l'autre d'entre eux. Ils s'engageaient, en outre, au cas où leurs droits et intérêts spéciaux en Extrême-Orient seraient menacés, à agir de concert en vue de prendre toutes mesures propres à assurer la protection et la défense de ces intérêts et de ces droits. De telles dispositions rendaient vaine d'avance toute tentative qui pourrait être faite dans l'avenir pour séparer les deux puissances désormais alliées et décidées à ne plus être dupes de la politique de duplicité si longtemps pratiquée par l'Allemagne. Elles donnaient, d'autre part, au rapprochement russo-japonais un caractère et un rang égal à celui de l'alliance anglo-japonaise, et faisaient de cette union avec la Russie et l'Angleterre, comme avec la France, leur commune amie et alliée, la pierre angulaire de la politique du Japon.

Dans la session parlementaire ordinaire du 1^{er} décembre 1915 au 29 février 1916, le cabinet Okuma eut, malgré la majorité numérique dont il disposait, et malgré les remaniements ministériels opérés dans l'été de 1915, de rudes luttes à soutenir, tant à la Chambre des Pairs qu'à la Chambre basse. De pénibles querelles lui furent suscitées sur la question de la vente des armes à l'étranger dans laquelle les conditions réglementaires n'avaient pas été observées, ainsi que sur les modalités de l'emprunt intérieur destiné à rétablir au chiffre de 50 millions de yen le crédit annuel affecté à l'amortissement de la dette nationale. L'opposition de la Chambre basse introduisit, d'autre part, un acte d'accusation contre le cabinet pour des épisodes ou détails vraiment secondaires de politique intérieure. Des scènes violentes eurent lieu, dans lesquelles la personne même du marquis Okuma, malgré son âge et

son caractère, ne fut pas épargnée. Le marquis l'emporta toutefois dans les deux Chambres. Il fit notamment adopter tout le budget de l'exercice 1916-1917, qui, du reste, présentait, en regard du budget précédent, une réduction de 148 500 000 yen sur les dépenses, malgré l'addition ci-dessus mentionnée d'une somme de 20 millions de yen au crédit d'amortissement de la dette.

La situation financière et économique du Japon, telle qu'elle se révéla depuis la fin de 1914, montra une prospérité inouïe. L'un des effets de la guerre, des déplacements du commerce et du fret, des variations du change, de l'assistance prêtée aux Alliés en matériel, munitions, vivres, équipements, fournitures de toute sorte, fut d'écarter et de résoudre pour le Japon la difficulté la plus grave à laquelle il s'était précisément heurté depuis la guerre de 1904-1905 avec la Russie et depuis la paix de Portsmouth qui ne contenait aucune clause d'indemnité. Alors que, depuis cette date, le gouvernement japonais avait eu peine à équilibrer ses budgets et à trouver dans les ressources du pays les moyens de suffire à son expansion industrielle et économique, voici que maintenant, par l'énorme excédent des exportations sur les importations, par l'accroissement extraordinaire de sa navigation et de son industrie, par les bénéfices considérables qu'en recueillaient la balance de son commerce et sa situation monétaire, il était à même de compléter rapidement son outillage, de développer son armée et sa marine, d'exécuter de grands travaux publics, non seulement dans l'archipel métropolitain, mais en Corée, en Mandchourie, en Chine, de payer une partie de sa dette domestique et extérieure, enfin de prêter à son tour aux puissances alliées. Le commerce d'exportation qui, en 1914, était de

591 101 461 yen, atteignait, en 1915, 708 306 997 yen, en 1916, 1 512 000 000 de yen. Le commerce d'importation était représenté dans ces trois années par les chiffres respectifs de 595 735 725 yen, 532 449 938 yen, 569 millions de yen. Tandis qu'en 1914 le commerce d'importation offrait encore un excédent de 4 634 264 yen, l'excédent de l'exportation sur l'importation atteignit en 1915 le total de 175 857 659 yen, en 1916 le chiffre énorme de 371 millions de yen.

Au mois de février 1916, le gouvernement mikadoual avait, par une innovation mémorable dans son histoire financière, autorisé l'émission au Japon de bons du Trésor russe, pour un montant de 50 millions de yen, à 5 pour 100 d'intérêt et au taux de 95 pour 100. Un syndicat formé des principales banques japonaises avait à lui seul absorbé la presque totalité de cette émission, dont le produit était destiné à payer les fournitures du matériel de guerre et de munitions faites par le Japon à la Russie. Une nouvelle émission de 70 millions de yen devait, dans l'automne de la même année, porter au total de 120 millions de yen l'ensemble des bons du Trésor russe ainsi placés au Japon. A la fin de cette même année 1916, c'était l'Angleterre qui obtenait l'autorisation de placer à Tokyo des bons du Trésor britannique pour un montant de 10 millions de livres, au pair et à 6 pour 100, remboursables en trois ans. Au mois de mai 1917 la France devait, à son tour, émettre au Japon des bons du Trésor français pour une somme de 50 millions de yen.

Dans le même espace de 1915 à 1917, la quantité de sa dette extérieure remboursée par le Japon s'élevait à 160 millions de yen, dont une somme de 40 millions de yen représente la moitié des bons du Trésor japonais placés

en France en 1913 et qui n'étaient remboursables qu'en 1923. Les dépôts en espèces existant en Europe pour le compte du Japon atteignaient, au mois de mai 1916, une somme de 530 millions de yen, en or, dont 140 millions appartenant au Trésor japonais, et 390 millions à la Banque du Japon.

Ces magnifiques résultats, dont la plupart étaient dus au marquis Okuma, n'empêchèrent pas cependant le marquis, dans l'automne de 1916, après la signature de l'accord russo-japonais du 3 juillet, de demander à l'Empereur de le décharger de son fardeau. Le président du conseil invoquait, pour rentrer dans sa retraite de Waseda, son grand âge (il avait soixante-dix-huit ans) et les fatigues du pouvoir. Mais sans doute aussi il ne pouvait méconnaître les difficultés que, dans plusieurs sessions, la Chambre des représentants, même celle où depuis les élections générales du 25 mars 1915 il avait la majorité, n'avait cessé de lui opposer. Lui qui avait été pendant la plus grande partie de sa carrière le chef des constitutionnels et des parlementaires, qui avait depuis de longues années réclamé la formation de cabinets de parti, homogènes, s'appuyant sur une majorité, il se rendait compte, par sa propre expérience des deux dernières années, que la constitution même de 1889, les traditions bureaucratiques et militaires, l'influence persistante des « genro », l'esprit des « clans », lui faisaient obstacle et ne permettaient pas la réalisation de son idéal politique. Il lui en avait coûté de voir en 1915 le baron Kato se séparer du cabinet parce que ce cabinet n'était pas en mesure, malgré les doctrines et l'autorité de son chef, d'appliquer la politique résolument parlementaire. Le marquis Okuma avait dû lui-même, dans les débats passionnés de la ses-

sion de 1916, se retrancher derrière la lettre de la constitution de 1889. Il s'était, en outre, convaincu dans les entretiens qu'il eut au cours de l'été avec le maréchal comte Teraoutsi, gouverneur général de la Corée, que la Chambre des Pairs et les bureaucrates ne considéraient pas que l'heure du gouvernement strictement parlementaire eût sonné. D'autres étapes sans doute seraient nécessaires avant d'atteindre ce but. Le marquis Okuma crut donc devoir se retirer. Toutefois, par fidélité à son passé et à sa doctrine, par esprit de justice aussi envers son premier lieutenant, le baron Kato, récemment élevé au rang de vicomte, c'est le nom de ce dernier qu'en offrant le 2 octobre sa démission il proposa à l'Empereur pour lui succéder comme président du conseil. Il agissait ainsi en observateur loyal de la doctrine constitutionnelle qui était la sienne. Mais il ne se faisait vraisemblablement pas l'illusion de voir accueillir sa recommandation *in extremis*. Les « genro », s'ils avaient pu, au printemps de 1914, dans une crise presque inextricable, se résigner à conseiller au souverain de faire appel au comte Okuma, le seul homme d'État capable alors de rétablir une situation compromise, n'étaient aujourd'hui nullement disposés à indiquer à l'Empereur, pour la présidence du Conseil, le nom de l'homme politique qui représentait par excellence, et plus que le marquis Okuma lui-même, la doctrine parlementaire, le système des cabinets homogènes et de parti, soutenus par la majorité de la Chambre basse. Après le cabinet Okuma, c'est à l'autre tendance, c'est aux bureaucrates traditionnalistes que les « genro » estimaient que le gouvernement dût revenir. Le nom qu'ils proposèrent à l'Empereur et qui fut accepté par lui fut donc, non pas celui du vicomte Kato, mais celui du maré-

chal comte Teraoutsi, ancien ministre de la guerre, présentement gouverneur général de la Corée, homme d'État de premier ordre, d'ailleurs, et hautement digne de prendre sa place à côté des Ito, des Saïonji, des Katsura des Okuma, dans la lignée des grands conducteurs et maîtres de la politique japonaise.

CHAPITRE III

La retraite du cabinet Okuma et l'avènement du cabinet Teraoutsi-Motono. — La rupture des États-Unis avec l'Allemagne. — La Chine rompt de même avec l'Empire allemand. — L'Union du Pacifique entre les États-Unis, la Chine et le Japon. — Mission du vicomte Ishii à Washington et l'accord du 2 novembre 1917 entre les États-Unis et le Japon.

Le 9 octobre, le cabinet Teraoutsi était formé et constitué. Le maréchal y assumait, avec la présidence du Conseil, l'intérim du ministère des Finances. Le vicomte Motono, ambassadeur à Petrograd, y recevait le portefeuille des Affaires étrangères. Les barons Goto et Den, MM. Okuda, Matsumuro, Nakashoji étaient nommés ministres de l'Intérieur, des Communications, de l'Éducation, de la Justice, de l'Agriculture et du Commerce, le lieutenant-général Oshima et le vice-amiral Kato conservant, comme dans le précédent cabinet, les portefeuilles de la Guerre et de la Marine.

C'était là un gouvernement fort par les capacités et les talents des membres appelés à en faire partie, et particulièrement propre, par les personnes de son chef et de son ministre des Affaires étrangères, à inspirer confiance aux trois grandes puissances alliées de la première heure, la France, la Grande-Bretagne, la Russie. Mais il offrait plus de prise encore que le cabinet Okuma aux objections et à l'opposition fondamentale des partis rangés sous la

bannière du combat dirigé contre la bureaucratie, les « genro » et les clans. Ces partis venaient précisément de se coaliser et de s'unir, sous la direction du vicomte Kato, en une seule association, le Kenseikai (société de la Constitution), disposant de plus de 230 voix à la Chambre des représentants. Là était, pour le nouveau cabinet, dès son origine, l'obstacle préjudiciel, la cause indéniable du péril. Le maréchal Teraoutsu, au surplus, n'était pas homme à hésiter, surtout lorsqu'il avait conscience de la tâche qui, ne fût-ce que pour une durée limitée, s'imposait à lui. Il combattait à visage découvert pour le Japon et pour les Alliés, se fiant à son étoile et à sa destinée.

Le maréchal, bien que fidèle aux principes politiques de toute sa vie et à l'idéal bureaucratique qui était celui de la cour, de l'armée, du gouvernement traditionnel, connaissait trop bien l'histoire des dernières années, il avait été un témoin trop attentif des crises par lesquelles le Japon avait passé depuis la mort du dernier Empereur, ses derniers entretiens de l'été précédent avec le marquis Okuma l'avaient trop bien instruit de la situation respective et des tendances des partis pour qu'il pût se faire illusion sur les difficultés auxquelles il allait se heurter. N'ayant au Parlement ni parti personnel, ni majorité parlementaire, il pouvait, à la rigueur, compter que la minorité vaincue aux dernières élections, c'est-à-dire le Seiyukai, l'appuierait, non pas pour soutenir sa politique, mais pour combattre celle de ses adversaires, c'est-à-dire du Kensei-Kai. Mais il savait aussi que le Kensei-Kai et son chef, le vicomte Kato, lui seraient systématiquement hostiles et que vraisemblablement, parmi les autres partis ne faisant pas partie de la majorité, certains, tels que le

Kokuminto, dirigé par M. Inukai, ne lui pardonneraient pas son origine extra-parlementaire. Il n'en prépara pas moins, en vue de l'ouverture de la Diète, son programme de politique intérieure, extérieure et financière. Il s'attacha, de plus, en regard des reproches qui lui étaient faits sur son origine, à démontrer que la constitution de l'Empire ne le rendait responsable que devant l'Empereur, que la Chambre basse n'était pas seule maîtresse des destinées du pays, que la Chambre des Pairs avait, comme elle, voix au chapitre, et que, s'il était, quant à lui, tout disposé à chercher un accord loyal avec les deux Chambres, il ne pouvait cependant oublier les devoirs qu'il avait tout d'abord envers le souverain et aussi envers la nation dont il prétendait être un serviteur au même titre que se vantaient de l'être les membres de la majorité parlementaire.

Le programme du maréchal consistait : 1^o dans la politique extérieure, à poursuivre, avec les Alliés, la lutte commune contre les puissances germaniques et à hâter autant que possible l'heure de la victoire décisive, puis, dans le domaine plus immédiat de son action, à imprimer aux relations du Japon tant avec les États-Unis qu'avec la Chine le caractère le plus propre à assurer le *statu quo*, l'équilibre et la paix de l'Orient ; 2^o dans la politique intérieure, à achever l'œuvre d'harmonie et d'apaisement commencée par le cabinet Okuma en résolvant dans un esprit largement libéral les questions les plus vitales du pays ; 3^o dans la politique financière, à profiter des circonstances favorables qu'offrait la situation présente pour alléger les charges du pays, pour amortir la dette et pour encourager l'expansion économique que facilitaient les bénéfices de l'exportation, l'abondance des

capitiaux, la condition exceptionnelle des transactions et des changes. Ce programme, annoncé par le maréchal dès sa prise de possession du pouvoir, fut, après trois mois de gouvernement, plus explicitement exposé dans les discours qu'à l'ouverture du Parlement, du 22 au 25 janvier 1917, le maréchal Teraoutsi, le vicomte Motono et le ministre des Finances, M. Shoda, prononcèrent devant les Chambres. Le maréchal avait, comme président du conseil, exposé les grandes lignes de la politique impériale. Le vicomte Motono, avoir présenté un tableau magistral de la situation extérieure, s'était attaché à définir avec précision la politique du Japon, d'abord envers les alliés, puis envers les États-Unis, enfin envers la Chine. Il avait hautement affirmé la résolution du gouvernement mikadoual de se maintenir en étroite union avec les alliés pour repousser les vaines et insidieuses propositions de paix perfidement esquissées par l'Allemagne et pour mener jusqu'au bout la campagne du droit, de la justice, de la liberté. Il avait en même temps proclamé de la façon la plus nette le ferme désir du Japon d'entretenir les relations les plus confiantes avec les États-Unis et la Chine et de résoudre, d'accord avec ces deux gouvernements, les questions intéressant la sécurité et la paix de l'Orient. M. Shoda enfin avait, en déposant le projet de budget, résumé les principaux traits de la politique financière de l'Empire concernant la restriction des dépenses, l'amortissement de la dette et le développement de la prospérité nationale. Dans le budget de l'exercice 1917-1918 une somme de 80 millions de yen était affectée à un rachat supplémentaire du principal de la dette extérieure, une autre somme de 100 millions de yen, en bons intérieurs, aux cinq objets

suivants : 1^o construction de lignes ferrées au Japon ; 2^o remboursement d'avances faites sur les fonds des caisses d'épargne à la comptabilité spéciale des chemins de fer de l'État ; 3^o exécution de travaux publics en Corée ; 4^o conversion des bons du trésor coréen ; 5^o exécution de travaux publics dans l'île de Formose. D'autres crédits étaient consacrés à l'augmentation des forces de terre et de mer, alors que cependant, par les économies réalisées dans d'autres chapitres, le budget dudit exercice 1917-1918 présentait encore un excédent de recettes de plus de 110 millions de yen.

L'opposition cependant, retranchée dans ses objections de doctrine et de principe, ne se laissa pas désarmer par ce programme, si avantageux qu'il pût être pour la politique de l'État et la prospérité de la nation. Au Kensei-kai, dirigé par le vicomte Kato, se joignirent les quarante membres du Kokuminto, dirigé par M. Inukai. Devant cette attitude, et avant même que le vote hostile ne fût un fait accompli, le maréchal Teraoutsi crut devoir demander au Trône la dissolution de la Chambre. Lecture du décret de dissolution fut donnée par le maréchal au moment même où l'un des anciens membres du cabinet Okuma, M. Ozaki, montait à la tribune pour soutenir l'ordre du jour de défiance contre le gouvernement. La date des prochaines élections générales était fixée au 20 avril.

Mais quelques jours à peine après que cette décision eut été prise, se produisit dans le monde et retentissait sur tout le théâtre de la guerre l'événement le plus considérable qui, depuis le 4 août 1914 et depuis la bataille de la Marne, pût affecter la conduite et l'issue de la guerre elle-même : jē veux dire la rupture entre les États-Unis

et l'Allemagne. Du jour où le président Wilson, comme chef de la plus grande puissance neutre, avait entrepris de soumettre à l'examen de sa conscience les buts de guerre des puissances en lutte et les conditions équitables de la paix future, il était à prévoir que le résultat de cet examen et la résolution à laquelle s'arrêterait le président auraient sur la marche des faits et sur l'orientation du dénouement une influence capitale. Déjà le président Wilson s'était rendu compte, en comparant les réponses respectives des Alliés et des puissances germaniques à sa note du 21 décembre 1916, que, si les Alliés avaient loyalement fait connaître leur programme de guerre et de paix, l'Allemagne s'était, selon sa tactique ordinaire, réfugiée dans la dissimulation et l'équivoque. Mais lorsque, le 31 janvier 1917, l'Allemagne signifia qu'elle allait, au mépris de ses engagements antérieurs, reprendre sans atténuation et sans limite la poursuite de la guerre sous-marine, le président comprit que l'heure était venue pour les États-Unis de se prononcer et de rendre leur verdict. La guerre, sur le sens de laquelle le président avait d'abord eu des doutes, de longues et angoissantes perplexités, étant décidément la lutte entre les puissances civilisées et libérales, résolues à maintenir l'indépendance des nations, grandes ou petites, et la puissance autocratique résolue à établir sa domination sur la ruine de tous droits et principes, le président Wilson n'hésita plus. Le 4 février, il rompit toutes relations avec l'Empire félon qui l'avait si outrageusement trompé, et notifia simultanément à toutes les puissances neutres, en leur annonçant sa rupture avec l'Allemagne, que, dans sa conviction, ce serait travailler à la paix du monde si toutes pouvaient adopter une ligne de conduite analogue

à celle que les États-Unis, à partir de ce jour, considéraient comme la seule qui dût être suivie. Le même jour l'ambassadeur d'Allemagne à Washington et les consuls-généraux ou consuls d'Allemagne aux États-Unis recevaient leurs passeports, tandis que l'ambassadeur des États-Unis à Berlin et les consuls américains en Allemagne étaient invités par le président à préparer leur départ.

Si, parmi les puissances neutres, celles qui étaient le plus voisines de l'Allemagne ou qui avaient le plus subi ses intimidations et ses menaces, la Suisse, les Pays-Bas, le Danemark, la Suède, l'Espagne même, n'osaient se prononcer, la plupart des puissances américaines du sud ou du centre se déclaraient ou se montraient prêtes à suivre l'appel et l'exemple des États-Unis. En dehors du continent américain, la première puissance neutre qui se rangea sans retard aux côtés des États-Unis, ce fut la Chine. Quant au Japon qui, depuis la première heure, avait pris son poste de combat parmi les Alliés, il ne pouvait que saluer, comme il le fit, avec une sincère émotion et gratitude, l'acte généreux du président Wilson et se réjouir de voir les États-Unis entrer à leur tour dans le conflit pour soutenir la cause du droit et de l'humanité et pour avancer l'heure de la paix par la victoire. Le Japon se félicitait de plus de voir fortifier par ce lien puissant les accords qui, depuis le 30 novembre 1908, existaient déjà entre les deux gouvernements pour le maintien du *statu quo*, de l'équilibre et de la paix dans le bassin du Pacifique et dans l'Asie orientale. Il comprenait enfin que l'accession des États-Unis et, à leur suite, de la Chine, à la cause des Alliés allait avoir pour première et heureuse conséquence l'union contre l'Allemagne et ses complices

de toutes les puissances riveraines du Pacifique ou ayant dans cette région lointaine des intérêts territoriaux, politiques, économiques.

La Chine et le Japon avaient fort opportunément, malgré leurs dernières crises intérieures, recouvré toute la liberté d'esprit et d'action nécessaire pour pouvoir, dans cette phase décisive de la guerre, jouer le rôle qui leur appartenait et contribuer aux mesures d'exécution ou de garantie qui seraient requises contre la puissance de proie, désormais condamnée par le verdict des nations et l'inéluctable destin. La Chine, depuis la mort du président Yuan che kai et l'avènement de Li yuan hong à la présidence et plus encore peut-être depuis l'élection à la vice-présidence, le 30 octobre 1916, du général Feng Kouo chang, avait recouvré le calme et l'unité. Elle avait, en outre, témoigné par les déclarations du nouveau président et du vice-président, ainsi que du nouveau ministre des Affaires étrangères, Wou ting fang, de son ferme désir d'entretenir les relations, non seulement les plus correctes, mais les plus cordiales avec le Japon. Le Japon avait répondu à ces bonnes dispositions par le langage déjà reproduit plus haut du vicomte Motono, qui avait en même temps affirmé son entière entente avec les États-Unis. Le cabinet Teraoutsi-Motono était particulièrement bien placé pour donner à la politique qui allait résulter du rapprochement, de l'union entre les puissances riveraines du Pacifique, la précision et l'efficacité nécessaires. Cette politique d'union était celle à laquelle depuis l'ère de Meiji, et surtout depuis la paix de Shimonoseki, le Japon aspirait, celle qui répondait le mieux à sa mission historique de courtier, d'intermédiaire entre l'Occident et l'Orient. En même temps que le

théâtre de la présente guerre s'étendait ainsi dans des proportions inouïes, la mission même du Japon, désormais allié aux puissances du nouveau monde comme de l'ancien, aux États-Unis comme à la Grande-Bretagne, à la France et à la Russie, prenait un caractère de grandeur et d'universalité qui dépassait ses espoirs et ses rêves les plus hardis et les plus vastes. Les États-Unis, d'autre part, après avoir été, de 1840 à 1853, les premiers à ouvrir l'Asie orientale, la Chine, la Corée, le Japon, au commerce et aux rapports internationaux, s'ouvraient à eux-mêmes, par leur entrée dans le conflit mondial, et par la libérale interprétation que le président Wilson donnait à la doctrine *Monroë*, la voie d'alliance et d'union avec l'Europe. Si bien que c'était en Asie et sur le continent américain, c'est-à-dire dans les régions de l'univers jadis le plus fermées aux communications, ou en tout cas aux associations avec le dehors, que se scellait, par la magnifique initiative des États-Unis, comme par la politique du Japon, le pacte d'alliance le plus vaste et le plus compréhensif qui ait jamais uni les hommes. Ce sera le grand et impérissable honneur du président Wilson d'avoir été l'initiateur de cette ère nouvelle. Ce sera aussi pour les deux nations de l'antique Asie, pour le Japon, allié de la veille, pour la Chine si prompte à suivre l'appel des États-Unis, un titre glorieux d'avoir été, dans la grande guerre de 1914, les défenseurs de la cause commune du droit, de la civilisation, de l'humanité.

Les élections du 20 avril 1917 donnèrent au cabinet Teraoutsi-Motono la victoire qui lui était nécessaire pour pouvoir continuer son œuvre. L'opposition du *Kensei-Kai* était réduite de 230 à 155 voix. Le cabinet, bien que n'ayant pas à la Chambre basse de parti parlementaire

lui appartenant en propre, pouvait compter avec sécurité sur le parti Seiyukai et sur les indépendants, c'est-à-dire sur une majorité de 216 voix. La Diète, réunie à Tokyo le 22 juin, a justifié l'espoir et l'attente du cabinet. Elle a approuvé sa politique et sanctionné son budget. Le gouvernement impérial, poursuivant avec décision et vigueur l'accomplissement de ses devoirs d'allié, n'a pas seulement continué à fournir, surtout à la Russie, le matériel de guerre, les munitions, les équipements et les vivres qui, depuis plus de deux ans, étaient expédiés sans relâche par la voie du Transsibérien. Il a contribué d'une façon plus efficace, par l'envoi en Europe d'une escadre de contre-torpilleurs légers et rapides, à la lutte contre la guerre sous-marine. Il a, par le placement à Tokyo de bons de trésor russes, anglais et français, prêté à la Triple Entente un précieux concours financier. Il a tenu enfin à s'associer directement aux efforts énergiques des États-Unis, à la préparation des mesures prises par le gouvernement fédéral en vue de sa coopération grandiose à la guerre en envoyant aux États-Unis, comme le faisaient l'Angleterre et la France, une mission spéciale chargée d'assurer la liaison pratique entre les Alliés. Pour mieux marquer l'importance de cette mission, le gouvernement mikadoual en avait confié la présidence au vicomte Ishii, ancien ambassadeur à Paris, ancien ministre des Affaires étrangères, lequel avait pour adjoints le vice-amiral Takeshita, représentant du ministère de la Marine, le général Sugano, représentant du ministère de la Guerre, M. Nagai (Matsuzo), représentant du ministère des Affaires étrangères, ancien consul général à San-Francisco de 1908 à 1912.

La Chine avait, dès le principe, et en réponse à la noti-

fication des États-Unis, signifié au gouvernement allemand, avec sa protestation contre la guerre sous-marine, sa résolution de reprendre sa liberté d'action s'il n'était pas fait droit à sa plainte. La légation d'Allemagne, dirigée par l'amiral von Hintze, s'était efforcée d'apaiser le Ouai-ou-pou en lui représentant que la guerre sous-marine ne pouvait atteindre la Chine et que, d'ailleurs, les plus grandes précautions seraient prises pour l'épargner. Elle avait eu recours, en outre, à tous les moyens de séduction ou d'intimidation qui composaient son arsenal ordinaire. Le gouvernement chinois cependant avait tenu bon, et, la réponse longtemps différée de l'amiral von Hintze ne lui ayant pas donné satisfaction, avait, le 12 mars, rompu les relations diplomatiques avec l'Allemagne. L'amiral von Hintze et les consuls allemands, ayant reçu leurs passeports, durent s'embarquer à Shanghai pour rentrer en Europe par la voie des États-Unis et des Pays-Bas, tandis que les ministres de Chine à Berlin et à Bruxelles se retiraient de leur côté avec tous les consuls et tous les sujets chinois. Des mesures immédiates étaient prises par les autorités chinoises pour l'occupation des concessions allemandes de Tien-tsin et d'Hankeou, pour la surveillance des bâtiments allemands dans les ports et pour la suspension du paiement aux sujets allemands des dividendes à percevoir sur les emprunts ou valeurs d'État. Le président du conseil, Touan k'i jouei, se préparait à faire adopter des décisions plus radicales et à suivre jusqu'au bout l'exemple des États-Unis en déclarant la guerre à l'Allemagne, lorsque se produisirent entre Touan et le président Li, d'abord, puis entre le cabinet, le président et le Parlement, des divergences, vraisemblablement entretenues par l'intrigue et l'or des

agents allemands, et dont l'effet se manifesta par une véritable crise, non seulement de cabinet, mais de régime, dans le gouvernement chinois. Le président Li, après avoir essayé d'éliminer Touan, puis de réconcilier le cabinet avec l'opposition du Parlement, avait cru pouvoir s'appuyer sur les généraux, et notamment sur le général Tchang-hiun, commandant des troupes à Sou-tcheou, sur la ligne de Tien-tsin-Pu-Kow, qui s'offrait comme arbitre et médiateur. De longues et obscures négociations se poursuivaient entre Pékin, Tien-tsin, Shanghai et Nankin ; auxquelles prenaient part le président Li à Pékin, Touan et ses partisans à Tien-tsin, le vice-président Feng kouo chang à Nankin, et les parlementaires, notamment les membres du parti avancé, le Kouo-ming-tang, à Shanghai, lorsque Tchang hiun, qui s'était rendu lui-même à Pékin avec une partie de ses troupes, se décida le 1^{er} juillet à restaurer l'empire mandchou, en appelant au trône le jeune prince Pou yi, âgé de onze ans, fils de l'ancien régent, le prince Tch'ouen, et qui avait continué à être élevé au palais. Cette tentative de coup d'État, médiocrement soutenue par les troupes peu nombreuses de Tchang, et aussitôt combattue par les forces républicaines rassemblées en hâte entre Tien-tsin et Pékin, n'aboutit qu'à un combat sous les murs de Pékin, puis dans Pékin même, entre les soldats de Tchang et ceux de Touan qui n'eurent pas de peine à triompher des premiers. Tchang hiun, qui, dans l'intervalle, s'était réfugié à la légation des Pays-Bas, annula le décret impérial qui avait rétabli l'Empire par un acte d'abdication du jeune empereur proclamé sous son nom de règne Suan-tong. Le président Li, réfugié de son côté, d'abord à la légation du Japon, puis à l'hôpital français du quartier des légations, avait pu, par

un messenger secret, faire parvenir le sceau de la présidence au vice-président Feng qui, conformément à la constitution, assumait à son tour la présidence et appela le général Touan k'i jouei à reprendre ses fonctions de président du conseil.

Il semble bien que, durant cette crise, le gouvernement japonais, très sagement inspiré et comprenant la véritable situation de la Chine, ainsi que l'état de division des partis, ait considéré l'attitude expectante et de non-intervention comme la plus opportune. Le cabinet de Tokyo estimant, d'après ses informations, que la restauration de l'Empire ne présentait pas de probabilités sérieuses de succès, et convaincu, d'ailleurs, que, dans les incidents survenus, les questions de personnes avaient le pas sur toutes les autres, ne doutait pas que la solution de la crise, quelle qu'elle fût, laisserait intacte la forme même du gouvernement reconnue en 1913 par les puissances étrangères. Il attendait donc le dénouement sans grande anxiété, et avec la préoccupation dominante de ne pas paraître peser sur la détermination du peuple chinois. L'expérience de l'année 1913 et le souvenir des soupçons dont il avait été l'objet lors de l'insurrection des Sudistes contre le gouvernement de Yuan che kai eussent suffi pour lui recommander l'abstention. La Chine s'étant, au surplus, par sa rupture avec l'Allemagne, solidarisée avec les États-Unis et le Japon, celui-ci ne pouvait paraître admettre que le gouvernement chinois adoptât une autre attitude et se séparât ainsi de lui. Tous ces motifs concouraient donc à conseiller en effet la non-intervention et la patience, jusqu'à ce que, l'ordre et le calme étant rétablis, la Chine montrât qu'elle demeurait unie aux Alliés contre l'Allemagne.

Dans les premiers jours d'août 1917, en effet, le gouvernement républicain était réinstallé à Pékin, où le général Touan k'i jouei réassumait la présidence du Conseil, et où le général Feng kouo chang prenait possession de ses fonctions de président de la République. Le 14 août, la république chinoise se déclarait en état de guerre avec les empires germaniques. Toute l'Asie orientale s'était ainsi prononcée et faisait bloc avec les États-Unis contre la coalition des puissances centrales de l'Europe.

Le Japon, en même temps qu'il se félicitait de la résolution prise par le gouvernement chinois, ainsi rallié à sa propre cause, avait cru devoir, pour mieux marquer son concert avec les États-Unis, envoyer à Washington une ambassade extraordinaire dont la présidence fut confiée au vicomte Ishii, ancien ambassadeur à Paris, et ancien ministre des Affaires étrangères dans le cabinet Okuma. L'ambassade du vicomte Ishii, accueillie avec enthousiasme dans les différents États de la confédération, à San Francisco comme à New-York, eut pour résultat une entente générale entre le Japon et les États-Unis sur les diverses questions relatives à la guerre mondiale, et un accord spécial sur la politique des deux gouvernements tant dans la région du Pacifique qu'en Chine. Par lettres échangées le 2 novembre 1917 entre le vicomte Ishii et M. Lansing, l'accord du 30 novembre 1908 fut précisé et complété par la reconnaissance des intérêts et droits spéciaux du Japon dans les provinces de Chine contiguës au territoire japonais de la Corée et par la déclaration expresse des deux gouvernements sur leur respect de l'intégrité et de l'indépendance de la Chine, ainsi que sur le maintien de la doctrine de la « porte ouverte ». La mission du vicomte Ishii fut immédiatement suivie d'une

autre mission, de caractère économique, ayant pour président le baron Megata, membre de la Chambre des Pairs, et pour objet l'examen des diverses questions d'ordre commercial, industriel, maritime et financier soulevées par la collaboration des Alliés dans la guerre contre les puissances germaniques.

Vis-à-vis de la Chine, les dispositions amicales du gouvernement japonais se manifestèrent par l'avance au gouvernement de Pékin d'une somme de 2 millions de livres sterling et d'autres facilités concédées, soit au gouvernement pour l'équipement et l'armement de l'armée chinoise, soit à des provinces et à des sociétés pour l'exécution de divers travaux publics. Le gouvernement japonais avait, d'autre part, témoigné au gouvernement des États-Unis son sincère désir de s'entendre et se concerter avec lui pour le développement économique de la Chine dans un esprit excluant toute compétition étroite et toute défiance.

CHAPITRE IV

La révolution russe du 15 mars 1917 jusqu'à l'établissement de la domination bolchéviste (7 novembre 1917) et jusqu'à la signature des traités de Brest-Litovsk (3 mars 1918). — Attitude du gouvernement japonais devant les événements de Russie et la menace germanique contre l'Orient et l'Asie. — Conventions militaire et navale du Japon avec la Chine (mai 1918) et accord avec les États-Unis pour une action en Sibérie (août 1918). — Expédition en Sibérie contre les Austro-Allemands et les bolchévistes, et occupation de la ligne du Transsibérien jusqu'à Irkoutsk. — Accord sino-japonais concernant les chemins de fer du Chan-tong, de la Mandchourie et de la Mongolie (24 septembre 1918).

La révolution qui, le 15 mars 1917, substitua à l'empire du tsar de toutes les Russies le gouvernement provisoire présidé par le prince Lvoff, malgré l'émotion qu'elle souleva au Japon comme chez tous les Alliés, n'avait ni interrompu, ni altéré les relations d'amitié et d'alliance entre le Japon et la Russie. Dès le 29 mars, le cabinet de Tokyo avait reconnu le nouveau gouvernement, et ses bons rapports se poursuivirent avec le second cabinet Lvoff, ainsi qu'avec le cabinet Kerensky, lesquels d'ailleurs continuaient, quoique dans des conditions très affaiblies, la lutte contre l'ennemi commun. La défaite même du gouvernement de Kerensky et l'avènement, à la date du 7 novembre 1917, du duumvirat Lenine-Trotsky ne suspendirent pas tout d'abord toutes relations entre le Japon et le régime bolchéviste. Le vicomte Uchida,

ambassadeur du Japon à Petrograd, fut, avec son collègue des États-Unis, le diplomate qui montra le plus de patience et prolongea le plus son séjour, soit à Petrograd, soit à Vologda, tant le Japon désirait remplir tout son devoir envers l'allié de la frontière asiatique et épuiser toutes les chances qui pouvaient s'offrir encore de maintenir le concert et l'union.

Mais lorsque s'ouvrirent entre les chefs bolchévistes et les plénipotentiaires austro-allemands les négociations de Brest-Litovsk qui aboutirent au néfaste traité du 3 mars 1918, le vicomte Uchida n'avait plus qu'à reprendre la route de Tokyo. Le maréchal Teraoutsi, président du conseil, et le vicomte Motono, ministre des Affaires étrangères, saisirent aussitôt l'occasion de déclarer, en même temps que leur ferme résolution d'accomplir leur devoir d'alliés, leur attachement à la nation russe, leur confiant espoir de la voir surmonter la crise dans laquelle elle se débattait, et leur inflexible volonté de ne laisser porter aucune atteinte, ni au *statu quo* et à l'équilibre de l'Asie orientale, ni aux intérêts du Japon, tels que les avaient consacrés les accords conclus de 1895 à 1917.

Les traités mêmes de Brest-Litovsk et, plus encore, le dessein que les Austro-Allemands affichèrent de tirer de ces traités tout le bénéfice et toutes les conséquences qui y étaient contenus, révélèrent toute l'étendue de la menace que l'exécution du plan germanique pouvait faire peser, non seulement sur le domaine russe d'Europe et d'Asie, mais sur les deux grands empires de l'Asie orientale. L'effondrement de la puissance russe, l'écrasante supériorité numérique qu'allait assurer aux Austro-Allemands la libre disposition des troupes jusqu'alors retenues sur le front de la Baltique au Dniester inspi-

raient à nos ennemis l'audace des tentatives les plus illimitées et des convoitises infinies. Les puissances de l'Ouest, et tout d'abord la France et la Grande-Bretagne, voyaient le danger, tant sur le front d'Occident proprement dit que la presque totalité des armées de la coalition allait pouvoir assiéger, que sur l'immensité aujourd'hui ouverte de l'Orient d'où les Austro-Allemands s'efforceraient de tirer le ravitaillement et les ressources dont ils avaient un si impérieux besoin. Le Japon présentait de même le péril, et, parmi les membres du gouvernement impérial, aucun plus que le vicomte Motono ne se rendait compte de la nécessité qui allait s'imposer à l'empire du Soleil Levant de suppléer à la défaillance de la Russie pour la défense commune de l'Asie et de tous les Alliés. Le langage que le vicomte Motono tint au Parlement dans la session de mars ne laissa aucun doute sur l'idée qu'il s'était faite de la tâche et de la mission de son pays dans cette crise si grave de la guerre mondiale.

« Au cas, disait-il le 27 mars 1918 à la Chambre des représentants, où la situation en Sibérie menacerait la sécurité ou les intérêts vitaux de cet empire, le gouvernement est résolu à prendre de promptes et efficaces mesures de défense. Mais, même dans l'éventualité où nous serions amenés par la force des circonstances à expédier des troupes en Sibérie, jamais le gouvernement impérial ne traitera la Russie en ennemie. Je n'hésite pas à déclarer sans réserve et en toute sincérité que la chaude et profonde sympathie du peuple japonais est entièrement acquise à la nation russe à laquelle nous lie une cordiale amitié. »

Comme cependant, quelques semaines après la signature du traité de Brest-Litovsk, la menace allemande

n'apparaissait plus aussi immédiate, et comme, d'autre part, certains alliés, notamment les États-Unis, éprouvaient un scrupule à prendre en Sibérie des mesures qui n'eussent point l'assentiment de la Russie ou qui risquassent de porter atteinte à sa souveraineté et à son indépendance, le gouvernement japonais et les Alliés crurent devoir observer provisoirement une attitude expectante. Au Japon même, parmi les « genro », les membres du conseil privé et du gouvernement, au Parlement, dans l'opinion et dans la presse, se manifestait, non seulement de l'hésitation, mais de l'opposition contre le projet d'abord envisagé d'une action en Sibérie. Le doyen des « genro » et le personnage le plus influent de l'armée, le prince Yamagata, n'était pas réputé favorable au projet. Il aurait tout au moins émis l'avis que rien ne pouvait être entrepris avant que des rapports plus sûrs ne fussent établis entre la Chine et le Japon.

C'est dans ces circonstances que le vicomte Motono, dont la santé s'était gravement altérée, et qui ne se sentait plus en harmonie complète avec ses collègues du cabinet, donna le 23 avril sa démission de ministre des Affaires étrangères et fut remplacé par le baron Goto, ministre de l'Intérieur. Le baron Goto s'empessa de déclarer, dès son entrée en fonctions, que la politique extérieure de l'empire ne subirait aucun changement. Tout au plus laissa-t-il entendre que, dans la continuité de cette même politique, il pourrait y avoir une légère différence de manière, une nuance de méthode.

Cette nuance de manière et de méthode apparut surtout dans le soin que prit le baron Goto d'ouvrir, conformément à l'avis exprimé par le prince Yamagata, des pourparlers avec le gouvernement chinois concernant

l'entente désirable et la communauté d'action éventuelle entre les deux États asiatiques appelés à se protéger et se défendre contre la menace allemande et bolchéviste en Sibérie et dans les territoires de l'Asie orientale. Les pourparlers engagés à Pékin entre les plénipotentiaires japonais et les délégués du général Touan K'i jouei, président du cabinet chinois, aboutirent les 16 et 19 mai à la signature d'une convention militaire et d'une convention navale, dont le texte, jusqu'ici, n'a pas été publié, mais qu'une note concertée entre les deux gouvernements a très suffisamment permis d'interpréter et d'apprécier. « Étant donnée, dit cette note, la pénétration continue de l'influence ennemie dans le territoire russe, qui met en péril la paix et la sécurité de l'Extrême-Orient, reconnaissant en outre la nécessité impérative de la coopération adéquate de la Chine et du Japon pour y faire face, les gouvernements des deux pays, après un loyal exposé de leurs vues, ont conclu deux accords, l'un le 16 mai relativement à l'armée, l'autre le 19 du même mois relativement à la marine. Ces accords ne renferment que des arrangements concrets concernant la procédure et les conditions de la coopération des armées et des marines des deux pays à la défense commune contre l'ennemi. » Le gouvernement japonais, aussitôt après la signature de ces conventions, avait réuni le conseil des maréchaux chargés d'examiner les préparatifs à faire, les amendements ou réformes à apporter à l'organisation militaire, et il avait créé une administration spéciale pour la mise au point de toutes les questions d'armement, de ravitaillement, d'équipement.

Dans l'intervalle, quelques détachements de Cosaques, commandés par le général Semenoff, et surtout 30 à

50 000 Tchéco-Slovaques faits prisonniers, puis libérés par les Russes, avaient bravement commencé la résistance contre les Austro-Allemands et les bolchévistes qui avaient pénétré en Sibérie, jusque dans la région de l'Amour et de l'Oussouri. Cette initiative de troupes russes ou slaves avait encouragé les Alliés et le gouvernement même des États-Unis à examiner avec plus de faveur les mesures à prendre pour venir en aide à ces premiers et hardis défenseurs de l'indépendance russe contre la coalition austro-allemande et bolchéviste. Le président Wilson, si attentif à respecter et ménager le principe de libre disposition et d'autonomie des peuples, admit que ce mouvement des Cosaques et des Tchéco-Slovaques pouvait être considéré comme la première manifestation de la volonté de la nation russe. De l'examen auquel il se livra et des pourparlers engagés avec les gouvernements intéressés, notamment avec le Japon, résulta un accord conformément auquel les gouvernements alliés et associés convenaient de seconder l'action dont les Cosaques et Tchéco-Slovaques avaient pris l'initiative. Deux notes publiées le 4 août 1918 par les cabinets de Washington et de Tokyo firent connaître l'accord dont les termes avaient été arrêtés entre eux sur le caractère et les limites du concours allié qui devait susciter de proche en proche le réveil de résistance et le relèvement de la Russie. « Les États-Unis et le Japon, était-il dit dans la note de la secrétairerie d'État de Washington, sont les deux puissances le plus en position d'agir en Sibérie pour accomplir la tâche ici tracée. » — « Le gouvernement japonais, était-il dit d'autre part dans la note du cabinet de Tokyo, empressé d'accéder au désir des États-Unis et d'agir en harmonie avec les Alliés, a décidé de procéder dès mainte-

nant à l'expédition des forces suffisantes. En adoptant cette décision, le gouvernement impérial demeure inébranlable dans son constant désir de cultiver des relations de durable amitié avec le peuple russe, comme dans sa ferme résolution de respecter l'intégrité territoriale de la Russie et de s'abstenir de toute immixtion dans ses affaires intérieures. Dès que les objectifs que les Alliés se proposent seront atteints, toutes les troupes japonaises seront immédiatement retirées du territoire russe, la souveraineté de la Russie demeurant intacte dans toutes les phases politiques ou militaires de l'expédition. »

Les troupes japonaises, selon les mesures conçues et préparées dès le printemps, purent être expédiées sans retard. Prises parmi les garnisons de Mandchourie, de Corée ou de l'île de Kiu shu, elles étaient toutes à proximité et prêtes. Deux bâtiments de guerre japonais avec des équipages de débarquement étaient depuis quelques mois déjà dans le port de Vladivostok. Des contingents français, anglais, américains, allaient à bref délai se joindre aux forces japonaises et prêter prompt assistance aux Tchéco-Slovaques et aux Cosaques qui tenaient la campagne dans la Sibérie septentrionale ou orientale. Le 18 août, le corps japonais débarquait à Vladivostock sous le commandement du général Kikuzo Otani, l'ancien commandant de la garnison de Kiao-tcheou, qui fut unanimement accepté comme chef de tous les corps alliés. Un plan habilement conçu et exécuté avait pour objet et eut rapidement pour résultat de repousser les Austro-Allemands et bolchéviks, d'une part de la région septentrionale entre Vladivostock et Blagovestchensk, d'autre part, à l'ouest, de la région comprise entre Kharbine, Manchuria et Chita. La cavalerie et l'artillerie japonaises,

assistées des éléments français et britanniques, nettoyèrent en quelques semaines toute la contrée entre l'Oussouri, le Soungari et la rive droite de l'Amour, où les Tchéco-Slovaques étaient dans une situation périlleuse. Dans la première moitié d'octobre, les Japonais, maîtres de ces vastes espaces, et appuyés sur l'Amour ainsi que sur la ligne du Transsibérien, parvenaient au Baïkal et s'emparaient d'Irkoutsk, où ils établirent leur quartier d'hiver, tandis qu'à l'ouest et au sud les Tchéco-Slovaques, qui d'abord avaient occupé des positions importantes dans la région du Volga, étaient peu à peu refoulés vers l'est par les gardes rouges de Trotsky.

C'était la date où sur le front de la Macédoine et du Danube, comme sur le front occidental de la mer aux Vosges, les armées austro-allemandes vigoureusement attaquées et rejetées, les unes au delà du Danube, les autres au delà de la Sambre et de la Meuse jusqu'au Rhin, capitulaient et imploraient l'armistice. Pendant que les armées françaises, anglaises, américaines, italiennes, avec leurs alliés belges, serbes et grecs triomphaient de la plus redoutable agression qui eût jamais menacé l'Occident, les Japonais avaient, avec les contingents alliés, fermé en Asie jusqu'à l'Oural la brèche par où les Austro-Allemands et leurs complices avaient un instant espéré envahir le lointain Orient. Les empires germaniques et leurs alliés étaient vaincus, écrasés, le rêve du pangermanisme et de la domination universelle avait croulé devant les soldats du droit, de la justice et de la liberté.

L'armistice signé le 11 novembre 1918 par les plénipotentiaires allemands dans le wagon du maréchal Foch, en gare de Tergnier, en même temps qu'il consacrait la défaite de l'Allemagne et l'abattement du militarisme prussien,

annulait les traités de Brest-Litovsk, de Bucarest et traités complémentaires, par lesquels l'Allemagne avait cru assurer sa domination sur l'orient de l'Europe, et sans doute au delà jusque vers les marches d'Asie. Et sur la frontière de ces marches d'Asie, c'étaient les États asiatiques qui, de concert avec les Alliés, barraient la route à toute tentative d'invasion ou de pénétration.

Quelques semaines avant cette date, le 24 septembre 1918, avaient été échangées à Tokyo, entre le ministre des Affaires étrangères du Japon et le ministre de Chine près le gouvernement japonais, plusieurs lettres relatives : 1^o à l'exploitation et à la police des chemins de fer du Chan-tong ; 2^o à la construction de nouvelles lignes ferrées entre le Chan-tong et les provinces voisines ; 3^o à la construction de lignes ferrées dans la Mandchourie méridionale et en Mongolie. Il était spécifié que, pour la construction de ces lignes, tant au Chan-tong qu'en Mandchourie et en Mongolie, c'étaient des capitalistes japonais qui, conformément à l'accord des deux gouvernements, devaient fournir, aux conditions convenues, les capitaux nécessaires. A ces lettres étaient joints des projets de contrats provisoires signés par le ministre de Chine à Tokyo et le vice-président de la Banque Industrielle du Japon.

En ce qui concerne la ligne du Transsibérien, y compris le chemin de fer de l'Est chinois, dont la réparation, la mise en état et l'entretien étaient indispensables pour le contrôle et la surveillance à exercer dans toute l'étendue des territoires sibérien et mandchourien, un accord intervint entre les gouvernements des États-Unis et du Japon au mois de janvier 1919, aux termes duquel une commission interalliée, composée d'un délégué pour chacune des

nationalités suivantes : Russie, Chine, Japon, États-Unis, Grande-Bretagne, France, Italie, devait veiller à la restauration et à l'exploitation régulière desdites lignes. Sous la présidence de la commission devaient être établis deux bureaux : l'un technique et administratif, l'autre militaire.



BARON N. MAKINO
Délégué du Japon à la Conférence de la Paix

CHAPITRE V

Formation du cabinet Hara (29 septembre 1918). — Missions du prince Arthur de Connaught à Tokyo et du prince Higashi-Fushimi à Londres. — Politique du Japon à l'égard de la Chine. — La suite des opérations en Sibérie. — L'armistice du 11 novembre 1918 et la préparation des préliminaires de la paix générale. — La délégation japonaise à la Conférence de la paix : sa composition, sa mission et son rôle. — La Société des Nations. — La question du Chan-tong. — Signature de la paix (28 juin 1919).

Au début de l'automne de 1918, le cabinet du maréchal Teraoutsi, très affaibli par les luttes qu'il avait dû soutenir contre l'opposition du Parlement et par les difficultés qu'avaient suscitées le renchérissement de la vie et les restrictions, avait pris le parti de se retirer. Sa succession revenait tout naturellement au parti constitutionnel (Seiyukai) qui, après lui avoir servi de majorité parlementaire, se considérait lui-même comme son héritier. Le marquis Saïonji, par son brillant passé et sa grande autorité morale, eût été le chef désigné du nouveau cabinet si, dépourvu de toute ambition personnelle et obligé de ménager sa santé, il n'eût pensé, en outre, qu'il était préférable que le cabinet à créer fût composé de membres du Parlement et dirigé par le parlementaire qui, depuis quelques années, était le président du Seiyukai, M. Hara.

M. Hara, qui avait fait partie des deux cabinets Saïonji et qui, depuis la retraite du marquis, avait pris un grand ascendant sur le Seiyukai, qui, de plus, avait été en sym-

pathie avec le maréchal Teraoutsi et le prince Yamagata, était tout préparé à prendre le pouvoir. En quelques jours son cabinet fut prêt. Il l'avait formé en appelant à le seconder les membres de son parti, dont plusieurs avaient appartenu aux précédents cabinets du marquis Saïonji. Le baron Takahashi et M. Yamamoto reprirent les portefeuilles des Finances, de l'Agriculture et du Commerce qu'ils avaient déjà occupés. MM. Tokonami (Takejiro), Nakahashi, Noda reçurent les portefeuilles de l'Intérieur, de l'Éducation, des Communications. Seuls, les ministres de la Guerre, de la Marine et des Affaires étrangères, le général Tanaka et l'amiral Kato, membres du cabinet Teraoutsi, et M. le vicomte Uchida n'appartenaient pas directement au Seiyukai. Encore ce dernier, qui avait été ministre des Affaires étrangères dans le cabinet Yamamoto, de 1913 à 1914, qui avait été précédemment ministre à Pékin, ambassadeur à Vienne et à Washington, et qui tout récemment venait de diriger l'ambassade impériale à Petrograd, était depuis longtemps tout dévoué au parti libéral. Il était plus versé, d'ailleurs, qu'aucun autre fonctionnaire japonais dans la connaissance des affaires de Chine, des États-Unis et de Russie, et il avait laissé à Pékin, comme à Washington et à Petrograd, les souvenirs les plus propres à faciliter sa nouvelle mission.

M. Hara, pour inaugurer son entrée en fonctions et pour donner plus de solennité à l'avènement de son ministère formé selon les principes du gouvernement constitutionnel et parlementaire, crut devoir accomplir une sorte de cérémonie rituelle, sur le modèle de celles par lesquelles la cour impériale de Tokyo faisait notifier aux divins ancêtres, dans le temple d'Ise, les grands événements de la vie nationale. Il se rendit avec les membres du cabinet et les

chefs du parti seiyukai sur la tombe du prince Ito, à Omori, pour annoncer pieusement au fondateur du Seiyukai qu'un ministère entièrement homogène et parlementaire venait de prendre le pouvoir.

Son programme, tel qu'il le fit aussitôt connaître, était celui qu'il n'avait cessé de soutenir au Parlement ou dans les cabinets auxquels il avait appartenu : à savoir la consolidation de la défense nationale, la réforme de l'instruction publique, le maintien de l'équilibre financier, le développement des industries, l'amélioration du régime des chemins de fer et des ports, et, s'il était possible, l'extension du suffrage populaire.

Le vicomte Uchida, de son côté, fit des déclarations catégoriques sur la ferme résolution du Japon de poursuivre loyalement avec ses alliés la politique de guerre et d'après-guerre. Il affirma l'entière harmonie et communauté de cette politique avec celle des États-Unis, de la Grande-Bretagne, de la France et de tout l'Occident. Il s'exprima enfin de la manière la plus nette sur le sincère désir du gouvernement impérial de marcher d'accord avec la Chine et d'aider de toutes ses forces au relèvement de la Russie. « Nous sommes tous unis, ajouta-t-il, par un devoir commun qui est d'empêcher que ce grand pays ne soit dépouillé au moment où il est temporairement réduit à l'impuissance. »

Le vicomte Uchida rappela les missions parallèles que le prince Arthur de Connaught et le prince Higashi-Fushimi venaient de remplir, l'un à Tokyo, l'autre à Londres, par la remise à l'empereur Yoshi-hito et au roi George V des bâtons de maréchaux des armées britannique et japonaise. Cette solidarité des armées et des peuples, si elle n'avait pu se manifester par un témoignage semblable à l'égard

de la Russie, restait cependant, dans le cœur et la conscience des Alliés, comme l'espoir confiant de l'avenir.

La politique du Japon à l'égard de la Chine, telle que le cabinet Hara entendait la pratiquer, se dessinait dès la première heure, non seulement dans les déclarations du président du conseil et du ministre des Affaires étrangères, mais dans des actes précis et des mesures positives. M. Hara, qui était entré en fonctions trois semaines après l'élection de M. Siu-che-tch'ang à la présidence de la République chinoise, marquait tout de suite sa volonté de vivre en bonne intelligence avec la Chine, d'abord en désignant, pour représenter le gouvernement impérial à Pékin, un nouveau ministre, M. Obata, qui, n'étant personnellement lié et mêlé à aucun des faits des précédentes gestions, serait plus libre dans l'action qu'il aurait à exercer, puis en s'offrant à concourir, avec les Alliés, à l'apaisement des dissensions civiles qui divisaient la Chine, enfin en prescrivant que désormais, et pour rester strictement fidèle à sa résolution d'impartialité, le gouvernement impérial s'abstiendrait de recommander ou de soutenir tout projet d'emprunt chinois dont l'affectation pourrait paraître servir tel ou tel intérêt des partis en lutte. Les agents du Japon en Chine recevaient à ces différents sujets les instructions requises. Le ministre à Pékin et le consul à Canton étaient notamment invités à s'associer aux démarches que les représentants alliés feraient, avec l'agrément du président Siu, auprès du gouvernement central, ainsi qu'auprès des Sudistes, pour hâter l'heure de la réconciliation entre les frères ennemis.

L'heure était venue maintenant où, par l'armistice du 11 novembre, l'Allemagne vaincue se retirait de la lutte et se soumettait à toutes les conditions des Alliés. Le Japon

salua la victoire en termes enthousiastes. L'empereur Yoshi-hito, qui avait décerné un sabre d'honneur à la ville de Verdun pour sa défense héroïque de 1916, célébra la conclusion triomphale de la guerre par un télégramme dont nos armées ont droit d'être reconnaissantes et fières. Le gouvernement impérial et la nation tout entière s'associèrent par des réjouissances publiques, par des cortèges, des processions aux lanternes, des « meetings », des représentations théâtrales, à ce tribut que nos loyaux alliés d'Extrême-Orient conféraient au glorieux dénouement dans lequel ils avaient leur bonne part.

Tandis que les troupes japonaises de Sibérie, d'ailleurs réduites en nombre depuis l'installation à Irkoutsk, continuaient à refouler les derniers détachements bolchévistes et à protéger toute la ligne du Baikal à Vladivostock, le gouvernement impérial préparait, en vue de la Conférence de la paix qui devait se tenir à Paris, la composition et le programme de la délégation chargée de la représenter.

La délégation japonaise, telle que l'organisa le cabinet Hara, comprenait : le marquis Saïonji, président du conseil de janvier 1906 à juillet 1908 et d'août 1911 à décembre 1912, le baron Makino, ancien ministre des Affaires étrangères, le vicomte Chinda, M. Matsui, M. Ijuin, respectivement ambassadeurs à Londres, Paris et Rome. Le programme du Japon se résumait en deux points essentiels : la restitution du territoire de Kiao-tcheou à la Chine dans les conditions fixées par les accords sino-japonais du 25 mai 1915 ; l'occupation des îles de l'archipel polynésien, conquises sur l'Allemagne en 1914, et situées au nord de l'Équateur, à l'exception de l'île de Yap qui était laissée à l'Australie.

Lorsque le premier délégué du gouvernement chinois

à la Conférence de Paris, M. Lou-tcheng-siang, ministre des Affaires étrangères, s'arrêta au Japon avant de se rendre, par les États-Unis, en Europe, il eut l'occasion de s'entretenir à Tokyo avec les membres du gouvernement japonais des intérêts communs de l'Asie orientale et des Alliés. Cette démarche et ces entretiens firent concevoir alors le meilleur augure des dispositions dans lesquelles les représentants des deux grands États asiatiques se préparaient à aborder l'œuvre de paix dont ils allaient être les collaborateurs.

Le Japon, en sa qualité de grande puissance et d'allié de la première heure, devait avoir et eut, à la Conférence de Paris, un rang éminent à côté des quatre grandes puissances de l'Ouest : les États-Unis, la France, la Grande-Bretagne, l'Italie. Ses délégués prirent part, selon la procédure qui s'établit, aux délibérations que tenaient les grandes puissances, ainsi qu'aux nombreuses commissions entre lesquels se répartit l'énorme travail de la Conférence. Le marquis Saïonji, qui avait déjà fait plusieurs séjours en France, et qui, au temps de sa jeunesse, s'était lié à Paris avec M. Georges Clemenceau, le futur président de la Conférence, eut dans le conseil des Alliés l'autorité et l'influence qui s'attachaient à son prestige personnel, aux hautes charges dont il avait été investi, à la largeur de son esprit et à la dignité de son caractère. Il fut très efficacement secondé par le baron Makino, par le vicomte Chinda, MM. Matsui et Ijuin, ainsi que par le remarquable état-major de diplomates, de militaires, de marins, d'industriels, commerçants, financiers et de techniciens choisi avec un grand discernement parmi le haut personnel des administrations de Tokyo et du monde économique du Japon.

Sur les deux questions principales de son programme, la délégation japonaise obtint la satisfaction qu'elle attendait. La Conférence décida que le territoire de Kiao-tcheou reconquis sur l'Allemagne par une expédition japonaise dès le premier automne de la guerre (septembre-novembre 1914) devait, par la renonciation imposée à l'Allemagne, être remis au Japon, — lequel d'ailleurs, par le traité qu'il avait conclu avec la Chine le 25 mai 1915, s'était engagé à en assurer la restitution au gouvernement chinois selon les conditions convenues. En ce qui concerne les îles de l'archipel polynésien, à savoir Jaluit, les Marshall, les Carolines, les Mariannes, l'attribution en était reconnue au Japon, mais dans la forme spécifiée par l'article 22 du « Pacte de la Société des Nations » figurant en tête du traité de paix, c'est-à-dire dans la forme du mandat de tutelle conféré par ladite Société.

La délégation japonaise avait proposé au « Pacte de la Société des Nations » un amendement consistant à inscrire dans le Pacte lui-même, ou tout au moins dans le préambule de ce document, une disposition en vertu de laquelle « serait accordé aussitôt que possible à tous les ressortissants d'États membres de la Société un juste et égal traitement à tous égards, sans distinction de race ou de nationalité ». Cet amendement n'ayant pas recueilli l'unanimité requise dans la séance plénière tenue par la Conférence le 14 février 1919, ni dans la commission préparatoire précédant la séance plénière du 11 avril, le baron Makino a déclaré, au nom de la délégation, que cette dernière n'insisterait pas pour un vote immédiat, mais qu'elle s'en remettait à l'avenir du soin de faire accepter par la « Société des Nations », dès qu'elle serait installée et en exercice, une clause qui n'était que l'énon-

ciation même du principe sur lequel elle repose. « Ce n'est pas sans un poignant regret, a ajouté le baron Makino, que le gouvernement et le peuple japonais ont constaté que la Conférence n'accordait pas l'unanimité à la reconnaissance de ce principe. Mais ils persisteront dans leur effort jusqu'à ce qu'ils aient gain de cause. »

La décision prise par la Conférence relativement au territoire de Kiao-tcheou avait suscité une vive opposition de la part de la délégation chinoise qui, invoquant l'entrée de la Chine dans la coalition alliée contre les empires germaniques à la date du 14 août 1917, soutenait qu'à partir de cette date les convention et traités conclus antérieurement entre les gouvernements chinois et allemand étaient caducs, et que, par conséquent, le territoire de Kiao-tcheou devait être restitué à la Chine directement et sans conditions. L'émotion causée en Chine par l'échec de la délégation chinoise était telle que celle-ci reçut de Pékin l'ordre de ne pas signer le traité. La délégation s'abstint donc de paraître à la cérémonie solennelle de la signature qui eut lieu à Versailles, dans la Galerie des Glaces, le 28 juin 1919. Mais le protocole reste ouvert, et le traité du 28 juin constitue un tel bénéfice pour la Chine, la certitude de restitution du territoire de Kiao-tcheou et les déclarations (1) faites

(1) Le vicomte Uchida, ministre des Affaires étrangères, faisait au Parlement japonais, à la fin de janvier 1919, les déclarations suivantes : « Il va sans dire que le Japon n'a, pas plus en Chine qu'ailleurs, d'ambitions territoriales. Il n'envisage pas davantage des projets susceptibles de nuire matériellement aux intérêts légitimes des Chinois ou à leur sécurité. Nous avons pris hautement l'engagement de respecter l'indépendance et l'intégrité territoriale de la Chine et de rester fidèles aux principes des facilités égales et de la porte ouverte pour l'industrie et le commerce. Nous voulons rester les amis sincères de la Chine et faire tous nos efforts pour assurer à la République un avenir brillant et un bien-être durable. Nous sommes donc décidés

par le Japon à cet égard sont si formelles, la nécessité de l'union entre tous les Alliés, et particulièrement entre le Japon et la Chine est si évidente qu'il y a toute raison de penser que le gouvernement chinois ne voudra pas laisser sa place vide au bas de l'Acte destiné à jouer un rôle si décisif dans les destinées et l'histoire de l'humanité.

Dans l'ordre politique et dans l'ordre économique, le Japon, et la Chine avec lui, ont une grande tâche à accomplir pour que le traité de Versailles reçoive son entière exécution et pour que la « Société des Nations » puisse s'acquitter de son mandat. Les deux États de l'Asie orientale, par leur situation géographique, comme par les accords conclus de 1895 à 1919, ont la mission de maintenir l'indépendance et le *statu quo* des vastes domaines et territoires contigus à leurs propres frontières. Ils doivent assurer à la Russie, sur ses confins orientaux, la même sécurité et garantie que lui offrira à l'ouest la Pologne enfin restaurée et s'étendant de la Baltique au Dniester. Dans tout le bassin du Pacifique, ils concourent, avec les États-Unis et les grandes puissances maritimes, à rendre efficace la police des mers et à prévenir toute tentative que pourrait faire le pangermanisme pour ressusciter son rêve d'hégémonie. Ils seront enfin de puis-

à traiter, à la Conférence de la paix, toutes les questions concernant les intérêts de la Chine et du Japon dans un esprit de réelle amitié. Le territoire de Kiao-tcheou, cédé à bail à l'Allemagne, est passé entre nos mains par la victoire de nos armes : nous nous conformerons à notre engagement de le restituer à la Chine, suivant l'accord sino-japonais du 25 mai 1915. Mais nous devons avoir recours, dans une large mesure, et dans l'intérêt commun, aux riches ressources de la Chine, et nous espérons que le gouvernement et le peuple chinois, appréciant la valeur des relations de bon voisinage avec le Japon, ne se refuseront pas à nous aider en ce sens. »

Ces mêmes déclarations furent renouvelées, à Tokyo par le vicomte Uchida, à Paris par le baron Makino, aux mois de mai et de juin 1919.

sants auxiliaires des Alliés dans l'application et le maintien de la politique économique propre à préserver le monde contre le retour des méthodes et pratiques exécrables par lesquelles l'Allemagne de Guillaume II avait cru accaparer et asservir l'univers.

Le Japon, quant à lui, a vu consacrer par le grand acte du 28 juin 1919 la politique à laquelle il s'était rallié depuis un quart de siècle et la réalisation du dessein qu'il avait conçu dès la fin de sa révolution de 1853-1868. Le rapprochement, l'union de l'Orient et de l'Occident qu'il avait rêvés et poursuivis sont devenus une réalité. Il a été lui-même l'un des facteurs et des protagonistes principaux dans la crise et dans l'évolution les plus profondes que l'humanité ait connues depuis la chute de l'Empire romain. Son avenir l'associe aux grandes puissances qui ont avec lui travaillé à ce grand œuvre et défendu la civilisation contre l'un des plus redoutables périls qui l'eussent encore menacée. Et dans la « Société des Nations » qui vient d'être fondée, sa place est au premier rang parmi les membres du haut conseil qui doit présider « à l'entretien au grand jour des relations internationales, à l'observance rigoureuse des prescriptions du droit international, au règne de la justice et au respect scrupuleux des traités dans les rapports mutuels des peuples organisés (1) ».

(1) Cette définition des principes de la « Société des Nations » est empruntée au préambule même du « Pacte » de ladite Société qui forme la première partie du traité de Versailles (28 juin 1919).

TABLE DES MATIÈRES

PRÉFACE.....	I
--------------	---

LIVRE PREMIER

RÉSUMÉ DES ÉVÉNEMENTS DU JAPON DE 1897 A 1906. — CONCLUSION DES ACCORDS ENTRE LA FRANCE ET LE JAPON (10 JUIN 1907), ENTRE LE JAPON ET LA RUSSIE (30 JUILLET 1907), ENTRE LA RUSSIE ET L'ANGLETERRE (31 AOUT 1907).	
--	--

CHAPITRE PREMIER

Ma nomination à Tokyo. — Premières impressions et négociations. — L'emprunt japonais du 12 mars 1907. — L'accord entre la France et le Japon (10 juin 1907).....	1
--	---

CHAPITRE II

Négociations entre la Russie et le Japon. — Le traité de commerce et la convention des pêcheries (28 juillet 1907). — Accord russo- japonais (30 juillet 1907).....	25
---	----

CHAPITRE III

L'accord anglo-russe du 31 août 1907.....	34
---	----

LIVRE II

LE MINISTÈRE DU MARQUIS SAÏONJI (7 JANVIER 1906-14 JUILLET 1908). — LA RÉORGANISATION FINANCIÈRE ET ADMINISTRATIVE. — LES ACCORDS AVEC LA FRANCE ET LA RUSSIE. — LA QUESTION CORÉENNE. — NÉGOCIATIONS AVEC LA CHINE, LES ÉTATS-UNIS ET LE CANADA. — LES ÉLECTIONS GÉNÉRALES DE MAI 1908 ET LA RETRAITE DU CABINET.

CHAPITRE PREMIER

Le cabinet Saïonji. — Réorganisation financière et administrative : exécution du programme d' « administratio post bellum ». — La session parlementaire de 1907..... 39

CHAPITRE II

Une crise dans la question coréenne. — La déposition de l'empereur Yi Hiung et l'avènement de son fils Yi Chok. — Traité entre le Japon et la Corée (25 juillet 1907)..... 55

CHAPITRE III

Négociations entre le Japon et la Chine relativement aux chemins de fer de Mandchourie. — La question de l'émigration japonaise aux États-Unis et au Canada. — Négociations avec les États-Unis et le Canada..... 61

CHAPITRE IV

Difficultés parlementaires et crise partielle dans le cabinet Saïonji (janvier 1908). — Les élections du mois de mai 1908 et la retraite du cabinet. — Négociations relatives à la création de la Banque franco-japonaise..... 76

LIVRE III

LE SECOND CABINET KATSURA (14 JUILLET 1908-30 AOUT 1911).
 — LA RÉFORME FINANCIÈRE ET FISCALE ET LA CONVERSION DE LA DETTE. — LES ACCORDS AVEC LES ÉTATS-UNIS (30 NOVEMBRE 1908) ET LA CHINE (AOUT 1909). — L'ASSASSINAT DU PRINCE ITO ET LE MÉMORANDUM DE M. KNOX. — NOUVEL ACCORD AVEC LA RUSSIE (4 JUILLET 1910). — ANNEXION DÉFINITIVE DE LA CORÉE (AOUT 1910). — LA REVISION DES TRAITÉS DE COMMERCE (MARS-AOUT 1911). — LE RENOUVELLEMENT DU TRAITÉ D'ALLIANCE AVEC L'ANGLETERRE (13 JUILLET 1911). — RETRAITE DU CABINET (30 AOUT 1911).

CHAPITRE PREMIER

Formation du second cabinet Katsura. — La réforme financière et fiscale. — La visite de l'escadre américaine à Yokohama et la conclusion d'un accord entre le Japon et les États-Unis (30 novembre 1908). — La mort de l'Empereur et de l'Impératrice de Chine 91

CHAPITRE II

Mesures relatives au développement de la Corée. — Négociations avec la Chine sur la question des chemins de fer. — Voyage du prince Ito en Mandchourie : il est assassiné à Kharbine par un fanatique coréen 105

CHAPITRE III

Le mémorandum de M. Knox et la proposition d'internationalisation des chemins de fer mandchouriens. — Négociations des gouvernements japonais et russe à ce sujet, et accord du 4 juillet 1910. . 118

CHAPITRE IV

La session parlementaire de 1910. — Le plan de conversion de la dette 130

CHAPITRE V

L'annexion de la Corée et le programme d'expansion économique en Mandchourie..... 137

CHAPITRE VI

La session parlementaire de 1910-1911 et le plan de réfection des chemins de fer japonais. — Un crime anarchiste à Tokyo : jugement et exécution des coupables. — La création d'un fonds d'assistance publique..... 156

CHAPITRE VII

La revision des traités de commerce. — Conclusion des traités avec les États-Unis, la Grande-Bretagne, l'Allemagne, la France.. 172

CHAPITRE VIII

Renouvellement du traité d'alliance entre le Japon et l'Angleterre (13 juillet 1911). — L'emprunt de la réforme monétaire. — La retraite du cabinet Katsura..... 193

LIVRE IV

MON VOYAGE PAR LA SIBÉRIE ET MON SÉJOUR DE CONGÉ EN FRANCE DE JUIN 1911 A JANVIER 1912. — LA QUESTION DE RECONSTRUCTION DE L'AMBASSADE DE FRANCE A TOKYO. — LA RÉVOLUTION CHINOISE (OCTOBRE 1911). — RETOUR AU JAPON. — LE SECOND CABINET SAÏONJI. — L'EMPRUNT CHINOIS. — LES ÉLECTIONS DE MAI 1912. — LE NOUVEL ACCORD RUSSO-JAPONAIS (8 JUILLET 1912). — LA MALADIE, LA MORT ET LES OBSÈQUES DE L'EMPEREUR MUTSU-HITO (JUILLET-SEPTEMBRE 1912). — LA CRISE DU CABINET SAÏONJI.

CHAPITRE PREMIER

Mon voyage en Sibérie et mon congé en France. — Le terrain et la reconstruction de l'ambassade de France à Tokyo. — La révo-

lution chinoise. — Le retour au Japon. — Le second cabinet Saïonji	201
--	-----

CHAPITRE II

Plan de réorganisation financière et fiscale. — Les négociations de l'emprunt chinois. — Ratification du traité de commerce franco-japonais. — Les élections de mai 1912 et la victoire du cabinet Saïonji. — La création de la Banque franco-japonaise. — Nouvel accord russo-japonais du 8 juillet 1912. — Voyage du prince Katsura en Russie.....	220
--	-----

CHAPITRE III

La maladie, la mort et les obsèques de l'empereur Mutsu-Hito..	239
--	-----

CHAPITRE IV

La question de l'augmentation du nombre des divisions militaires et la crise du cabinet Saïonji.....	251
--	-----

LIVRE V

LA CRISE CONSTITUTIONNELLE. — LES CABINETS KATSURA ET YAMAMOTO. — LA RÉFORME FINANCIÈRE ET FISCALE. — DIFFICULTÉS AVEC LES ÉTATS-UNIS ET LA CHINE. — LA RECONNAISSANCE DE YUAN CHE KAI COMME PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE CHINOISE ET LA CONCLUSION D'UN NOUVEL ACCORD SINO-JAPONAIS. — LES DERNIERS ACTES DE MA MISSION AU JAPON, LES RÉSULTATS OBTENUS. — L'AVENIR DU JAPON.

CHAPITRE PREMIER

Le troisième cabinet Katsura, ses difficultés et ses luttes : sa durée éphémère. — Formation du cabinet Yamamoto.....	263
---	-----

CHAPITRE II

Débuts difficiles du cabinet Yamamoto. — La question constitutionnelle. — La réforme financière et fiscale..... 272

CHAPITRE III

L'emprunt chinois et la lutte du président Yuan che Kai contre l'opposition du Sud. — Difficultés soulevées par les États confédérés de la côte californienne contre les Japonais établis en Amérique. — L'abolition des concessions étrangères en Corée. — Placement en France de bons du Trésor japonais. — Questions diverses..... 279

CHAPITRE IV

Les réformes administratives et fiscales du cabinet Yamamoto.. 296

CHAPITRE V

Les difficultés intérieures en Chine et les réclamations du Japon contre le gouvernement chinois. — La reconnaissance de Yuan che Kai comme président de la République chinoise et la conclusion d'un nouvel accord entre la Chine et le Japon (octobre 1913). — Les questions de la Mongolie et du Thibet..... 306

CHAPITRE VI

Les derniers actes de ma mission au Japon. — Les résultats obtenus. — Les relations politiques, économiques, intellectuelles et sociales de la France et du Japon. — Mes adieux au Japon et mon voyage de retour en France. — Le *Kokoro* de Lafcadio Hearn..... 322

LIVRE VI

ÉPILOGUE

LA CRISE DU CABINET YAMAMOTO ET L'AVÈNEMENT DU CABINET OKUMA. — LA GUERRE MONDIALE DE 1914 ET L'ENTRÉE DU JAPON DANS LA LUTTE COMME ALLIÉ DE L'ENTENTE. — L'EXPÉDITION CONTRE KIAO-TCHEOU ET LES COLONIES ALLEMANDES D'OcéANIE. — NOUVEAUX ACCORDS AVEC LA CHINE ET LA RUSSIE. — LA RUPTURE DES ÉTATS-UNIS AVEC L'ALLEMAGNE ET L'UNION DU PACIFIQUE ENTRE LES ÉTATS-UNIS, LA CHINE ET LE JAPON. — LE CABINET TERAOUTSI-MOTONO, LA MISSION DU VICOMTE ISHII A WASHINGTON ET LA CONCLUSION D'UN NOUVEL ACCORD AVEC LES ÉTATS-UNIS (4 NOVEMBRE 1917). — LA DERNIÈRE PHASE DE LA GUERRE ET L'ACTION JAPONAISE EN SIBÉRIE (1918). — LE CABINET HARA. — LA CONFÉRENCE DE LA PAIX ET LE TRAITÉ DE VERSAILLES (1919).

CHAPITRE PREMIER

La crise du cabinet Yamamoto et l'avènement du cabinet Okuma 343

CHAPITRE II

La guerre de 1914 et la part que le Japon y prend, comme allié de l'Entente. — L'expédition contre Kiao-tcheou et les colonies allemandes de l'Océanie. — Traité du 25 mai 1915 avec la Chine. — Célébration du couronnement de l'empereur Yoshi-Hito. — La mort du président Yuan-che-Kai. — Conclusion avec la Russie de l'accord du 3 juillet 1916. — Prospérité financière et économique du Japon..... 351

CHAPITRE III

La retraite du cabinet Okuma et l'avènement du cabinet Teraoutsi-Motono. — La rupture des États-Unis avec l'Allemagne. — La

[Faint, illegible handwriting at the top of the page]

University of British Columbia Library
DATE DUE

OCT 14 1968

OCT 21 REC'D

DS 84
G 4

UNIVERSITY OF B.C. LIBRARY



3 9424 01278 4275

